



Étude de caractérisation de sept territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est

JUILLET 2015



CRÉDITS ET REMERCIEMENTS

Cette étude a été réalisée par la firme Patri-Arch, consultants en patrimoine et en architecture, pour la MRC de Charlevoix-Est et le CLD de la MRC de Charlevoix-Est grâce au soutien financier de la Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est.

Réalisation de l'étude

MARTIN DUBOIS

Chargé de projet et coordination

MARIE-HÉLÈNE VERDIER

Relevés et photographies sur le terrain, recherches, analyses et rédaction de la caractérisation, élaboration des cartes thématiques et interventions graphiques sur les photographies sélectionnées

MARIE-ÈVE FISET

Recherches documentaires et rédaction des textes portant sur les aspects historiques et archéologiques

CHANTAL LEFEBVRE

Mise en forme de l'étude

CATHERINE VALLIÈRES

Collaboration aux travaux sur le terrain et aux recherches

MARIE-JOSÉE DESCHÊNES

Collaboration à la méthodologie

À moins d'avis contraire, les photographies produites dans le cadre du présent mandat ont été réalisées par la firme Patri-Arch. Les cartes thématiques ont pour leur part été réalisées par Marie-Hélène Verdier, principalement à partir de la matrice graphique fournie par le Service de l'aménagement du territoire de la MRC de Charlevoix-Est.

Coordination et support technique

CATHERINE GAGNON

Directrice générale adjointe,
CLD de la MRC de Charlevoix-Est

NANCY TREMBLAY

Agente de développement culturel,
CLD de la MRC de Charlevoix-Est

FRANCE LAVOIE

Directrice de l'aménagement du territoire,
MRC de Charlevoix-Est

ÉRIC HARVEY

Technicien en géomatique, MRC de Charlevoix-Est

Remerciements

L'équipe de Patri-Arch désire adresser ses remerciements aux personnes qui, de près ou de loin, ont collaboré à l'élaboration de la présente étude :

- Nadine Bélanger, inspectrice, Ville de La Malbaie
- Denise Bergeron
- Jean-Claude Bernier, Héritage Charlevoix
- Brigitte Boulianne, directrice générale, Municipalité de Baie-Sainte-Catherine
- Annie Brochu, directrice générale, Musée de Charlevoix
- Suzanne Dallaire
- Mathias Dufour
- Noëlla Dufour
- Jean-Pierre Gagnon, maire, Ville de Clermont
- René Gaudreault
- Suzanne Gaudreault, directrice générale, Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs
- Catherine Girard, inspectrice, MRC de Charlevoix-Est
- Dominic Gobeil, Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent
- Brigitte Harvey, directrice générale, Ville de Clermont
- Félixine Lajoie
- Pierre Lahoud, historien et photographe aérien
- Céline Lapointe, agente de développement culturel, CLD de la MRC de Charlevoix-Est
- Jacques Lévesque, directeur général, Tourisme Charlevoix
- Normand Parent, surintendant de l'ingénierie, Produits forestiers Résolu
- Diane Perron-Boulianne
- Françoise Roy, chargée de projet, Table de concertation sur les paysages
- Abbé Robert Simard
- Rosaire Tremblay, Centre d'archives régional de Charlevoix

Québec, juillet 2015

Droits d'auteur

Patri-Arch cède au CLD et à la MRC de Charlevoix-Est les droits d'utilisation pour l'ensemble des textes, des photographies, des illustrations et des cartes réalisés dans le cadre de ce mandat. Le CLD et la MRC de Charlevoix-Est s'engagent pour leur part à ce que toutes les dispositions relatives au respect des droits d'auteur des documents qu'ils utilisent soient respectées. Advenant l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web) de textes, photographies, illustrations et cartes réalisés par Patri-Arch dans le cadre du présent mandat, la mention « © Patri-Arch » doit se retrouver en tout temps dans les crédits associés aux textes et dans la légende accompagnant chacune des photographies et illustrations.

Les représentations iconographiques contenues dans le présent document, autres que celles réalisées par Patri-Arch, proviennent d'archives publiques et privées et sont protégées par la Loi sur le droit d'auteur. Elles sont identifiées par le symbole © (Tous droits réservés) et peuvent être utilisées à des fins éducatives, d'étude privée ou de recherche, conditionnellement à ce que la source des images soit indiquée en tout temps. La permission des détenteurs de droits d'auteur de ces représentations iconographiques est nécessaire en tout temps advenant que le CLD et la MRC de Charlevoix-Est souhaitent en faire l'utilisation pour des fins de publications (impressions ou web). Patri-Arch se dégage de toute responsabilité relative à l'utilisation ultérieure des représentations iconographiques en provenance d'archives publiques et privées qui ont été mises à contribution dans le cadre du présent mandat.

PATRI-ARCH INC.

Siège social

1365, rue Frontenac, Québec (Qué) G1S 2S6
Téléphone : (418) 648.9090

Bureau de l'Estrie et de la Montérégie

390, rue Simonds Sud, bureau 207, Granby (Qué) J2J 1G8
Téléphone : (450) 991.4900

Courriel : info@patri-arch.com

Site internet : www.patri-arch.com

TABLE DES MATIÈRES

CONTEXTE DU MANDAT	vii	SECTEUR PAYSAGER 3 <i>Rue Maisonneuve</i> Clermont	3.1
MÉTHODOLOGIE	vii	Localisation	3.2
Objectifs	vii	Historique de la forme du territoire	3.2
Approche préconisée	vii	Milieu naturel	3.5
LES ÉTAPES DU PROJET	viii	Utilisation du sol	3.7
FICHES DE CARACTÉRISATION DE SEPT TERRITOIRES D'INTÉRÊT PATRIMONIAL ET ESTHÉTIQUE DE LA MRC DE CHARLEVOIX-EST	ix	Bâti.....	3.12
SECTEUR PAYSAGER 1 <i>Pointe-aux-Alouettes</i> Baie-Sainte-Catherine	1.1	Analyse visuelle.....	3.16
Localisation	1.2	Synthèse et recommandations	3.20
Historique de la forme du territoire	1.2	Bibliographie.....	3.23
Milieu naturel	1.5	SECTEUR PAYSAGER 4 <i>Rive sud du lac Sainte-Marie</i> Saint-Aimé-des-Lacs	4.1
Utilisation du sol	1.7	Localisation	4.2
Bâti.....	1.9	Historique de la forme du territoire	4.2
Archéologie	1.10	Milieu naturel	4.3
Analyse visuelle.....	1.11	Utilisation du sol	4.5
Synthèse et recommandations	1.14	Bâti.....	4.8
Bibliographie.....	1.15	Analyse visuelle.....	4.12
SECTEUR PAYSAGER 2 <i>Port-au-Persil</i> Saint-Siméon	2.1	Synthèse et recommandations	4.15
Localisation	2.2	Bibliographie.....	4.17
Historique de la forme du territoire	2.2	SECTEUR PAYSAGER 5 <i>Rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste</i> Notre-Dame-des-Monts	5.1
Milieu naturel	2.5	Localisation	5.2
Utilisation du sol	2.7	Historique de la forme du territoire	5.2
Bâti.....	2.10	Milieu naturel	5.4
Analyse visuelle.....	2.13	Utilisation du sol	5.6
Synthèse et recommandations	2.16	Bâti.....	5.10
Bibliographie.....	2.18	Analyse visuelle.....	5.14
		Synthèse et recommandations	5.17
		Bibliographie.....	5.19

SECTEUR PAYSAGER 6 <i>Noyau villageois et Domaine Forget</i> Saint-Irénée	6.1
Localisation	6.2
Historique de la forme du territoire	6.2
Milieu naturel	6.6
Utilisation du sol	6.7
Bâti.....	6.13
Analyse visuelle.....	6.25
Synthèse et recommandations	6.30
Bibliographie.....	6.31
 SECTEUR PAYSAGER 7 <i>Chemin des Falaises</i> La Malbaie	 7.1
Localisation	7.2
Historique de la forme du territoire	7.2
Milieu naturel	7.7
Utilisation du sol	7.9
Bâti.....	7.14
Analyse visuelle.....	7.20
Synthèse et recommandations	7.24
Bibliographie.....	7.25

CONTEXTE DU MANDAT

La réalisation de cette étude de caractérisation de sept territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est s'inscrit dans une démarche plus large visant à doter la MRC d'outils de mise en valeur de son territoire. La politique culturelle adoptée par la MRC de Charlevoix-Est en 2003 trace les lignes directrices du développement culturel de la région. La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine culturel, matériel et immatériel constituent un axe d'intervention majeur de cette politique quant à l'affirmation et la promotion de l'identité régionale qu'ils sous-tendent. Riche et diversifié, le patrimoine de Charlevoix-Est mérite une attention particulière. En raison de sa valeur identitaire et des réflexions qu'il soulève quant à son devenir et à sa gestion, l'acquisition d'une meilleure connaissance faisait partie des actions à poser.

Le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Charlevoix-Est est entré en vigueur le 10 janvier 2012. Celui-ci impose aux municipalités de se doter de règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturales (PIIA) pour certaines zones de leur territoire. Cette mesure s'inscrit dans la perspective d'améliorer le cadre construit et naturel de la MRC de Charlevoix-Est, que ce soit en milieu dense où l'intérêt est d'ordre architectural ou patrimonial, ou qu'il s'agisse de secteurs encore caractérisés par leur environnement naturel. Ainsi, les sites d'intérêt patrimonial et esthétique identifiés au schéma sont visés par l'adoption de PIIA.

Avant même d'adopter des plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) et d'émettre des critères et des objectifs visant la mise en valeur de territoires d'intérêt patrimonial et esthétique, il est nécessaire de bien connaître les éléments bâtis et paysagers de ces territoires. Bien qu'une étude ait été réalisée en 1998 pour inventorier et caractériser sommairement les principaux territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est (Anne Carrier architectes, GRHQR inc. et Sigma inc.), le niveau de connaissances n'était pas suffisant pour créer des outils réglementaires adaptés au milieu.

Cette étude de caractérisation apporte les informations utiles relatives aux critères pertinents permettant d'élaborer les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) exigés en vertu du nouveau schéma d'aménagement. À cet effet, l'étude de caractérisation s'avère un outil utile, voire essentiel, pour assurer un développement harmonieux de la MRC de Charlevoix-Est.

MÉTHODOLOGIE

Objectifs

L'étude de caractérisation de sept territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est a permis de répondre à trois principaux objectifs :

- Améliorer et mettre à jour les connaissances sur ces territoires d'intérêt patrimonial et esthétique;
- Apporter des informations utiles relatives à des critères pertinents permettant d'élaborer les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) exigés en vertu du nouveau schéma d'aménagement;
- Favoriser le développement plus harmonieux de la MRC de Charlevoix-Est.

Approche préconisée

Avant même d'adopter des PIIA et d'émettre des critères et des objectifs visant la mise en valeur de territoires d'intérêt patrimonial et esthétique, il fallait s'assurer de bien connaître les éléments bâtis et paysagers de ces territoires. La présente étude ajoute une couche de connaissances aux travaux déjà réalisés selon une approche typomorphologique.

La typomorphologie est une discipline d'étude de la forme urbaine et des paysages humanisés qui examine, d'une part, les liens entre les différentes échelles qui composent les paysages (territoire, agglomération, parcellaire, bâti) et qui cherche, d'autre part, à retracer le processus historique de transformation de manière à identifier les règles qui ont guidés le développement du territoire. C'est en connaissant mieux ces règles qu'une caractérisation du patrimoine bâti et paysager devient possible, car le patrimoine bâti et paysager est le produit de l'interaction entre la forme naturelle du territoire et les interventions humaines qui transforment graduellement leur environnement. L'approche proposée pour la caractérisation des territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est se base sur la lecture des différentes couches d'informations qui construisent cette interaction entre l'Homme et son environnement naturel.

À l'inverse d'un inventaire monumental, qui s'intéresse d'abord aux bâtiments exceptionnels ou spécialisés ainsi qu'aux composantes qui se démarquent par leur rareté, leur architecture ou leur ancienneté, l'étude typomorphologique s'intéresse d'abord au bâti de base, c'est-à-dire aux bâtiments résidentiels et agricoles qui se multiplient dans un milieu, aux « petits patrimoines » qui composent la majorité des tissus urbains ou ruraux. La typomorphologie s'attarde aux éléments récurrents qui façonnent l'identité et le génie d'un lieu, aux interactions entre les composantes, et non aux exceptions et aux éléments uniques. Ainsi, on peut mieux identifier les éléments caractéristiques d'un milieu donné qui s'appliquent au plus grand nombre.

De façon plus précise, la grille d'analyse qui est utilisée pour la lecture du patrimoine bâti et paysager se compose de trois séries de critères :

- Le processus historique de formation et de transformation du milieu : cette section vise à retracer à partir de cartes anciennes et de sources historiques les principaux jalons du développement du territoire (création et développement des seigneuries, paroisses et municipalités, noyaux de peuplement, développements industriels, agricoles et forestiers, etc.). Cette lecture historique permet ainsi d'identifier les marques les plus anciennes des interventions humaines et leurs influences sur les développements subséquents. En effet, l'approche typomorphologique permet de comprendre comment un territoire a évolué, les relations qui s'établissent entre ses composantes naturelles et le développement de ses tissus construits.
- Les caractéristiques du milieu naturel : cette série de critères vise à mettre en évidence les principaux traits du milieu naturel, soit l'hydrographie, la topographie, la géologie, la végétation et les écosystèmes. La lecture de ces critères est établie à partir des données cartographiques ou des photographies aériennes, des études existantes ainsi que par la visite sur le terrain.
- Les caractéristiques physiques des modèles culturels (modèles de lotissement agricole, modèles de développement urbain/villageois, etc.) utilisés lors du développement du territoire et de leurs adaptations aux particularités du site. Cette troisième série de critères, la plus large, vise à identifier les principales caractéristiques des interventions humaines à différentes échelles de lecture (le territoire, l'agglomération, le tissu (parcellaire), le bâti). Alors que l'échelle du territoire et de l'agglomération permet de souligner, avec les caractéristiques du milieu naturel, les grandes composantes paysagères et de structure territoriale, la lecture du parcellaire et des éléments bâtis permet d'identifier plus finement les caractéristiques du milieu qui connaissent des transformations plus fréquentes. C'est ce processus de transformation qui doit être identifié pour mieux contrôler les modifications dans le futur.

Ces trois séries de critères se superposent à l'identification des perspectives visuelles d'intérêt, c'est-à-dire les principaux points de vue à partir ou vers les territoires à l'étude à partir de prises de vues photographiques. L'étude *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*, réalisée par Ruralys en 2010, a servi de base pour l'identification des principaux points de vue.

LES ÉTAPES DU PROJET

1. Recherches documentaires

L'étude de caractérisation a nécessité des recherches historiques afin de documenter le processus de développement de chacun des territoires, notamment en identifiant les principaux jalons historiques (colonisation, activités socio-économiques, etc.) ainsi que les différentes phases de développement. Les sources secondaires ont principalement été mises à contribution afin d'y extraire des données historiques.

Dans un premier temps, divers documents et études ont été dépouillées : le schéma d'aménagement de la MRC de Charlevoix-Est, qui a servi de base pour la caractérisation des territoires d'intérêt; l'évaluation des territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est, réalisée en février 1998; les objectifs et recommandations applicables au cadre de protection des territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est; les règlements de PIA du boulevard des Falaises, de la rue Maisonneuve, de Saint-Aimé-des-Lacs et de Saint-Irénée; ainsi que l'étude de caractérisation et d'évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, publiée en avril 2010.

Dans un deuxième temps, plusieurs documents ont été consultés afin de retracer l'iconographie ancienne reliée aux territoires à l'étude. Les cartes, photographies et représentations picturales extraites de monographies, de collections numériques accessibles via l'Internet, telles que Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) et le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* (RPCQ), ainsi que les documents iconographiques fournis gracieusement par les personnes rencontrées sur le terrain, ont été intégrées à l'étude de caractérisation.

2. Travaux sur le terrain

Les travaux sur le terrain se sont ensuite déroulés pendant l'été 2013. Les composantes paysagères et bâties de chaque secteur d'intérêt patrimonial et esthétique ont fait l'objet d'un relevé photographique à partir de l'espace public. Diverses informations nécessaires à la caractérisation ont également été relevées directement sur le terrain, essentiellement en ce qui a trait aux données d'identification (adresse, dénomination), aux caractéristiques paysagères (milieu naturel, perspectives visuelles remarquables), ainsi qu'aux caractéristiques architecturales (traits architecturaux dominants). Finalement, des photographies aériennes des territoires à l'étude ont été réalisées en avion par le photographe Pierre Lahoud en compagnie de Martin Dubois, chargé de projet.

3. Analyse et traitement des données

Une fois la collecte de données effectuées, chaque territoire d'intérêt a fait l'objet d'une analyse approfondie pour faire ressortir les éléments les plus importants, identifier les composantes paysagères et bâties qui forgent l'esprit du lieu, ainsi que répertorier adéquatement les caractéristiques essentielles à conserver et à mettre en valeur. Cette analyse a été réalisée dans l'esprit de l'approche préconisée décrite dans les pages précédentes, qui fait appel à certaines notions de la typomorphologie.

4. Rédaction des fiches de caractérisation

Afin de colliger et de synthétiser les données recueillies tant à partir des études réalisées précédemment, des collectes effectuées sur le terrain, que des recherches documentaires, chacun des secteurs d'intérêt patrimonial a fait l'objet d'une fiche de caractérisation. Largement illustrée de cartes et de photographies, chacune des fiches de caractérisation est structurée comme suit :

- Identification du territoire d'intérêt patrimonial et esthétique : nom, localisation, photographie aérienne représentative, carte de situation géographique dans la MRC de Charlevoix-Est, carte de localisation, délimitation du secteur;
- Historique de la forme du territoire : processus de développement historique (principaux jalons du développement historique du territoire et identification des phases de développement), cartes et photographies anciennes;
- Milieu naturel : hydrographie, topographie et géologie, végétation et écosystèmes particuliers;
- Utilisation du sol : type d'implantation, parcours, parcellaire, implantation du bâti;
- Bâti : types architecturaux (bâti de base et bâti spécialisé), caractéristiques architecturales dominantes, principaux témoins, vestiges archéologiques;
- Analyse visuelle : objets repères et identitaires, perspectives visuelles;
- Synthèse et recommandations;
- Bibliographie associée à la fiche de caractérisation.

Fiches de caractérisation de sept territoires d'intérêt patrimonial et esthétique de la MRC de Charlevoix-Est

SECTEUR PAYSAGER 1 | *Pointe-aux-Alouettes* | Baie-Sainte-Catherine

SECTEUR PAYSAGER 2 | *Port-au-Persil* | Saint-Siméon

SECTEUR PAYSAGER 3 | *Rue Maisonneuve* | Clermont

SECTEUR PAYSAGER 4 | *Rive sud du lac Sainte-Marie* | Saint-Aimé-des-Lacs

SECTEUR PAYSAGER 5 | *Rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste* | Notre-Dame-des-Monts

SECTEUR PAYSAGER 6 | *Noyau villageois et Domaine Forget* | Saint-Irénée

SECTEUR PAYSAGER 7 | *Chemin des Falaises* | La Malbaie

POINTE-AUX-ALOUETTES

Baie-Sainte-Catherine



1.1. Localisation de Pointe-aux-Alouettes dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

1.2. Vue aérienne de Pointe-aux-Alouettes. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



1.3. Localisation de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

LOCALISATION

La Pointe-aux-Alouettes (figure 1.3) se situe à la limite nord-est du territoire de la MRC de Charlevoix-Est, dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine. Elle est bordée à l'est par le fleuve Saint-Laurent et l'îlot-aux-Alouettes, un peu au large, au nord par la baie Sainte-Catherine (aussi appelée anse Sainte-Catherine), au sud par la Pointe-au-Bouleau (autrefois Pointe-aux-Bouleaux) et enfin, par la route de la Grande-Alliance (route 138) et le village, à l'ouest.

À seulement 3 km de l'embouchure de la rivière Saguenay, le secteur est situé à l'intérieur des limites du grand Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent et à proximité du Parc national du Saguenay. On y retrouve d'ailleurs un pôle de découvertes dans le village. Sur le fleuve Sainte-Laurent et sa rive sud, la Pointe-aux-Alouettes a pour voisin d'en face l'île Verte et le territoire situé entre les villages de Cacouna et de Trois-Pistoles.

HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

La basse terrasse qui s'étend entre la pointe aux Alouettes et la rivière aux Canards, bien à l'abri du vent du nord, a été un endroit propice aux campements amérindiens. Leur présence est attestée par des fouilles archéologiques effectuées dans les années 1960 et 1980. Le site Ouellet, sis en bordure du fleuve, sur la propriété de la famille Ouellet et localisé à 1 km au sud de la pointe aux Alouettes, a révélé qu'entre les ans 1 100 et 1 350 de notre ère, des Iroquoiens du Saint-Laurent de la région de Québec y auraient séjourné à plusieurs reprises en été et à l'automne lors de leurs excursions de chasse aux loups-marins à l'embouchure du Saguenay. Ces fouilles ont permis de jeter un nouvel éclairage sur la présence de cette nation dans l'estuaire du Saint-Laurent qui, d'ailleurs, s'y trouve encore au 16^e siècle. En effet, en 1535, Jacques Cartier mentionne leur présence sur l'Isle-aux-Coudres.

Au début du 17^e siècle, le contexte est tout autre. Les Iroquoiens du Saint-Laurent s'étant dispersés, probablement suite à des conflits intertribaux très sanglants, ont cessé d'occuper et de fréquenter la vallée laurentienne au cours des dernières décennies du 16^e siècle. Bénéficiant de la présence du fleuve et du passage de la rivière Saguenay qui permet, par bien des détours, de se rendre aussi loin que dans la région de l'Outaouais, le secteur à proximité de Tadoussac est devenu un point de convergence pour diverses nations amérindiennes qui s'y rassemblaient et venaient traiter avec les Français et les Basques qui ont commencé

à fréquenter les environs de Tadoussac pour la chasse à la baleine vers la fin du 16^e siècle. D'ailleurs, des vestiges de fours en pierre qui leur servaient pour la fonte des graisses seraient encore visibles à Chafaud aux Basques dans la municipalité de Baie-Sainte-Catherine, à quelques kilomètres au sud de Pointe-aux-Alouettes.

Au début du 17^e siècle, des Autochtones de différentes nations ont continué d'établir des campements saisonniers entre la rivière aux Canards et la Pointe-aux-Alouettes. En 1603, Samuel de Champlain y a rencontré un groupe d'Innus, d'Algonquins de la région de l'Outaouais et de Malécites près d'un petit coteau boisé, en contrebas de la Pointe-aux-Alouettes. C'est à cet endroit que se sont rassemblées ces nations autochtones pour fêter leur victoire contre leurs ennemis communs, les Iroquoiens. En scellant un traité d'alliance pour les aider à combattre ces derniers, Champlain s'est assuré leur amitié et leur fidélité de manière à rendre possible l'établissement de colons français dans la vallée laurentienne et le développement d'un solide réseau commercial de fourrures.



1.4. Monsieur Eugène Laprise alors qu'il pratique la pêche à la fascine. Source : © Collection Albert Dufour.



1.5. Éléments historiques de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



1.6. Vue à partir de Pointe-aux-Alouettes en direction de Pointe-au-Bouleau, montrant les fascines ainsi que le site Ouellet sur la basse terrasse. Source : © Fonds du Séminaire de Chicoutimi.

Ainsi, bien que Champlain ait situé le lieu de cette première alliance franco-amérindienne à Pointe-aux-Alouettes, il est juste de spécifier que cet événement historique ne s'est pas produit au sommet de ce plateau comme on pourrait le penser. Cette pointe élevée aux côtes escarpées n'est pas propice à l'installation d'un campement amérindien. L'alliance fut plutôt conclue en contrebas de la Pointe-aux-Alouettes, dans le secteur que l'on nomme aujourd'hui Pointe-au-Bouleau.

C'est aussi dans ce secteur qui se présente comme un long plateau fertile de la rivière aux Canards, à Pointe-aux-Alouettes, et qui englobe les lieux que l'on désigne actuellement comme la Rivière-aux-Canards et Pointe-au-Bouleau, que plusieurs types d'occupations se sont succédés au cours des siècles. Les Jésuites de la mission de Tadoussac y auraient entretenu un jardin pour s'assurer l'apport en légumes frais. Cette occupation n'a pu être datée, mais elle est antérieure au 19^e siècle. Au début du 18^e siècle, les Français y ont pratiqué la pêche au béluga avec l'aide de fascines tendues dans le fleuve. Plusieurs bâtiments y furent construits (entrepôts, logements pour les travailleurs, puits...) pour permettre la tenue des activités de dépeçage de l'animal et de la fonte des graisses. Au milieu du 20^e siècle, on comptait encore huit pêches à fascines (figure 1.4) au pourtour de Pointe-aux-Alouettes, du quai jusqu'à l'embouchure de la rivière aux Canards, et sur la batture aux Alouettes (figure 1.6). Encore aujourd'hui, des traces de cette pêche sont visibles à marée basse.

Probablement dès la fin du 18^e siècle, le même site fut réutilisé par le gouvernement britannique, puis par la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH) pour la culture du foin et de l'avoine nécessaires à l'alimentation des animaux élevés pour les besoins des détenteurs des Postes du Roi et des comptoirs commerciaux de la CBH. Cette entreprise y entretenait une ferme avec une bâtisse pour entreposer les produits agricoles et probablement plus tard, avant 1851, une maison ou un magasin pour loger les employés.

Malheureusement, tous les bâtiments anciens érigés au bord de la mer dans ce secteur n'existent plus aujourd'hui. Le site subit une pression constante des fortes marées, du déboisement et des glaces hivernales de sorte que les traces qui pourraient en rester sont constamment menacées par l'érosion des berges.

Bien qu'il soit probable que des résidents permanents se soient installés à titre de « squatteurs » dans le secteur de Baie-Sainte-Catherine dès les années 1820 ou 1830, le développement du territoire débute davantage avec l'implantation de la scierie de William Price en 1843 à la première chute de la rivière aux Canards, soit à 1 km environ dans les terres (figures 1.5 et 1.7). Les madriers et le bois scié étaient acheminés par une dalle en bois qui partait de cette rivière et atteignait un quai construit plus au nord, près de l'actuel motel Le Vacancier. Au quai, le bois était chargé sur des navires et expédié principalement sur les marchés européens. À ce même endroit, soit vers le milieu du village actuel, se trouvaient alors un camp d'une cinquantaine d'hommes et les bureaux de



1.7. Plan tracé par Jean-Baptiste Duberger en 1856 montrant le moulin et la dalle sur la Rivière-aux-Canards. Source : © Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAHQ).



1.8. Le village de Baie-Sainte-Catherine en 1901-1908. Source : © BAHQ, Centre d'archives de Chicoutimi, cote P666, S12, S55, P570.

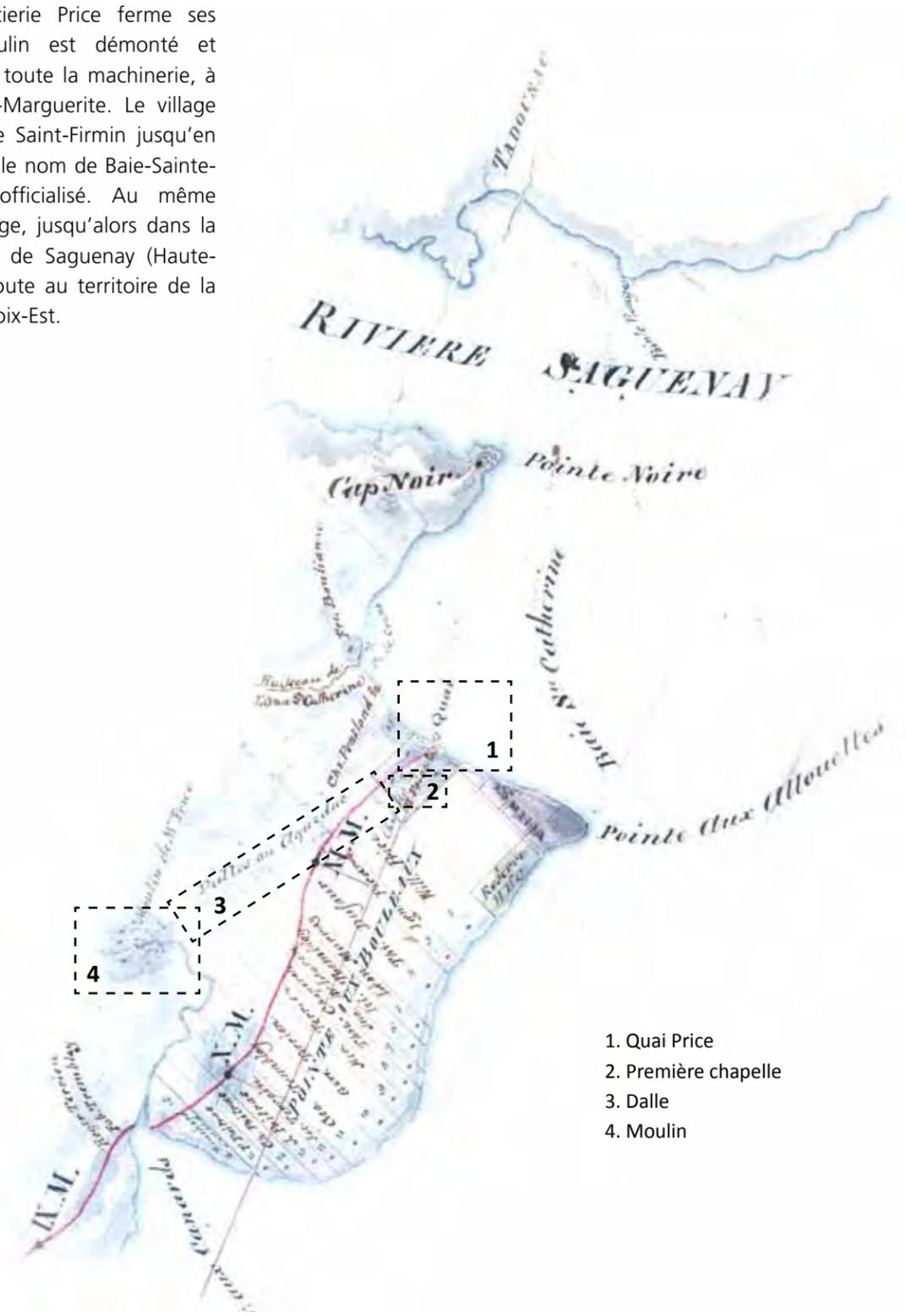
la compagnie. La scierie de William Price attire bon nombre de travailleurs qui ont résidé dans les secteurs de Rivière-aux-Canards et de Pointe-au-Bouveau. Lors de la fermeture de la scierie vers 1855, la plupart des habitants quitte les lieux pour aller trouver du travail ailleurs, alors que d'autres demeurent sur place. Pour survivre, ces habitants s'adonnent à la pêche et à la navigation certes, mais aussi à l'agriculture de sorte qu'entre 1851 et 1861, la production agricole et la proportion des terres cultivées ont considérablement augmenté. Le plateau supérieur des secteurs de Rivière-aux-Canards et de Pointe-au-Bouveau s'est ainsi couvert de fermes et de champs cultivés (figure 1.9). Cette portion du territoire de Baie-Sainte-Catherine demeure d'ailleurs pendant des années le seul secteur agricole de la future municipalité.

Dès 1847, à l'époque du moulin de William Price, les communiants étaient en nombre suffisant pour légitimer la création de la mission de Saint-Firmin. L'abbé Lazare Marceau, responsable du service religieux des agglomérations du Bas-Saguenay et des autres missions le long du fleuve près de Tadoussac, achète un terrain sur le plateau de la Pointe-aux-Alouettes dans l'idée d'y ériger un lieu de culte. Une chapelle est aussitôt construite près de l'arrivée de la dalle du moulin Price, au lieu que l'on attribue aujourd'hui aux environs de la jonction de la route 138 et de l'entrée du chemin qui mène au domaine des prêtres du Séminaire de Chicoutimi. Cette chapelle aurait été incendiée en 1855. Par la suite, les offices religieux se sont déroulés dans des résidences privées. Les sources écrites nous révèlent la présence d'un cimetière catholique sur la Pointe-aux-Alouettes à partir de 1865. La tradition orale rapporte toutefois la probabilité d'inhumations sur le plateau de la Pointe-aux-Alouettes avant cette date et la possibilité que ce même site ait servi de lieu de sépulture aux Autochtones.

À la suite d'une requête de la population résidant dans le secteur de Rivière-aux-Canards, une chapelle est érigée en 1875 à proximité de ce cimetière. Édifiée à partir de madriers tirés de maisons abandonnées, elle est desservie par des missionnaires de Tadoussac jusqu'en 1901, après quoi le curé de la nouvelle paroisse de Saint-Firmin de Baie-Sainte-Catherine prend le relais. Près de la chapelle, Pierre Boulianne construit sa maison vers les débuts de 1880 sur un emplacement qu'il louait 1 \$ par an à la Corporation archiépiscopale à partir de 1876. Vers 1885, Joseph Ouellet y élève sa résidence au sud-est de l'église. En 1905, un presbytère vient compléter cet ensemble de bâtisses pour offrir un logis plus confortable au curé qui s'abritait jusque-là dans une annexe de fortune attenante à la chapelle.

L'installation en 1901 d'un second moulin à scie par la Price Brothers Co., dans la baie Sainte-Catherine, amène la construction d'un nouveau quai, à l'emplacement de celui d'aujourd'hui, et contribue à la création d'un véritable noyau villageois à cet endroit (figure 1.8). La compagnie Price y fait construire une trentaine de maisons pour loger ses ouvriers, une grande maison pour le gérant, un magasin et divers bâtiments utiles pour le bon fonctionnement du moulin. La croissance de la population amène la création de la paroisse de Saint-Firmin en 1901 et de la construction d'une nouvelle église en 1908. La petite chapelle de Pointe-aux-Alouettes cesse ainsi d'être utilisée par la population. Les prêtres du Séminaire de Chicoutimi, ayant pris l'habitude de venir passer leurs étés à Baie-Sainte-Catherine depuis 1907, font l'acquisition de la Pointe-aux-Alouettes avec la chapelle, le cimetière et les maisons construites pour les familles Boulianne et Ouellet afin de s'y aménager un domaine réservé à leur usage durant l'été. En 1914, ils font ériger un kiosque sur leur domaine, à l'extrémité est de la Pointe-aux-Alouettes, qui rappelle l'alliance historique de 1603 entre les Français et les Autochtones.

En 1909, la scierie Price ferme ses portes. Le moulin est démonté et transporté, avec toute la machinerie, à la rivière Sainte-Marguerite. Le village porte le nom de Saint-Firmin jusqu'en 1984, année où le nom de Baie-Sainte-Catherine est officialisé. Au même moment, le village, jusqu'alors dans la MRC du Comté de Saguenay (Haute-Côte-Nord), s'ajoute au territoire de la MRC de Charlevoix-Est.



1.9. Extrait de la carte réalisée par Jules Tremblay en 1848. Source : © BAHQ.

MILIEU NATUREL

Hydrographie

Fleuve, rivières, ruisseaux, anses et lacs composent la trame hydrographique du secteur de la Pointe-aux-Alouettes (figure 1.10). L'immensité du fleuve Saint-Laurent et sa rencontre avec la rivière Saguenay définissent la région. Dans le fleuve, à proximité de la Pointe-aux-Alouettes, se jettent le ruisseau Sainte-Catherine au nord et la rivière aux Canards au sud (figure 1.11). À environ 1 km de son embouchure dans le fleuve, une première grande chute ponctue la rivière aux Canards.

Près du littoral, dans ses abords moins escarpés, le fleuve se découpe et forme des baies. La plus importante, la baie Sainte-Catherine, constitue l'extension maritime du village portant le même nom. Plus petites, les anses du Portage et à Jean, au nord, font face au village de Tadoussac auquel elles sont reliées par un traversier.

La partie terrestre regorge également de points d'eau situés pour la plupart dans le secteur boisé et montagneux derrière le village : les lacs Vital, Roger, Tintin, Saint-Firmin, pour ne nommer que ceux-ci. Le grand territoire de la ZEC Buteux-Bas-Saguenay se situe également à l'ouest du territoire.



1.11. Embouchure de la rivière aux Canards.



1.12. Portion sud de la Pointe-aux-Alouettes, entièrement boisée.

Topographie / géologie

Le secteur de Pointe-aux-Alouettes se situe sur le contrefort du Bouclier canadien¹. Son relief est très accidenté et parsemé de sommets d'environ 200 m de hauteur.

La Pointe-aux-Alouettes s'avance vers le fleuve, comme pour regarder l'horizon, en surplombant le fleuve avec ses falaises escarpées de chaque côté. Cette avancée de terre dans le fleuve longue de 1 km ponctue le littoral de la côte charlevoisienne.

Avec ses voisines du nord et du sud, soit les pointes à Vital et au Bouleau, la pointe aux Alouettes vient créer des anses qui, sur leur rivage beaucoup plus bas, forment des lieux abrités, idéals pour l'amarrage et l'établissement humain. C'est aussi en ces lieux que se déversent les rivières du secteur. Au fil des années, et de l'érosion des berges, la pointe au Bouleau est cependant devenue beaucoup moins importante et apparente.

Situé au nord de la Pointe-aux-Alouettes, le village de Baie-Sainte-Catherine est comprimé entre le relief montagneux à l'ouest et le rivage à l'est. La falaise se rabaisse plus près de la berge au centre de la baie, permettant ainsi d'accéder assez facilement à cette grande plage qui borde le village et la Pointe-aux-Alouettes. Le relief accidenté et le sol sablonneux en font un lieu peu propice à l'agriculture². Du côté sud de la Pointe-aux-Alouettes, le secteur Pointe-au-Bouleau offre un plateau beaucoup plus grand entre le fleuve et les montagnes, seul endroit du secteur propice à l'agriculture. La falaise est toutefois toujours aussi haute.

Au large de la Pointe-aux-Alouettes, l'îlet, ou îlot, aux Alouettes marque l'extrême est des battures aux Alouettes qui bordent toute la pointe. C'est à cet endroit qu'on installe, en 1871, un phare pour l'aide à la navigation. Une balise remplace aujourd'hui le phare, démantelé en 1909. Entre l'îlet et la côte s'étend sur 4 km la batture aux Alouettes qui, à marée basse, étire le territoire vers le large³.



1.10. Les éléments naturels de la Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

1. A. ROBITAILLE et J-P. SAUCIER. *Paysages Régionaux du Québec Méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, p. 105.
 2. Robert SIMARD. *Baie-Sainte-Catherine en Charlevoix, 400 ans d'histoire*. La Malbaie, Société d'histoire de Charlevoix, 2005, 240 p.
 3. *Ibid.*

La faune marine

La rencontre de la rivière Saguenay et du grand fleuve Saint-Laurent est, selon le plan directeur du parc marin, une région maritime exceptionnelle du point de vue écologique. Cette région, riche en algues, en micro-organismes marins et en poissons est un véritable garde-manger pour une grande variété d'espèces d'oiseaux, de baleines et de phoques. L'apport régulier d'eau froide venant du chenal Laurentien amène également les conditions propices à la vie marine et sous-marine. Plusieurs espèces y sont présentes à l'année, telles que le béluga et le phoque commun. D'autres, de passage, y séjournent un moment comme le rorqual bleu, le petit rorqual, le rorqual commun, le rorqual à bosse, le marsouin commun, le phoque du Groenland et le phoque gris. On retrouve également une grande variété d'oiseaux, dont le garrot d'Irlande, de poissons, d'animaux marins et d'algues. Toute cette richesse marine, conjuguée à la topographie et l'hydrographie unique du secteur, sont à la base de l'établissement humain dans le secteur et de son développement touristique.

La forêt

Adossée directement au village et couvrant presque entièrement la Pointe-aux-Alouettes, la forêt est également omniprésente dans le secteur (figures 1.12 et 1.14). Parmi la grande variété d'arbres, on y retrouve le bouleau jaune et des résineux tels que le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya⁴. Toutes ces ressources sont également à l'origine des premières implantations du côté de la rivière et du village qui ont tiré profit de l'industrie forestière.

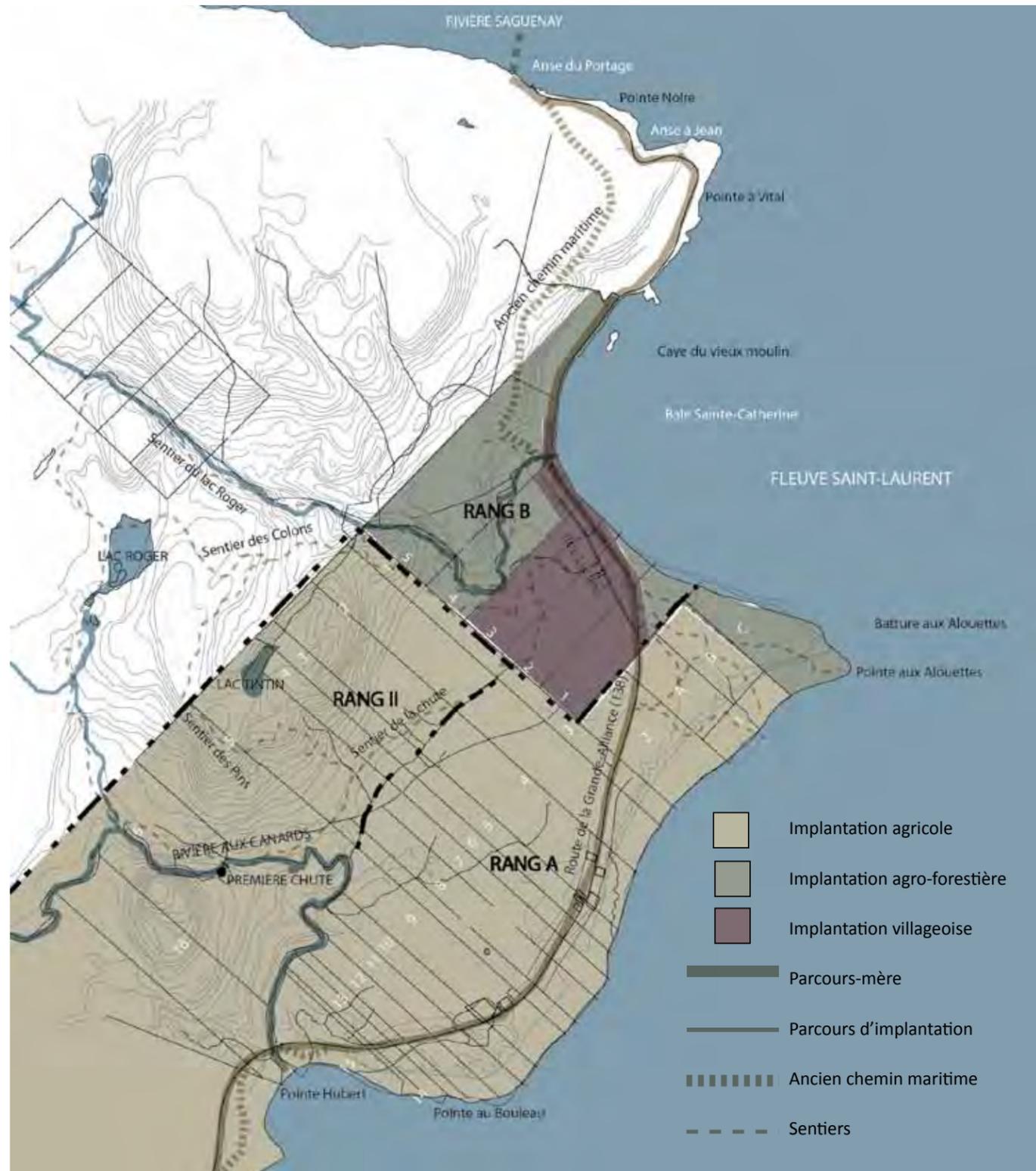
4. A. ROBITAILLE et J-P. SAUCIER. *Paysages Régionaux du Québec Méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, p. 105.



1.14. Le couvert forestier, le relief montagneux et la baie Sainte-Catherine.



1.13. La berge en bas de la Pointe-aux-Alouettes. On peut y apercevoir les traces des anciennes fascines ayant servi à la capture des cétacés.



1.15. L'implantation de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

Trois types d'implantation bien distincts se retrouvent sur le territoire de Pointe-aux-Alouettes (figure 1.15). Les grands rangs A et II du secteur de Pointe-au-Bouveau se distinguent par leur implantation agricole (figure 1.16). Le rang B, quant à lui, comprend tout le secteur villageois de Baie-Sainte-Catherine qui s'étend, sur une bande de terre assez étroite, entre la pointe aux Alouettes et le quai, le long du rivage. Le secteur agro-forestier se retrouve derrière le village et sur la portion nord de la pointe aux Alouettes. Installé près de la falaise du côté nord de la pointe, le petit hameau de Pointe-aux-Alouettes ponctue le couvert forestier de celle-ci. Il est composé de l'église, du cimetière, de l'ancien presbytère ainsi que des maisons Ouellet et Boulianne.



1.16. Caractère agricole du secteur de Pointe-au-Bouveau.



1.17. Parcours mère (route 138) dans le village à partir de la « Côte du Vieux-Quai ».



1.18. Entrée du sentier menant au domaine de la Pointe-aux-Alouettes.

Parcours

Le fleuve constitue véritablement le premier parcours-mère utilisé par les Iroquoiens du Saint-Laurent. Il permettait de relier les différents villages implantés le long de celui-ci et de rejoindre la rivière Saguenay. Le relief accidenté et les denses forêts du secteur rendaient la circulation terrestre plus difficile. Un premier parcours-mère terrestre apparaît d'abord sur la pointe au Bouveau. Le chemin maritime de la rive nord, aujourd'hui la route 138, permet ensuite de relier tous les villages de la côte charlevoisienne. Le tracé de ce parcours-mère est demeuré sensiblement le même avec les années. En quittant le village de Baie-Sainte-Catherine en direction de Tadoussac, le parcours-mère prenait toutefois un chemin à travers la forêt, évitant ainsi le relief inhospitalier du bord de la falaise près de la pointe Noire. Une passerelle permettait aux habitants du village de se rendre jusqu'au quai. C'est suivant le tracé de cette passerelle qu'on aménagea plus tard la route actuelle.

Près de Pointe-aux-Alouettes, le tracé du parcours-mère emprunte une côte qu'on nommait autrefois la « Côte du Vieux-Quai » en référence au vieux quai des Price qui se trouvait à proximité (figure 1.17). À ce parcours-mère s'ajoute un seul parcours d'implantation, la rue Leclerc, dans le village, qui est raccordé au parcours-mère par la côte de l'Église. Plusieurs sentiers et routes non pavées permettent d'accéder à l'arrière-pays. Un petit sentier privé permet d'atteindre le hameau de Pointe-aux-Alouettes à partir de la route 138 (figure 1.18). Plusieurs sentiers informels privés sillonnent également la Pointe-aux-Alouettes.

Un important réseau de sentiers pédestres est également disponible aux randonneurs. Parmi ceux-ci, on y retrouve le sentier du lac Roger, le sentier des Pins, le sentier des Colons ainsi que le sentier de la Chute qui rejoint la première chute de la rivière aux Canards, à l'endroit où était construit le premier moulin.

Si aujourd'hui le réseau viaire terrestre est davantage développé qu'à l'époque des Iroquoiens, la circulation fluviale est encore très présente. On peut noter la présence des traversiers permettant de relier Baie-Sainte-Catherine à Tadoussac et celui, un peu plus au sud, reliant Saint-Siméon et Rivière-du-Loup sur la rive sud. La navigation de plaisance et la circulation de navires dans le chenal Laurentien situé tout près confèrent toujours une importance capitale au fleuve en tant que parcours-mère.

Parcellaire

La division cadastrale témoigne encore aujourd'hui du système seigneurial et de la division des grands lots (figure 1.15). Disposées perpendiculairement au fleuve Saint-Laurent, les parcelles au sud de Pointe-aux-Alouettes, sur la pointe au Bouleau (Rang A), rappellent le caractère agricole du secteur. Elles ont très peu changé depuis 1848 (voir figure 1.9). Elles sont de forme rectangulaire, régulière et font environ 2 000 pieds (610 m) de longueur par 300 pieds (90 m) de largeur.

La trame parcellaire du village (Rang B) vient s'adosser perpendiculairement à celle de la pointe au Bouleau avec des parcelles un peu moins profondes (figure 1.15). Elles sont orientées perpendiculairement à la baie. Ces grands lots ont été redécoupés en bordure de la route principale et du chemin Leclerc pour permettre l'implantation d'un tissu villageois plus serré.

Sur la pointe aux Alouettes, jonction entre les deux systèmes parcellaires, les parcelles sont également de forme rectangulaire, mais davantage de tailles irrégulières de par la morphologie du territoire. La pointe se divise en cinq grands lots. Seules constructions sur cette grande pointe, l'église et ses bâtiments connexes occupent une portion de terrain à la jonction des grands lots 1, B et C, au nord de la pointe. Seules exceptions, le kiosque de Champlain est érigé à l'extrémité est de la pointe, sur le lot C, alors que les deux monuments religieux sont situés le long du sentier.

Implantation du bâti

Les premières implantations près de Pointe-aux-Alouettes ont pris place près de l'embouchure de la rivière aux Canards, sur le plateau de la pointe au Bouleau. C'est d'ailleurs dans ce secteur que se retrouvent encore aujourd'hui les plus anciennes maisons du secteur. Celles-ci sont orientées parallèlement à leur front de lot, et au fleuve par conséquent. Elles sont parfois désaxées par rapport à la rue et très près de celle-ci, témoignant de leur présence antérieure au tracé actuel de la route. Les bâtiments agricoles sont implantés en retrait de la rue, derrière les habitations.

Au village, le bâti est un peu plus concentré. Il se retrouve sur le parcours-mère, la route de la Grande-Alliance (route 138), et le parcours d'implantation, la rue Leclerc. Le long de la route de la Grande-Alliance, sur les parcelles donnant sur la berge, le bâti est plus rare, plus distancé, alors que de l'autre côté de la rue principale, le tissu urbain est plus resserré. Encore aujourd'hui,

le bâti se retrouve principalement sur le côté sud de la baie, près de Pointe-aux-Alouettes, là où étaient implantés les premiers bâtiments et le premier quai datant de l'époque du moulin Price. Le bâti se retrouve au centre des parcelles, en bordure de la route, avec une petite cour avant.

Le petit domaine de Pointe-aux-Alouettes se retrouve à la jonction des grands lots B, C et 1, dans la partie la plus rapprochée de la route entre Pointe-au-Bouleau et le village de Baie-Sainte-Catherine. Les bâtiments (maisons Boulianne et Ouellet) se retrouvent à quelques pas de l'église : la maison Boulianne située devant et la maison Ouellet, quelque peu en retrait, à l'arrière de l'église (figure 1.19). La maison Boulianne se compose en réalité de deux maisons reliées par un passage couvert. Les bâtiments font partie d'un seul ensemble, sans délimitation, orientation et organisation particulière. À l'exception de l'église qui regarde vers l'est, ils sont tous orientés vers la baie. Un cimetière, aménagé dès 1865, se retrouve entre l'église et la maison Ouellet. Le kiosque commémoratif, érigé en 1914 à l'extrémité est de la pointe, ainsi que les deux monuments religieux complètent le domaine.

Le bâti

Bâti de base

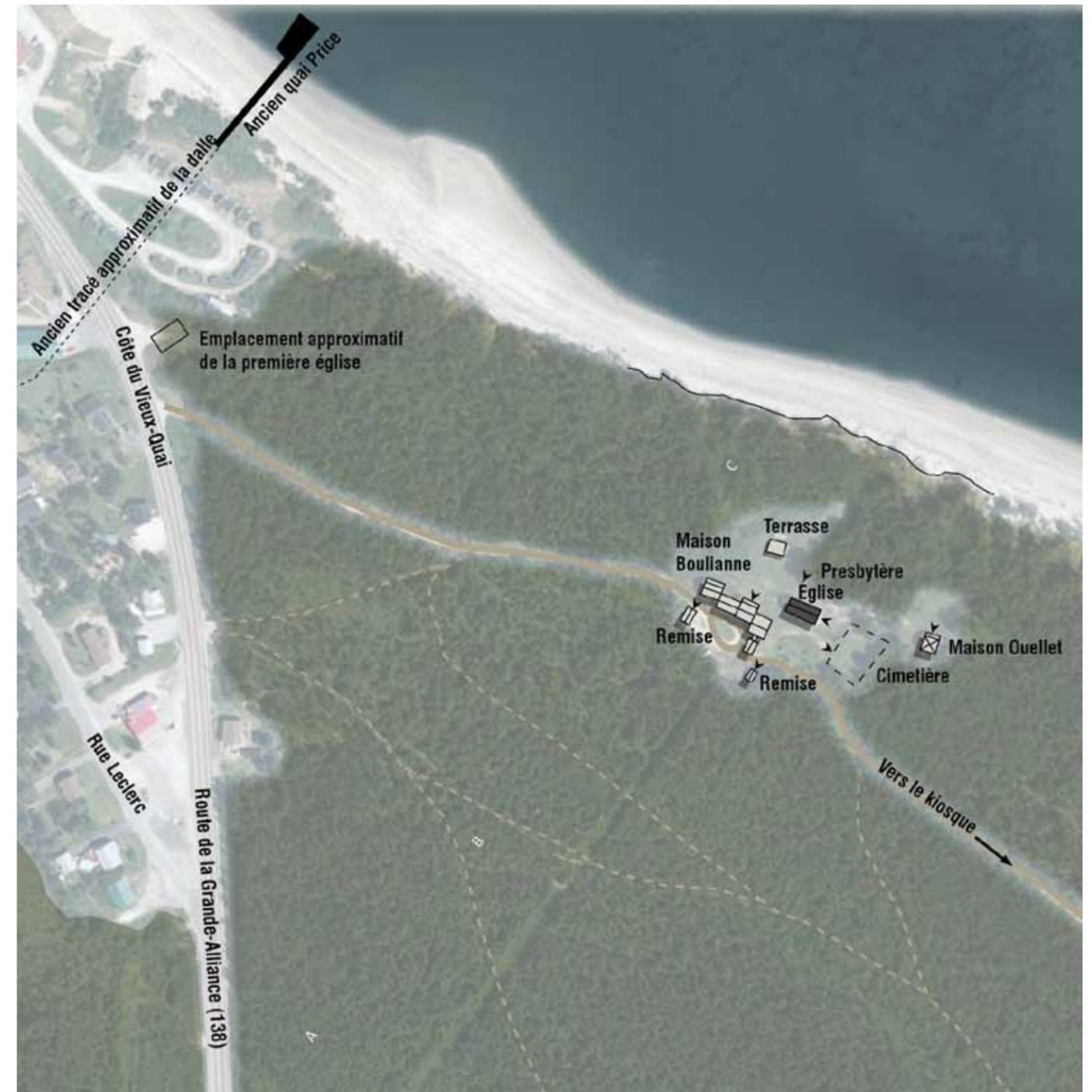
Le bâti de base du secteur de Pointe-au-Bouleau se caractérise par des maisons unifamiliales isolées. On y retrouve plusieurs maisons traditionnelles québécoises ainsi que plusieurs maisons plus récentes de type bungalow. Plusieurs bâtiments agricoles composent aussi la trame bâtie de ce secteur.

Au village, quelques maisons à étage et traditionnelles québécoises se retrouvent sur la route de la Grande-Alliance, entremêlées de bungalows plus récents. Ces derniers se retrouvent également sur la rue Leclerc.

Sur la pointe aux Alouettes, les trois résidences présentes sur le domaine sont des maisons à toit mansardé.

Bâti spécialisé

Le bâti spécialisé se retrouve principalement au village : le bâti de villégiature et commercial en bordure du rivage, alors que le bâti institutionnel est concentré sur la rue Leclerc. Pointe-aux-Alouettes fait exception, avec son église cachée derrière la forêt. De par son petit volume, elle s'intègre au bâti de base environnant.



1.19. Implantation du domaine de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

BÂTI

La majorité des bâtiments situés à Pointe-aux-Alouettes font partie du site patrimonial cité par la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en 2008. Ainsi, l'église construite en 1875, la maison Boulianne et l'ancien presbytère reliés par un passage couvert, la maison Ouellet, quelques dépendances, le cimetière ainsi que le kiosque de Champlain font partie de ce site protégé en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel.

Les types de bâti

Le domaine de Pointe-aux-Alouettes se compose de plusieurs bâtiments à caractère institutionnel et résidentiel. Ils partagent le même site sur une petite clairière au milieu de la forêt. On accède au site par le petit sentier qui débouche sur la façade latérale de la maison Boulianne. Avec la présence du cimetière, le caractère institutionnel domine. Tous les bâtiments sont bien ancrés au site : l'église sans parvis et les bâtiments sont à peine surélevés par rapport au sol. Devant le domaine, la forêt a été dégarnie pour dégager des perspectives vers la baie Sainte-Catherine. Les bâtiments ont été très bien entretenus au fil du temps et sont par conséquent en très bon état général. Les bâtiments ont été très peu modifiés depuis leur construction et témoignent encore très bien de la vie à Baie-Sainte-Catherine au siècle dernier.

Maison Boulianne et ancien presbytère

L'ensemble est en réalité composé de deux maisons reliées par un passage couvert, soit la maison Boulianne et l'ancien presbytère (figures 1.20 et 1.21). La façade principale, avec sa grande galerie près du sol, donne sur la baie Sainte-Catherine, sans lien avec le sentier menant au domaine qui longe la façade arrière. Ce sont des maisons à ossature de bois. Elles sont surmontées d'un toit mansardé à deux versants recouvert de tôle profilée avec lucarnes à pignon. Les fenêtres à battants en bois à six carreaux semblent d'origine. Le revêtement extérieur se compose de planches à feuillure (à gorge) peintes en blanc avec des planches cornières rouges. Le pignon de la maison Boulianne est orné d'une frise de bois découpée. Une grande galerie couverte et des annexes en partie arrière complètent la volumétrie de cette maison influencée par le style Second Empire.

Maison Ouellet

La façade principale de la maison Ouellet donne également sur la baie Sainte-Catherine (figure 1.22). La maison tourne ainsi le dos au sentier et à l'église. Elle est composée d'un volume simple surmonté d'un toit mansardé à quatre versants recouvert de tôle profilée et doté de lucarnes à pignon. Un revêtement de *masonite* peint en jaune recouvre les façades. Une grande galerie couverte s'ouvre vers la baie. Tout comme sa voisine, la maison adopte le style Second Empire.



1.20. Le sentier menant au domaine de Pointe-aux-Alouettes débouche sur la façade latérale de la maison Boulianne.



1.21. L'ancien presbytère et la maison Boulianne, reliés par un passage couvert.



1.22. La maison Ouellet, située un peu en retrait.

Église

Seul bâtiment tourné vers l'est et qui n'est pas orienté vers la baie, l'église bâtie en 1875 se compose d'un volume simple (40 pieds x 25 pieds) avec un toit à deux versants orné d'un petit clocher (figure 1.23). Sa toiture est recouverte de bardeaux de cèdre alors que le revêtement extérieur est en planches à feuillure également peint de blanc. La peinture extérieure est d'ailleurs très récente. On raconte que le bois du revêtement extérieur, du lambris intérieur et du plancher aurait été donné par la compagnie Price et proviendrait du moulin de Chicoutimi. La charpente, quant à elle, aurait été récupérée de plusieurs vieilles maisons érigées au temps de la « dalle »⁵. Les rares éléments de décor (chambranles et planches cornières) sont peints en rouge. Les grandes portes de bois avec imposte vitrée de la façade est s'ouvrent sur un petit perron posé directement sur le sol, sans parvis. Un tambour ajouté à la porte principale permettait autrefois d'agrandir l'espace intérieur, mais il a été retiré. Le décor intérieur de l'église est en grande partie d'origine. La première cloche installée en 1880 dans le clocher de l'église provenait du phare de l'Îlet-aux-Morts. Elle a été remplacée par une plus grosse cloche en 1889. Cette dernière se retrouve aujourd'hui dans l'église de Saint-Firmin, au village de Baie-Sainte-Catherine⁶.

Cimetière

Un cimetière catholique est ouvert à partir de 1865 à Pointe-aux-Alouettes, avant même la construction de l'église voisine une décennie plus tard. Le cimetière est aménagé dans une clairière sur un terrain dégagé ponctué de monuments funéraires sobres alignés en bois et en métal (figure 1.24). Une clôture métallique ceint cet ancien lieu de sépulture. Lorsque le village se déplace au début du 20^e siècle, un second cimetière est ouvert près du nouveau lieu de culte.

Kiosque de Champlain

Le petit kiosque de Champlain est de forme octogonale (figure 1.25). Une grande galerie couverte fait le tour du bâtiment. Il est surmonté d'un toit à huit versants, recouvert de tôle à la canadienne. Il est bâti de bois et couvert de clin de bois peint en blanc. Tous les éléments de décor, galeries, chambranles sont également peints en blanc. Les fenêtres à guillotine sont en bois, à quatre carreaux. Le kiosque repose également sur le grand lot C, à son extrémité est. On y accède par un petit sentier à travers la forêt qui débouche sur une clairière où il est situé.



1.23. L'église



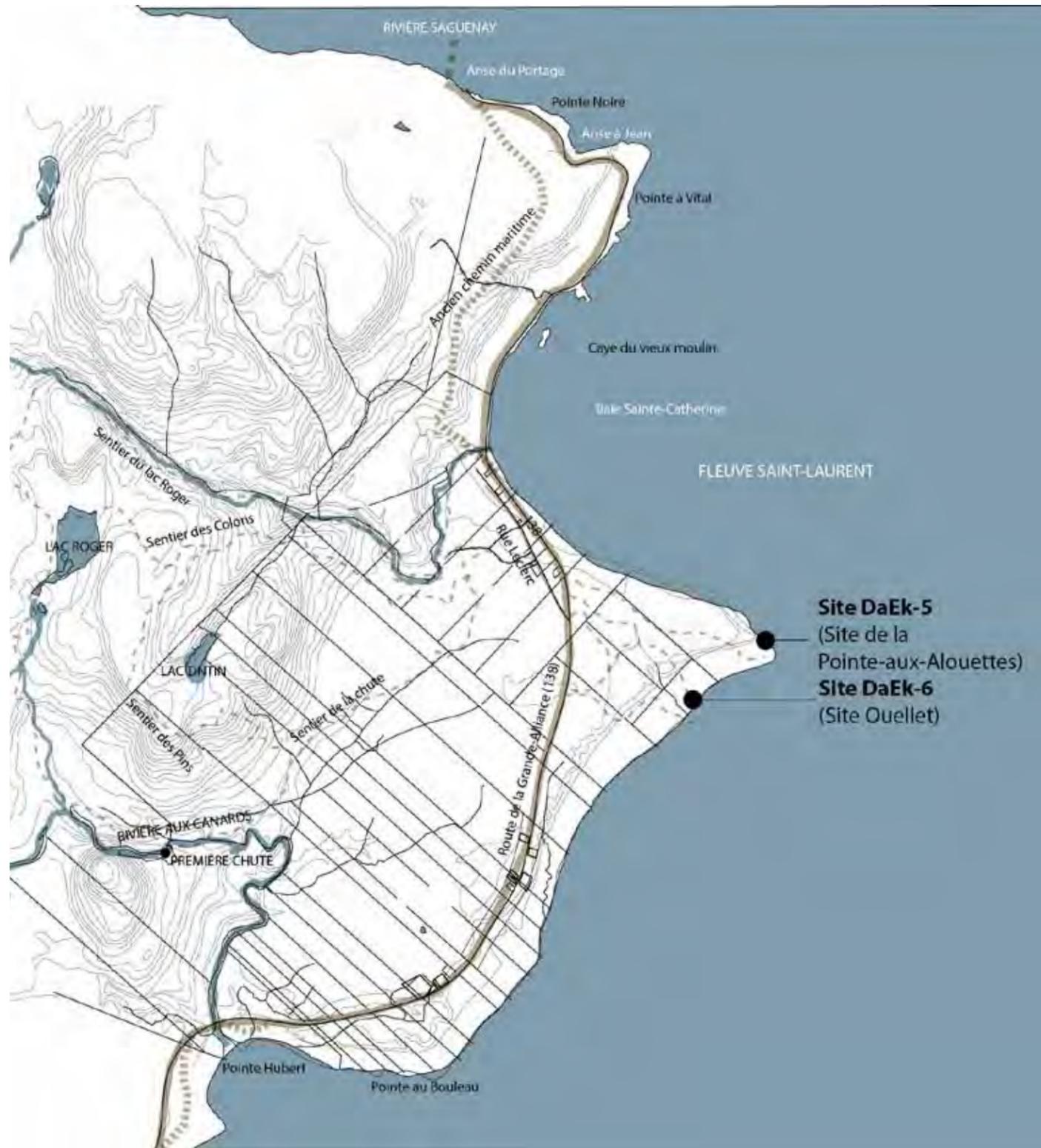
1.24. Le cimetière



1.25. Le kiosque de Champlain, situé sur le bout de la pointe.

5. Robert SIMARD. *Baie-Sainte-Catherine en Charlevoix, 400 ans d'histoire*. La Malbaie, Société d'histoire de Charlevoix, 2005, 240 p.

6. *Ibid.*



1.26. Les sites archéologiques de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

ARCHÉOLOGIE

Depuis les années 1910, il a été démontré par plusieurs découvertes fortuites et fouilles archéologiques que le potentiel archéologique des régions de Tadoussac et de Baie-Sainte-Catherine est élevé. Ce secteur compte un bon nombre de sites archéologiques dont certains ont révélé une présence humaine très ancienne remontant à la période archaïque. Le secteur de Baie-Sainte-Catherine compte cinq sites archéologiques et deux d'entre eux se trouvent précisément dans l'ère d'intervention de la Pointe-aux-Alouettes.

Le site de la Pointe-aux-Alouettes (DaEk-5) prend place sur le dessus de la pointe, à son extrémité, près du kiosque de Champlain. Le site Ouellet (DaEk-6) est situé en contrebas, un peu à l'ouest de celle-ci, sur un replat horizontal qui longe la plage. Ces sites ont été mis à jour à l'été 1961 par René Lévesque, un prêtre passionné d'archéologie. Ce dernier tentait alors de retrouver le campement de plusieurs groupes amérindiens (Innus, Algonquins, Malécites) rencontrés par Samuel de Champlain au printemps et à l'été 1603, à la Pointe-aux-Alouettes, ainsi que des sépultures amérindiennes que des résidents avaient dit avoir exhumées dans le secteur du dessus de la pointe.

Les fouilles effectuées sur le site DaEk-5 se sont révélées pauvres en découvertes. Du matériel de l'époque du contact (vaisselle française, pipes de plâtres) ainsi que des morceaux de poterie et de silex ont été trouvés, mais sans plus, et les sondages ultérieurs procédés en 1973 dans cette même zone par Charles Martijn et en 1985 par Michel Plourde se sont montrés négatifs.

En comparaison au site de la Pointe-aux-Alouettes, les vestiges mis à jour sur le site Ouellet ont été plus nombreux et diversifiés. Déjà en 1961, René Lévesque y avait exhumé environ 1 000 tessons de poterie et des outils en pierre. En 1973, les fouilles poursuivies par Charles Martijn ont été révélatrices et l'ont mené à recommander un sauvetage rapide du site dont l'existence demeure encore aujourd'hui menacée par l'érosion marine. C'est seulement à l'été 1985 que des interventions plus sérieuses sont entreprises sur le site Ouellet. Relancées pendant deux autres étés supplémentaires, les fouilles ont permis d'excaver la grande majorité de la superficie du site. Elles ont confirmé la présence d'une occupation sur plusieurs générations par les Iroquoiens du Saint-Laurent de la région de Québec, entre 1150 et 1300 de notre ère pendant la saison chaude, pour la chasse du loup-marin.



1.27. Objets lithiques (pilon de grès, bases de gouges, matériel indéterminé) retrouvés sur le site Dallaire (DaEk-4) en 1961 par l'équipe de René Lévesque. Source : René LÉVESQUE. « Description détaillée des emplacements exploités au cours du camp d'été ». *Revue de l'Université de Sherbrooke*. Sherbrooke, Université de Sherbrooke, vol. 2, n° 3, mars 1962, p. 176.

Les autres sites archéologiques de Baie-Sainte-Catherine sont localisés dans les terres, aux deux extrémités de l'anse. Le DaEk-8 qui se trouve au cœur du village est un site très bouleversé, les vestiges ayant été dispersés dans toutes les directions suite au nivellement de la terre à cet endroit. Quelques outils en pierre datant de la préhistoire y avaient été repérés dans les années 1970. Positionné à 1 600 mètres au nord du village, sur une terrasse dont les terres ont été labourées au cours des 19^e et 20^e siècles, le site DaEk-7 a également été perturbé. Le matériel exhumé est en pierre (outil et projectiles) et appartient à la chronologie culturelle de la période archaïque. Le DaEk-4, aussi nommé le site Dallaire, localisé au nord du DaEk-7, possède les mêmes caractéristiques et a délivré sensiblement le même type de vestiges (figure 1.27).

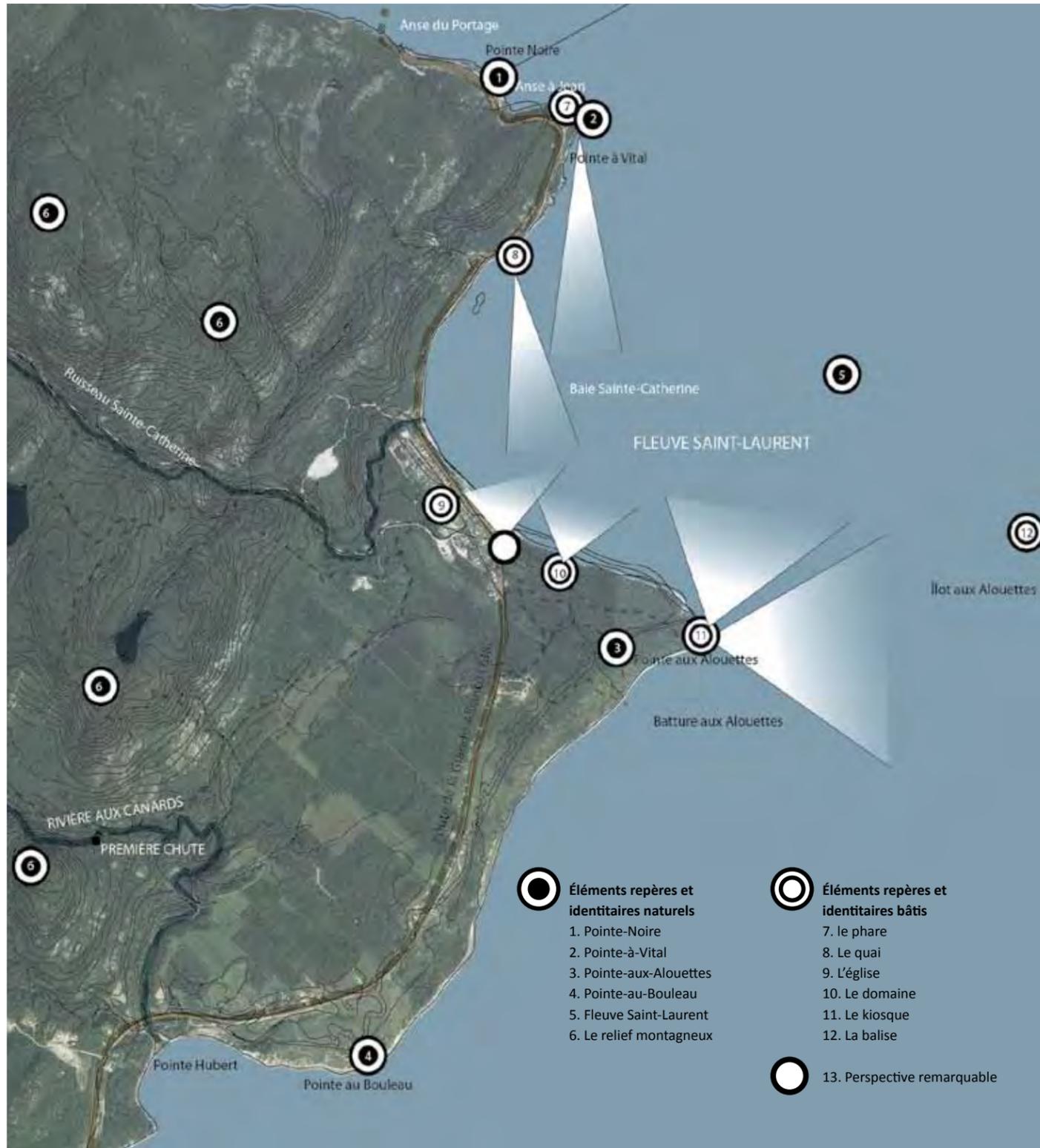
D'une part, nous préconisons des fouilles sur toute la surface de la pointe. La tradition orale rapportant la découverte de sépultures amérindiennes à cet endroit, de même que le récit de Champlain qui décrit les pratiques funéraires amérindiennes des Innus rencontrés à Baie-Sainte-Catherine, confirment qu'un cimetière pourrait se trouver à Baie-Sainte-Catherine, fort probablement sur la pointe. D'autre part, la perspective d'étendre la zone de fouilles de part et d'autre du site Ouellet pourrait se montrer intéressante car il a été démontré que ce lieu était fréquemment utilisé par les groupes autochtones depuis fort longtemps.

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

Les objets repères et identitaires du secteur sont d'abord naturels. Les pointes (Pointe-au-Boulevard, Pointe-aux-Alouettes, Pointe-Noire, Pointe-à-Vital) permettent de se repérer tant sur terre que sur mer (figure 1.28). Elles sont également directement liées à l'histoire du secteur. La pointe aux Alouettes et celle au Boulevard sont d'ailleurs répertoriées comme étant des éléments remarquables dans tout le grand paysage du littoral escarpé de Charlevoix⁷. Le relief montagneux de l'arrière-pays et le relief escarpé au bord du fleuve caractérisent également les paysages (figure 1.30). Le fleuve Saint-Laurent, omniprésent avec ses anses, ses battures, ses îles ainsi que l'embouchure de la rivière Saguenay, permet de se repérer dans le secteur mais constitue également le caractère identitaire de la région.

Les objets repères et identitaires bâtis se font plutôt discrets dans ces paysages naturels grandioses. L'église de Pointe-aux-Alouettes et le domaine attenant, l'église Saint-Firmin (figure 1.31), au village, le quai et le phare de Pointe-Noire (figure 1.29) en sont les principaux. Au large, la balise qui remplace le phare de l'Îlet-aux-Alouettes ainsi que le kiosque de Champlain sont également des repères importants.



1.28. Les éléments repères et identitaires de Pointe-aux-Alouettes. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



1.29. Le phare de Pointe-Noire et l'embouchure de rivière Saguenay.



1.30. Le quai, le relief montagneux et escarpé ainsi que le fleuve, objets repères et identitaires du secteur.



1.31. L'église de Saint-Firmin et le presbytère, qui abrite aujourd'hui un commerce.

7. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, p. 91.



1.32. Perspective visuelle vers Pointe-aux-Alouettes à partir de la pointe Noire. Vue vers l'Îlot aux Alouettes à gauche.



1.33. Perspective visuelle vers Pointe-aux-Alouettes à partir du quai.

Perspectives visuelles

Vers le domaine de Pointe-aux-Alouettes

Le domaine de Pointe-aux-Alouettes ne peut être aperçu uniquement qu'au nord de celui-ci, sur terre comme sur mer. Ainsi, de la pointe Noire et du quai, on peut apercevoir discrètement la flèche de l'église (figures 1.32, 1.33 et 1.35). L'église ainsi que l'ancien presbytère découpent le territoire entièrement boisé de la Pointe-aux-Alouettes. Les maisons Ouellet et Boulianne ainsi que le cimetière disparaissent derrière le boisé. Dans le village, le domaine est complètement caché par le couvert forestier alors que le patrimoine bâti lié à l'industrie forestière et des pêches qui a forgé le village est disparu.



1.35. Perspective visuelle (vue rapprochée) vers le domaine de Pointe-aux-Alouettes à partir du quai.



1.34. Perspective dégagée vers le fleuve à Pointe-au-Boulevard. Vue sur Pointe-aux-Alouettes.



1.36. Entrée vers le domaine de Pointe-aux-Alouettes à partir de la route 138.

En provenance de Pointe-au-Boulevard, les perspectives dégagées vers le fleuve témoignent de l'héritage agricole de l'agglomération (figure 1.34). Toutefois, aucune percée visuelle ne permet de situer le domaine. Seule une petite affiche en bordure de la route principale indique la présence du site. À partir de la jonction entre le sentier et la route principale, le site n'est pas visible (figure 1.36).

À partir du domaine de Pointe-aux-Alouettes

Sur l'extrême est de la pointe, à partir du kiosque de Champlain, la vue s'ouvre vers le large aussi loin que la rive sud. On aperçoit l'île Rouge en premier plan puis les crêtes du Bic, les rives de Kamouraska et les Appalaches à l'arrière⁸ (figure 1.37).

La petite clairière autour de l'église favorise le dégagement des perspectives vers le nord (figure 1.38). Ainsi, on peut voir le quai, la pointe Noire, l'embouchure de la rivière Saguenay, les dunes et le littoral de Tadoussac en arrière-plan⁹. La relation de l'église avec le territoire maritime est évidente. Le domaine tourne toutefois le dos à tout le secteur de Pointe-au-Bouveau.

Autres perspectives remarquables

Le petit plateau situé en haut de la « Côte du Vieux-Quai », tout juste à côté de l'entrée du sentier menant au domaine de Pointe-aux-Alouettes, constitue un belvédère exceptionnel permettant de comprendre la trame historique du secteur (figure 1.39). De ce point de vue, on peut apercevoir plusieurs éléments repères et identitaires naturels (pointes Noire et à Vital, le fleuve et le relief escarpé) et bâti (quai et église du village). Il permet également de rappeler différents éléments marqueurs de l'histoire qui sont aujourd'hui disparus. De ce belvédère, on peut ainsi apercevoir l'endroit où se situait l'ancien quai, les installations des Price, la dalle, la première chapelle ainsi que le lien, toujours existant, vers le cimetière (sentier menant au domaine).



1.37. Vue à partir du kiosque de Champlain.



1.38. Vue à partir du domaine de Pointe-aux-Alouettes.



1.39. Perspective visuelle remarquable, à partir du petit plateau en haut de la Côte du Vieux-Quai.

8. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, p. 91.

9. *Ibid.*

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

Le domaine de Pointe-aux-Alouettes constitue un témoin important de l'histoire de Baie-Sainte-Catherine. Aujourd'hui, les traces des moulins, de l'ancien quai, des infrastructures industrielles, des fascines et des premières implantations agricoles sont pour la plupart toutes disparues. Le domaine constitue en quelque sorte les derniers vestiges d'un passé tourné vers l'industrie forestière, agricole et des pêches. Même s'il est composé de deux bâtiments à caractère privé (maisons Ouellet et Boulianne), le domaine se définit dans son ensemble comme un site à caractère public avec la présence notamment de l'église et du cimetière. L'accès restreint au site et les perspectives visuelles limitées vers celui-ci accentuent toutefois le caractère privé du secteur. La disparition du vieux quai ainsi que des maisons et des bâtiments adjacents contribuent également à éloigner le domaine de l'activité du village. Les liens entre le village et le domaine sont aujourd'hui très faibles alors qu'à l'époque de la construction de la chapelle, ils étaient plus forts. L'activité du village se situait en effet en contrebas, près du vieux quai. Il est fort à parier que l'accès au domaine était également plus visible. Le développement du village de Baie-Sainte-Catherine et du domaine de Pointe-aux-Alouettes s'est fait en lien direct avec les activités du moulin des Price. Le paysage actuel, affecté par la perte du patrimoine bâti industriel, ne permet toutefois pas de faire une bonne lecture de la trame historique du village.

Recommandations

- A. Créer des liens pédestres publics donnant accès au domaine et au kiosque de Champlain.
- B. Conserver l'esprit d'ensemble du domaine et éviter d'ajouter toute nouvelle construction sur le site de la Pointe-aux-Alouettes, qui devrait être considéré comme un territoire de conservation.
- C. Renforcer le lien entre le sentier de la Chute et le domaine afin de rendre compte de l'ancienne dalle et de l'ancien quai qui ont forgé le village, notamment en :
 - i. localisant le tracé exact de l'ancienne dalle;
 - ii. localisant l'emplacement exact de l'ancien quai;
 - iii. mettant en valeur ces éléments disparus.
- D. Dégager la végétation devant le domaine et le kiosque afin d'améliorer leur présence dans le paysage environnant et conserver leur lien avec le fleuve et la baie.
- E. Conserver le couvert forestier de la partie nord de la pointe, entre le domaine et le kiosque.
- F. Poursuivre les recherches archéologiques *in situ* sur l'ensemble du site et protéger le mieux possible les vestiges connus de l'érosion marine.
- G. Identifier et aménager le site de la première église (stationnement, interprétation, identification) afin de :
 - i. créer un accès formel vers le domaine;
 - ii. améliorer le lien entre le domaine et le village;
 - iii. identifier les anciens sites disparus (quai, église, dalle, etc.);
 - iv. créer un promontoire permettant de mettre en valeur le village, le quai, la baie Sainte-Catherine, le domaine ainsi que les liens entre eux.
- H. Améliorer les liens publics avec la plage pour mettre en valeur l'importance de la baie et permettre d'accéder aux traces des anciennes fascines.
- I. Développer un projet d'interprétation en lien avec l'ancienne dalle, l'ancien quai ainsi que la chute sur la rivière aux Canards.



1.40. Délimitation proposée du secteur d'intervention. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

BIBLIOGRAPHIE

Études et inventaires

Parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. *Plan directeur du Parc marin du Saguenay- Saint-Laurent*. 2010, 84 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

Monographie et ouvrages de référence

BOUCHER, Alain. *Voitures d'eau : les goélettes du Saint-Laurent*. Notre-Dame-des-Neiges. Éditions Trois-Pistoles, 2010, 173 p.

CAMU, Pierre. *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la voile 1608-1850*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 1996, 364 p.

CAMU, Pierre. *Le Saint-Laurent et les Grands Lacs au temps de la vapeur 1850-1950*. Montréal, Éditions Hurtubise HMH, 2005, 616 p.

CÔTÉ, Antoine. *L'ère des goélettes du Saint-Laurent*. Gatineau, Impression A. Côté, 2003, 298 p.

DES GAGNIERS, Jean. *Charlevoix pays enchanté*. Sainte-Foy, Presses de l'Université Laval, 1994, 445 p.

FRANCK, Alain. *Naviguer sur le fleuve au temps passé 1860-1960*. Québec, Les Publications du Québec, 2000, 194 p.

GAGNON, Patrice. *Les Églises de Charlevoix : un patrimoine à découvrir*. Pointe-au-Pic, Conseil régional de pastorale de Charlevoix, s.d., 76 p.

GAUTHIER, Serge et Normand PERRON. *Les régions du Québec histoire en bref Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, 173 p.

HALLEY, Patrice. *Les sentinelles du Saint-Laurent : sur la route des phares du Québec*. Montréal, Les Éditions de l'Homme, 2002, 247 p.

LACROIX, Georgette. *Charlevoix mes amours*. Baie-Saint-Paul, Club Lions de Baie-Saint-Paul, 1985, 192 p.

LAFRENIÈRE, Normand. *Gardien de phare dans le Saint-Laurent : un métier disparu*. Toronto, Dundurn Press Limited, 1996, 110 p.

LAMBERT, Serge et Caroline ROY. *Une histoire d'appartenance Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 187 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC / Presses de l'Université Laval, 2000, 387 p.

PERRON-BOULIANNE, Diane. *Baie-Sainte-Catherine à tous vents*. Baie Sainte-Catherine, D. Perron Boulianne, 1985, 83 p.

PERRON-BOULIANNE, Diane. *Un village... tout un monde*. Baie-Sainte-Catherine, D. Perron Boulianne, 1988, 126 p.

PLOURDE, Michel. *L'exploitation du phoque à l'embouchure du Saguenay par les Iroquoiens de 1000 à 1534*. Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, 274 p.

ROBITAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.

SIMARD, Léo. *Léo Simard nous raconte : la petite histoire de Charlevoix*. La Malbaie, Club Lions de Clermont, 1987, 300 p.

SIMARD, Robert. *Baie-Sainte-Catherine en Charlevoix, 400 ans d'histoire*. La Malbaie, Société d'histoire de Charlevoix, 2005, 240 p.

Articles de périodiques

DALLAIRE, Suzanne. « Baie-Sainte-Catherine ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 6-7.

LÉVESQUE, René. « Description détaillée des emplacements exploités au cours du camp d'été ». *Revue de l'Université de Sherbrooke*. Sherbrooke, vol. 2, n° 3, mars 1962, p. 176.

PERRON-BOULIANNE, Diane. « À Baie-Sainte-Catherine : invitation privée ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 25, 1997, p. 22-23.

Ressources électroniques

Québec. Ministère de la Culture et des Communications. Direction générale du patrimoine et des institutions muséales. « Pointe aux Alouettes ». *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*. 2015 [en ligne] : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=117143&type=bien#.Va0cfPI_Oko (consulté le 7 novembre 2013).

Archéologie

Études et inventaires

BOSSÉ, Jérôme et al. *Étude du potentiel archéologique de la MRC de Charlevoix*. Rimouski, Université du Québec à Rimouski, juin 2010, 29 p.

LAROCHE, Daniel. *Rapport préliminaire de prospection à la Baie-Sainte-Catherine, Parc marin du Saguenay*. Ottawa, Service des parcs, 1991.

LÉVESQUE, René. *Les richesses archéologiques au Québec. Vol. 1 : Rapport*. 1962. (dossier disponible au centre de documentation en archéologie du Ministère de la Culture et des Communications).

LÉVESQUE, René. *Les richesses archéologiques au Québec. Vol. 2 : Notes de terrain*. 1962. (dossier disponible au centre de documentation en archéologie du Ministère de la Culture et des Communications).

MARTIJN, C.A. *Compte rendu d'un relevé archéologique de la région Baie-Sainte-Catherine*. 1973.

PINTAL, Jean-Yves. *Inventaires archéologiques*. Québec, Direction de Québec, 1997.

PINTAL, Jean-Yves. *Interventions archéologiques*. Québec, Direction de Québec, vol. 1, 1999, 55 p.

PLOURDE, Michel, et William MOSS. *Réévaluation de sites archéologiques en la municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est, été 1985*. Québec, vol.1, 1986, 91 p.

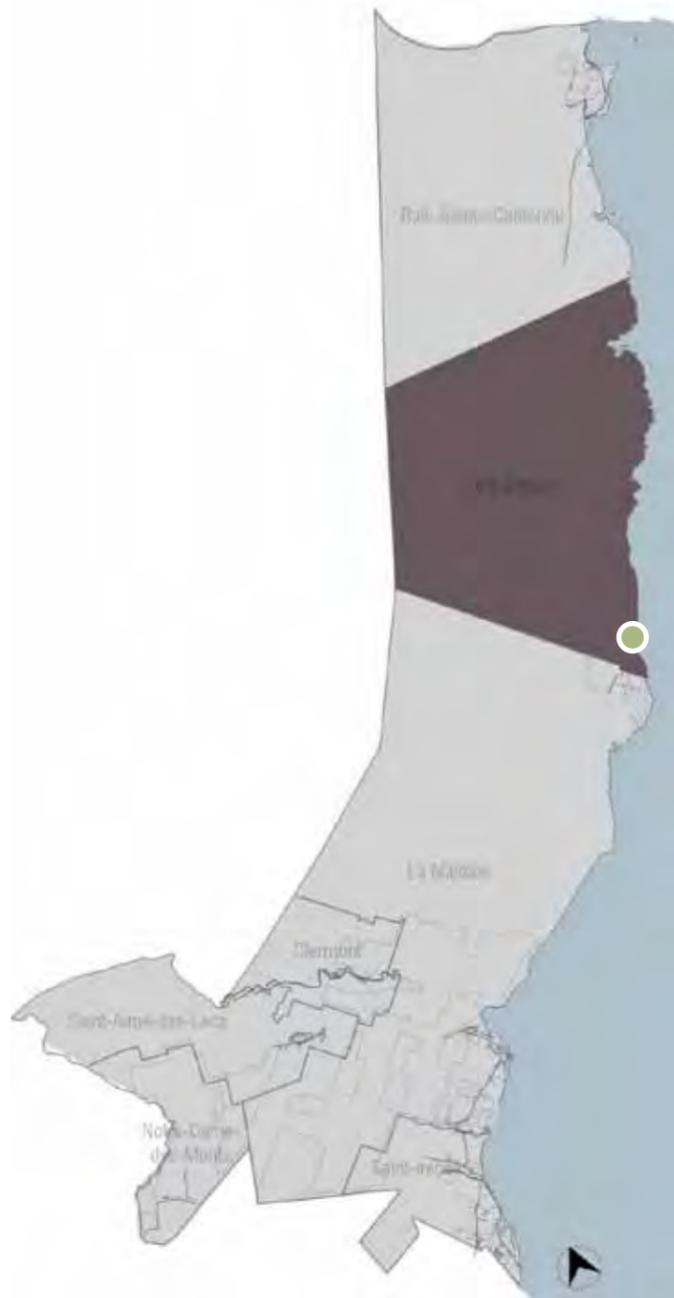
PLOURDE, Michel. *Fouilles archéologiques au site Ouellet (DaEk-6) Baie Sainte-Catherine, comté Charlevoix, été 1986*. s.l., vol. 1, 1987, 92 p.

PLOURDE, Michel. *Fouilles archéologiques au site Ouellet (DaEk-6), Baie-Sainte-Catherine, comté Charlevoix, saison 1986 et 1987*. s.l., vol. 1, 1988, 75 p.

PLOURDE, Michel. *Catalogue des nouvelles acquisitions associées aux collections de Baie-Sainte-Catherine*. Québec, mars 1989, 10 p.

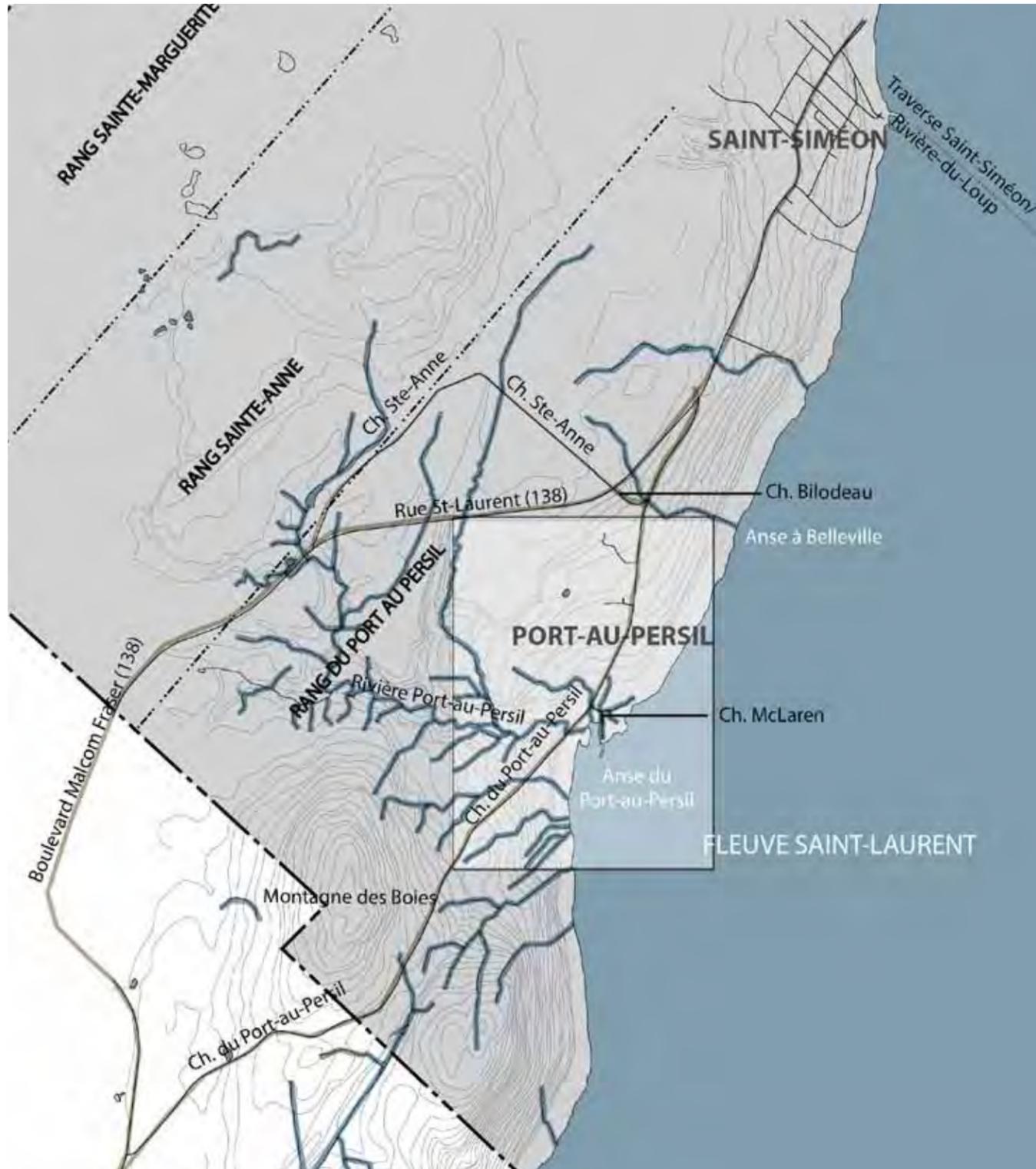
PORT-AU-PERSIL

Saint-Siméon



2.1. Localisation de Port-au-Persil dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

2.2. Vue aérienne de Port-au-Persil. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



2.3. Localisation de Port-au-Persil. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

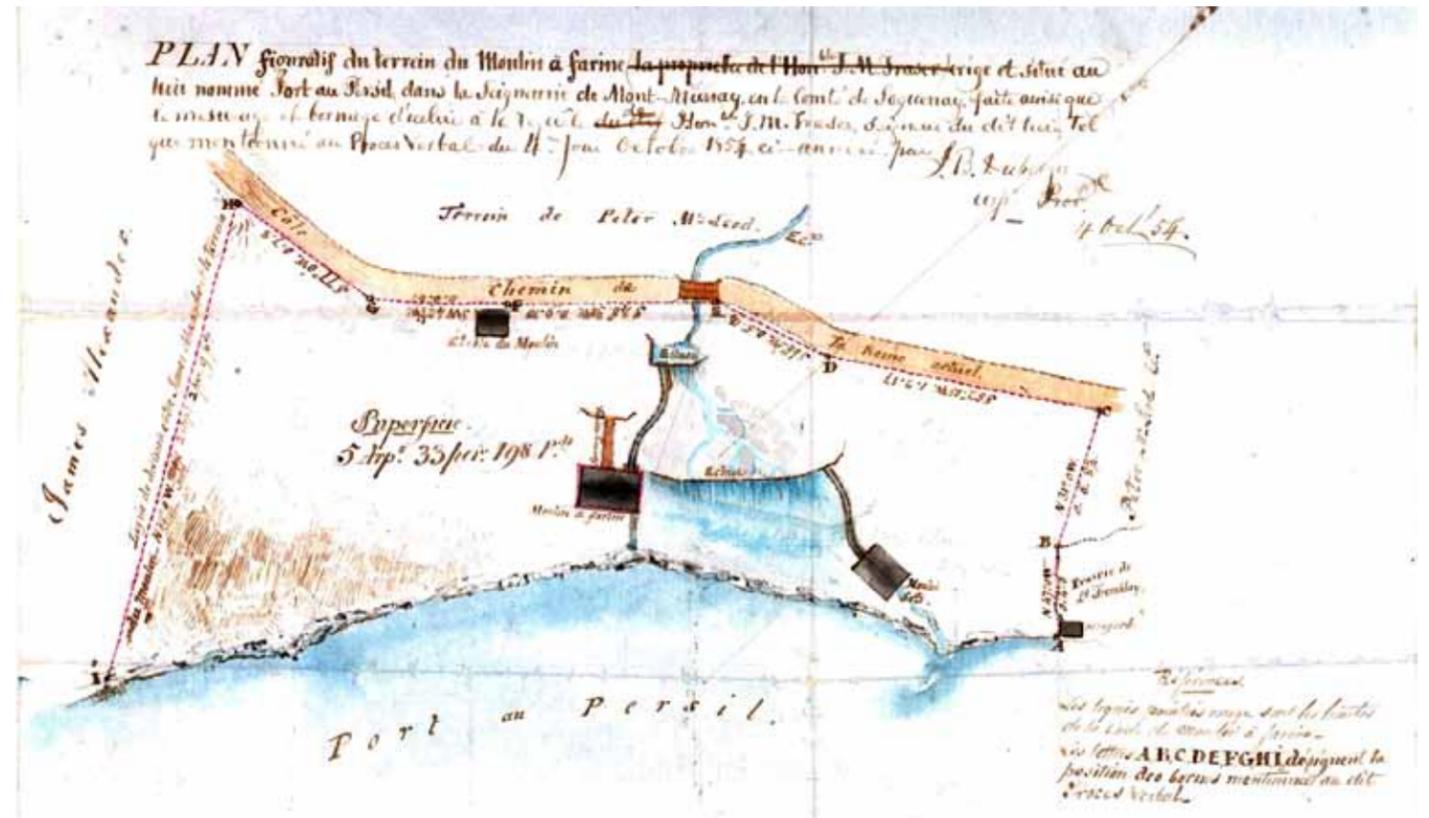
LOCALISATION

Port-au-Persil se situe sur le littoral de la côte charlevoisienne, dans la municipalité de Saint-Siméon. Il est situé à 5 km au sud du village de Saint-Siméon et à 8 km au nord du hameau de Port-au-Saumon. L'île aux Fraises, qui se situe un peu au large dans le fleuve Saint-Laurent et les régions de Rivière-du-Loup et de Kamouraska, sont localisées juste en face sur la rive sud du fleuve Saint-Laurent. Le chemin de Port-au-Persil qui sillonne ce secteur est l'ancienne voie qui reliait les villages de la côte. La route 138 actuelle possède un tracé plus récent qui contourne le secteur (figure 2.3). Situé dans les limites du Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent, Port-au-Persil a été identifié comme étant un pôle de découverte. Il fait également partie de l'Association des plus beaux villages du Québec.

HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

Le persil de mer, qui pousse en abondance dans cette petite anse en bordure du fleuve, est constaté par Samuel de Champlain lors de son passage en 1626. Ainsi inspiré, le navigateur baptise l'endroit du nom de Port-au-Persil. Cette entité géographique se trouve comprise dans la seigneurie de La Malbaie concédée à Philippe Gaultier de Comporté au 18^e siècle. En 1762, Port-au-Persil est englobé dans les limites de la seigneurie de Mount Murray, alors octroyée à Malcom Fraser pour le récompenser de ses services militaires rendus lors de la guerre de Conquête. Comme le développement de cette seigneurie s'effectue d'abord à proximité de la rivière Malbaie, près des propriétés du seigneur, il faut attendre le début du 19^e siècle pour que la région de Port-au-Persil reçoive ses premiers résidents permanents.

En 1807, l'écosais Neil McLaren, qui avait travaillé pendant plusieurs années comme commis aux postes du Roi de Tadoussac et de Chicoutimi, obtient une terre de 12 arpents de front à Port-au-Persil. Son acquisition est augmentée trois ans plus tard avec l'ajout d'une terre qui s'étend de chaque côté de la



2.4. Carte du hameau de Port-au-Persil en 1854, illustrant l'emplacement des moulins à l'embouchure de la rivière de Port-au-Persil. Source : Jean-Baptiste DUBERGER. *Plan figuratif du terrain du moulin à farine érigé et situé au lieu nommé Port au Persil dans la seigneurie Mont Murray, comté de Saguenay. s.l., 4 octobre 1854.* © Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), cote CA304,S3,D48 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201401241345281998&p_centre=03Q&p_classe=CA&p_fonds=304&p_numunide=997340 (consulté le 19 septembre 2013).



2.5. Secteurs historiques de Port-au-Persil. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



2.6. Bénédiction d'une goëlette au port de Port-au-Persil, vers 1950 (détail). Source : « Saint-Siméon, 125 ans d'histoire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors série n° 3, 1995.

rivière de Port-au-Persil, formant ainsi une vaste concession dans cette anse. Neil McLaren s'y installe avec sa famille, pratique l'agriculture et s'adonne un peu au commerce du bois. Pour le ravitaillement en nourriture et le courrier, il se rend tous les mois à La Malbaie en canot puis plus tard, avec le développement routier, à pied ou à cheval.

Son fils, John McLaren naît en 1813 à Port-au-Persil. L'isolement oblige, il pratique plusieurs métiers : il fait un peu de médecine, sert d'huissier, de garde-chasse et de garde-pêche. John McLaren réside en permanence à cet endroit et, ayant épousé une Simard, il entretient de bonnes relations avec les catholiques francophones. Comme les McLaren demeurent pendant encore des années la seule famille de confession protestante du secteur, John McLaren, bien que n'ayant pas été ordonné par l'église presbytérienne, fait construire une petite chapelle de bois en 1897 et y donne la messe. La petite église est accompagnée d'un charnier familial.

Progressivement, Port-au-Persil se peuple davantage. Des familles francophones répondant aux noms de Tremblay, Savard et Carré viennent gonfler le noyau initial formé par les McLaren. Entre 1816 et 1830, William Fraser, fils du seigneur Malcom Fraser, concède huit concessions à Port-au-Persil. Progressivement, plusieurs terres sont mises en culture, si bien que dès les années 1820 on y récolte du très bon blé.

William Fraser s'applique aussi à implanter des moulins à scie et à farine dans sa seigneurie. En 1825, il s'adjoint Peter McLeod père et George Duberger, ancien commis de la Compagnie de la Baie d'Hudson (CBH), pour ouvrir un moulin à scie sur la rivière de Port-au-Persil. William Fraser s'engage à fournir le moulin en pin provenant des pinèdes de sa seigneurie. Bien qu'incendié en 1856, le moulin est reconstruit et est toujours en opération en 1861, avec une production de 10 000 madriers (figure 2.4).

Par ailleurs, le potentiel hydraulique qu'offre la chute de la rivière qui traverse le petit hameau permet l'établissement d'un moulin à farine en 1852-1854, sous l'instigation de John Malcom Fraser, troisième seigneur de Mount Murray. Érigé sur le haut de la cascade, le moulin est muni d'une grande roue et d'épais murs de maçonnerie. Il est bâti directement sur le roc et possède une grosse cheminée de pierre.

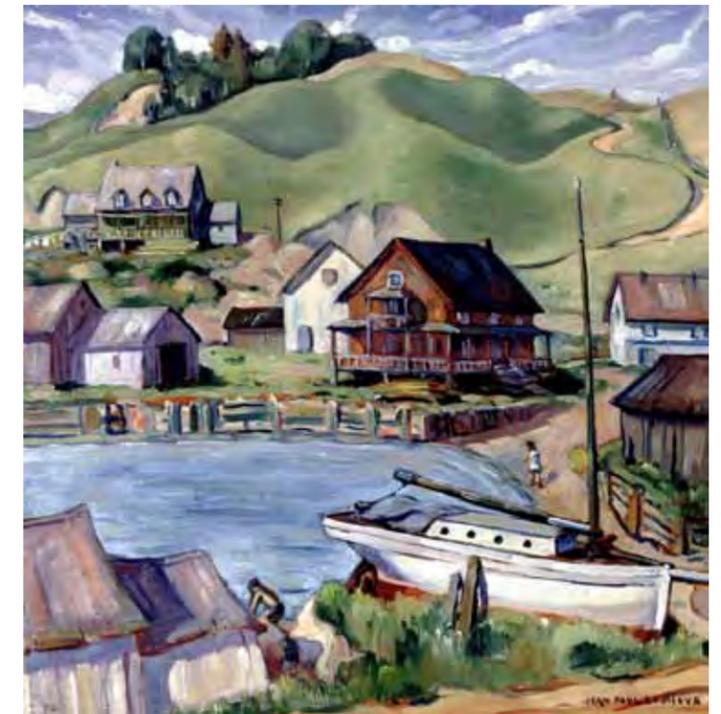


2.7. Vue aérienne de Port-au-Persil, en 1990. Source : © Pierre Lahoud, 1990.

En 1831, la nouvelle route qui relie La Malbaie à Port-au-Saumon en longeant le fleuve est projetée jusqu'à Port-au-Persil qui, à cette époque, se présente comme le dernier établissement de la rive nord du fleuve Saint-Laurent. Le peuplement des terres progresse toutefois assez rapidement, suffisamment en fait pour que soit érigée, en 1869, la paroisse de Saint-Siméon à laquelle est rattachée la localité de Port-au-Persil.

La beauté sauvage et pittoresque du site de Port-au-Persil attire les villégiateurs qui commencent à investir les côtes charlevoisiennes au cours du 19^e siècle. Au début du 20^e siècle, de petits établissements hôteliers comme l'Auberge du pêcheur (l'Hôtel Saint-Laurent) et l'Hôtel Port-au-Persil (Auberge Petite Madeleine) s'installent dans l'anse¹. Port-au-Persil devient peu à peu un lieu de villégiature prisé qui inspire plusieurs artistes et écrivains, dont Jean-Paul Lemieux et Gabrielle Roy notamment (figure 2.8).

1. Des goélettes ravitaillent le secteur grâce au quai aménagé dans l'anse (figure 2.6).



2.8. Tableau représentant Port-au-Persil en 1937. Source : Jean-Paul LEMIEUX. *Le port, Port-au-Persil*. 1937, huile sur panneau, 52 x 53 cm. © Musée McCord, Montréal, don de Mme Leanora D. McCarney, cote M994.64.2.

MILIEU NATUREL

Hydrographie

Le petit hameau de Port-au-Persil se situe à l'embouchure de la rivière qui porte le même nom. À quelques mètres de sa rencontre avec l'anse de Port-au-Persil, une chute dévale à travers le hameau (figure 2.10). Plusieurs ruisseaux serpentent également le relief escarpé qui caractérise Port-au-Persil.

Omniprésent, le fleuve Saint-Laurent compose également la trame hydrographique du secteur. L'eau y est saumâtre, mélange d'eau douce et salée, caractéristique de la région hydrographique du moyen estuaire du Saint-Laurent² auquel le secteur de Port-au-Persil fait partie. Les fortes marées caractérisent également le secteur.

Topographie / géologie

Port-au-Persil se situe sur le contrefort du Bouclier canadien³ et son relief est très accidenté. Il est caractérisé par une grande dépression autour de l'anse (figure 2.9). De part et d'autre du hameau, les côtes s'élèvent, procurant ainsi au secteur abri et tranquillité. À son extrémité ouest, le cap au Saumon s'élève au-dessus du fleuve et referme l'anse de Port-au-Persil (figure 2.11).

À sa rencontre avec l'anse, le territoire est plutôt plat et s'étend sur de gros rochers qui permettent d'approcher le fleuve et de s'y amarrer. Une petite plage de galets, accessible par le rivage, s'étend devant la chapelle (figure 2.7).

Quelques îles apparaissent au large, dont celles aux Fraises et aux Lièvres notamment. En arrière-plan, le relief est montagneux. À l'ouest, la montagne des Boies, toute boisée, limite le territoire du hameau.

2. Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent. *Plan directeur du Parc marin du Saguenay – Saint-Laurent*. 2010.

3. André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998.



2.9. Éléments naturels de Port-au-Persil. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



2.10. La chute de la rivière Port-au-Persil.



2.11. La plage de galets, les rochers et le relief montagneux du Cap-au-Saumon.

Végétation et écosystèmes particuliers

Le béluga ainsi que plusieurs espèces marines sont présents dans la région de l'estuaire moyen du fleuve Saint-Laurent.

La forêt est très présente dans le secteur. Elle se retrouve sur les collines avoisinantes, le long du littoral escarpé où les dénivellations sont plus importantes. Les secteurs plus plats sont dédiés à l'agriculture. Parmi la grande variété d'arbres, on y retrouve le bouleau jaune et des résineux tels que le sapin baumier, l'épinette blanche et le thuya⁴. Toutes ces ressources ont permis d'exploiter les premiers moulins à scie et de consolider la formation du hameau.

Le persil de mer (livèche écossaise) est également un élément naturel important puisqu'il a donné son nom au village. Aujourd'hui, il semble pourtant avoir laissé sa place, sur le littoral, aux rosiers sauvages et aux graminées.



2.12. Type d'implantation à Port-au-Persil. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



2.13. Le bâti est concentré dans le hameau situé à la jonction des chemins de Port-au-Persil et McLaren. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



2.14. Implantation de type agricole.



2.15. Implantation de type villégiature.

4. André ROBTAILLE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

Port-au-Persil est reconnu pour son implantation agricole au creux de l'anse. Les bâtiments sont implantés sans ordre apparent, parfois au centre de la parcelle, souvent à angle avec la rue. Si, près du quai, on retrouve une petite concentration rappelant quelque peu les implantations de type villageois (*figure 2.13*), les maisons le long du chemin de Port-au-Persil sont relativement distancées les unes des autres. Les bâtiments agricoles sont localisés derrière les bâtiments principaux et on en retrouve même au centre du hameau. Si les implantations agricoles dominent toujours le paysage de Port-au-Persil (*figure 2.14*), les implantations de villégiature se multiplient (*figure 2.15*). En direction de Saint-Siméon, elles sont situées en bordure de lot le long du chemin de Port-au-Persil ainsi que près du littoral, à travers le relief escarpé. L'architecture de villégiature est représentée par des gîtes, des auberges et des chalets. À l'est, à proximité de la jonction avec la rue Saint-Laurent (route 138), les implantations sont davantage tournées vers la rue et rapprochées les unes par rapport aux autres, s'éloignant ainsi du caractère particulier de Port-au-Persil.

Parcours

Les parcours à Port-au-Persil sont peu nombreux. Le fleuve constitue véritablement le premier parcours-mère utilisé par les Iroquoïens du Saint-Laurent. À la suite de la première colonisation européenne, il permettait de relier les différents villages implantés sur la côte, à partir de La Malbaie. Le relief accidenté et les denses forêts du secteur rendaient la circulation terrestre plus difficile. La circulation fluviale est encore présente près du hameau, même si le va-et-vient des goélettes et des navires sur les rives de Port-au-Persil est aujourd'hui moins important. On peut noter la présence du traversier reliant Saint-Siméon à Rivière-du-Loup sur la rive sud. La navigation de plaisance et la circulation de navires dans le chenal Laurentien, situé tout près, confèrent toujours une importance capitale au fleuve en tant que parcours-mère.

En 1831, un premier parcours-mère terrestre apparaît. Le chemin de Port-au-Persil est sinueux et épouse le relief escarpé de la région (*figure 2.16*). Ce tracé sera pendant longtemps la seule voie d'accès avant qu'un parcours de restructuration (le boulevard Malcolm Fraser / rue Saint-Laurent / route 138), permettant de contourner le hameau de Port-au-Persil, ne devienne le nouveau parcours officiel. Un seul parcours d'implantation est présent dans le secteur. Il s'agit du chemin McLaren donnant accès au quai.

Quelques sentiers permettent aussi de profiter des paysages de Port-au-Persil. Ils se situent autour du bâtiment d'accueil, près de la rivière, et sont ponctués d'espaces de détente et de pique-nique. Le quai est également un espace public important (*figure 2.19*). Il constitue en quelque sorte le cœur du hameau. À partir du quai, on peut également rejoindre la plage de galets qui longe la propriété des McLaren. Aucun accès formel n'est cependant aménagé pour profiter pleinement de ce lieu public (*figure 2.17*). Il est également possible de rejoindre le bâtiment d'accueil à partir du quai en longeant la berge sur les rochers.

Aucun chemin d'accès public, autre que la plage, ne permet d'approcher la chapelle située sur une propriété privée. Les chemins d'accès menant aux différentes propriétés sont pour la plupart sinueux. Que ce soit dans le creux de la dépression, sur les terres des McLaren ou en remontant les côtes de part et d'autre du hameau, les entrées menant aux maisons sont rarement tracées de façon rectiligne. Elles épousent les pentes et s'insèrent doucement dans le paysage.



2.16. Le tracé sinueux du parcours-mère (chemin de Port-au-Persil).



2.17. Le quai de Port-au-Persil, véritable place publique.



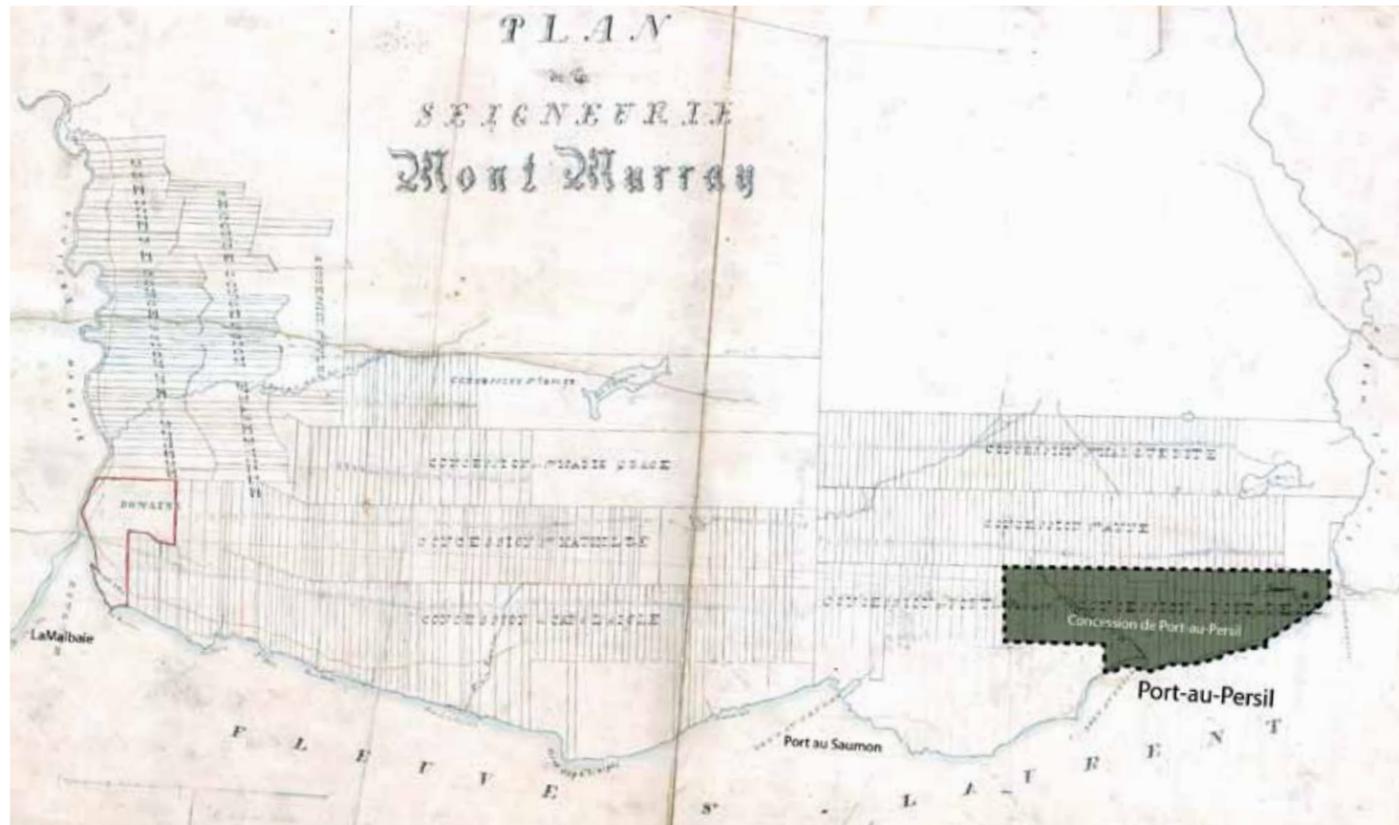
2.18. Sentier menant à la plage, qui s'avère être le seul accès public permettant de rejoindre la chapelle.



2.19. Vue du hameau de Port-au-Persil à partir du quai, en 1957. Source : © BAnQ.



2.20. Vue du hameau de Port-au-Persil à partir du quai, en 2013.



2.21. Plan de la seigneurie Mount Murray illustrant la concession de Port-au-Persil. Source : © BAnQ, cote 03Q E21S55S1SSS20PM10.



2.22. Le domaine des McLaren vu des airs. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Parcellaire

La division cadastrale témoigne encore aujourd'hui du système seigneurial et de la division des grands lots. La concession de Port-au-Persil, tel qu'identifiée sur les cartes de la seigneurie de Mount Murray (figure 2.21), correspond encore aujourd'hui au rang du Port-au-Persil. Les parcelles, perpendiculaires au fleuve, sont de forme rectangulaire régulière et font environ 6 500 pieds (2 km) de longueur par 575 pieds (175 m) de largeur. Elles bordent d'un côté le fleuve, alors que de l'autre elles s'étendent au-delà de l'escarpement jusqu'au boulevard Malcolm Fraser (route 138). Quelques petits lots ont été subdivisés ici et là, principalement du côté nord-ouest du chemin de Port-au-Persil et davantage en direction du village de Saint-Siméon.

Implantation du bâti

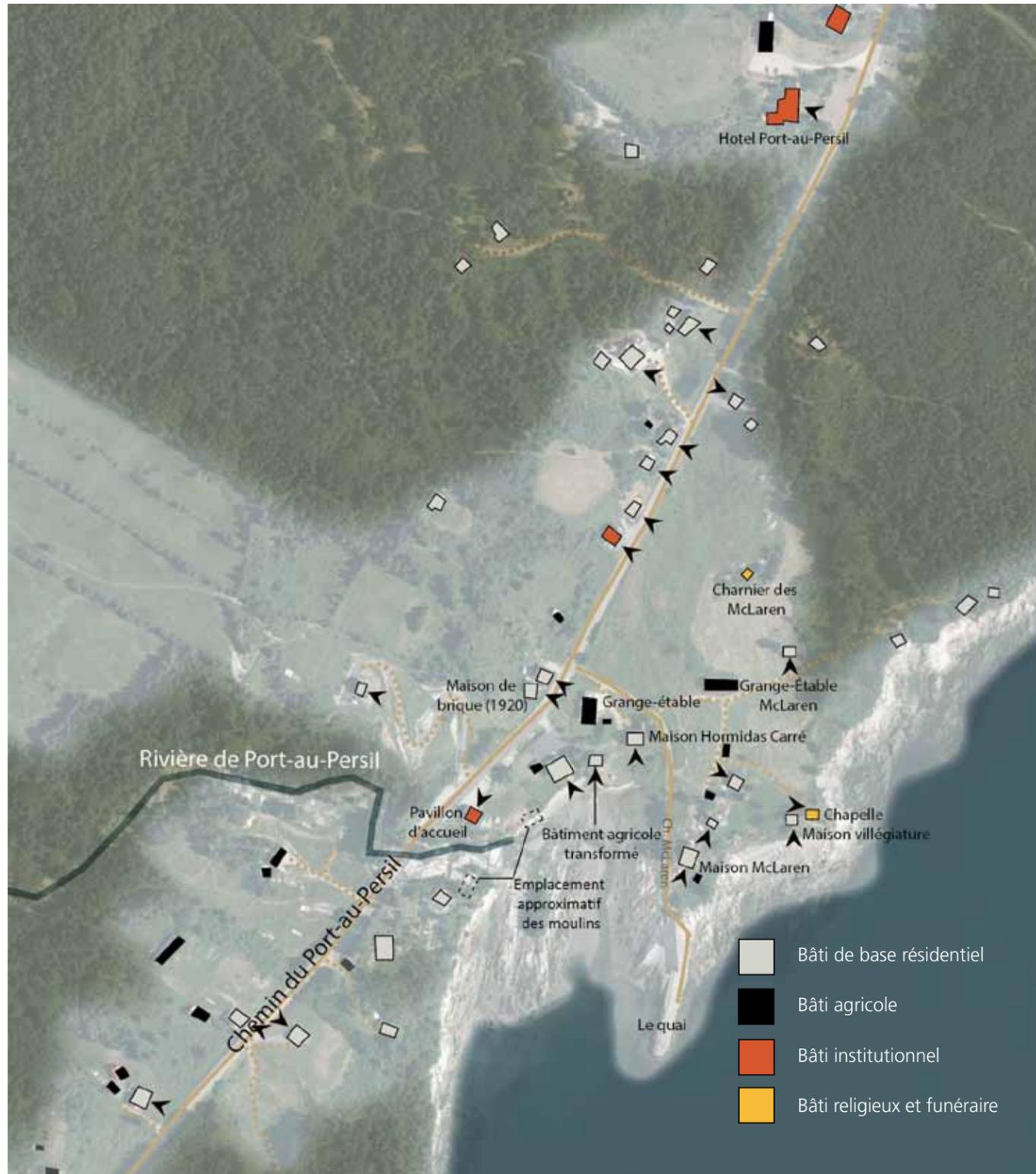
La famille McLaren s'est implantée sur la petite pointe, tout en bas de la dépression. Sur la même parcelle, on y retrouve la chapelle, implantée sur le bord du rivage, la maison estivale de la famille (tout juste derrière la chapelle), la maison principale des McLaren, la grange-étable un peu plus loin ainsi que plusieurs dépendances (figure 2.22). Le charnier familial se retrouve également sur la parcelle, un peu à l'écart, derrière la grange-étable. Les bâtiments sont tournés vers l'anse, et non vers le village et le chemin McLaren. Avec deux autres propriétés plus récentes, ils forment un petit hameau au caractère privé.

Les familles francophones se sont installées davantage entre le domaine des McLaren et la rivière de Port-au-Persil. Sur le chemin McLaren, l'ancienne maison de Hormidas Carré ainsi que ses deux voisines sont également orientées vers l'anse. À la jonction entre le chemin McLaren et le chemin de Port-au-Persil, on retrouve une concentration un peu plus forte de bâtiments.

La plupart des bâtiments érigés du côté est du chemin de Port-au-Persil, autour de l'anse, sont implantés de façon irrégulière. Les maisons sont réellement tournées vers l'anse, alors que leurs bâtiments secondaires sont situés dans la cour avant par rapport au chemin. Tous ces bâtiments semblent partager un seul et même grand lot directement en lien avec la berge et l'activité qui s'y trouvait (figure 2.23).

Les bâtiments situés du côté ouest du chemin de Port-au-Persil, qui s'orientent davantage vers le chemin, sont majoritairement situés en surplomb et sont également plus distancés les uns des autres. Leurs bâtiments secondaires sont situés en cour arrière. Quelques constructions sont bâties beaucoup plus loin sur la parcelle pour profiter davantage des vues panoramiques du secteur. Ces implantations induisent des chemins d'accès plus importants qui marquent également le paysage (figure 2.23).

Les aménagements paysagers sont également très présents dans tout le secteur et contribuent à bien ancrer les maisons sur leur parcelle. Ils permettent également de minimiser l'impact des diverses dénivellations causées par le relief accidenté. La plupart des propriétés sont délimitées par des clôtures.



2.23. Implantation du bâti de Port-au-Persil. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

BÂTI

Types architecturaux

Le bâti est constitué presque uniquement d'un bâti de base résidentiel et de bâtiments secondaires agricoles. La chapelle, seul bâtiment spécialisé institutionnel, fait exception. Quelques maisons un peu plus cossues abritent des résidences de tourisme. L'Hôtel de Port-au-Persil en est un bon exemple.

Le bâti de base résidentiel se compose de maisons unifamiliales isolées. Plusieurs reprennent les caractéristiques des maisons traditionnelles québécoises, mais on retrouve également plusieurs maisons de plus gros gabarit, dont la typologie formelle se rapproche davantage du cottage vernaculaire américain⁵.

On retrouve également une grande quantité de bâtiments agricoles sur le territoire : des granges-étables à pignon droit ou à toit brisé, des remises et autres bâtiments secondaires⁶. Ils sont dispersés un peu partout sur le territoire, mais sont en grande majorité orientés en direction ouest, tout en haut de la côte. Ils témoignent encore aujourd'hui du caractère agricole du secteur, qui est fortement ancré dans le village. Au cœur du hameau, la grange-étable des McLaren (figure 2.28), avec sa façade en encorbellement de type allemand, possède une valeur exceptionnelle⁷.

5. Patri-Arch. *Guide d'intervention en patrimoine*. Baie-Saint-Paul, MRC de Charlevoix, 2001, 72 p.

6. *Ibid.*

7. Patri-Arch. *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix-Est : rapport synthèse*. Clermont, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2011, 127 p.

Caractéristiques architecturales dominantes

L'architecture de Port-au-Persil se compose essentiellement de structures de bois aux volumes simples et variés, surmontées de toitures à deux versants. La plupart des bâtiments ont plus de 100 ans⁸. Même s'ils ont été rénovés et mis au goût du jour, le paysage architectural n'a presque pas changé depuis le début du 20^e siècle (figures 2.19 et 2.20).

Les maisons sont généralement ornées de grandes galeries couvertes, parfois même superposées ou avec un balcon à l'étage. Les toitures à deux versants sont souvent percées de lucarnes.

Les bâtiments de Port-au-Persil sont pour la plupart revêtus de bois, parfois de planches à clin, à feuillure ou même de bardeaux de bois. Ils sont pour la plupart peints en blanc avec quelques ornements peints d'une couleur contrastante. À l'opposé, quelques rares bâtiments revêtus d'autres parements sont de couleurs foncées avec des détails architecturaux peints en blanc. C'est le cas de la maison des McLaren, recouverte de papier-brique, ainsi que de la maison en brique, face à l'intersection du hameau, qui font exception. Règle générale, le blanc se retrouve sur toutes les propriétés avec une autre couleur qui varie d'une maison à l'autre. Le bâti agricole est quant à lui recouvert de bois qui a grisonné au fil du temps, faute d'être peint ou chaulé.

8. Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial*. MRC Charlevoix-Est. s.l., s.é., février 1998, s.p.



2.24. Bâti type le long du parcours-mère.

Principaux témoins architecturaux

La chapelle

De confession presbytérienne, la chapelle est construite en 1897 (figure 2.25). Son architecture témoigne de la tradition néoclassique avec son volume simple rectangulaire, sa toiture à deux versants recouverte de bardeaux de bois, ses larmiers retroussés et son petit clocher. Elle est située au bout de la pointe, en bordure du fleuve et est revêtue de clin de bois peint en blanc. Les fenêtres sont en bois à neuf carreaux et surmontées d'un arc de cercle. Les chambranles, les planches cornières et les autres éléments d'ornementation sont également peints en blanc. À une époque antérieure, elle était recouverte de papier brique de couleur foncée, possiblement comme le revêtement de la maison des McLaren. Les éléments décoratifs peints en blanc contrastaient davantage avec le corps de bâti principal. Un petit auvent a également été récemment ajouté, permettant de protéger la porte simple de bois. Des rosiers sauvages encerclent le bâtiment.



2.25. La chapelle

Maison McLaren

La maison McLaren se situe au bout du chemin portant le même nom, juste avant le quai (figure 2.26). Elle a été construite à la fin du 19^e siècle pour la famille McLaren. Cette maison de deux étages reprend les caractéristiques des cottages vernaculaires américains avec ses deux étages et son toit à deux versants recouvert de bardeaux d'asphalte rouges. Elle est également ornée d'un retour de corniche, de planches cornières et de chambranles peints en blanc qui contrastent avec le papier-brique foncé des murs. Les fenêtres sont en bois à quatre grands carreaux et une vaste galerie couverte longe la façade principale. La propriété est délimitée par une clôture métallique.



2.26. Maison des McLaren

Maison de villégiature

Tout juste à côté de la chapelle, cette maison estivale au volume simple et modeste appartenait également à la famille McLaren⁹ (figure 2.27). La maison est également orientée vers l'anse. Aucun chemin d'accès formel ne permet d'approcher la propriété. La maison est recouverte d'un revêtement de planches de bois verticales à couvre-joint peint en blanc avec planches cornières et chambranles peints en vert. La toiture à deux versants est recouverte de bardeaux d'asphalte. Une véranda, un balcon à l'étage ainsi que deux cheminées situées sur les façades latérales complètent la volumétrie de la maison. De grands volets permettent de refermer la véranda.



2.27. Maison estivale des McLaren

9. Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial*. MRC Charlevoix-Est. s.l., s.é., février 1998, s.p.

La grange-étable des McLaren

Avec sa construction en pièce sur pièce particulière et son encorbellement surmonté d'un toit à deux versants droits, typiques des méthodes de construction allemandes présentes dans Charlevoix, la grange-étable des McLaren est un bâtiment rare, exceptionnel et bien préservé (figure 2.28). Elle aurait été construite possiblement avant 1850¹⁰. Elle est inscrite au *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* pour sa valeur patrimoniale exceptionnelle qui repose sur sa rareté, son architecture et son ancienneté.



2.28. La grange-étable des McLaren

Le charnier des McLaren

Situé derrière la grange-étable, le charnier funéraire de la famille McLaren se compose d'un volume simple en maçonnerie de pierre surmonté d'un toit à pavillon recouvert de tôle à la canadienne de couleur verte (figure 2.29). Il est à demi enfoui dans le sol.



2.29. Le charnier familial des McLaren

10. Patri-Arch. *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix-Est : rapport synthèse*. Clermont, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2011, 127 p.

Maison Hormidas-Carré

La maison Hormidas-Carré est située de l'autre côté du chemin McLaren, tout près de la berge également (figures 2.30 et 2.31). Elle se retrouve sur les terres appartenant anciennement à la famille de Louis Tremblay¹¹. La maison possède deux étages, deux galeries couvertes superposées en plus d'un balcon dans la lucarne-pignon de la façade principale. Elle est recouverte de planches à feuillure peintes en blanc. Les chambranles peints de couleur bleu-gris encadrent les fenêtres de bois à quatre carreaux. On retrouvait jusqu'à récemment sur le site une ancienne grange-étable qui s'est malheureusement écroulée. Un bâtiment neuf rappelant la vocation agricole du lieu a été bâti au même emplacement, au coin des chemins de Port-au-Persil et McLaren. Il y a également sur la propriété d'autres bâtiments secondaires, dont un qui aurait été transformé en résidence.



2.30. La maison Hormidas-Carré

11. Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial*. MRC Charlevoix-Est. s.l., s.é., février 1998, s.p.

Hôtel Port-au-Persil

Témoignant du développement du tourisme dans la région, l'Hôtel Port-au-Persil surplombe le hameau tout en haut de la route en direction est (figures 2.32 et 2.33). Aujourd'hui résidence privée, la propriété au toit mansardé n'a que très peu changé au fil des années. Elle est située en retrait du chemin. Les aménagements paysagers contribuent à mettre en valeur la propriété.



2.32. L'Hôtel Port-au-Persil, en 1950. Source : Rosaire TREMBLAY. *Charlevoix : des secrets bien gardés*. Québec, Éditions GID, p. 119.



2.31. La maison Hormidas-Carré (à droite) et l'ancien bâtiment secondaire attenant (visible à la gauche de la photographie en avant-plan) qui a depuis été transformé en résidence.



2.33. L'Hôtel Port-au-Persil tel que visible en 2013, désormais connue sous l'appellation Auberge Petite Madeleine.

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

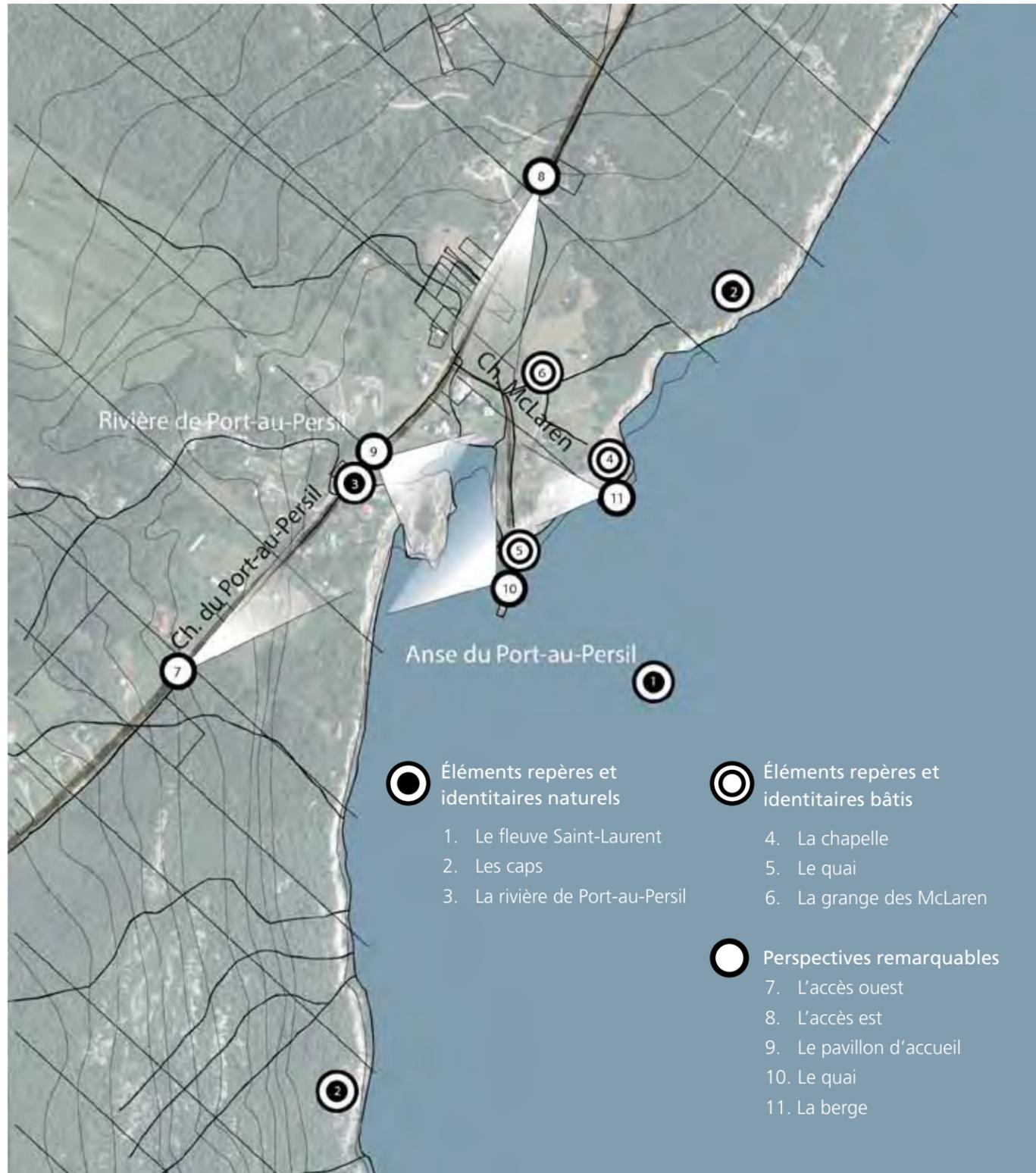
Port-au-Persil a de maintes fois été peint, illustré et photographié par différents artistes depuis le 19^e siècle. Ces représentations ont fait la renommée de ce hameau et de ses paysages exceptionnels, ce qui a grandement contribué à son essor touristique.

Les objets repères et identitaires du secteur sont d'abord naturels. Le fleuve s'approchant de la côte et formant l'anse de Port-au-Persil ainsi que les deux caps qui l'encerclent permettent de se repérer tant sur terre que sur mer. Ils sont également directement liés à l'histoire du secteur. La rivière de Port-au-Persil, qui coule jusque dans l'anse en cascade, constitue également un objet identitaire fort du hameau tout comme le caractère agricole omniprésent.

Les objets repères et identitaires bâtis sont également très présents dans le paysage. La chapelle tout au bout de la pointe représente certainement l'élément clé du secteur. Le quai, tout juste à côté occupe une place importante dans les paysages et dans l'histoire de Port-au-Persil. L'architecture des bâtiments résidentiels et agricoles traditionnels compose également le caractère identitaire de la région :

« L'architecture variée des habitations et bâtiments de ferme, la présence d'une chapelle érigée en bordure immédiate du Saint-Laurent, l'implantation irrégulière des bâtiments au pourtour de la petite baie abritant un quai et la succession de constructions diverses érigées le long de la route qui dévale les versants des massifs montagneux qui enserrent la dépression contribuent à susciter l'étonnement.¹² »

12. SOTAR. *Analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., Comté de Charlevoix Est, 1983, p. 34.



2.34. Éléments repères et identitaires de Port-au-Persil. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Perspectives visuelles

Vers le hameau

La topographie particulière du site offre des perspectives visuelles remarquables. Trois paysages de catégorie 1 (la meilleure catégorie) sont d'ailleurs répertoriés dans l'*Atlas des paysages*¹³. On retrouve tout d'abord le point de vue à partir du pavillon d'accueil ainsi que ceux à partir des deux accès est et ouest du chemin de Port-au-Persil (*figures 2.35, 2.36 et 2.37*). Ces perspectives visuelles rendent compte du relief particulier du secteur. De ces trois percées visuelles remarquables, aucune ne permet d'apercevoir la chapelle et le domaine des McLaren. À partir du pavillon d'accueil, le quai occupe une place importante, mais la chapelle disparaît derrière une construction tout de même assez récente. Le pavillon d'accueil permet toutefois de mettre en valeur les vues sur la rivière de Port-au-Persil. À partir des deux côtes, le couvert forestier et le caractère agricole dominant. Ce n'est qu'à partir de points de vue beaucoup plus rapprochés qu'on peut lire ces éléments clés du paysage. Les vues à partir du fleuve mettent aussi en vedette ces éléments architecturaux.



2.35. Vue vers l'est (*perspective remarquable n° 7, figure 2.34*).



2.36. Vue à partir du pavillon d'accueil (*perspective remarquable n° 9, figure 2.34*). La chapelle disparaît derrière une nouvelle construction. À remarquer, la visibilité accrue du quai et de la rivière à partir de ce point de vue.



2.37. Vue vers l'ouest, sur le chemin de Port-au-Persil (*perspective remarquable n° 8, figure 2.34*). La chapelle apparaît subtilement (*voir encerclé*). Le caractère agricole est fortement perceptible à partir de ce point de vue.

13. Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec. Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix Est. 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/> (consulté le 19 septembre 2013).

À partir du hameau

Lorsqu'on se rend au cœur du hameau de Port-au-Persil, sur cette grande place publique que constitue le quai, le paysage est beaucoup plus révélateur. À partir de celui-ci, on peut y voir la maison des McLaren, la chapelle construite derrière au-dessus des rochers, le fleuve, la berge et le littoral escarpé, la rivière qui dévale dans l'anse, ainsi que l'architecture qui caractérise le hameau.

Les perspectives les plus remarquables sont aussi situées hors des chemins publics, sur la berge notamment. De là, la chapelle et les bâtiments environnants découpent le paysage de collines boisées et de rochers.



2.38. Vue à partir du quai (*perspective remarquable n° 10, figure 2.34*). La rivière, l'anse et le patrimoine bâti du hameau y sont très visibles.



2.39. Vue à partir du quai, à partir duquel le domaine McLaren, composé de la maison principale, de la maison estivale et de la chapelle familiale sont visibles. La berge et le fleuve Saint-Laurent sont omniprésents.



2.40. Vue à partir de la plage de galets (*perspective remarquable n° 11, figure 2.34*). Le domaine familial des McLaren apparaît en premier plan.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

Le hameau de Port-au-Persil est reconnu pour son caractère paysager et photogénique. La forme particulière du territoire naturel, l'omniprésence du fleuve, le caractère agricole ainsi que le paysage bâti caractérisent le secteur.

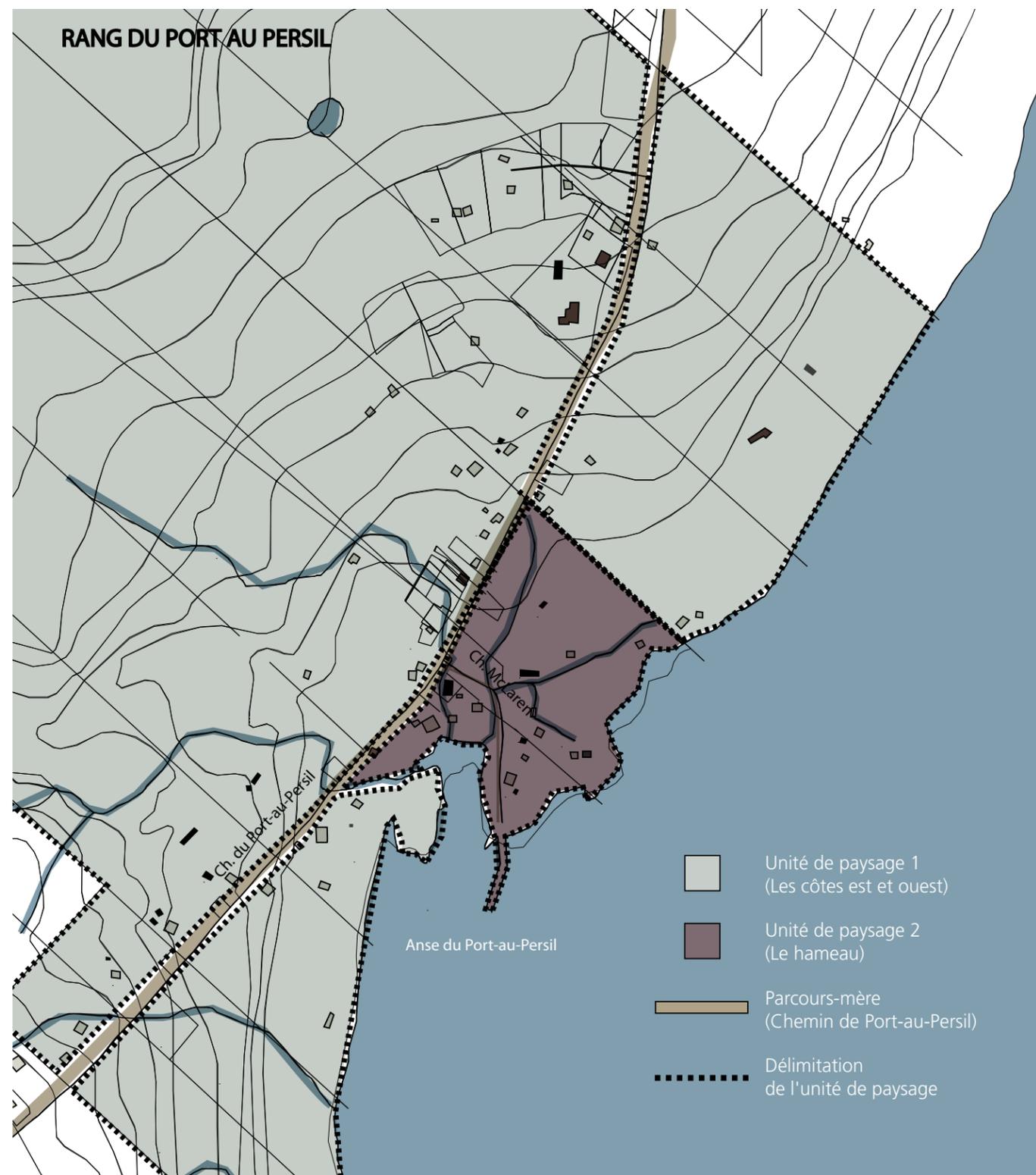
Faisant autrefois partie des seigneuries de La Malbaie, puis de Mount Murray, Port-au-Persil reçoit ses premiers résidents permanents avec l'arrivée de la famille McLaren d'origine écossaise en 1807. Des familles francophones viennent ensuite gonfler le noyau initial formé par les McLaren, relié à La Malbaie par le chemin de Port-au-Persil ouvert en 1831. Des moulins à scie et à farine sont exploités par le seigneur Malcom Fraser grâce au pouvoir hydraulique de la rivière de Port-au-Persil, tandis que l'agriculture de subsistance fait vivre la majorité des habitants du secteur. La beauté sauvage et pittoresque du site attire les villégiateurs qui commencent à investir les côtes charlevoisiennes à la fin du 19^e siècle. La petite chapelle est construite en 1897.

Deux unités de paysage bien distinctes découpent le territoire : les deux côtes (est et ouest) du chemin de Port-au-Persil ainsi que le cœur du hameau, soit le territoire compris de part et d'autre du chemin McLaren.

La première unité de paysage est caractérisée par une implantation linéaire de part et d'autre du chemin de Port-au-Persil, mais située majoritairement du côté élevé de la route (nord-ouest). Un bâti agricole et de villégiature s'y retrouve. Les bâtiments secondaires se retrouvent derrière les propriétés. Chacun des bâtiments est situé au centre de sa parcelle, à quelques mètres du chemin. À partir des côtes, le dégagement créé par les implantations agricoles permet d'ouvrir des perspectives visuelles vers le centre du hameau et quelques vues cadrées vers le fleuve. Le couvert forestier est plus dense du côté du fleuve, sur les zones escarpées.

Tout en bas des côtes, on retrouve la deuxième unité de paysage, tout à fait différente. Le bâti, beaucoup plus dense, est orienté vers l'anse et semble partager un seul et même grand lot. La concentration de bâtiments rappelle quelque peu les implantations de type villageois. Le caractère agricole est également représenté par un nombre important de bâtiments secondaires localisés parfois en marge avant. Avec la présence des aménagements sur le quai et autour de la rivière (pavillon d'accueil), le lieu est propice à la détente et à la découverte et un caractère plus public se dégage du hameau, même s'il s'agit essentiellement d'un tissu privé.

C'est dans cette deuxième unité que se retrouve les principaux témoins architecturaux du secteur, soit les bâtiments de la propriété des McLaren (maison principale, maison de villégiature, grange-étable, charnier, chapelle) ainsi que la maison Hormidas-Carré. Si les lieux de culte se veulent habituellement à caractère public, la petite chapelle de Port-au-Persil est véritablement privée. L'absence d'accès public vers celle-ci le confirme également. La plage de galets demeure le seul accès possible permettant d'approcher un peu plus la chapelle.



2.41. Délimitation proposée du secteur d'intervention avec les unités de paysage. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Recommandations

Proposer un cadre règlementaire adapté à chacune des unités de paysage :

Unité 1

L'unité 1 est circonscrite dans les limites des percées visuelles vers le hameau. Elle pourrait toutefois être étirée de façon à rejoindre les deux intersections est et ouest avec le boulevard Malcolm-Fraser (route 138), soit tout le secteur situé le long du chemin de Port-au-Persil.

- A. Conserver l'implantation linéaire des bâtiments le long et face au chemin de Port-au-Persil :
 - a. Éviter d'ouvrir de nouveaux chemins;
 - b. Favoriser les nouvelles implantations au centre des parcelles à quelques mètres du chemin et éviter les implantations à grande distance du chemin, ce qui implique par conséquent de restreindre à son maximum l'aménagement de longs chemins d'accès.
- B. Favoriser les activités agricoles traditionnelles afin de limiter les terres en friche;
- C. Permettre le bâti de villégiature qui s'intègre à la trame traditionnelle agricole;
- D. Éviter de déboiser le couvert forestier situé du côté du fleuve et dans les terrains escarpés.

Unité 2

A. Développer le caractère public du hameau :

- a. Développer un lien pédestre entre le pavillon d'accueil et le quai;
- b. Poursuivre la consolidation de la vocation publique du quai qui a été réaménagé récemment et qui est déjà doté d'une rampe de mise à l'eau, d'un éclairage public, de panneaux d'interprétation historique et de mobilier;
- c. Encadrer la circulation des véhicules des visiteurs et excursionnistes en prévoyant des espaces de stationnement en périphérie du hameau afin d'éviter que la rue McLaren et le quai, qui se finissent en cul-de-sac, ne soient encombrés de véhicules en période touristique;
- d. Créer un ou des accès publics formels vers la plage.

B. Mettre en valeur la propriété des McLaren :

- a. Faciliter la lecture de la propriété en délimitant ses contours de façon claire. À l'heure actuelle, les limites sont floues entre la propriété publique et privée, ce qui peut donner parfois au visiteur un sentiment d'intrusion;
- b. Conserver le bâti existant (les bâtiments et leurs dépendances) et favoriser sa mise en valeur par des interventions d'entretien et de restauration;
- c. Conserver les terres agricoles derrière la propriété et limiter les nouvelles constructions sur la parcelle des McLaren;
- d. Adapter le contenu d'interprétation du site pour permettre une meilleure compréhension de l'importance historique des McLaren sur le site;
- e. Aménager un accès public et sécuritaire vers la chapelle, qui est un attrait pour les visiteurs;
- f. À moyen ou long termes, il serait intéressant que la chapelle puisse devenir un lieu public ou une halte destinée à l'interprétation historique, aux expositions artistiques et/ou à l'observation des ressources marines.

C. Mettre en valeur le secteur des francophones (maison Hormidas-Carré et ses dépendances ainsi que ses voisines) par des interventions soignées sur le bâti et des aménagements paysagers.

BIBLIOGRAPHIE

Archives et centres de documentation

MRC de Charlevoix-Est. Schéma d'aménagement.

Études et inventaires

Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est*, s.l., s.é., février 1998, s.p.

Parc marin du Sagenay – Saint-Laurent. *Plan directeur du Parc marin du Sagenay – Saint-Laurent*. s.l., s.é., 2010, 84 p.

Patri-Arch. *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix Est : rapport synthèse*. Clermont, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2011, 127 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

SOTAR. *Analyse du paysage architectural. Étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., Comté de Charlevoix-Est, 1983.

Monographies et ouvrages de référence

GAGNON, Patrice. *Les églises de Charlevoix : un patrimoine à découvrir*. Pointe-au-Pic, Conseil régional de pastorale de Charlevoix, s.d., 76 p.

LACROIX, Georgette. *Charlevoix mes amours*. Baie-Saint-Paul, Club Lions de Baie-Saint-Paul, 1985, 192 p.

LAFRAMBOISE, Yves. *Guide des plus beaux villages du Québec*. Québec, Les Publications du Québec, 2012, 159 p.

Patri-Arch. *Guide d'intervention en patrimoine*. Baie-Saint-Paul, MRC de Charlevoix, 2001, 72 p.

PELLETIER, Louis. *La seigneurie de Mount Murray*. Sillery, Septentrion, 2008, 397 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC / Presses de l'Université Laval, 2000, 387 p.

ROBITAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998. 213 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Charlevoix : des secrets bien gardés*. Québec, Éditions GID, 205 p.

Articles de périodiques

BOURGET, Clermont. « Pour la pérennité de Charlevoix ». *Continuité*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 78, 1998, p. 27-29.

« Saint-Siméon, 125 ans d'histoire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors série n° 3, 1995.

Ressources électroniques

Association des plus beaux villages du Québec. Port-au-Persil [en ligne] : http://www.beauxvillages.qc.ca/villages_fr_port_au_persil/port_au_persil_fr.htm (consulté le 19 septembre 2013).

Municipalité de Saint-Siméon [en ligne] : <http://www.saintsimeon.ca/> (consulté le 19 septembre 2013).

Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [en ligne] : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=184149&type=bien#.UjcUvX_eSPw (consulté le 19 septembre 2013).

Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/> (consulté le 19 septembre 2013).

RUE MAISONNEUVE

Clermont



3.1. Localisation de Clermont dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

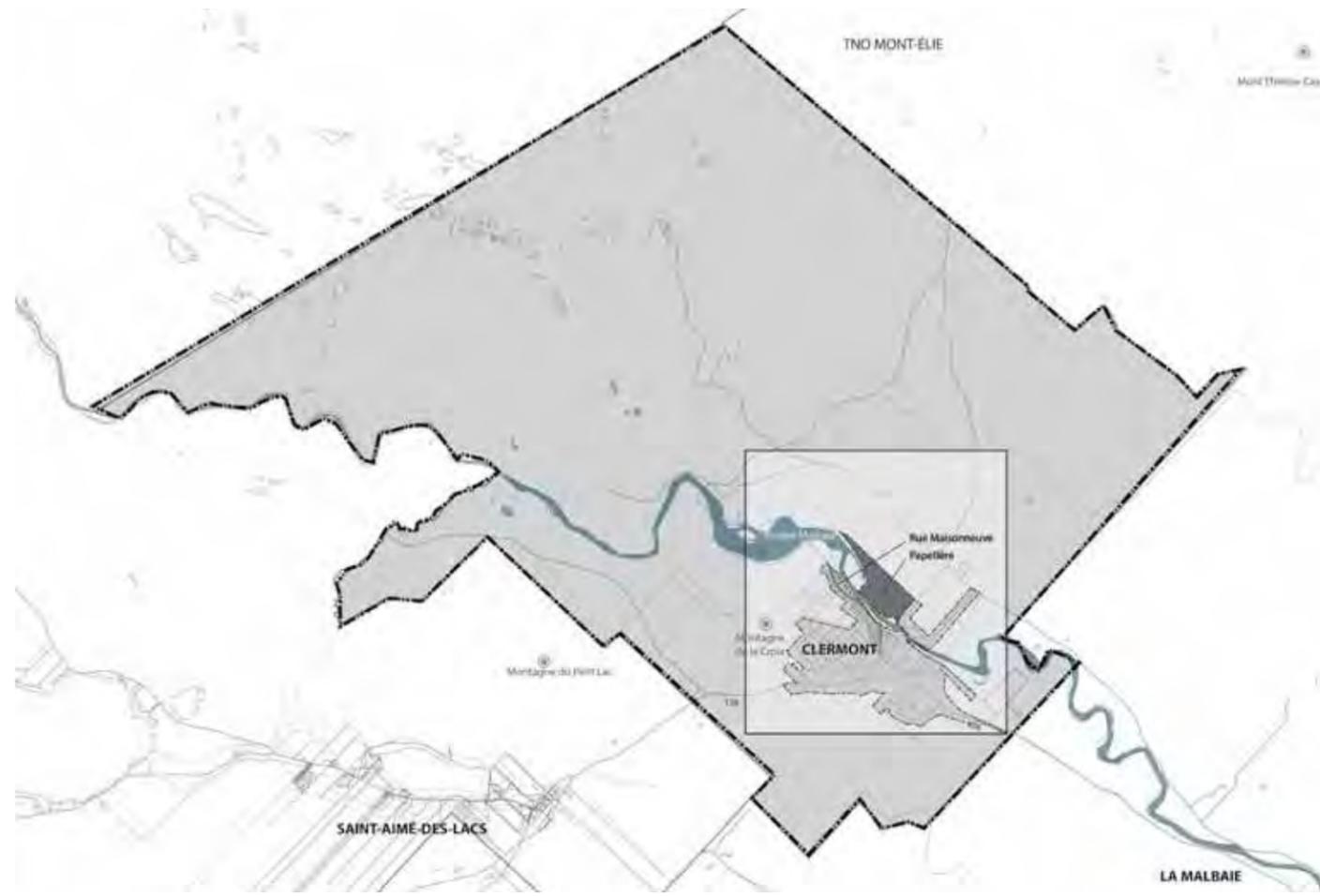


3.2. Vue aérienne de Clermont. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

LOCALISATION

La ville de Clermont se situe le long de la rivière Malbaie, à 8 km en amont de la ville de La Malbaie. Cette dernière borde le territoire de Clermont au sud et à l'est. Au nord de la municipalité se retrouve le territoire non organisé du Mont-Élie et à l'ouest, la municipalité de Saint-Aimé-des-lacs. La route 138 traverse la partie sud de la ville.

Le territoire de Clermont est caractérisé par une portion urbaine articulée autour du village et de la route 138, d'une section agricole et d'une portion forestière dans sa partie nord (figure 3.3). Clermont se présente également comme la seule ville industrielle de la région de Charlevoix. D'ailleurs, l'usine de pâte et papier qui a contribué à sa fondation est encore présente et constitue le principal moteur économique de cette agglomération. Ce quartier industriel occupe le territoire du côté nord-est de la rivière Malbaie. Au sud-ouest, la montagne de la Croix vient refermer le territoire de la ville.



3.3. Localisation de Clermont avec sa portion urbaine (encadrée) et ses portions agricoles et forestières. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

La rue Maisonneuve, quant à elle, fait face au quartier industriel, sur la rive sud-ouest de la rivière Malbaie. Elle constitue également, en quelque sorte, la limite nord-ouest du périmètre urbain. Une partie des terres du secteur de la rue Maisonneuve a été acquise par les dirigeants de la papetière qui ont alors profité du potentiel de développement domiciliaire pour ériger des propriétés aux fins de ses employés.

HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

La rue Maisonneuve suit le parcours de la rivière Malbaie. Ce cours d'eau était autrefois utilisé par les Amérindiens pour atteindre le fleuve et inversement pour rejoindre la région du Saguenay, par l'entremise d'un important circuit de portages. Elle était aussi très fréquentée pour la pêche, notamment celle du saumon. Le territoire de la rue Maisonneuve est inclus, au temps du Régime français, dans la seigneurie de La Malbaie concédée à Jean Bourdon en 1653. Cette seigneurie s'étend alors de Cap-aux-Oies (Les Éboulements) à la rivière Noire (Saint-Siméon). Étant demeurée inexploitée, elle retourne au Domaine du Roi en 1667. Philippe Gaultier de Comporté en devient le seigneur en 1672, mais la met peu en valeur si ce n'est qu'il voit à la construction d'un moulin à farine et d'un moulin à scie. En 1688, le marchand François Hazeur s'en porte acquéreur et y fait de l'exploitation forestière. L'entreprise, peu rentable, s'avère un échec et la seigneurie de La Malbaie est réintégrée au Domaine du Roi en 1724.

Suite à la guerre de Conquête, la seigneurie de La Malbaie est scindée en deux et octroyée à deux militaires britanniques. Le secteur à l'est de la rivière Malbaie devient la propriété de John Fraser et obtient le titre de seigneurie de Mount Murray. La portion comprise à l'ouest de la rivière Malbaie est attribuée à John Nairne et devient la seigneurie de Murray Bay. Les limites de cette dernière s'étendent de Cap-aux-Oies (Les Éboulements) à la rive ouest de la rivière Malbaie et jusqu'au lac Nairne (Saint-Aimé-des-Lacs) en profondeur. Le peuplement s'effectue progressivement du sud vers le nord pour atteindre, dès 1795, le secteur de l'actuelle rue Maisonneuve qui est alors connue sous l'appellation du « rang de la Chute », car il suit la rivière Malbaie et permet probablement d'avoir accès à la plus importante cascade de la rivière Malbaie, située à 8 km de son embouchure. L'appellation « Chute Nairne » pour désigner cette cataracte rappelle notamment le premier seigneur britannique de la seigneurie de Murray Bay.

C'est aussi entre la fin du 18^e siècle et le début du 19^e siècle que les secteurs les plus anciens de la future localité de Clermont se développent. Des familles répondant aux noms de Tremblay, Lapointe, Fortin, Brassard, Gaudreault, Sheehy et McNicoll s'établissent le long de la rue Lapointe, de la portion la plus ancienne du boulevard Notre-Dame et du chemin des Lacs (figure 3.7). Ces habitants tirent leur subsistance de l'agriculture, surtout de la culture des céréales, puis progressivement, après 1860, de l'industrie laitière et de l'élevage. Une fromagerie est d'ailleurs édifée en bordure de la rivière Malbaie, près de l'entrée du pont qui traverse la rivière à la hauteur de l'usine papetière,



3.4. Construction de l'usine de la Murray Bay Paper Company, en 1911. Source : Normand PERRON et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Éditions de l'IQRC / Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2000, p. 244.



3.5. Usine de la Murray Bay Paper Company, possiblement entre 1914 et 1927. Source : Christian HARVEY. « De la Chute Nairne à Clermont : 75 ans de vie municipale 1935-2010 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors-série n° 6, 2010, p. 10.

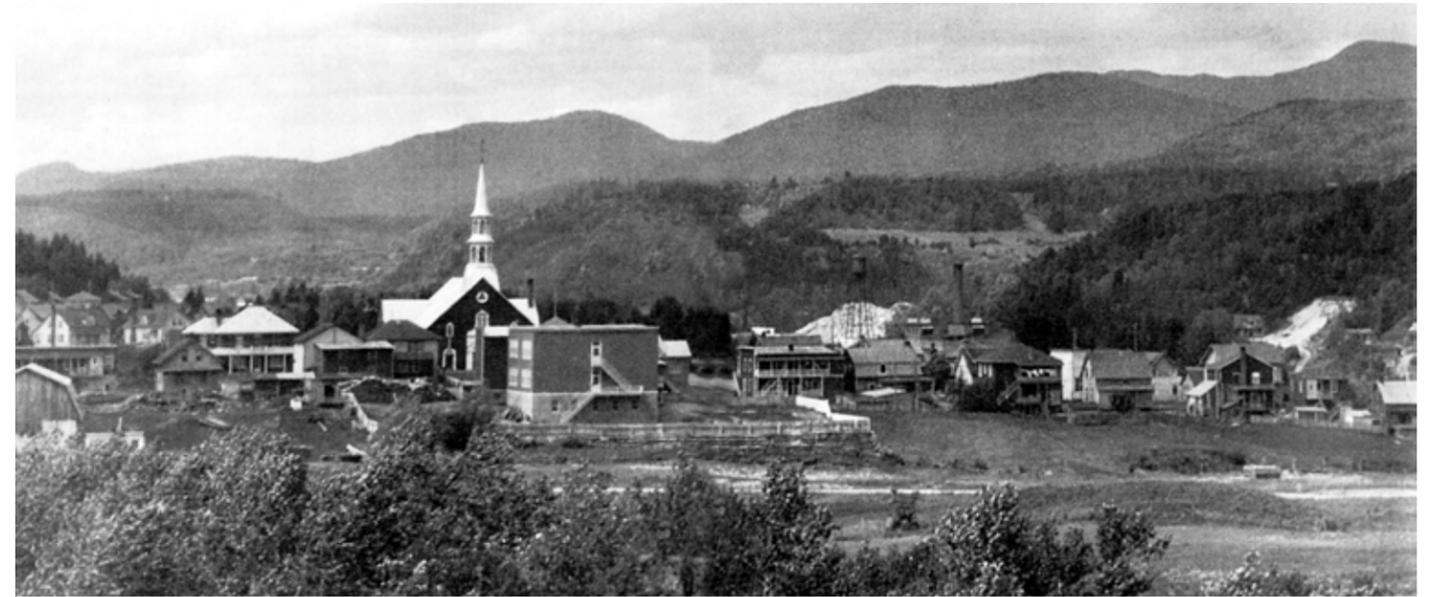


3.6. Le barrage de la chute Nairne en 1936. Source : Serge GAUTHIER et Normand PERRON. *Les régions du Québec. Histoire en bref : Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, p. 80.



3.7. Éléments historiques de Clermont. Les données historiques sont tirées de deux cartes, soit C.C. DUBERGER. *Murray Bay Atlas and Maps of its Environs*. Murray Bay, Alfred Cimon & Co, 1895, s.p., ainsi que *General Map of Property Adjacent to Old and New Townsite*. Murray Bay Paper Company. s.l., s.é., v. 1930 (juillet). Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

- Bâti de 1895 (Duberger)
- Bâti de la compagnie en 1930
- Propriété de la compagnie en 1930
- Parcours anciens



3.8. Le noyau institutionnel implanté aux abords de la rue Saint-Philippe tel que visible en 1948, avant l'incendie de l'église en 1957. Source : « De la Chute Nairne à Clermont : 75 ans de vie municipale. 1935-2010 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors série n° 6, 2010, p. 6.

vers 1890. Jusqu'à l'adoption de l'appellation Clermont dans les années 1930, toute cette portion de territoire est désignée sous différents vocables qui varient de « la chute », « la chute de la rivière Malbaie » à « la chute Nairne ».

Avec le développement de la villégiature à Pointe-au-Pic et Cap-à-l'Aigle, à partir de la première moitié du 19^e siècle, des excursions dans l'arrière-pays sont organisées en calèche pour divertir les visiteurs étrangers en quête de grand air et de paysages pittoresques. Pique-niquer et pêcher en bordure de la chute Nairne ou à d'autres endroits de la rivière Malbaie, à la hauteur de Clermont, devient un passage obligé pour les visiteurs, majoritairement anglophones, arrivés par bateau au quai de Pointe-au-Pic. La portion du territoire de Clermont alors en vogue est désignée « secteur Snigole ». Ce secteur se situe au nord-ouest du territoire, en bordure de la rivière du même nom.

Entre le 17^e siècle jusqu'à aujourd'hui, l'exploitation forestière a une conséquence directe sur le développement routier, démographique et domiciliaire de ce que deviendra la ville de Clermont. La présence du ruisseau Jacob, qui suit le parcours de la rue des Vieux-Moulins, permet l'établissement de plusieurs types de moulins entre le Régime français jusqu'aux environs des années 1940. Des moulins à carder, à farine, à foulon, mais surtout des moulins à scie répondant principalement aux besoins locaux mais aussi, à l'occasion, pour fin d'exportation

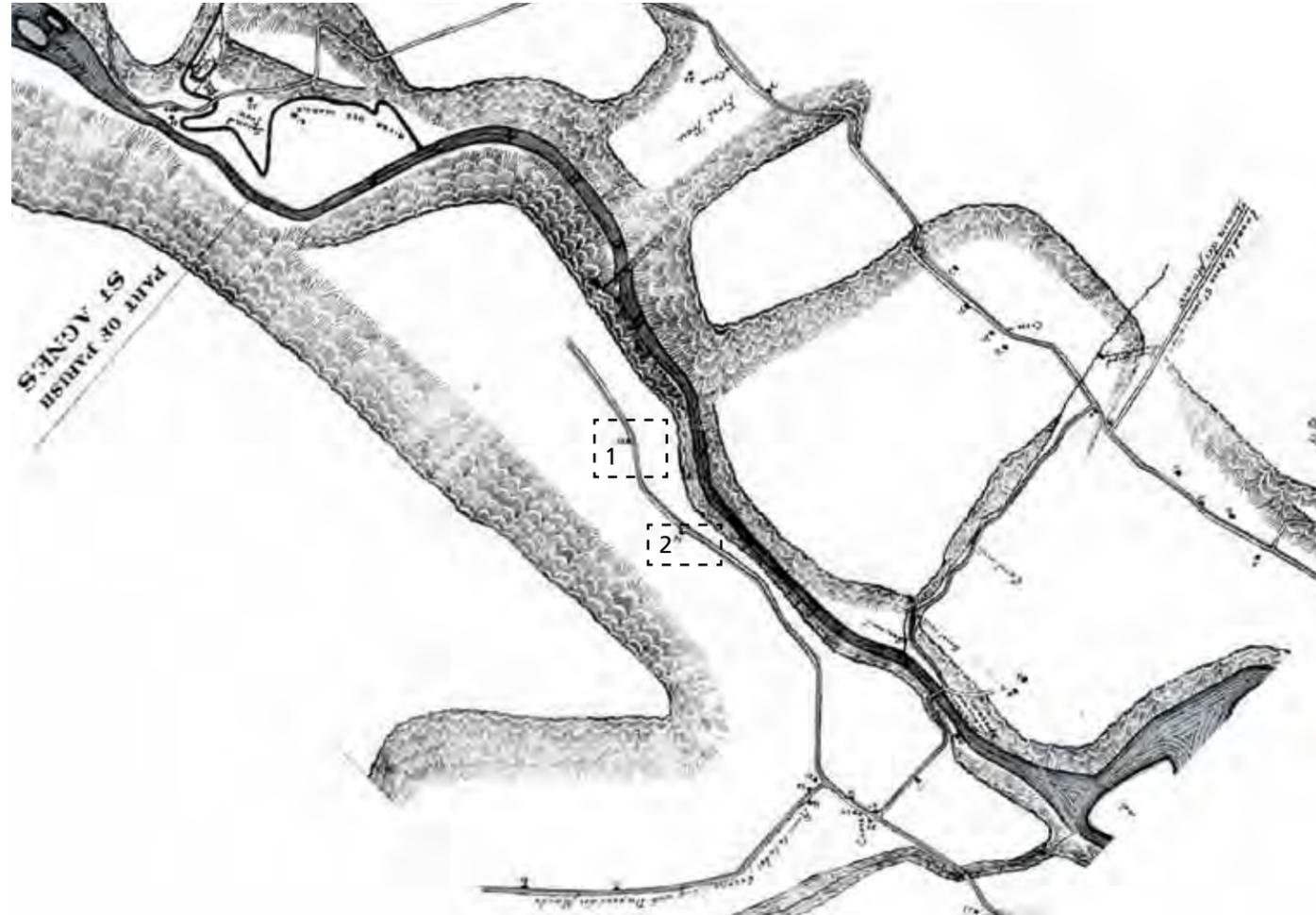
sur le continent européen, sont mis sur pied dans ce secteur de Clermont. Le facteur le plus significatif sur le développement du territoire demeure toutefois l'établissement d'une usine de pulpe.

À l'orée d'un 20^e siècle qui s'annonce très productif en matière d'industries et de nouvelles technologies, les visiteurs étrangers en vacances à Pointe-au-Pic ne sont plus les seuls à s'intéresser à la chute Nairne. Avec ses 35 pieds (10,7 m) de hauteur, cette cascade possède un potentiel hydroélectrique certain qui attise l'intérêt des industriels et des capitalistes. Un barrage fait de grosses pièces de bois remplies de pierres et une petite centrale de 0,3 MW sont construits entre 1900 et 1903 sur le site de la chute Nairne par la Labrador Electric & Pulp Co. Bien que produisant une faible quantité d'électricité, la centrale réussit à satisfaire tant bien que mal quelques clients de Clermont, de La Malbaie, de Pointe-au-Pic, de Cap-à-l'Aigle et de Saint-Irénée.

En 1903, l'industriel et homme d'affaires Rodolphe Forget entre au conseil d'administration de la Labrador Electric & Pulp Co. avec l'intention de mettre sur pied une usine de pâte et papier alimentée par la centrale de la chute Nairne. Le contexte économique nord-américain est alors très favorable à la production massive de papier journal. Rodolphe Forget fonde en 1906 la Murray Bay Lumber & Pulp Co. qui devient en 1909 l'East Canada Power & Pulp Co. À partir de 1910, sur des terrains boisés récemment achetés en bordure de la rivière Malbaie, sont entamés des défrichements



3.9. Plan de la Murray Bay Paper Company montrant les deux unités de paysage et la volonté de planification urbaine sur la rue Maisonneuve, vers 1930. Source : *General Map of Property Adjacent to Old and New Townsite. Murray Bay Paper Company. s.l., s.é., v. 1930 (juillet).*



3.10. Extrait de la carte réalisée par C.C. Duberger en 1895, illustrant les propriétés respectives de Xavier Brassard (1) et de J. Bergeron (2). Source : C.C. DUBERGER. *Murray Bay Atlas and Maps of its Environs. Murray Bay, Alfred Cimon & Co, 1895, s.p.*

pour permettre la construction d'une usine de pâte mécanique et d'un nouveau barrage. Les travaux de construction de ces ouvrages sont assurés grâce au travail d'une équipe de quelque cinquante ouvriers de plusieurs nationalités (Italiens, Polonais, Canadiens français) qui se spécialisent, pour certains, dans la mise sur pied de ce type de bâtiments industriels (figure 3.4). Les plans de l'usine (figure 3.5) sont redevables à George F. Hardy, ingénieur de New York, qui s'oriente lui aussi dans ce genre de construction. Au niveau des ouvrages de retenue, le barrage de bois est remplacé par un barrage plus considérable, probablement en béton (figure 3.6).

La compagnie montréalaise Bishop Construction Company joue alors un rôle important dans l'aménagement de ce site industriel. En plus de construire le chemin de fer reliant la chute Nairne à

Pointe-au-Pic ainsi que l'usine, elle entreprend l'édification des maisons réservées à l'usage des cadres de l'usine. Celles-ci sont installées côte à côte dans le rang de la Chute, demeuré très faiblement peuplé tout au long du 19^e siècle, sur un vaste espace en bordure de la rivière Malbaie, face à l'usine sise sur la rive opposée. L'une de ces maisons, aujourd'hui disparue, est d'ailleurs réservée à l'usage exclusif de Rodolphe Forget. De cet ensemble aménagé en 1911, il ne reste actuellement que deux résidences.

De 1912 à 1927, l'usine fonctionne au ralenti. Le faible débit de la rivière Malbaie, dont le lit s'assèche de façon considérable dès le milieu de la période estivale, empêche d'alimenter adéquatement la centrale hydroélectrique devant permettre un fonctionnement maximal de la machinerie. Au cours de cette période, l'usine devient la propriété des frères Timothée et Charles Donohue. En

1927, l'augmentation de la fabrication de pulpe et l'ajout de la production de papier, rendus possibles grâce à l'accroissement de l'énergie électrique de la centrale depuis son raccordement à la centrale hydroélectrique des Sept-Chutes, fait considérablement gonfler le nombre d'employés engagés à l'usine. Connue cette année-là sous le nom de Murray Bay Paper Company, l'entreprise procède à la construction d'un second ensemble de maisons pour loger ses nouveaux employés spécialisés. En 1930, on désigne ces résidences dans les prônes de la mission Saint-Philippe-de-la-Chute-Nairne sous le nom de « maisons neuves de la compagnie »; la désignation donnera ainsi le nom de la rue Maisonneuve quelques décennies plus tard. Au cours de cette même année, de nouvelles propriétés, dont les modèles demeurent identiques à ceux de la rue Maisonneuve, sont greffées au premier ensemble qui avait été aménagé de l'époque de l'East Canada Power & Pulp Co. Une école anglaise, la Clermont Elementary School, est établie pour éduquer les enfants des employés spécialisés qui sont surtout d'origine anglophone. L'école, aujourd'hui transformée en maison, aurait été située au 42, rue Maisonneuve.

C'est donc véritablement avec l'établissement de l'usine et de l'installation d'une population ouvrière à proximité de leur lieu de travail, de part et d'autre de la rivière Malbaie, qu'une localité villageoise prend forme à la chute Nairne. L'école Dollard-des-Ormeaux, surnommée « l'école jaune » par la population locale, est édifée au coin des rues Lapointe et Maisonneuve. Un bureau de poste est ouvert dès 1912 à proximité de l'usine. Bien des agriculteurs du secteur délaissent alors la culture du sol pour travailler à l'usine. Au début des années 1920, l'endroit possède deux magasins généraux, soit celui de Joseph Bergeron sur la rue Saint-Philippe, établi à partir de 1912 dans une maison face à la future église, et celui de Joseph Desmeules qui est installé sur l'actuelle rue Lapointe. Au point de vue religieux, la mission de la Chute Nairne existe depuis septembre 1927 lorsque la première messe, dite par le curé de La Malbaie, se déroule dans l'école jaune. À partir de 1929, l'abbé Félix-Antoine Savard se rend régulièrement à l'école jaune pour les offices religieux pour ensuite contribuer très activement à la fondation de la paroisse Saint-Philippe-de-la-Chute-Nairne qui a lieu en 1931 (figure 3.8).

L'ascension de l'entreprise des frères Donohue, surtout après les travaux d'agrandissement des années 1927 à 1929 et le bon fonctionnement de la production à partir du milieu des années 1930, a pour conséquence de faire gonfler le nombre d'habitants de la Chute Nairne, menant ainsi à la fondation de la municipalité de Clermont en 1935, puis de la ville de Clermont en 1967.



3.11. Éléments naturels de Clermont. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

MILIEU NATUREL

Hydrographie

La rivière Malbaie, qui se jette dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de la ville de La Malbaie, traverse tout le territoire de Clermont. Elle prend sa source dans les hautes montagnes de l'arrière-pays. Elle est véritablement au cœur de la formation de la ville de Clermont qui s'est implantée sur ses deux rives. Historiquement, elle a servi de lien de communication et de transport, de lieu de drave, de villégiature (pêche au saumon) et d'activités industrielles.

Entre La Malbaie et Clermont, sur la rivière Malbaie, 20 fosses permettent maintenant la pêche au saumon. Près de la rue Maisonneuve, on retrouve cinq de ces fosses qui permettent la pêche à gué¹ (figure 3.12). Dans ce même secteur, sur la rivière Malbaie toujours, on retrouvait la chute Nairne avec ses 35 pieds de hauteur. Le potentiel hydroélectrique de la chute Nairne a permis l'érection d'un barrage au tournant du 20^e siècle. On retrouve toujours aujourd'hui un barrage sur cette même chute (figure 3.13).

1. Le Saumon de la Rivière Malbaie inc., Clermont [en ligne] : <http://www.saumonrivieremalbaie.com/cartes.html> (consulté le 7 novembre 2013).

Plusieurs rivières parcourent également le territoire de la ville de Clermont et se déversent dans la rivière Malbaie. Parmi celles-ci, notons les rivières Snigole (aussi écrit Snigolle ou Snigol), des Marais et Jacob. La rivière Snigole apparaît également sur les anciennes cartes comme étant le Ruisseau Menin. Au nord-ouest du territoire, on retrouve également les lacs des Cèdres, du Centre, Cheval et Chainé, pour ne nommer que ceux-là.



3.13. La chute Nairne et le barrage, tels que visibles en 2013.



3.12. La rivière Malbaie, près de la rue Maisonneuve.



3.14. L'ancienne croix de bois, en 1949. Source : © BAnQ.



3.16. La rivière Malbaie et l'arrière-pays charlevoisien.



3.15. La croix couronnant la montagne de la Croix.

Topographie / géologie

Le territoire de Clermont en général, et de la rue Maisonneuve en particulier, se situe au creux de la vallée de la rivière Malbaie. Des montagnes et collines, de moindres amplitudes que celles des monts du contrefort du Bouclier canadien en arrière-plan, sont situées de part et d'autre de cette vallée. La vallée est caractérisée par des pentes douces du côté est et plus abruptes du côté ouest. La ville est insérée entre ces deux versants (figure 3.11). Différents monts et montagnes resserrent la vallée des deux côtés, dont les plus imposants situés tout juste à l'extérieur des limites nord-est de la ville, soit le mont Thérèse-Casgrain (700 m) et la montagne de Glace.

Derrière la rue Maisonneuve, à l'ouest, la montagne de la Croix, haute de 200 m, est un élément phare de la ville. Un chemin permet de s'y rendre pour admirer la vue à 360 degrés qui s'offre aux observateurs. Vers 1950, une croix illuminée (75 m) y est installée pour remplacer une première croix de bois (figures 3.14 et 3.15). Le belvédère et la croix sont d'ailleurs compris dans le site patrimonial de la Montagne de la Croix cité par la Ville de Clermont en 2013.

La rue Maisonneuve se situe quant à elle sur une faible terrasse qui surplombe la rivière Malbaie.

Végétation et écosystèmes particuliers

Le territoire de la ville de Clermont est recouvert, dans sa partie nord et ouest, d'une forêt à tenure privée. Ce couvert forestier fait partie du domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune².

Le long de la rue Maisonneuve, on retrouve une belle diversité de feuillus et de conifères. Ils sont situés autant en cour avant qu'en cour arrière des propriétés, parfois sur des petits îlots boisés, mais surtout le long d'une bande riveraine boisée qui suit le parcours de la rivière Malbaie. La forêt recouvre également les flancs de la montagne de la Croix, tout juste au sud de la rue Maisonneuve.

De l'autre côté de la rivière, devant la papetière, la bande riveraine n'est que légèrement boisée. Le couvert forestier reprend toutefois de l'importance tout juste derrière l'usine.

2. André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

La ville de Clermont se caractérise par des implantations de type urbain. Au-delà du périmètre urbain, les terres agricoles sont souvent en forte pente. On les retrouve en majorité sur la rive nord-est de la rivière, le long du chemin des Lacs ainsi qu'au sud de la ville, sur les bords de la rivière Malbaie. Quelques implantations agricoles sont situées sur la rue Maisonneuve, à l'extrémité du territoire urbain, et s'insèrent à travers la trame urbaine (figures 3.18 et 3.19). Elles témoignent du passé agricole du secteur du rang de la Chute.

Quelques secteurs de villégiature sont également implantés ponctuellement autour des lacs, dans la partie nord-ouest du territoire de la ville. Le secteur agro-forestier occupe tout de même la plus grande partie de ce territoire.

Une grande partie de la rive nord-est de la rivière est caractérisée par des implantations industrielles (figure 3.20) qui distinguent véritablement la ville de Clermont de ses voisines. Les industries se situent directement en face de la rue Maisonneuve. Finalement, les terres situées au sud-est du territoire, en direction de la ville de La Malbaie, sont également dédiées à l'industrie ainsi qu'au commerce.

Parcours

La rivière Malbaie constitue véritablement le premier parcours-mère utilisé d'abord par les Amérindiens de la région du Saguenay pour atteindre le fleuve Saint-Laurent.

Un premier parcours-mère terrestre, permettant de relier la ville de Clermont à celle de La Malbaie, est situé sur la rive sud-ouest de la rivière Malbaie et emprunte les routes actuelles suivantes : le boulevard de Comporté, la rue Lapointe et la rue Maisonneuve. Le tracé sinueux de la rue Maisonneuve, qui épouse celui de la rivière, est donc assez ancien. Cette rue est d'ailleurs identifiée au schéma d'aménagement pour son intérêt patrimonial qui relève entre autres de la planification résidentielle qui y est rattachée. Sur plusieurs cartes anciennes, elle porte le nom de rue Lachute, toponyme remplacé sur des cartes un peu plus récentes par rue des « Maisons-Neuves ». Elle est située sur un plateau légèrement surélevé par rapport au niveau de la rivière, à l'extrémité nord-ouest de la ville. La circulation sur la rue Maisonneuve est donc essentiellement locale.

D'autres parcours sont également importants dans l'histoire de Clermont. Sur la rive nord-est, le chemin des Lacs épouse également les formes sinueuses du territoire et rejoint le chemin Snigole. La rue des Vieux-Moulins a permis en quelque sorte de relier le chemin des Lacs à la rivière et d'implanter différents moulins le long du ruisseau Jacob. Le chemin D'Auteuil, perpendiculaire au chemin des Lacs, constitue également un



3.18. Implantation urbaine typique de Clermont, telle que visible sur la rue Maisonneuve.



3.19. Implantation agricole observable à l'extrémité de la rue Maisonneuve.



3.20. Implantation industrielle, telle qu'illustrée par la papetière Donohue.



3.17. Les types d'implantation de Clermont. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

	Implantation agricole		Implantation institutionnelle-publique		1. Papetière		Parcours-mère
	Implantation agro-forestière		Implantation commerciale-mixte		2. Unité de paysage 2		Chemin de fer
	Implantation récréative		Implantation industrielle		3. Unité de paysage 1		Parcours des Berges
	Implantation résidentielle		Unités de paysage		4. Hôtel de ville		
					5. Centre de loisirs		
					6. École Laure-Gaudreault		
					7. Église Saint-Philippe		
					8. CSSS		



3.21. Le tracé sinueux de la rue Maisonneuve occupe la rive gauche de la rivière Malbaie, alors que la papetière Donohue est implantée sur une large portion de la rive droite. © Pierre Lahoud, 2013.

Aujourd'hui, les boulevards de Comporté et Notre-Dame, qui forment la route 138, constituent un véritable parcours de restructuration. Ils ont été élargis et leur tracé légèrement revu pour permettre une meilleure circulation entre les différents villages qui le bordent.

La rue Lapointe, dans sa section située derrière la rue Maisonneuve, est un parcours d'implantation qui a permis la densification du quartier des ouvriers de la Donohue. La rue Mercier, quant à elle, permet de raccorder ces deux rues et d'assurer une plus grande perméabilité dans la trame urbaine. Sur les cartes (1930) préparées pour la papetière, la rue Mercier apparaît comme étant la fin de la rue Lapointe. On peut supposer que la rue

Lapointe aurait été prolongée un peu plus tard pour rejoindre la rue Maisonneuve, plus loin, et définir le tracé actuel de la rue.

La construction du chemin de fer par la compagnie montréalaise Bishop Construction Company a joué un rôle important dans l'aménagement du site industriel faisant face à la rue Maisonneuve ainsi que dans l'élaboration du système viaire de Clermont. Celui-ci relie l'usine de Clermont au quai de Pointe-au-Pic, où on y achemine la pâte en longeant le boulevard de Comporté. En 1926-1927, la centrale de la chute Nairne a également été reliée par une nouvelle ligne de transport de courant électrique à la centrale des Sept-Chutes de la rivière Sainte-Anne sur la Côte-de-Beaupré. Son emprise,

qui a bouleversé la trame urbaine du secteur, traverse la rue Maisonneuve pour rejoindre l'usine de l'autre côté de la rivière Malbaie.

Finalement, les parcours piétons et cyclables de Clermont se concentrent surtout le long de la rivière Malbaie, sur les 4 km du Parcours des berges d'Alexis le Trotteur (figure 3.22). Son tracé prend racine au cœur du noyau institutionnel, qui surplombe la rivière. Il descend ensuite sur la rive sud-ouest, rejoint la place du Millénaire, situé à mi-chemin sur le parcours, et se poursuit ensuite le long de la rivière. Le Parcours des berges est pavé en grande partie. Il ne rejoint toutefois pas la partie ouest de la ville ainsi que la rue Maisonneuve.



3.22. Le Parcours des berges d'Alexis le Trotteur.

Parcellaire

La rue Maisonneuve est implantée sur l'ancien rang de la Chute de la seigneurie de La Malbaie. Les longues parcelles rectangulaires ($\pm 115 \times 680$ m) s'étendaient perpendiculaires à la rivière. Quelques traces de celles-ci sont encore visibles dans le système parcellaire d'aujourd'hui. Elles ont souvent été redécoupées, en bordure de la rue, en lots de plus petites dimensions, parfois cinq ou six lots en front de rue du côté sud-ouest ($\pm 20 \times 30$ m), et environ trois lots ($\pm 40 \times 70$ m) du côté nord-est de la rue.

Au nord-est de la rivière Malbaie, le secteur se caractérise par un tissu urbain spécialisé industriel. La papetière s'est installée en faisant abstraction du système parcellaire du rang de la Chute. Ainsi, les parcelles ont été regroupées pour former un très grand lot où sont implantées les installations de la papetière.

Au sud-est des rues Maisonneuve et Lapointe, on retrouve un tissu urbain institutionnel. Les grandes parcelles permettant de loger ces grands édifices institutionnels sont situées principalement au centre des îlots. Des parcelles de plus petites dimensions occupent la périphérie de l'îlot avec un bâti résidentiel. Le secteur institutionnel est donc bien ancré dans la trame urbaine.

Implantation du bâti

La rue Maisonneuve témoigne d'un urbanisme et d'une architecture planifiés typiques des grandes industries du début du 20^e siècle. Le bâti, lié à cette planification urbaine, est implanté selon un mode d'implantation et des modèles architecturaux précis et répartis en deux unités de paysage distinctes. Ces deux unités, parfois nommées *Old townsite* et *New townsite*, sont situées sur la rive sud-ouest de la rivière Malbaie, tout juste en face de l'usine implantée sur la rive opposée. Le lien entre l'employeur et les employés est évident. À l'intérieur de ces zones, on retrouve un certain rythme dans l'implantation du bâti et une certaine parenté dans le mode d'occupation au sol.

Les limites des deux unités de paysage sont également définies par le passage de la ligne de transmission hydroélectrique qui dessert l'usine. Elle vient créer véritablement une rupture dans la trame urbaine.

Unité de paysage 1 - New townsite

Située sur la rue Maisonneuve, à la jonction avec la rue du Parc, la première unité de paysage est composée de dix maisons de style historique construites entre 1927 et 1929 (figure 3.25). Les résidences sont implantées selon un rythme particulier. Trois modèles différents, mais de proportions somme toute semblables, se retrouvent alignés du côté ouest de la rue sous le rythme A-B-B-C-C-Parc-C-C-B-B-A (figures 3.23 et 3.24). Sur certaines cartes, on retrouvait également un parcours dans l'espace vert situé en plein centre qui permettait de rejoindre la rue Lapointe (figure 3.26). Les dix maisons sont alignées par rapport à la rue et disposées à distance égale, très rapprochées les unes des autres. Elles sont issues d'un développement urbain planifié par la papetière sur le lot 634 du rang de la Chute afin de loger les cadres et les employés spécialisés. Ce développement portait le nom de *New townsite* pour faire le pendant du *Old townsite* (voir l'unité de paysage 2). Les bâtiments secondaires sont localisés en cour arrière. Sur les plans de la compagnie de 1930, les bâtiments secondaires (garages) sont disposés de manière à desservir, pour la plupart des cas, deux propriétés. Les allées et les stationnements permettent de rejoindre les garages et sont partagées également entre deux maisons. Cette disposition permet de maximiser les aménagements paysagers. Une bande boisée située en cour arrière délimite les propriétés voisines de la rue Lapointe. On retrouve également plusieurs arbres et arbustes en cour avant et latérale.



3.23. L'unité de paysage 1, désignée par l'appellation New townsite. © Pierre Lahoud, 2013.



3.24. Rythme particulier d'implantation de l'unité de paysage 1 - New townsite. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



3.25. Résidences de l'unité de paysage 1 - New townsite.



3.26. Espace vert marquant l'emplacement du parc, situé au centre de l'unité de paysage 1 - New townsite.



3.27. L'unité de paysage 2, désignée par l'appellation *Old townsite*. © Pierre Lahoud, 2013.



3.29. Implantation de l'unité de paysage 2 - Old townsite. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



3.28. Propriété implantée dans l'unité de paysage 2 - Old townsite.

Unité de paysage 2 - Old townsite

Complètement à l'ouest de la rue Maisonneuve, l'unité de paysage 2 est également issue d'une planification urbaine nommée *Old townsite*. À l'inverse du secteur précédent, les résidences sont ici situées directement en bordure de la rivière, de l'autre côté de la rue Maisonneuve et très éloignées par rapport à celle-ci (figure 3.27). Les bâtiments secondaires se retrouvent au centre de leur lot, en cour avant malgré les lots qui sont ici presque deux fois plus grand ($\pm 40 \times 70$ m) que ceux de l'unité de paysage 1 ($\pm 20 \times 30$ m). Les façades principales sont également orientées par rapport à la rivière plutôt que vers la rue.

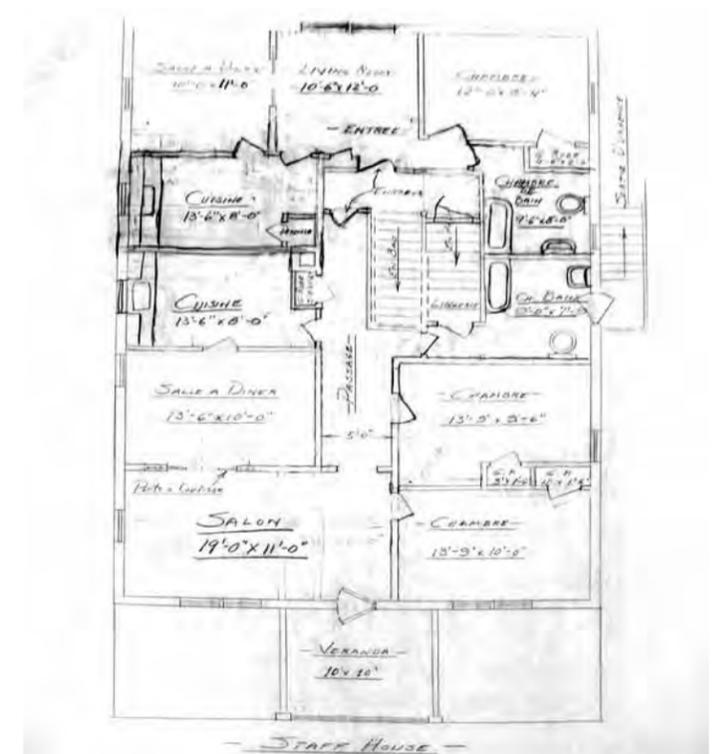
On y retrouve cinq propriétés. Les deux premières, sises aux 95 et 99, de la rue Maisonneuve auraient été construites en 1911 pour loger les cadres de la papetière, alors que l'usine de l'East Canada Power & Pulp Company était en construction. Elles reprennent les typologies formelles des cottages vernaculaires américains, et plus particulièrement des maisons cubiques. Beaucoup d'arbres sont présents sur les propriétés. Un pont aurait également été érigé derrière ces propriétés pour permettre de traverser la rivière et d'accéder directement au site de l'usine. Un lot vacant entre ces deux propriétés permet de supposer qu'une troisième maison (101, rue Maisonneuve) se retrouvait possiblement aux côtés de celles-ci.

S'agissait-il de la maison de Rodolphe Forget ? Nous pensons que oui, mais nous ne pouvons vérifier cette hypothèse avec certitude.

Les trois autres maisons de ce secteur, sises aux 103, 107 et 115, rue Maisonneuve, auraient été érigées plus tard, vers 1927-1929, toujours par la Donohue. Elles ressemblent formellement aux maisons de l'unité de paysage 1 (modèle C) avec leur style historique, mais sont toutefois implantées de la même façon que les deux maisons précédentes (figure 3.28).

Des allées disposées en cour latérale permettent d'accéder aux propriétés. Chacune de ces propriétés est séparée de ses voisines par une bande boisée. Des arbres occupent également le bord de la rue et procurent davantage d'intimité aux résidences. Les dimensions plus importantes des lots, la position et l'orientation des maisons ainsi que la présence de boisés au pourtour des résidences témoignent d'une certaine notoriété.

C'est également dans cette unité de paysage que l'on retrouvait la *Staff House* localisé à l'extrémité nord-ouest de l'unité (figures 3.29 et 3.30). Cette maison aurait permis de loger plusieurs employés de la compagnie. Tout juste en face, était localisée une autre propriété de la compagnie. Toutefois, aucune information ne permet de documenter ces bâtiments aujourd'hui disparus.



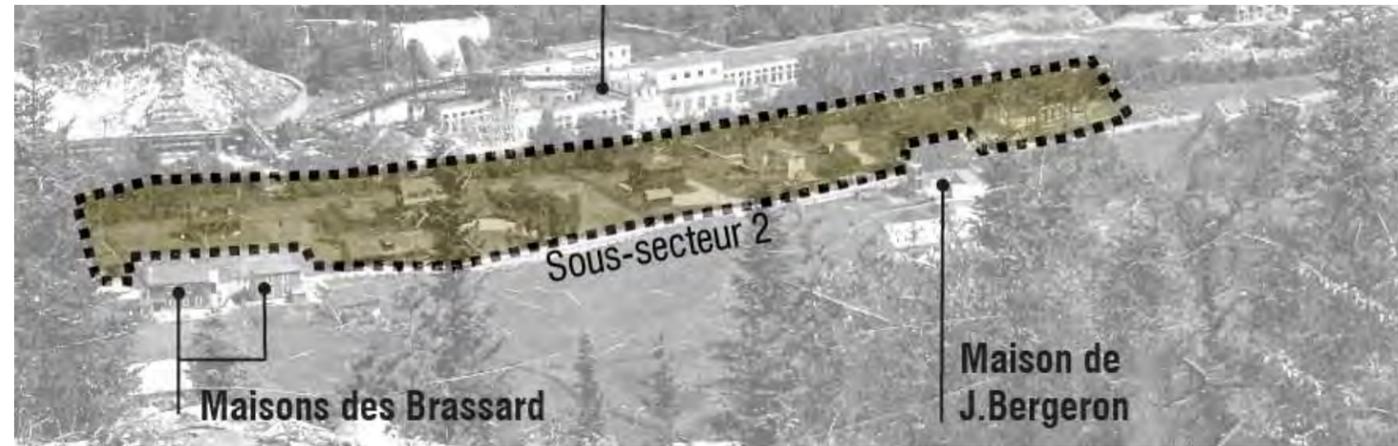
3.30. Plan de la *Staff House*. Source : Paul LABERGE (ingénieur civil). *Staff House Alteration*. Donohue Brothers, 23 juin 1945. © Centre de documentation du département de l'ingénierie. Compagnie Forestier Résolus, Clermont.

Les autres résidences

Les maisons situées le long de la rue Maisonneuve, entre les deux unités de paysage précédentes, sont pour la plupart érigées du côté ouest de la rue, sur de très petits lots. Elles sont construites en bordure de la rue, alignées avec celle-ci et très rapprochées les unes des autres. Les bâtiments secondaires se retrouvent en marge arrière et les stationnements en marge latérale. Des talus et des aménagements paysagers permettent de faire la transition entre le trottoir et la galerie avant.

Les deux unités de paysage se sont implantés dans un tissu urbain existant sur des parcelles non occupées. On retrouvait donc déjà quelques résidences dans le secteur avant l'achat des parcelles par les dirigeants de la papetière. Face à l'unité de paysage 2 (*Old townsite*) s'élevaient quelques propriétés agricoles. Les plus anciennes apparaissant sur les cartes de Duberger de 1895 (figure 3.10), sont les propriétés de J. Bergeron et de Xavier Brassard (figure 3.31). La première est située au 92, rue Maisonneuve. Elle aurait servi d'hôtel lors de la construction de l'usine. À l'époque, elle possédait des galeries courantes et un toit à deux versants. Elle fut la proie des flammes en 1960. Une nouvelle maison est alors reconstruite sur les fondations d'origine en maçonnerie de pierre (figure 3.35). Son implantation désaxée par rapport à la rue ainsi que ses fondations témoignent de l'ancienneté de la propriété.

On retrouve également plusieurs propriétés anciennes sur les rues Maisonneuve et Lapointe qui ont été érigées entre les deux phases de planification urbaine des unités de paysage 1 et 2. Parmi celles-ci, notons la présence de plex (1910-1920) et de maisons de style cubique construites vers 1915 (figures 3.32, 3.33, 3.34 et 3.36).



3.31. L'unité de paysage 2 (*Old townsite*) de la rue Maisonneuve, en 1948. On aperçoit sur le côté gauche de la photographie les propriétés des Brassard, de même que celle de J. Bergeron, à droite. Les propriétés des cadres de la papetière sont pour leur part localisées de l'autre côté de la rue, sur la rive opposée au complexe industriel. Source : © Musée de Charlevoix.



3.32. Plex sis au 106, rue Maisonneuve.



3.33. Résidence sise au 148, rue Lapointe.



3.35. Maison de J. Bergeron, sise au 92, rue Maisonneuve, telle que visible en 2013.



3.36. Résidences implantées en bordure de la rue Maisonneuve.



3.34. Habitations de la rue Maisonneuve.

BÂTI

Types architecturaux

Le bâti de la rue Maisonneuve est composé presque essentiellement de résidences unifamiliales isolées. On retrouve exceptionnellement quelques maisons multifamiliales.

Le bâti spécialisé est présent à l'extérieur de la rue Maisonneuve. Un important secteur institutionnel se retrouve d'ailleurs tout juste à l'extrémité est de la rue Maisonneuve (figure 3.37). C'est à cet endroit également, plus précisément à la jonction des rues Lapointe et Maisonneuve, qu'était localisée la toute première école de la ville, l'école jaune (Dollard-des-Ormeaux) construite en 1912 (figure 3.38). L'hôtel de ville est édifié en 1959 sur ce même emplacement (figure 3.39).

Avec le bon fonctionnement de l'usine et l'embauche de plus en plus d'employés, la compagnie Donohue et le territoire de la Chute Nairne connaissent, vers 1930, des heures de prospérité sans précédent. Le noyau institutionnel se développe alors dans le secteur de la rue Saint-Philippe : l'église Saint-Philippe (1933) et le presbytère, l'école pour filles Marguerite-Bourgeois construite en 1950 (aujourd'hui école Laure-Gaudreault) ainsi que le collège pour garçons Jean-Talon (1938), construit face à l'église et aujourd'hui démoli (figure 3.37). En 1936, une école anglaise, la Clermont Elementary School, est également érigée sur la rue Maisonneuve. Elle est aujourd'hui transformée en maison et son entretien est assuré par l'usine de Clermont (figure 3.40).

Le lien entre le développement planifié des différentes unités de paysage et le secteur institutionnel a donc également été orchestré. Ce noyau institutionnel de la ville de Clermont est toujours présent et bien vivant.

Le bâti industriel occupe également une place importante sur le territoire de la ville. Bien que localisé de l'autre côté de la rivière, le parc industriel de la papetière est en lien direct avec le bâti de la rue Maisonneuve. En plus d'en être le voisin d'en face, les liens historiques sont également très forts. Les deux ponts actuels, celui de la rue Saint-Philippe et celui réservé aux employés au nord-ouest de la rue, permettent encore de relier les deux entités. Un troisième pont, aujourd'hui disparu, permettait également de joindre les deux rives derrière les maisons du *Old townsite* (unité de paysage 2).

Le bâti agricole se fait rare dans le périmètre urbain de la ville de Clermont. Toutefois, quelques bâtiments agricoles se retrouvent à l'extrémité nord-ouest de la rue Maisonneuve, derrière les propriétés (figure 3.41). Ils témoignent de l'ancien caractère agricole du secteur. Ces bâtiments sont d'ailleurs implantés au cœur de grands lots.



3.38. L'école jaune, située à l'extrémité des rues Lapointe et Maisonneuve. Source : © Musée de Charlevoix.



3.40. L'ancienne Clermont Elementary School, située au 42, rue Maisonneuve, qui sert de nos jours de résidence privée.



3.39. L'hôtel de ville de Clermont, localisé sur l'ancien terrain de « l'école jaune », à la jonction des rues Lapointe et Maisonneuve.



3.41. Bâtiment agricole visible à l'extrémité de la rue Maisonneuve.



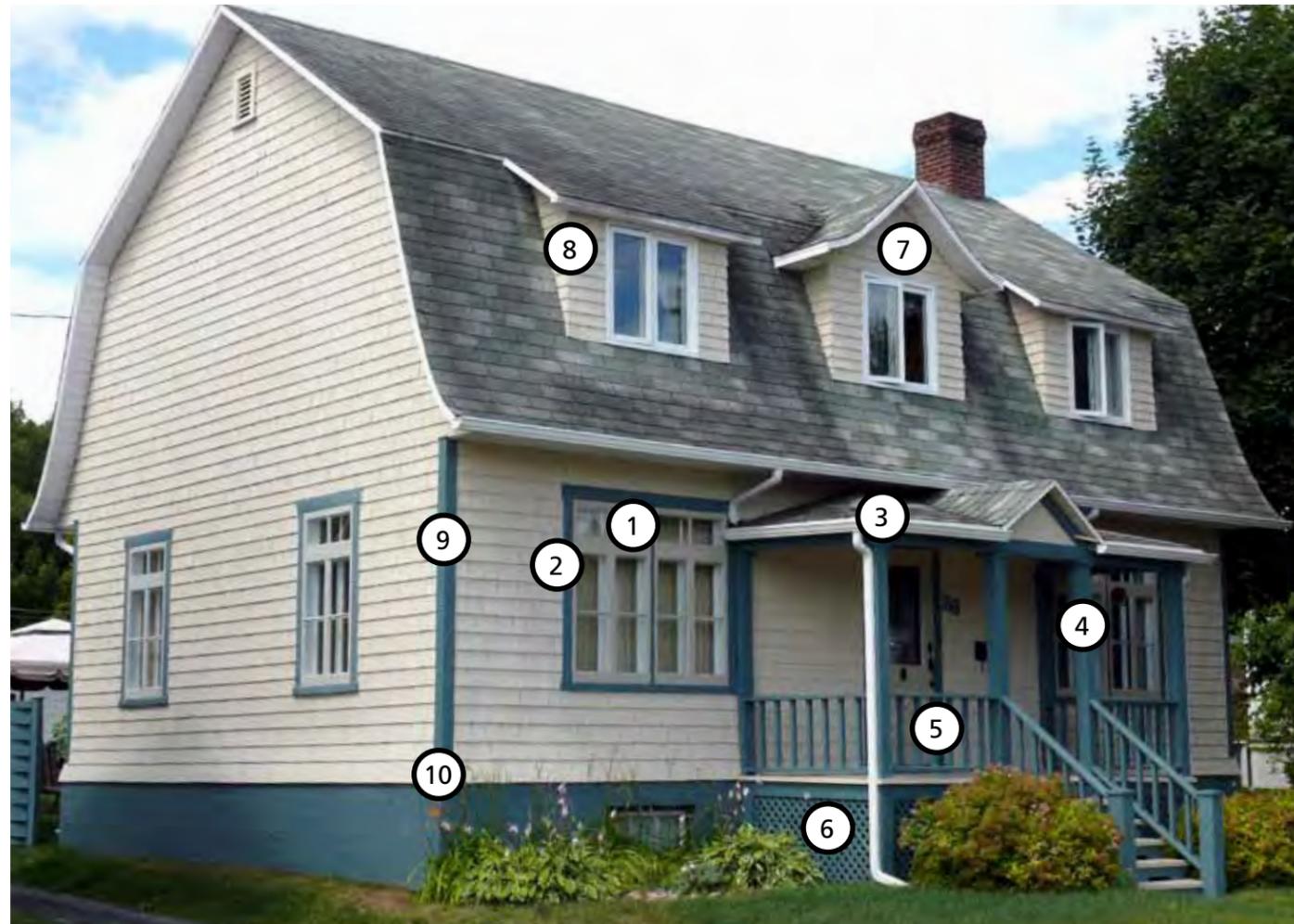
3.37. Le noyau insitutionnel implanté entre les rues Saint-Philippe et des Érables, composé de l'église Saint-Philippe et de l'école Laure-Gaudreault.

Caractéristiques architecturales dominantes

Unité de paysage 1 - New townsite

Les dix maisons comprises dans l'unité de paysage 1 optent pour l'un ou l'autre des trois modèles de maisons (A, B et C) conçues pour le compte de la papetière. Ces trois types sont de même gabarit et reprennent, à quelques différences près, le même plan rectangulaire. Le volume est simple, construit de bois, à un étage et demi. La porte principale se retrouve centrée sur la façade avant. Une fenêtre est disposée symétriquement de part et d'autre de la porte. Les fenêtres d'origine sont en bois. Au rez-de-chaussée, elles sont doubles, à battants à quatre carreaux, surmontées d'une imposte vitrée (1) et encadrées de chambranles (2) de bois. Dans les lucarnes, les ouvertures comportent quatre carreaux. On accède à la porte principale par un perron recouvert parfois d'un auvent (3) qui semble avoir été ajouté avec les années. La galerie d'origine se compose de poteaux massifs (4) et de barotins (5) à section carrée pour les garde-corps. Elle a parfois été modifiée. Une jupe de galerie (6) composée de treillis de bois permet de refermer l'espace sous le plancher de la galerie. Dans les trois cas, trois lucarnes sont disposées sur la toiture. Elles sont souvent identiques avec leur pignon à base recourbée (7). Pour le modèle « C », on retrouve parfois une variante qui consiste à remplacer les deux lucarnes des extrémités par des lucarnes à chien-assis (8). La souche de la cheminée s'élanche au dessus de la façade latérale droite.

À l'origine, les maisons devaient être revêtues de bardeaux de cèdre avec planches cornières (9), tel qu'on peut le voir sur les dessins en élévation proposés par la compagnie. Aujourd'hui, plusieurs maisons sont toujours recouvertes de bardeaux de cèdre, certaines sont peintes, alors que d'autres ont un revêtement d'enduit et de crépi. On ne peut toutefois valider si ces maisons ont bel et bien été recouvertes à une certaine époque de bardeaux ou si le crépi est d'origine. À la base des murs, les bardeaux sont disposés de façon à former un rejet d'eau (10) pour éloigner les eaux de pluie de la fondation.



3.42. Résidence construite à partir du modèle « C », sise au 26, rue Maisonneuve.

Même si le faîte de la toiture est toujours orienté parallèlement à la rue, la forme de la toiture est véritablement l'élément distinctif des trois modèles « A », « B » et « C ». Le modèle « A » (figures 3.43 et 3.44) se compose d'un toit à deux versants à base recourbée et de lucarnes posées dans l'aplomb du mur (pendantes). Le modèle « B » (figures 3.45, 3.46 et 3.47) possède également quant à lui une toiture à deux versants à base recourbée, mais avec un avant-toit débordant et des lucarnes qui percent la couverture. Finalement, le modèle « C » (figures 3.42, 3.48, 3.49 et 3.50) est surmonté d'une toiture mansardée. Toutes les toitures devaient à l'origine être recouvertes de bardeaux de cèdre enduits de créosote.

Les trois modèles s'inspirent du mouvement Arts & Crafts, courant architectural très répandu à cette époque. Ce style favorise l'emploi de styles traditionnels régionaux et de matériaux locaux dans une composition architecturale plus libre. La présence du bardeau de cèdre et du crépi est fortement associée aux variantes nord-américaines de ce style (*Shingle Style*) qui est né en Grande-Bretagne au 19^e siècle.



3.43. Résidence construite à partir du modèle « A », sise au 16, rue Maisonneuve.



3.44. Résidence construite à partir du modèle « A », sise au 36, rue Maisonneuve.



3.45. Résidence construite à partir du modèle « B », sise au 34, rue Maisonneuve.



3.48. Résidence construite à partir du modèle « C », sise au 28, rue Maisonneuve.



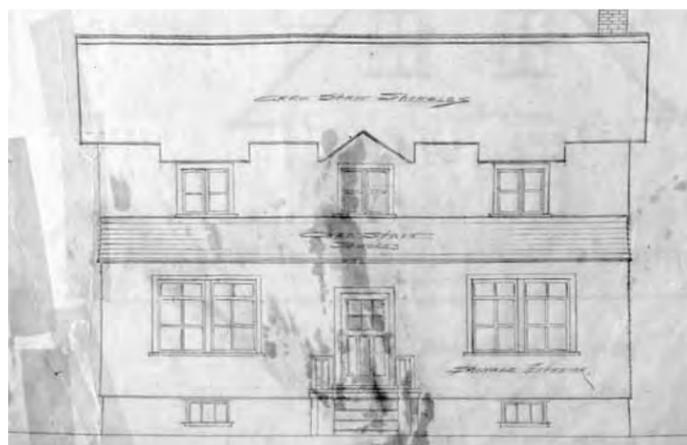
3.46. Résidence construite à partir du modèle « B », sise au 32, rue Maisonneuve.



3.49. Résidence construite à partir du modèle « C », sise au 22-24, rue Maisonneuve.



3.47. Plan pour le modèle B. Source : J. P. M. Murray Bay Paper Co. Dwelling Type 2. s.l., 9 juillet 1929. © Centre de documentation du département de l'ingénierie. Compagnie Forestier Résolus, Clermont.



3.50. Plan pour le modèle « C ». Source : J. P. M. Murray Bay Paper Co. Dwelling Type 1. s.l., 9 avril 1929. © Centre de documentation du département de l'ingénierie. Compagnie Forestier Résolus, Clermont.

Unité 2 - Old townsite

L'unité de paysage 2 se compose de cinq maisons de deux modèles distincts. Les deux maisons construites en 1911 reprennent le langage formel des maisons cubiques américaines, introduites au Québec quelques années auparavant. Leur volumétrie présente un corps de bâti principal sur deux étages avec des appentis de deux étages également. Un revêtement de bardeaux de cèdre de couleur foncée recouvre toutes les façades avec des planches cornières sur chaque coin. Un rejet d'eau permet également de repousser l'eau de pluie des fondations.

Comme la façade principale est tournée vers la rivière, la plupart des éléments d'ornementation ne sont pas visibles de la rue. On retrouve donc de grandes galeries qui permettent de profiter de la présence de la rivière et de la bande riveraine boisée. Les galeries sont surmontées d'un auvent sous lequel les chevrons sont apparents. Les garde-corps et les poteaux, bien que récents, sont tout de même de facture traditionnelle avec des poteaux massifs et des barotins à section carrée ainsi qu'une jupe de galerie en treillis de bois. Les fenêtres existantes sont de facture contemporaine.

La présence de chambranles sur certaines portes et fenêtres des bâtiments secondaires laisse croire que les fenêtres d'origine des maisons devaient aussi être encadrées de chambranles de bois. On peut également supposer que les fenêtres devaient être de bois, de facture semblable à celles d'origines situées sur les maisons de l'unité de paysage 1 (*New townsite*). La toiture à croupe, ou toiture à pavillon, sans lucarne, est recouverte de bardeaux d'asphalte. À l'origine, il est fortement probable que la toiture était recouverte de bardeaux de cèdre. La cheminée se situe au centre de celle-ci. Sur la façade donnant sur la rue, on retrouve les entrées de service (entrée secondaire, entrée de cave).



3.51. Résidence construite à partir du modèle n° 1, sise au 95, rue Maisonneuve. Vue de la façade donnant sur la rue Maisonneuve.



3.52. Résidence construite à partir du modèle n° 1, sise au 95, rue Maisonneuve. Vue de la façade donnant sur la rivière Malbaie.



3.53. Résidence construite à partir du modèle n° 2, sise au 103, rue Maisonneuve. Vue de la façade donnant sur la voie publique, avec bâtiment secondaire.



3.54. Résidence construite à partir du modèle n° 2, sise au 103, rue Maisonneuve. Vue de la façade donnant sur la rivière Malbaie.



3.55. Bâtiment secondaire typique de ce secteur, visible au 103, rue Maisonneuve et positionné en cour avant de la propriété.

Les trois maisons suivantes, construites vers 1927, reprennent la plupart des caractéristiques formelles de la maison de modèle « C » avec leur toit mansardé, mais sont de gabarit un peu plus grand (figures 3.53 et 3.54). Une cheminée se retrouve également sur chacun des murs pignons. Tout comme les voisines, la façade principale est tournée vers la rivière. Une grande galerie avec auvent permet également de profiter du paysage. Les chevrons et le platelage des toitures sont laissés apparents. Les entrées de service sont disposées également en façade avant. La symétrie retrouvée sur les façades principales des maisons de l'unité de paysage 1 (New townsite) est observable sur la façade dominant la rivière. Les toitures étaient recouvertes de bardeaux de cèdre enduits de créosote.

Les bâtiments secondaires de cet ensemble sont aussi remarquables (figure 3.55). Ils sont constitués d'un volume simple, d'un seul étage, surmonté d'un toit à pavillon ou à deux versants. Ils sont recouverts de planches de bois à feuillure (ou à gorge), de bardeaux de cèdre ou de crépi de même couleur que le corps de bâti principal. Les fenêtres en bois à carreaux sont décorées, dans la plupart du temps, de chambranles de bois.

Ailleurs sur la rue Maisonneuve, on retrouve plusieurs maisons de style cubique construites vers 1915 ainsi que quelques maisons de style historique construites vers les années 1940. L'architecture « de compagnie » a également influencé la construction de résidences plus récentes qui ont, pour plusieurs, repris les caractéristiques formelles des modèles implantés par la Compagnie. Celles-ci se retrouvent sur la rue Maisonneuve, Lapointe et même ailleurs dans la ville. Par exemple, on retrouve deux maisons de même style (modèle B) aux 99 et 101, rue Lapointe, juste derrière l'unité de paysage 1 (figures 3.56 et 3.57). D'autres maisons du secteur démontrent aussi la même influence architecturale (figures 3.58, 3.59 et 3.60).

Principaux témoins architecturaux

Les dix maisons de l'unité de paysage 1 - New townsite (16, 18, 20, 22-24, 26, 28, 30, 32, 34 et 36 rue, Maisonneuve) et les cinq maisons de l'unité de paysage 2 - Old townsite (95, 99, 103, 107 et 115, rue Maisonneuve) sont les principaux témoins architecturaux de ce secteur qui ont été décrits dans les sections précédentes.



3.56. Maison sise au 99, rue Lapointe, construite en 1940 et s'inspirant du style historique imposé par la Compagnie.



3.57. Maison sise au 101, rue Lapointe, construite en 1940 et qui s'inspire des maisons de compagnie construites auparavant à Clermont.



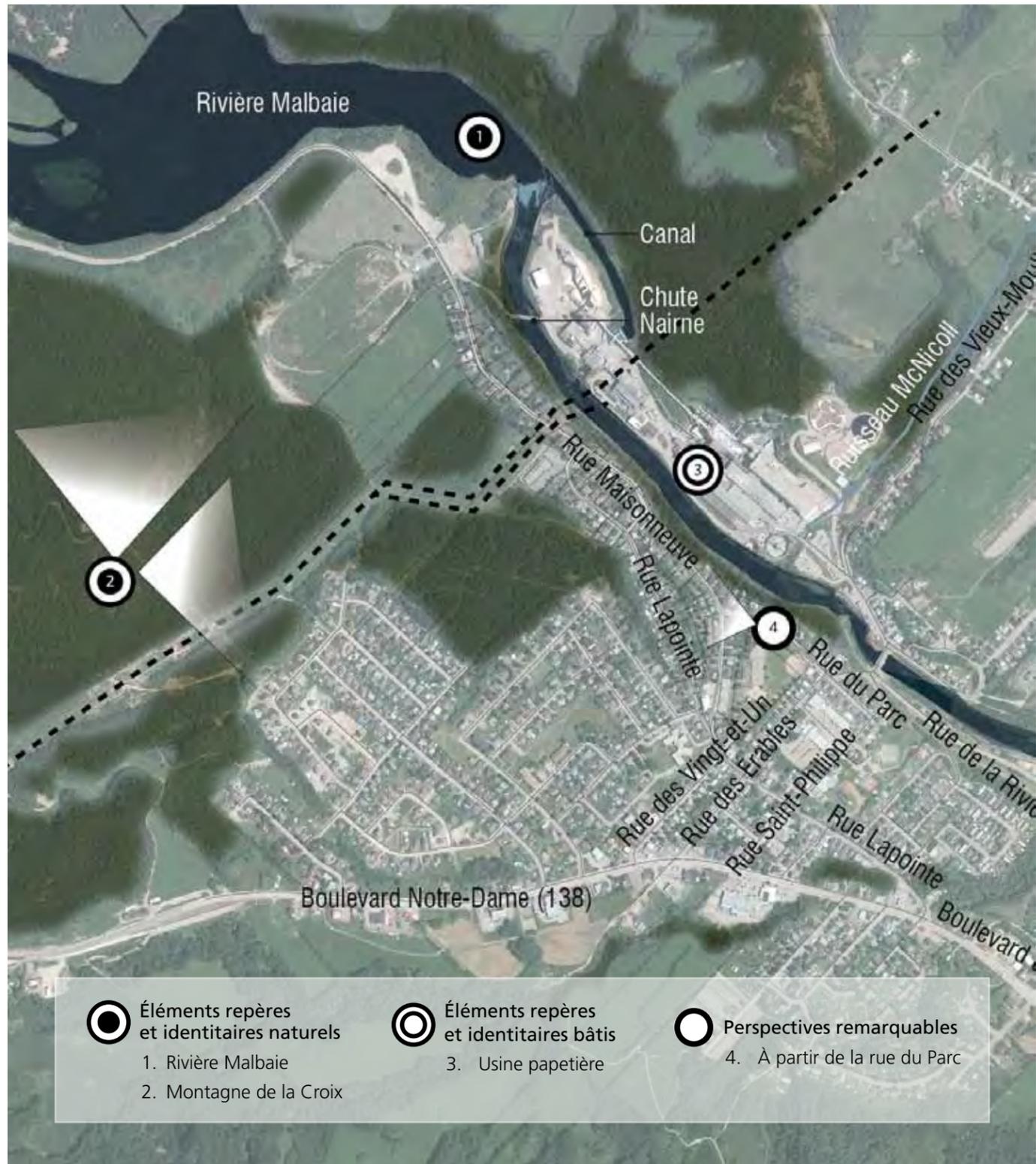
3.58. Maison située au 5, rue Forget, qui tire ses référents architecturaux des maisons de compagnie.



3.59. Maison sise au 61, rue Saint-Philippe, qui reprend quelques caractéristiques des maisons de compagnie.



3.60. Maison située au 12, rue Maisonneuve, qui tire son inspiration des maisons de compagnie.



3.61. Éléments repères et identitaires de Clermont. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

Les objets repères et identitaires du secteur sont d'abord naturels. La rivière Malbaie (figure 3.12) est définitivement l'élément clé des paysages de la rue Maisonneuve et de toute la ville de Clermont. Elle permet de se repérer, mais elle est également intimement liée à tout le développement de la ville. Elle est source de divertissement, de contemplation et d'économie. Malgré son importance dans la trame urbaine, la rivière est tout de même très discrète dans les paysages. La topographie et le couvert forestier lui font écran. C'est véritablement à partir du Parcours des berges qu'on peut jouir de diverses percées visuelles sur la rivière. Sur la rue Maisonneuve, elle disparaît derrière la bande riveraine, mais le tracé sinueux de la rue et les parcelles non bâties rappellent continuellement sa présence tout juste en contrebas. La rivière agit comme repère, mais également comme limite, entre le milieu de travail et le milieu de vie.

La montagne de la Croix (figures 3.62 et 3.63) est également un élément repère important. Adossée à la rue, elle est visible en continu à partir de la rue Maisonneuve. Elle est aussi visible à partir de la route 138 ainsi qu'au cœur du noyau institutionnel. C'est un lieu de contemplation important pour les citoyens et les visiteurs.

L'usine caractérise également les paysages de la rue Maisonneuve qui lui fait face. Du côté du noyau villageois, sa présence se fait tout de même discrète. On ne la perçoit qu'à partir de la rue de la Rivière.



3.63. La montagne de la Croix est visible au-delà du cadre bâti de la rue Maisonneuve.



3.62. La montagne de la Croix constitue un point de repère important à partir du noyau villageois de Clermont.

Vers le site

Le belvédère de la montagne de la Croix offre sans contredit des perspectives visuelles remarquables sur la rue Maisonneuve, mais également sur la ville et tout le milieu naturel qui l'entoure. De là haut, on perçoit le caractère industriel de la ville, bien ancré dans la trame naturelle du secteur, ainsi que sa relation avec la rivière et le bâti de la rue Maisonneuve sur la rive opposée (figure 3.65). La papetière est tout de même discrètement positionnée au creux de la vallée et bordée d'un couvert forestier assez dense. La ligne de transmission d'Hydro-Québec marque également le paysage et sépare les deux unités de paysage. Elle témoigne également de l'industrialisation du territoire. Sur le belvédère, on perçoit assez clairement le bâti de l'unité de paysage 2 (*Old townsite*) alors que l'unité de paysage 1 (*New townsite*) est davantage intégrée à la trame urbaine et disparaît derrière le boisé. Le noyau institutionnel ainsi que le tracé de la route 138, qui se poursuit jusqu'au fleuve en arrière-plan, composent également les perspectives visuelles à partir de la montagne (figures 3.64 et 3.66).



3.65. Vue rapprochée donnant sur l'unité de paysage 2 de Clermont.



3.64. Perspective visuelle vers la portion nord de la municipalité, observable à partir de la montagne de la Croix.



3.66. Perspective visuelle en direction de Clermont, visible à partir de la montagne de la Croix.

La localisation de l'usine et de la rue Maisonneuve, à l'extrémité nord-ouest de la ville, ne permet pas de créer des liens visuels avec la route 138 qui traverse la ville au sud (figure 3.67). Le secteur n'est également pas visible sur la rive nord-est, à partir du chemin des Lacs par exemple. L'*Atlas des paysages*³ n'identifie donc aucun paysage remarquable dans la ville de Clermont.

3. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.



3.67. Entrée de la ville de Clermont à partir de la route 138.

À l'intérieur du périmètre urbain de Clermont, à partir de la rue du Parc, direction ouest, les perspectives visuelles s'ouvrent vers l'unité de paysage 1 (*New townsite*) de la rue Maisonneuve (figure 3.68). On peut aisément comprendre la sinuosité de la rue et l'unité créée par la planification urbaine du secteur. Seul le trajet de la rue Maisonneuve permet de mettre en valeur l'unité de paysage 2 (*Old townsite*) (figure 3.68).

À partir du site

La sinuosité de la rue Maisonneuve et l'homogénéité générale de l'architecture créent des perspectives intéressantes. Les deux unités de paysage sont bien ancrées dans la trame urbaine, mais demeurent tout de même identifiables. Les modifications apportées au revêtement d'origine des maisons du l'unité de paysage 1 (*New townsite*) rendent la lecture du milieu bâti un peu plus difficile, mais l'implantation, les gabarits et les différentes caractéristiques architecturales rappellent toujours cet esprit d'unité et de planification urbaine imposé par les dirigeants de la papetière. L'unité de paysage 2 (*Old townsite*) est quant à elle facilement reconnaissable même si peu de percées visuelles à partir des chemins publics ne permettent de la lire dans son ensemble. La ligne de transmission électrique est également très présente dans le parcours de la rue Maisonneuve (figure 3.68).



3.68. Vue sur la rue Maisonneuve et l'unité de paysage 1 (*New townsite*), observable à partir de la rue du Parc.



3.69. Présence marquée de la ligne de transmission électrique dans le paysage de la rue Maisonneuve.

La présence du boisé sur la bande riveraine fait oublier, à bien des endroits, la présence de la papetière à l'arrière. L'été, avec le couvert forestier, la papetière s'efface encore plus. La présence de ce boisé et de la rivière permettent de séparer la zone dédiée au travail de celle du milieu de vie (figures 3.70 et 3.71).

La topographie de la région referme véritablement les percées visuelles à partir de la rue Maisonneuve. La montagne de la Croix et tout le boisé qui rejoint la rue Maisonneuve permettent d'encadrer davantage les perspectives sur la rue. La topographie sur la rive nord-est, derrière la papetière, permet également de resserrer les perspectives visuelles et, du même coup, les liens entre les deux rives.

En direction sud, au bout de la rue Maisonneuve, le parc municipal permet d'ouvrir davantage les perspectives et d'apercevoir le noyau institutionnel situé derrière (figure 3.72).



3.71. Le parcours sinueux de la rue Maisonneuve permet d'apercevoir d'un même point de vue la papetière, le couvert forestier, les maisons composant l'unité de paysage 2 (*Old townsite*) et les bâtiments secondaires implantés en cour avant.



3.70. La papetière Donohue est faiblement perceptible à travers la section boisée.



3.72. Vue sur la rue Maisonneuve, en direction sud, d'où il est possible d'observer à la fois le noyau institutionnel s'élevant à l'arrière du parc (à gauche) et l'hôtel de ville de Clermont (à l'extrême droite).

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

La ville de Clermont a véritablement basé son développement sur la présence de la rivière Malbaie et l'implantation de la papetière. Toute la trame urbaine en est teintée : l'implantation du secteur industriel, les développements résidentiels des premiers cadres et ouvriers et, finalement, l'implantation du noyau institutionnel qui a suivi. Ce développement s'est fait en harmonie avec la morphologie du territoire naturel, bien ancrée au creux de la vallée, épousant les formes de la rivière et enfin, conservant le couvert forestier et les terres agricoles tout autour des installations industrielles. Le *Plan paysage* de la Table de concertation sur les paysages qui propose, pour la route 138, « la redécouverte des paysages du territoire, le partage de la connaissance sur leur mise en valeur, une offre touristique régionale plus diversifiée et la mise en place d'une plateforme d'information pour les nouveaux résidents du territoire » suggère d'ailleurs d'en faire une thématique claire, soit « La vallée des décors : du rural à l'industriel ». Cette thématique se voudrait le fil conducteur et la signature artistique du secteur, principalement le long de la route 138.

Ce développement urbain, en lien avec l'industrie papetière ainsi que le complexe industriel lui-même, n'est toutefois pas perceptible à partir de la route 138 malgré la circulation réduite à l'intérieur des limites de la ville, de même qu'à partir du noyau institutionnel. Mis à part le site de la montagne de la Croix, qui permet de jouir d'un panorama exceptionnel sur la rue Maisonneuve, l'usine et tout le territoire de la vallée, les différentes caractéristiques de la rue Maisonneuve ne sont décodables qu'en empruntant son parcours sinueux. Deux secteurs distincts ont été planifiés et bâtis par les dirigeants de la compagnie le long de cette rue.

Dans la première unité de paysage (*New townsite*), situé face à l'intersection du chemin du Parc, on retrouve une architecture planifiée. Cet ensemble est composé de dix propriétés destinées à des employés spécialisés selon trois modèles différents (A, B et C), disposées selon un rythme et des règles d'implantation bien précis et construites vers 1927-1929. Les trois modèles sont de même gabarit et se distinguent principalement par leur forme de toiture. Ils étaient, à l'époque, revêtus de bardeaux de cèdre, pour la plupart. Les propriétés ont été adaptées au fil du temps mais ont conservé la plupart de leurs caractéristiques d'origine liées à cette architecture planifiée particulière. Les différents modèles choisis par la compagnie sont encore repérables. L'unité de paysage offre encore aujourd'hui un caractère homogène qui lui est propre, mais qui se dissout dans la trame urbaine adjacente.

Un peu plus loin sur la rue Maisonneuve, la deuxième unité de paysage (*Old townsite*) est située directement en bordure de la rivière Malbaie. Elle se compose de cinq propriétés issues de deux typologies différentes et construites vers 1911 et 1927. Les règles d'implantation ainsi que le gabarit de ces propriétés diffèrent de celles de l'unité de paysage précédente. Les résidences destinées à des cadres de la compagnie sont plus cossues, tournées vers la rivière et implantées sur des terrains plus vastes et boisés. Les bâtiments secondaires se retrouvent en bordure de la rue. Le secteur offre également un caractère homogène qui lui est propre et facilement repérable dans le paysage environnant puisqu'il est limité, d'une part, par la ligne de transmission électrique, et de l'autre, par un boisé.

La délimitation des deux unités de paysage développées par les dirigeants de la papetière devient importante pour permettre une lecture juste du paysage de la rue Maisonneuve, mais aussi de la ville de Clermont. Les deux unités de paysage de la rue Maisonneuve possèdent donc les caractéristiques suivantes :

- Importance historique quant au développement subséquent de la ville;
- Présence d'une architecture planifiée;
- Composantes architecturales distinctes;
- Esprit d'homogénéité des unités de paysage (implantation, rythme, architecture, parcellaire, gabarit);
- Milieu naturel significatif très présent qui encadre les unités de paysage (la rivière, la topographie, le couvert forestier);
- Tracé sinueux de la rue Maisonneuve;
- Présence de la papetière de l'autre côté de la rivière qui rappelle le lien étroit avec les propriétés;
- Présence au sud de la rue Maisonneuve du noyau institutionnel qui est venu s'implanter suite au développement cette dernière;
- Localisation à l'extrémité de la ville, à l'écart de la route 138, du Parcours des berges et des parcours principaux.

Les différents attraits de la ville, la montagne de la Croix et le Parcours des berges d'Alexis Le Trotteur à titre d'exemple, ne permettent pas de mettre en lumière le lien entre l'industrie et le développement planifié de la rue Maisonneuve qui a grandement influencé l'évolution de la ville. Tout en haut de la montagne de la Croix, le belvédère met en valeur, à travers des panneaux d'interprétation, différents aspects des paysages de la ville de Clermont sans rendre compte explicitement du lien entre l'usine et du développement résidentiel de la ville. Le Parcours des berges, situé plus au sud, permet aux usagers de profiter de la rivière Malbaie. Il rejoint le secteur institutionnel, mais ne permet pas d'accéder au secteur de la rue Maisonneuve et de mettre en valeur les papetières qui ont forgé l'identité de la ville. Il suffirait de rallonger le parcours pour inviter les gens à découvrir ce secteur.

Plusieurs témoins historiques sont encore en place aujourd'hui mais méconnus du grand public. Ainsi, l'histoire de la maison de J. Bergeron (92, rue Maisonneuve), de même que celle qui abritait autrefois l'école anglophone (42, rue Maisonneuve), pourrait être interprétée.

Recommandations

À la lumière des caractéristiques historiques, naturelles et bâties de la rue Maisonneuve, nous recommandons de mettre en valeur le bâti, les unités de paysage et enfin, les liens entre le bâti résidentiel de la rue Maisonneuve, l'industrie et le noyau institutionnel. Le règlement sur les PIA pourrait être bonifié à la lumière de ces recommandations.

Le bâti

Chacune des deux unités de paysage possède des caractéristiques qui lui sont propres quant à l'implantation sur la parcelle, à l'architecture, aux constructions complémentaires et enfin, aux aménagements paysagers qui bordent les propriétés. Il est donc impératif de comprendre ces spécificités pour mieux encadrer le développement et la mise en valeur de la rue Maisonneuve.

1. Morcellement des terrains

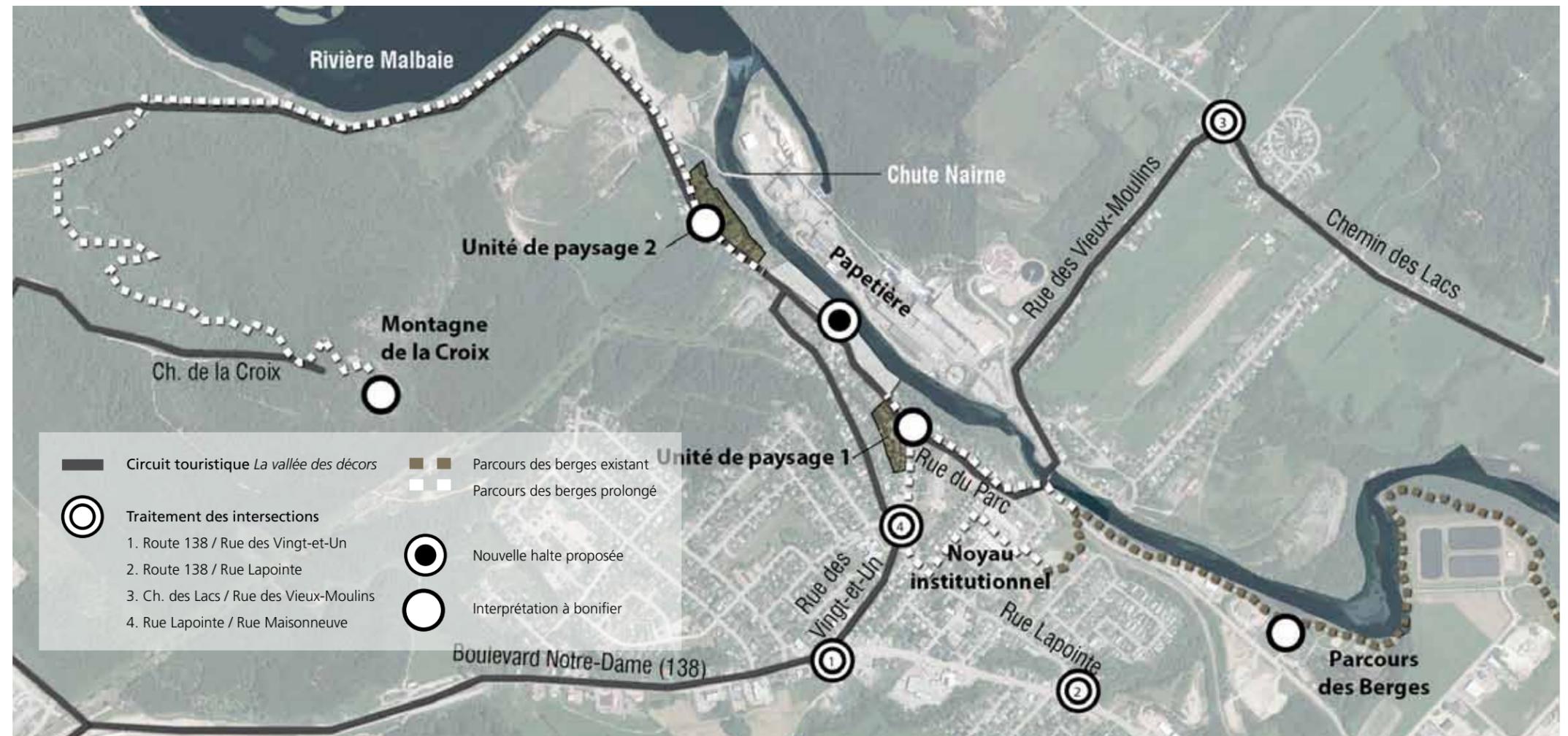
L'unité de paysage 1 (*New townsite*) se distingue par des lots réguliers de petites dimensions ($\pm 20 \text{ m} \times 30 \text{ m}$). Nous recommandons de conserver le système parcellaire et d'éviter de morceler davantage les propriétés de façon à conserver la régularité du système parcellaire qui caractérise l'architecture planifiée de compagnie.

L'unité de paysage 2 (*Old townsite*) se distingue par des lots réguliers de grandes dimensions ($\pm 40 \text{ m} \times 70 \text{ m}$) disposés en bordure de la rivière, qui témoigne d'une certaine notoriété des résidences. Nous recommandons d'éviter de morceler davantage les propriétés de façon à conserver la régularité et le gabarit du système parcellaire qui caractérise l'architecture planifiée de compagnie.

2. Implantation et architecture

Bien que quelques terrains soient vacants dans l'unité de paysage 2 (*Old townsite*), nous ne recommandons pas de nouvelles implantations de bâtiments qui pourraient dénaturer l'harmonie de cet ensemble.

L'architecture de l'unité de paysage 1 (*New townsite*) est caractérisée par des volumes simples, de même gabarit, choisis parmi trois modèles bien précis et implantés selon un rythme établi. Le faîte des toitures est toujours aligné parallèlement à la rue alors que la forme de la toiture est réellement l'élément distinctif des trois modèles. Nous recommandons de conserver l'intégrité des typologies de maisons construites par la compagnie. Les travaux de rénovation devraient viser à retrouver les caractéristiques d'origine des propriétés ou à les mettre en valeur (revêtement de bardeaux de cèdre, contrastes de couleurs foncées et claires, toiture et lucarne, ouvertures, ornementation). Tout agrandissement devrait se faire en cour arrière de façon à limiter l'impact sur la lecture de l'ensemble de l'unité de paysage.



3.73. Recommandations pour la rue Maisonneuve, à Clermont. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

L'architecture de l'unité de paysage 2 (*Old townsite*) est caractérisée par des volumes de plus grand gabarit. On y retrouve deux modèles de maisons qui sont implantés au centre de leur parcelle. La façade principale est tournée vers la rivière et fait, par conséquent, dos à la rue. Les entrées de service et les bâtiments secondaires se retrouvent donc en marge avant. Nous recommandons de conserver l'intégrité des typologies de maisons construites par la compagnie. Les travaux de rénovation et d'agrandissement devraient viser à retrouver les caractéristiques d'origine des propriétés ou à les mettre en valeur (revêtement de bois, toiture, ouvertures, ornementation, orientation vers la rivière).

3. Constructions complémentaires

Les bâtiments secondaires de l'unité de paysage 1 (*New townsite*) ne sont presque pas visibles de la rue. Ils sont situés derrière les propriétés. À l'origine, ils étaient situés entre deux maisons, en lien avec l'accès des véhicules partagé entre deux propriétés. La construction et la rénovation des bâtiments secondaires de l'unité de paysage 1 devraient donc s'inspirer du mode d'implantation d'origine.

Dans l'unité de paysage 2 (*Old townsite*), les bâtiments secondaires se retrouvent principalement en cour avant (entre la rue et le bâtiment principal) de façon à libérer la cour arrière et ainsi profiter des vues vers la rivière. Plusieurs de ces bâtiments sont d'origine. Ils reprennent les caractéristiques architecturales des bâtiments principaux tout en étant formés d'un volume simple affichant une certaine sobriété. Dans plusieurs cas, ils ont été moins altérés et peuvent documenter les détails architecturaux d'origine que l'on retrouvait sur les bâtiments principaux. Nous recommandons donc de préserver et d'entretenir ces bâtiments en évitant de construire de nouveaux bâtiments.

4. Aménagements extérieurs

Les accès et les stationnements de l'unité de paysage 1 (*New townsite*) permettent d'accéder aux cours arrière et sont, la plupart du temps, situés entre deux propriétés de manière à partager l'espace et minimiser leur impact visuel. Cet aménagement particulier permet de dégager l'espace et de permettre une plus grande présence de verdure. Nous recommandons, pour cette unité de paysage, d'éviter d'aménager de nouveaux accès individuels de manière à faciliter la lecture des aménagements extérieurs tel que planifiés par les dirigeants de la compagnie. Les clôtures et les différents éléments servant à délimiter les propriétés devraient être restreints de façon à percevoir les dix propriétés comme un ensemble homogène.

Dans l'unité de paysage 2 (*Old townsite*), chaque propriété possède son propre accès et stationnement. On accède au bâtiment principal par une allée latérale qui mène au stationnement situé tout juste devant le bâtiment ou en bordure de la façade latérale. Les accès ne permettent pas d'accéder à la cour arrière qui est véritablement dédiée aux espaces de vie. Avec l'absence de façade principale donnant sur la rue et la présence de bâtiments secondaires, la cour avant est véritablement perçue comme étant le côté arrière des bâtiments qui sont tournés vers la rivière. Les boisés sont également très présents en cour avant, latérale et arrière, le long de la bande riveraine. Nous recommandons de conserver ces caractéristiques qui sont propres à ce secteur.

Les unités de paysage

Les unités de paysage, en tant qu'entités, devraient également être mises en valeur de façon à en faciliter la lecture dans la trame urbaine de la ville. Il s'avère important, dans un premier temps, de bien définir visuellement les limites des deux unités de paysage. Nous recommandons donc d'aménager une bande boisée aux limites des unités de paysage, notamment pour l'unité de paysage 1 (*New townsite*), afin de bien comprendre où débute la planification urbaine proposée par la compagnie et de distinguer l'unité de paysage des bâtiments environnants. Nous recommandons également de favoriser les travaux de rénovation qui visent à retrouver l'homogénéité de l'architecture des unités de paysage en lien avec le modèle associé à chacune des propriétés de façon à dissocier les bâtiments des unités de paysage planifiées de ceux de la trame urbaine tout autour.

Afin de bien rendre compte du rythme imposé dans la planification de l'unité de paysage 1 (*New townsite*), nous recommandons de favoriser l'aménagement du « parc » au centre de l'unité de paysage (A-B-B-C-C-Parc-C-C-B-B-A);

L'espace non construit situé entre les deux unités de paysage, sur le bord de la rivière, devrait être préservé pour permettre de conserver le lien avec la rue et la papetière et de conserver la zone boisée qui fait écran au secteur industriel. Cet espace pourrait être reconfiguré pour accueillir un parc, une halte ou tout autre lieu public.

Les liens entre le bâti, la papetière et la ville

Finalement, afin de consolider l'identité propre de la ville de Clermont, nous recommandons de mettre de l'avant un projet de mise en valeur du quartier ouvrier. Ce projet pourrait prendre forme dans un nouveau circuit de découverte, dans l'aménagement de liens piétons et cyclable ainsi que dans la mise à jour de l'interprétation de la ville.

Le circuit touristique « La vallée des décors »

Dans le *Plan paysage de la route 138*, on propose la thématique « La vallée des décors : du rural à l'industriel + de la montagne à la rivière + de la rivière à l'estuaire » afin de mettre en valeur le secteur de Clermont et de La Malbaie. On y suggère notamment d'utiliser le chemin de la Vallée (qui devient le chemin des Lacs), plutôt que la route 138 (boulevard de Comporté) pour proposer un nouveau circuit panoramique touristique aux visiteurs. Afin de bien rendre compte de la réalité « rural à l'industriel » de la région, nous proposons de bonifier le tracé du circuit afin qu'il emprunte la rue des Vieux-Moulins, le pont, le chemin du Parc puis la rue Maisonneuve. Ce tracé permettrait de bien rendre compte de l'histoire du lieu et des spécificités paysagères de Clermont. Cette thématique pourrait trouver son point fort tout le long du parcours de découverte, mais pourrait également s'étendre à tout le territoire de la ville en résonnant dans les projets de signalisation, d'affichage, d'interprétation et d'aménagement paysager.

Le circuit proposé pourrait également se prolonger jusqu'au chemin de la Croix de manière à valoriser le site de la montagne de la Croix et de proposer aux visiteurs une halte et une diversité de découvertes à l'intérieur du territoire de Clermont.

Un tel circuit touristique pourrait également mettre en valeur les plus anciens parcours de la ville. Un traitement particulier des intersections significatives, en lien avec ces parcours, permettrait de bien comprendre le développement de la ville. Ces « nœuds historiques » sont situés à la jonction des rues suivantes :

- Route 138 / rue des Vingt-et-Un (1);
- Route 138 / rue Lapointe (2);
- Chemin des Lacs / rue des Vieux-Moulins (3);
- Chemin Lapointe / rue Maisonneuve (4).

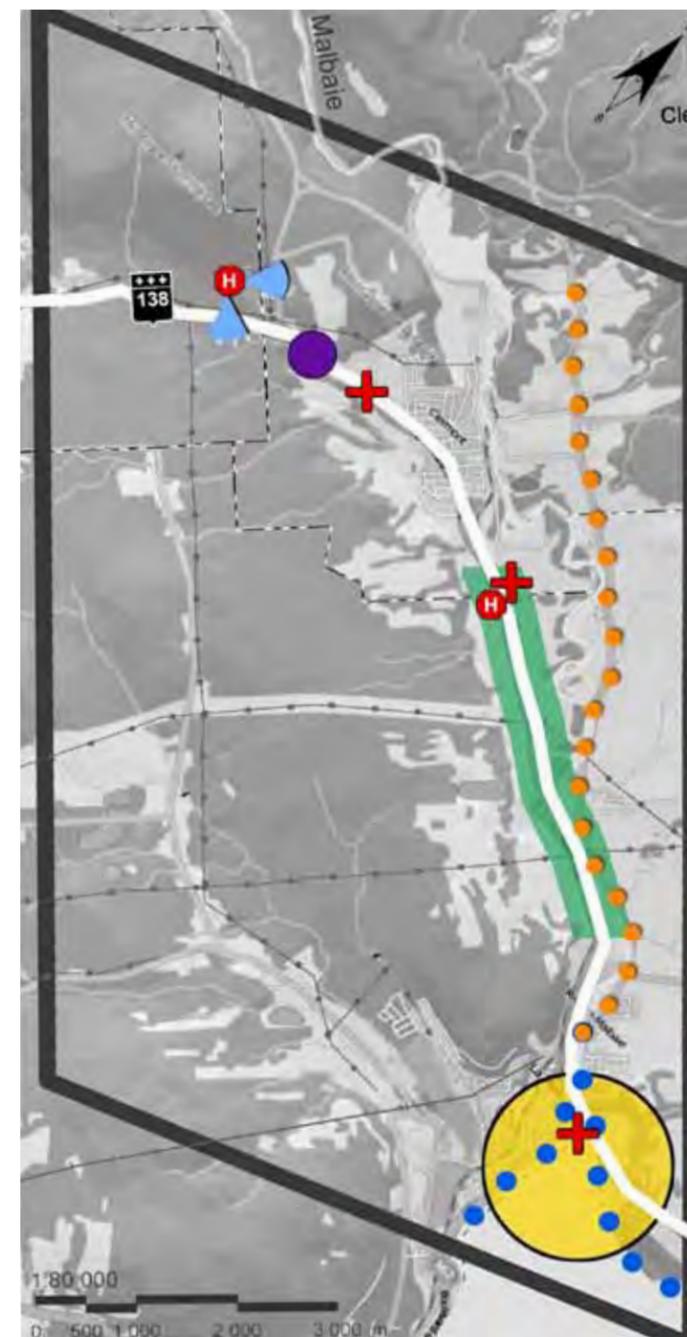
Les parcours piétons et cyclables

Afin de bien ancrer le secteur ouvrier de la rue Maisonneuve au cœur de la ville de Clermont, et faciliter du même coup l'interprétation et la lecture du milieu bâti, nous recommandons de relier le Parcours des berges au secteur résidentiel de la rue Maisonneuve. Le tracé pourrait emprunter la rue du Parc de façon à profiter de la percée visuelle remarquable sur l'unité de paysage 1 (*New townsite*). Ce nouveau lien pourrait permettre également d'améliorer les circulations piétonnes et cyclistes dans la ville et inciter les visiteurs à découvrir le cœur de Clermont à pied ou en vélo. Une halte pourrait également être aménagée sur le bord de la rivière Malbaie, entre les deux unités de paysage, pour permettre d'observer la papetière et faire le lien entre celle-ci et les deux unités de paysage. Le parcours pourrait également se poursuivre le long de la rivière de façon à aller rejoindre la montagne de la Croix et permettre de bonifier ainsi l'offre de découverte de la ville.

L'interprétation

Les perspectives les plus spectaculaires de la région se situent bel et bien tout en haut de la montagne de la Croix. De là, le panorama qui s'ouvre permet de saisir réellement toute la thématique établie par le *Plan paysage* pour le secteur de Clermont-La Malbaie (La vallée des décors : du rural à l'industriel + de la montagne à la rivière + de la rivière à l'estuaire). On peut y comprendre le lien entre le rural et l'industriel, entre la montagne et la rivière qui s'écoule jusqu'à l'estuaire. Plus encore, le lien entre l'industrie des pâtes et papier et le développement de la ville est très éloquent. Tel que mentionné au *Plan paysage*, nous recommandons donc d'utiliser ce belvédère pour « présenter la naissance de Clermont, le passage de l'histoire agricole à l'histoire industrielle de la ville, son lien avec la ressource naturelle de la chute Nairne, l'histoire régionale (Rodolphe Forget, Félix-Antoine Savard, Donohue) et la technologie (hydroélectrique, transports maritime et ferroviaire) » mais également, et surtout, le lien entre le développement industriel au creux de la vallée et le développement urbain de Clermont qui, inévitablement, est associé au développement planifié de la rue Maisonneuve.

L'interprétation présente le long du Parcours des berges pourrait également être bonifiée pour rendre compte de l'importance de la papetière dans le développement urbain de la ville. On pourrait également profiter de l'aménagement d'une nouvelle halte dans l'espace boisé situé entre les deux unités de paysage pour mettre en valeur l'architecture planifiée de la compagnie. Pour compléter la découverte, des recherches plus approfondies pourraient être effectuées afin de retrouver l'emplacement exact de la maison de Rodolphe Forget. L'ancienne *Staff House*, l'ancienne école anglophone (Clermont Elementary School), la



3.74. Circuit touristique proposé dans le *Plan paysage pour la route 138*. Source : IB/DAA. *Plan paysage de la route 138*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2013, p. 98.

maison de J. Bergeron de même que l'ancien pont situé derrière les propriétés de l'unité de paysage 2 (*Old townsite*) pourraient également faire l'objet d'un projet d'interprétation et de mise en valeur.

BIBLIOGRAPHIE

Cartes et plans

DUBERGER, C.C. *Murray Bay Atlas and Maps of its Environs*. Murray Bay, Alfred Cimon & Co, 1895, s.p.

PERRIN, P.J. *Plan d'assurance-incendie. Clermont (Lachute Nairn)*. s.l., Arthur Duval, août 1937.

Archives et centres de documentation

Cartographie. Département de l'ingénierie. Produits forestiers Résolu. Clermont

MRC de Charlevoix-Est. Schéma d'aménagement.

Ville de Clermont. *Règlement numéro VC-383-01 modifié par les règlements nos VC-383-03-1 et VC-383-04-2 relatif au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)*. 2001, 34 p.

Ville de Clermont. Dossiers divers.

Études et inventaires

Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est*. s.l., s.é., février 1998, n.p.

IBI/DAA. *Plan paysage de la route 138*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2013, 103 p.

Patri-Arch. *Inventaire du patrimoine bâti de la ville de Clermont*. Ville de Clermont, février 2014, 70 p.

ROBITAILLE, André, et Jena-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

SOTAR. *Macro-inventaire, comté de Charlevoix-Est, analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., Comté de Charlevoix-Est, février 1983.

Monographie et ouvrages de référence

DUFOUR, Mathias. *Notre entrée dans le siècle*. Clermont, Syndicat des travailleurs du papier de Clermont, 1985, 124 p.

DUMAS, Alain, et Yves OUELLET. *Charlevoix joyau du Québec*. Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1997, 159 p.

GAUTHIER, Serge (dir.). *Raconte-moi... La rivière Malbaie*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2004, 127 p.

GAUTHIER, Serge, et Normand PERRON. *Les régions du Québec histoire en bref Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, 173 p.

Jubilé d'argent de Clermont : 1931-1956. Clermont, s.é., 1956, 48 p.

PELLETIER, Louis. *La seigneurie de Mount Murray*. Sillery, Septentrion, 2008, 397 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC/ Presses de l'Université Laval, 2000, 387 p.

PILOTE, Diane, Claire McNICOLL et Jacqueline LÉVESQUE. *Refllet de Clermont*. Québec, s.é., 1985, 200 p.

POISSANT, Charles-Albert. *Donohue : l'histoire d'un grand succès québécois*. Montréal, Québec Amérique, 1998, 275 p.

SIMARD, Léo. *Livret-souvenir de nos fêtes du 50^e, Clermont, 1931-1981*. Clermont, Comité des fêtes du 50^e, 1981, 42 p.

SIMARD, Léo. *Léo Simard nous raconte : la petite histoire de Charlevoix*. La Malbaie, Club Lions de Clermont, 1987, 300 p.

TREMBLAY, Michel. *De forêt en papier*. La Malbaie, Musée régional Laure-Conan, 1982, 32 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Charlevoix des secrets bien gardés*. Québec, Les Éditions GID, 2010, 205 p.

Articles de périodiques

BOURGET, Clermont. « Pour la pérennité de Charlevoix ». *Continuité*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 78, 1998, p. 27-29.

« Centenaire Félix-Antoine-Savard, 1896-1996 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 23, 1996.

« De la Chute Nairn à Clermont : 75 ans de vie municipale 1935-2010 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, hors-série n° 6, 2010.

FORTIER, Denis. « Les locomotives de l'usine de l'Abitibi Consolidated division Clermont ». *Bulletin officiel de la division Charny de l'ACHF*. La Malbaie, Association canadienne d'histoire ferroviaire, Division Charny, vol 1, n° 2, mars 2010, p. 2-8.

FOURNIER, François-Xavier. « Histoire de la compagnie Donohue Brothers ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, vol. 1, n° 2, 1986, p. 24-25.

GAUTHIER, Serge. « La Ville de Clermont ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 23, 1996, p. 9-17.

GAUTHIER, Serge. « Clermont ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 4.

GAUTHIER, Serge, et Christian HARVEY (avec la collaboration de Mathias Dufour). « Le chalet Donohue au Deuxième lac des Marais : une mémoire retrouvée ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 66, septembre 2010, p. 9-16.

GAUTHIER, Serge, et Christian HARVEY. « Le légendaire Robert Cauchon ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 75, 2013, p. 5-8.

HARVEY, Christian. « Alexis La pointe dit le Trotteur. Le personnage historique ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 60, 2008, p. 2-6.

« La Montagne de la Croix de Clermont, 1944-2001 ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 36, 2001.

Ressources internet

Sites internet

Bibliothèque et Archives Canada (BAC) [en ligne] : <http://www.collectionscanada.gc.ca/lac-bac/recherche/arch> (consulté le 7 novembre 2013).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) [en ligne] : <http://iris.banq.qc.ca/> (consulté le 7 novembre 2013).

Biographical Dictionary of Architects in Canada 1800-1950 [en ligne] : <http://dictionaryofarchitectsincanada.org/> (consulté le 7 novembre 2013).

Canada. Musée canadien des civilisations [en ligne] : <http://catalogue.civilization.ca> (consulté le 7 novembre 2013).

Canada. Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix [en ligne] : <http://www.biospherecharlevoix.com/en/accueil.php> (consulté le 7 novembre 2013).

Canadiana : Notre mémoire en ligne [en ligne] : http://www.canadiana.ca/eco_fr (consulté le 7 novembre 2013).

Québec. Commission de toponymie du Québec [en ligne] : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx> (consulté le 7 novembre 2013).

Conseil du patrimoine religieux du Québec. *Inventaire des lieux de culte du Québec* [en ligne] : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/> (consulté le 7 novembre 2013).

Dictionnaire biographique du Canada (DBC) [en ligne] : <http://www.biographi.ca> (consulté le 7 novembre 2013).

Musée McCord [en ligne] : <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/> (consulté le 7 novembre 2013).

Musée virtuel [en ligne] : <http://www.museevirtuel-virtualmuseum.ca/> (consulté le 7 novembre 2013).

Québec. Répertoire des municipalités du ministère des Affaires municipales du Québec [en ligne] : <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/repertoire-des-municipalites> (consulté le 7 novembre 2013).

Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [en ligne] : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=184149&type=bien#UjcUvX_eSPw (consulté le 7 novembre 2013).

Ville de Clermont [en ligne] : <http://www.ville.clermont.qc.ca/> (consulté le 7 novembre 2013).

Documents et articles en ligne

HARVEY, Christian. « Alexis Tremblay « Picoté » (1787-1859) ». *Encyclobec* [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=17> (consulté le 17 septembre 2013).

HARVEY, Christian. « Clermont, une ville ouvrière (1935-2002) ». *Encyclobec* [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=26> (consulté le 11 septembre 2013).

LAROCHE, Jean-Claude. « Lapointe, Alexis, dit Alexis le Trotteur ». *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne] : http://www.biographi.ca/fr/bio/lapointe_alexis_15F.html (consulté le 17 septembre 2013).

Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/> (consulté le 19 septembre 2013).

« Une industrie charlevoisienne. La papetière Donohue ». *Encyclobec* [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=31> (consulté le 17 septembre 2013).

ZOLTVANY, Yves F. « Hazeur, François ». *Dictionnaire biographique du Canada* [en ligne] : http://www.biographi.ca/fr/bio/hazeur_francois_2F.html (consulté le 26 septembre 2013).



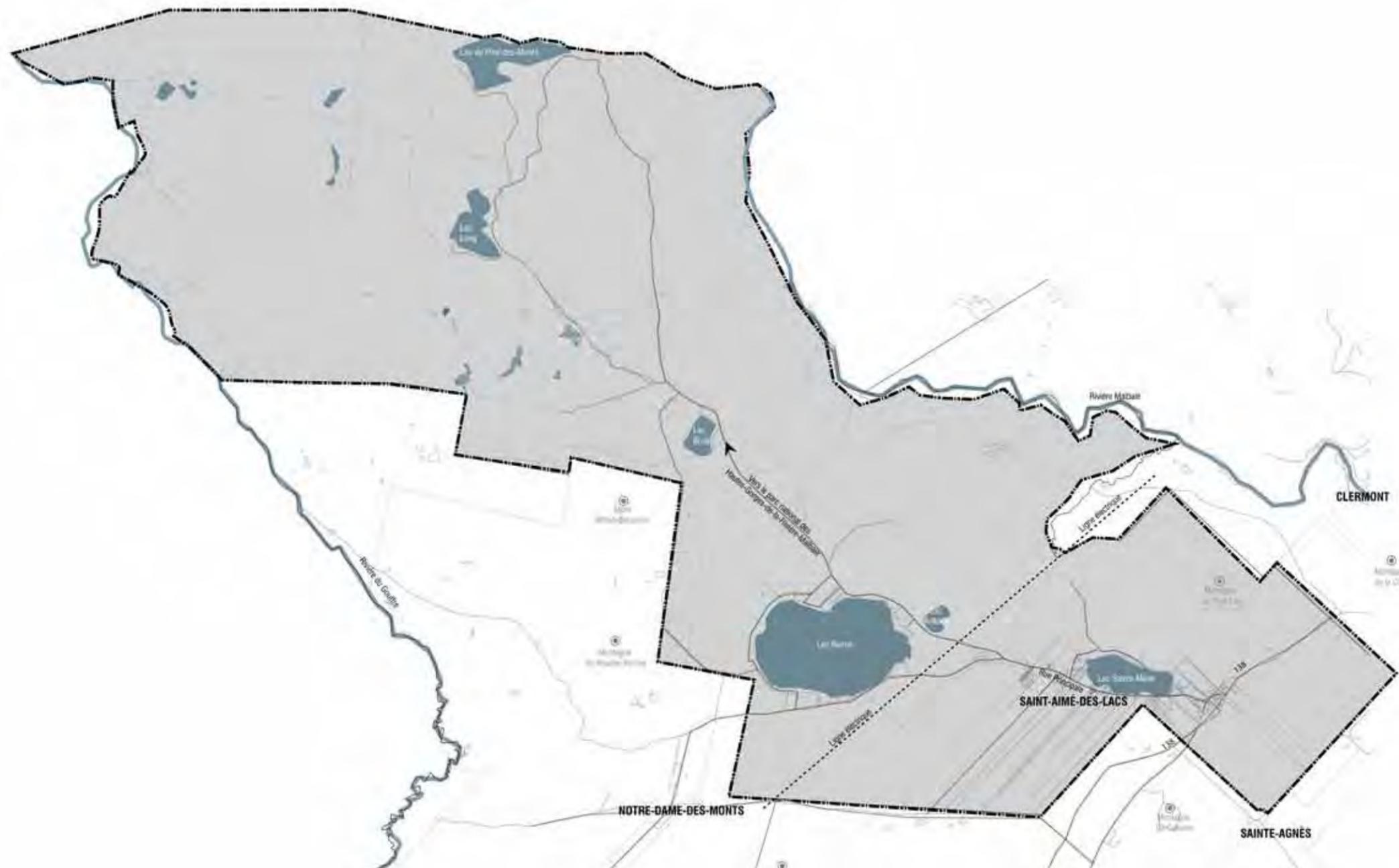
4.1. Localisation de Saint-Aimé-des-Lacs dans la MRC de Charlevoix-Est. Marie-Hélène Verdier, Patri-Arch. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



4.2. Vue aérienne de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

LOCALISATION

La municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se situe à 13 km à l'ouest de La Malbaie, entre la ville de Clermont à 7 km au nord-est, le hameau de Sainte-Agnès à 5 km au sud-est et le village de Notre-Dame-des-Monts à 6 km au sud-ouest. Le village est bordé au nord par le lac Sainte-Marie. Le lac Nairne est quant à lui localisé complètement à l'ouest. Au sud, les secteurs de Sainte-Agnès et de Notre-Dame-des-Monts se partagent le territoire au-delà du couvert forestier. La rivière Malbaie coule au nord, derrière les montagnes de la Croix et du Petit Lac. La route 138 en constitue la limite est. Saint-Aimé-des-Lacs est également la porte d'accès au parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, situé à 26 km au nord-ouest. Elle fait partie également du circuit touristique de la route des Montagnes. Dans l'imaginaire, Saint-Aimé-des-Lacs, c'est aussi le pays de *Menaud Maître draveur*, récit de Félix-Antoine Savard publié en 1937.



4.3. Localisation de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

Une partie du territoire de Saint-Aimé-des-Lacs faisait autrefois partie de la seigneurie de Murray Bay (La Malbaie), alors que l'autre était rattachée au canton De Sales lors de sa proclamation en 1868. Au cours de la décennie 1820, le territoire commence à recevoir ses premiers habitants. Ces derniers s'établissent

notamment autour du lac Sainte-Marie, appelé à cette époque le « Petit Lac ». Bien que les terres de cet endroit ne soient pas tellement productives, la plupart des premiers colons réussissent malgré tout à en tirer leur subsistance.

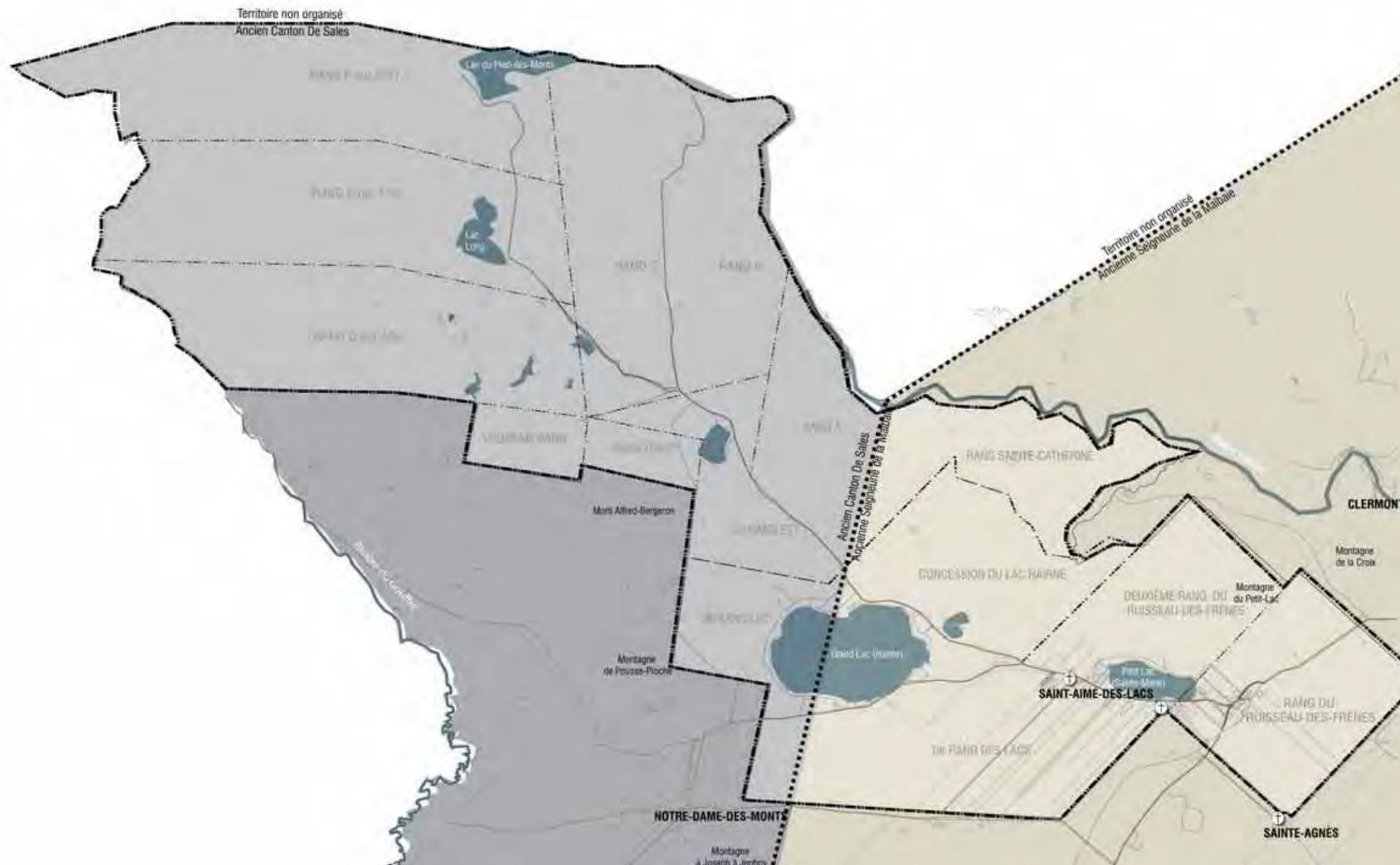
En 1830, cette poignée d'habitants est desservie par la nouvelle paroisse de Sainte-Agnès qui est érigée canoniquement la même année. La nouvelle paroisse couvre alors un vaste territoire dont une partie de la seigneurie de Murray Bay (les actuelles paroisses de Sainte-Agnès et de Sainte-Aimé-des-Lacs), à laquelle il faut

ajouter le canton De Sales (Notre-Dame-des-Monts). L'église est construite en 1841-1842 à l'extrémité est de la paroisse. Les habitants de Saint-Aimé-des-Lacs fréquentent ce lieu de culte jusqu'à l'ouverture de leur propre église, un siècle plus tard. À partir de 1855, le secteur est englobé par la municipalité de Sainte-Agnès qui, à l'instar de la paroisse, couvre alors un très large territoire.

Vers la fin du 19^e siècle, on trouve plusieurs résidents en bordure du Petit Lac. Sir Charles Fitzpatrick, un villégiateur dont la résidence d'été se trouve à Pointe-au-Pic, en bordure du boulevard des Falaises, vient y pêcher régulièrement. Séduit par la beauté et la tranquillité du lieu, il s'y fait construire un camp de pêche, puis une chapelle dédiée au Sacré-Cœur. Mais la majorité des gens qui se trouvent dans le secteur, des francophones d'allégeance catholique, ne possèdent pas encore leur propre lieu de culte et c'est seulement bien des décennies plus tard que leur vœu est exaucé. Sous l'instigation du curé de la paroisse de Sainte-Agnès, l'abbé Alfred Girard, une église est enfin construite en 1941 en bordure du Petit Lac sur un terrain donné par Zévin Gaudreault, un habitant du lieu. Les travaux de construction sont menés rondement par les habitants qui fournissent temps et matériaux. Cette église est construite en cyprès sous la direction de contremaîtres, sans plan d'architecte. L'année suivante, la paroisse de Sainte-Aimé voit le jour, permettant ainsi la venue d'un premier curé résident et l'édification cette même année d'un vaste presbytère, puis d'un cimetière en 1943.

En 1949, la population des municipalités de De Sales et de Sainte-Agnès accepte de se départir d'une partie de leur territoire pour former la nouvelle municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs, qui compte alors 300 habitants permanents. Suite à cela, un premier maire est élu en 1950 et la Commission scolaire de Sainte-Aimé-des-Lacs est fondée en 1951, permettant ainsi d'ajouter au petit noyau institutionnel de Saint-Aimé une école centrale en 1954. Prise en charge cinq ans plus tard par 17 religieuses de la congrégation des Petites Franciscaines de Marie de Baie-Saint-Paul, la construction se dote d'un couvent qui est greffé au bâtiment principal.

Village-rue typique, Saint-Aimé-des-Lacs s'étire le long du rang Saint-Aimé (rue Principale), à proximité des lacs Sainte-Marie et Nairne. Il est représentatif des villages agro-forestiers. La forêt est omniprésente avec en arrière-scène les montagnes de Charlevoix.



4.4. Éléments historiques de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

MILIEU NATUREL

Hydrographie

Le village de Saint-Aimé-des-Lacs, comme son nom l'indique, se caractérise par la présence de différents lacs dispersés sur le territoire. On retrouve le lac Sainte-Marie (Petit Lac) adossé au village et son voisin, le lac Nairne, connu aussi sous le nom de Grand Lac ou encore lac Sainte-Agnès. C'est autour de ce grand lac de qu'on retrouve la plage municipale de Saint-Aimé-des-Lacs. Le lac Antoine se situe entre les deux plans d'eau à l'ouest du village. Plusieurs autres lacs ponctuent le territoire de la municipalité. On retrouve notamment le lac Long, le lac du Pied-des-Monts, le lac du Rat-Musqué et le lac Brûlé. C'est grâce aux richesses du territoire que la villégiature s'est développée et par conséquent, que le village de Saint-Aimé-des-Lacs a vu le jour. En effet, on se rendait à Saint-Aimé pour profiter des plages qui bordent les lacs bien avant la fondation du village.

La limite nord de la municipalité correspond au tracé du cours de la rivière Malbaie alors que la limite ouest borde la rivière du Gouffre. Le ruisseau des Frères qui coule au sud du lac a donné son nom au rang complètement à l'est du village. Il se fait discret dans le paysage du village.

Topographie / géologie

Le village de Saint-Aimé-des-Lacs se situe dans une grande dépression entourée de monts. Cette dépression aurait été causée par l'impact d'un météorite il y a plusieurs millions d'années. Tout autour de Saint-Aimé-des-Lacs, on retrouve des collines de moindre amplitude que les monts du contrefort du Bouclier canadien, situé un peu plus loin. Parmi ces collines, on retrouve la montagne du Petit Lac (400 m), en référence au lac Sainte-Marie, et la montagne de la Croix (200 m) situées au nord du lac Sainte-Marie. Plus au sud, dans les municipalités de Notre-Dame-des-Monts et de La Malbaie (secteur Sainte-Agnès), on peut apercevoir les montagnes à Joseph-à-Johnny et du Calvaire. Complètement à l'ouest, derrière le lac Nairne, se dressent la montagne de Pousse-Pioche (350 m) et le mont Alfred-Bergeron (383 m).

La topographie est donc très accidentée. Elle ressert le village de tous ses côtés. Les parcours sillonnent le territoire vallonné ou abrupt et longent parfois directement les rives des lacs. Le long de la rue Principale, la topographie s'élève au sud alors qu'elle s'abaisse légèrement pour rejoindre le lac sur le côté nord de la rue. La partie sud de la rue Principale est donc continuellement en surplomb par rapport au côté nord.



4.5. Éléments naturels de Saint-Aimé-des-Lacs et topographie en périphérie du noyau villageois. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



4.7. Installations de la mine exploitée près du lac Pied-des-Monts. Source : Municipalité Saint-Aimé-des-Lacs. Historique [en ligne] : <http://www.saintaimedeslacs.ca/#1/zoom/cm7q/i3bqn> (consulté le 7 octobre 2013).



4.6. Le lac Nairne et les montagnes du contrefort du Bouclier canadien, en arrière-plan.



4.8. Territoire boisé et cultivé en périphérie du noyau villageois de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



4.9. Le lac Sainte-Marie, avec en arrière-plan la montagne du Petit-Lac et son couvert forestier.

Malgré le potentiel limité du sous-sol de la région, on y a exploité au début du siècle une mine de mica et d'uranium. Elle a été en opération de 1890 à 1914, puis de 1935 à 1945 au nord-ouest du territoire de la municipalité, juste au sud du lac du Pied-des-Monts¹. Ces mines sont-elles à l'origine de la toponymie familière non officielle utilisée pour désigner la rue Principale dans sa partie plus au nord du territoire, le rang de Mainsal, dans lequel le personnage de Menaud maître-draveur habitait ? Ou est-ce plutôt la référence au canton des Sales, auquel le secteur faisait partie, qui lui vaut se surnom ?

1. Serge GAUTHIER. « La mine du Lac Pied-des-Monts (1890-1945) ». *Encyclobec*. 4 octobre 2002 [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=62> (consulté le 7 octobre 2013).



4.10. Le couvert végétal et la topographie sont omniprésents jusqu'au cœur même du village de Saint-Aimé-des-Lacs. Vue à partir du parvis de l'église.

Végétation et écosystèmes particuliers

Saint-Aimé-des-Lacs se retrouve dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune². La partie nord du couvert forestier du territoire appartient au domaine public (gouvernement provincial). Le couvert forestier est très présent tout autour et au cœur du village et rappelle que l'exploitation de la forêt a longtemps été à la base de l'économie de la région. Au centre du village, la forêt cède un peu la place aux terres agricoles qui n'apparaissent que très doucement dans le paysage, signe d'une activité agricole axée sur la subsistance³.

Les écosystèmes particuliers du secteur sont directement en lien avec la présence des lacs. On y retrouve notamment l'omble de fontaine (truite mouchetée) et l'omble chevalier (truite rouge)⁴.

2. André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.
 3. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010. 174 p.
 4. Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs. Plan d'urbanisme.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

Le secteur villageois se situe sur la rive sud du lac Sainte-Marie. Il s'étire le long de la rue Principale mais se concentre à l'ouest du lac, autour de l'église, s'apparentant ainsi au modèle de village-rue traditionnel du Québec. Près de l'église, on retrouve le presbytère, l'école Beau-Soleil, l'édifice municipal, la Caisse populaire ainsi que le centre de loisirs qui forment en quelque sorte le secteur institutionnel du village (figure 4.11).

Sur la rive nord du Lac, on retrouve des implantations de type villégiature comme ailleurs autour de tous les lacs de la municipalité. Les implantations à caractère agricole sont présentes au centre du village, principalement en direction du lac Nairne. Tout le territoire situé au-delà de ces secteurs correspond à des implantations agro-forestières.

Parcours

Le parcours-mère du secteur correspond à la rue Principale. Il apparaît également sur certaines cartes comme étant le chemin Saint-Aimé ou rang Saint-Aimé. Il est sinueux et épouse le pourtour des lacs. Aux abords du lac Nairne, en direction nord, il portait auparavant le nom de chemin Saint-Jérôme. C'est cette même route, au tracé sinueux, qui permet d'accéder au Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie. Elle apparaît également sur les anciennes cartes (1880) permettant alors de relier le canton De Sales à la seigneurie de Murray Bay. À mi-chemin entre le lac Sainte-Marie et le lac Nairne, le parcours-mère se divise en deux pour atteindre, d'une part, le Parc national (rue Principale) et, d'autre part, le village de Notre-Dame-des-Monts en direction du sud-ouest. Cet embranchement du parcours-mère porte, dans cette direction, le nom de chemin du lac Nairne ou, sur certaines cartes anciennes, chemin du Grand-Lac ou encore, chemin du rang des Lacs.

Les parcours d'implantation du secteur sont presque inexistants. Le village se concentre réellement le long de la rue Principale. La rue Larouche, qui rejoint la rue Principale près du village et qui a permis de développer la villégiature sur la rive nord du lac Sainte-Marie, fait toutefois figure d'exception. Elle fait écho à tous les autres parcours d'implantation qui se sont également développés au pourtour des lacs Nairne, Long, Pied-des-Monts du Rat-Musqué et de tous les autres. Ces parcours apparaissent comme étant l'unique façon de faire le tour des lacs et de s'implanter dans la municipalité.

De nouveaux tracés plus récents, au cœur du village, laissent entrevoir la volonté de créer de nouveaux parcours d'implantation perpendiculaires au parcours-mère afin de densifier le secteur. Ces tracés rappellent les développements des banlieues. Ils sont parfois complètement nouveaux, comme le chemin Tremblay par exemple, sans lien avec la division cadastrale d'origine.

On retrouve également, tout juste à l'est de l'église, la route Thivierge. Sur d'anciennes cartes, elle permet de relier le rang Saint-Aimé au Deuxième Rang des Lacs, plus au sud. Elle longe complètement la division cadastrale de l'époque. Malgré les quelques parcours de raccordement et d'implantation de Saint-Aimé-des-Lacs, on ne retrouve toutefois aucune intersection majeure au cœur du village, renforçant par le fait même le caractère de village-rue.

Même si, à l'époque, elle permettait de relier Saint-Aimé-des-Lacs aux villages de Clermont, de Sainte-Agnès et de La Malbaie, un peu plus loin, et formait en quelque sorte le parcours-mère de l'arrière pays de Charlevoix, la route 138 représente aujourd'hui réellement un parcours de restructuration. Le parcours a été élargi et réaménagé afin de faciliter la circulation. Son tracé a même été revu près de Saint-Aimé-des-Lacs, puisqu'il empruntait autrefois le tracé du rang du Ruisseau-des-Frênes.

Les parcours piétons et cyclables formels (voies désignées) sont absents du territoire du cœur du village. Il s'agit plutôt de voies où cyclistes et automobilistes se partagent la chaussée. Chaque année, la municipalité est l'hôte d'un triathlon qui emprunte les parcours du réseau viaire et des sentiers en forêt.



4.11. Les types d'implantation à Saint-Aimé-des-Lacs. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



4.12. Le parcours-mère et son tracé sinueux. Les résidences plus anciennes sont implantées en angle par rapport à la voie publique et font face au lac Sainte-Marie.



4.13. Le parcours-mère au centre du village de Saint-Aimé-des-Lacs.



4.14. Nouveau parcours d'implantation, observable notamment sur le chemin Tremblay.

Parcellaire

Le système parcellaire témoigne encore aujourd'hui du système seigneurial et de la division des grands lots. Plusieurs de ces grands lots sont encore présents dans le parcellaire du village. Le cœur du village se situe dans la partie de la municipalité qui appartenait auparavant à la seigneurie de Murray Bay, alors que toute la partie nord-ouest est issue du canton De Sales. Près du lac Sainte-Marie, au village, les lots du Premier Rang des Lacs sont orientés perpendiculairement au lac et, par conséquent, à la rue Principale (figure 4.11). Au nord du lac, les parcelles sont tournées en fonction de l'ancien parcours-mère (rang du Ruisseau-des-Frênes) et sont donc parallèles au lac. Toutes les autres parcelles des rangs (rang du lac Nairne, 2^e Rang Est, 3^e Rang Est, rang A, rang B, rang C) qui bordent le parcours-mère (rue Principale) sont également perpendiculaires au parcours. Les parcelles font environ 200 m de largeur et sont de longueurs variées.

Les implantations au cœur du village confirment toutefois l'implantation plus récente du secteur, qui ne tient pas compte du découpage cadastral d'origine. Plusieurs petites parcelles, de dimensions et de formes variées, ont été subdivisées le long du chemin principal pour densifier le noyau villageois.

Les parcelles découpées le long du chemin Tremblay sont quant à elles de grandeur et de forme régulières. Elles mesurent 27 x 42 m ou 26 x 31 m.

Implantation du bâti

Le bâti du centre du village de Saint-Aimé-des-Lacs est orienté par rapport à la rue Principale et est situé assez près de celle-ci. Il se concentre autour de l'église et du presbytère, situés à quelques mètres à l'ouest du lac Sainte-Marie, et surplombe sur un plateau la rue Principale. Cette implantation en surplomb ainsi que son retrait par rapport à la rue donnent une certaine prestance au secteur institutionnel. Une place publique est d'ailleurs aménagée en bas du talus, en bordure de la rue.

Les bâtiments situés de part et d'autre de l'église et alignés sur la rue permettent d'encadrer le noyau institutionnel et de soutenir le caractère villageois du secteur. En raison du tracé sinueux de la rue Principale, certaines maisons sont implantées en angle par rapport à la voie publique (figure 4.12). De façon générale, les bâtiments du secteur se situent à une distance de 4 et 7 m de la rue. Du côté sud, la topographie a imposé l'aménagement de talus en cour avant (figure 4.13). En cour arrière, des deux côtés de la rue, on retrouve des bâtiments secondaires parfois à vocation agricole. Ces témoins architecturaux rappellent l'implantation du village au cœur d'un secteur d'abord rural. L'implantation du village semble toutefois organisée sans égard du lac Sainte-Marie situé tout près.



4.15. Bâti résidentiel de villégiature implanté sur la rive sud du lac Sainte-Marie.



4.16. Vue aérienne du cœur du village de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Aux environs du lac Sainte-Marie, tout juste à l'est de l'intersection de la rue Larouche, le bâti se concentre majoritairement d'un seul côté de la rue (sud). Les abords du lac ne sont ainsi que très peu bâtis, la rue Principale passant trop près de celui-ci. Certaines résidences sont orientées davantage par rapport au lac que par rapport à la rue, laissant penser que le tracé de la rue a été revu et que ces résidences sont antérieures au tracé de la voie actuelle. De façon générale, elles sont également plus éloignées par rapport à la rue (entre 12 et 28 mètres du bord de la rue) que les propriétés au cœur du village. Les aménagements paysagers et les talus sont plus présents, la topographie nécessitant une attention particulière.

Le bâti de la rue Larouche, dans le secteur de villégiature, est érigé entre le lac et la route. Ainsi, la plupart des façades principales sont orientées vers le lac, en marge arrière. Plusieurs bâtiments secondaires se retrouvent quant à eux en cour avant. Les propriétés principales s'orientent par rapport au lac plutôt que par rapport à la rue. La végétation très présente apporte davantage d'intimité à tous ces propriétaires qui se partagent la rive nord du lac (figure 4.15).

Sur la nouvelle rue Tremblay, les bâtiments plus récents sont implantés au centre de la parcelle, orientés par rapport à la rue et alignés les uns avec les autres. Ce type d'implantation est tout à fait différent de celui retrouvé à quelques pas de là, au cœur du village. La cour avant, tout de même assez grande, est aménagée. Des talus permettent aux propriétés de s'ajuster à la topographie. Un nouveau type de luminaire de rue y est également implanté du côté est de la rue (figure 4.14).



4.17. Vue aérienne du cœur du village de Saint-Aimé-des-Lacs, vers 1980. Source : Serge GAUTHIER. *Saint-Aimé-des-Lacs. 50 ans d'histoire paroissiale 1942-1992*. Saint-Aimé-des-Lacs, Comité du cinquantième anniversaire de la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, 1992, p. 54.

BÂTI

Types architecturaux

Bâti spécialisé

Le bâti spécialisé se retrouve presque uniquement autour de la place de l'église (figures 4.18 et 4.19). Il est surtout institutionnel, mais on y retrouve également quelques commerces qui sont dispersés le long de la rue Principale à travers le bâti de base résidentiel. La chapelle du Sacré-Cœur fait exception et se retrouve à l'extérieur du centre du village, plus à l'est (figure 4.20).



4.19. Le presbytère de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : Serge GAUTHIER. *Saint-Aimé-des-Lacs. 50 ans d'histoire paroissiale 1942-1992*. Saint-Aimé-des-Lacs, Comité du cinquantième anniversaire de la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, 1992, p. 54.



4.18. L'église Saint-Aimé. Source : Patrice GAGNON. *Les églises de Charlevoix : un patrimoine à découvrir*. Pointe-au-Pic, Conseil régional de pastorale de Charlevoix, s.d., p. 30.



4.20. La chapelle du Sacré-Cœur, en 1945. Source : Rosaire TREMBLAY. *Charlevoix des secrets bien gardés*. Québec, Les Éditions GID, 2010, p. 103.

Bâti de base

Le bâti de base se compose de bâtiments résidentiels unifamiliaux d'une variété de types et d'époques. On y retrouve la maison de colonisation et la maison traditionnelle québécoise érigées plus près du lac Sainte-Marie qui témoignent de l'implantation du village sur un ancien rang agricole. Au cœur du village, les maisons vernaculaires d'influence américaine ainsi que la maison québécoise de l'époque industrielle sont très présentes (figure 4.21). Quelques maisons de courant cubique et à toit mansardé se retrouvent dans la trame villageoise. Finalement, quelques bungalows complètent le bâti du noyau villageois.

Plusieurs maisons de villégiature se retrouvent également sur le pourtour du lac Sainte-Marie. Ces constructions, relativement récentes, sont très variées, mais ont toutes comme point commun un accès direct au lac.

Le bâti secondaire occupe également une grande place dans le tissu urbain de Saint-Aimé-des-Lacs. Le plus remarquable est la présence de granges-étables et d'une scierie au centre de la trame du village, qui témoigne du caractère agricole du secteur (figure 4.22).

Dans les nouvelles rues, de nouveaux types architecturaux apparaissent également. Ils s'apparentent aux typologies retrouvées dans la plupart des nouvelles banlieues québécoises avec des garages attachés ainsi que des formes nouvelles et des matériaux contemporains (figure 4.23).



4.21. Cottage vernaculaire américain, sis au 89, rue Principale.



4.22. Résidence et bâtiment agricole. Source : *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 11.



4.23. Maison-type du nouveau secteur résidentiel du chemin Tremblay.

Caractéristiques architecturales dominantes

Le bâti du noyau villageois de Saint-Aimé-des-Lacs possède un plan rectangulaire et des volumes variés. Il est construit de bois. Des galeries couvertes assurent la transition entre l'espace public (la rue située très près) et l'espace privé (la maison). La façade la plus longue fait face à la rue Principale. Le faîte de la toiture se retrouve également parallèlement à la rue Principale, le mur-pignon tourné vers le voisin. Des lucarnes percent souvent la toiture (*figure 4.21*). Dans la plupart des cas, la porte principale se situe au centre de la façade donnant sur la rue et des fenêtres sont réparties de façon symétrique de part et d'autre de la porte.

Le bâti spécialisé, souvent de plus gros gabarit, a quant à lui un plan rectangulaire tourné perpendiculairement à la rue Principale (*figure 4.25*). Son mur-pignon se retrouve donc sur la façade principale (Caisse populaire, garage, église, école, bâtiment municipal), permettant d'occuper une parcelle étroite en front de rue. Des aménagements paysagers sont présents en marge avant. Les allées en cour latérale mènent à un stationnement ou, dans certains cas, aux bâtiments secondaires situés en cour arrière. En zone de villégiature, les allées et les stationnements sont toutefois situés en cour avant afin de profiter pleinement du lac.



4.24. Vue aérienne du cœur du village de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Principaux témoins architecturaux

L'architecture de Saint-Aimé-des-Lacs est relativement récente. Quelques bâtiments témoignent toutefois de l'histoire du village de Saint-Aimé-des-Lacs, de son caractère rural et villageois. Malgré l'esprit de villégiature qui règne depuis longtemps dans la région, aucun témoin architectural de ce type n'en fait référence sur la rue Principale.

Église Saint-Aimé

Point de repère dans le paysage et point central de l'organisation du village, l'église Saint-Aimé a été construite en 1941-1942 par Johny McNicoll et Napoléon Tremblay (figure 4.25). Le volume est simple, rectangulaire avec le chœur en saillie. L'église est ornée d'une tour-clocher légèrement en saillie dans laquelle s'insère la porte principale. Sa grande toiture à deux versants est recouverte de bardeaux d'asphalte et son corps de bâti principal est revêtu d'aluminium blanc. Les grandes fenêtres de bois à six carreaux se terminent, en partie haute, par une imposte en arc de cercle. Le bâtiment semble bien préservé. Les photographies anciennes montrent cependant les portes peintes d'une couleur foncée (figure 4.18). L'implantation de l'église en surplomb par rapport au village, de même que son dégagement par rapport à la rue, caractérisent également cet élément phare du village. Son parvis est largement minéralisé. En contrebas, en bordure de la rue Principale, une petite place y est aménagée. Le bâtiment obtient une cote moyenne (D) à l'inventaire des lieux de culte du Québec.



4.25. L'église Saint-Aimé

Presbytère de Saint-Aimé

Situé tout juste à côté de l'église, le presbytère est également un élément remarquable du village (figure 4.26). De style cubique, le bâtiment de deux étages est surmonté d'un toit à pavillon recouvert de bardeaux d'asphalte et percé d'une lucarne à pignon. Une grande galerie couverte et un balcon à l'étage ornent la façade principale. Contrairement à l'origine, les chambranles des fenêtres à guillotine et les planches cornières sont peints d'une couleur foncée, ce qui contraste avec le blanc du revêtement principal. Plusieurs éléments architecturaux d'origine semblent avoir été remplacés avec les années. Notons, par exemple, les aisseliers et les garde-corps qui ornaient la galerie, qui sont disparus ou modifiés (figure 4.19).



4.26. Presbytère de Saint-Aimé-des-Lacs

Chapelle du Sacré-Cœur

Érigée face au lac Sainte-Marie, cette petite chapelle se caractérise par une volumétrie simple avec un clocher en saillie (figure 4.27). Elle aurait été construite en 1917 et semble avoir été très bien conservée au fil du temps. La chapelle est dotée d'une grotte de la sainte Vierge aménagée devant. La chapelle représente, en quelque sorte, le seul témoin de cet important lieu de villégiature qu'était Saint-Aimé-des-Lacs avant même la formation du village.

Ancienne station-service

L'ancienne station-service située tout juste devant l'église est un témoin architectural important pour le village (figure 4.28). Aujourd'hui convertie en garage de mécanique, elle reprend en quelque sorte les caractéristiques de la maison de l'artisan avec un logement situé tout juste au-dessus du lieu de travail. Le bâtiment est bien ancré dans le cœur du village. Son gabarit et sa façade principale s'intègrent à la trame urbaine du village⁵.



4.27. Chapelle du Sacré-Cœur



4.28. Station-service

5. Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial* : MRC Charlevoix-Est. s.l., s.é., février 1998, p. 10.

Cottages vernaculaires américains

Plusieurs maisons d'un étage et demi au toit à deux versants forment la trame bâtie du village (*figures 4.29 et 4.30*). Elles reprennent les typologies des cottages vernaculaires américains. Elles sont tantôt ornées d'une lucarne centrale à pignon ou encore d'une grande lucarne à chien-assis mais toujours posée dans l'aplomb du mur. La façade est dotée d'une galerie couverte menant à la porte principale et de deux fenêtres disposées symétriquement.

Maison de logements

C'est davantage dans les villes que l'on retrouve ce type d'habitation ouvrière. Ici, à Saint-Aimé-des-Lacs, sa présence est unique, même inusitée. Cette maison bifamiliale, avec sa grande galerie couverte sur les deux niveaux, a conservé la plupart de ses caractéristiques d'origine⁶ (*figure 4.31*).



4.29. Cottage vernaculaire américain, sis au 87, rue Principale.



4.30. Cottage vernaculaire américain, localisé aux abords de la rue Principale.



4.31. Maison à logements, sise au 92, rue Principale.

6. Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est. s.l., s.é., février 1998, p. 10.*

Maison rouge

Orientée perpendiculairement à la rue Principale, à l'est du cœur villageois, la maison rouge reprend les caractéristiques du modèle traditionnel québécois et ses bâtiments agricoles témoignent du caractère rural antérieur à la formation du village (*figure 4.32*). Avec sa volumétrie simple, sa toiture à deux versants à base recourbée, son revêtement de planches à clin et ses fenêtres d'origine de bois à six carreaux ornées de chambranles, la maison semble avoir conservé la plupart de ses caractéristiques architecturales d'origine.



4.32. La maison rouge

Grange-étable

La grange-étable située au 81, rue Principale aurait été érigée vers 1930 par la famille Thivierge (*figure 4.33*). Elle est construite en pièce sur pièce surmontées d'un toit mansardé recouvert de bardeaux de cèdre sur son brisis et percé de lucarnes en appentis. La grange-étable est située au cœur du village dans un ensemble de bâtiments agricoles (hangar à bois et laiterie).



4.33. Grange-étable implantée au cœur du village de Saint-Aimé-des-Lacs.

Scierie

Directement sur la rive du lac Sainte-Marie, on retrouve une ancienne scierie, en contrebas de la route (*figure 4.34*). Le bâtiment possède une toiture à deux versants recouverte de tôle. Le corps de bâti est revêtu de planches verticales.



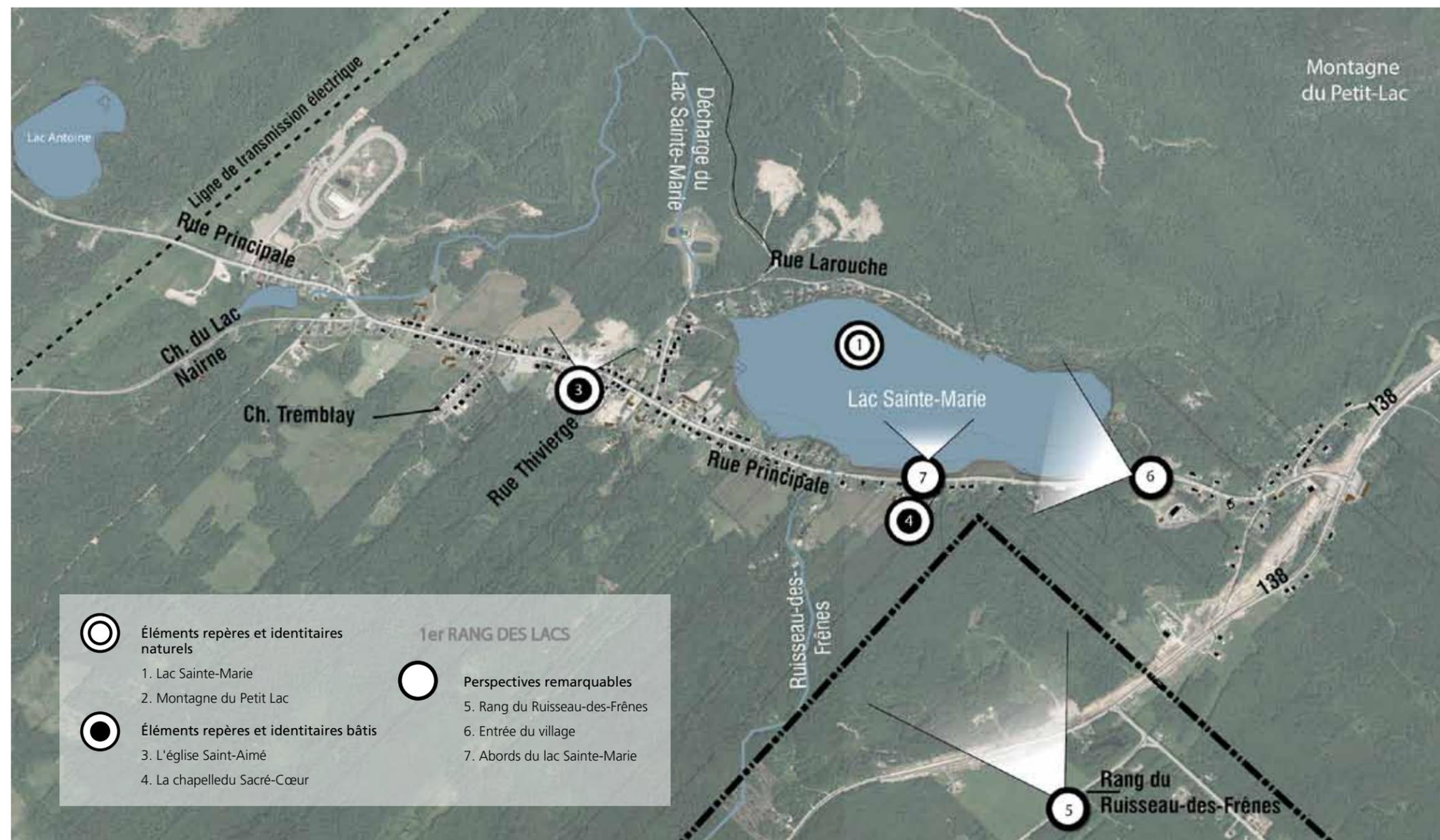
4.34. Scierie du Petit-Lac

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

Les objets repères et identitaires du secteur sont d'abord naturels. Les différents lacs, en particulier les lacs Sainte-Marie et Nairne, sont les véritables vedettes de la région. Les monts, montagnes et collines qui forment le paysage vallonné caractéristique de la région sont également des points de repère importants. Le couvert forestier caractérise également le secteur.

Les objets repères et identitaires bâtis sont peu nombreux dans le paysage. La chapelle du Sacré-Cœur, située face au lac Sainte-Marie, ainsi que l'église Saint-Aimé sont les plus remarquables.



4.35. Éléments repères et identitaires de Saint-Aimé-des-Lacs. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Perspectives visuelles

Vers le village

La topographie particulière du site offre des perspectives visuelles remarquables. Une de celles-ci est d'ailleurs répertoriée dans la *Caractérisation des paysages*⁷. Il s'agit d'une vue plongeante vers le village, le lac Sainte-Marie et le lac Nairne à partir du rang du Ruisseau-des-Frères, à l'extérieur des limites de la municipalité (figure 4.42). Cette perspective (vue n° 5 sur la figure 4.35) permet de mettre en valeur tous les éléments clés des paysages de Saint-Aimé-des-Lacs : les lacs, le couvert forestier, le territoire vallonné, la ligne de crête des Laurentides en arrière-plan, le caractère agricole et de villégiature du secteur ainsi que le noyau villageois qui s'étire le long de la rue Principale.

À partir de la route 138, l'entrée de la ville n'est toutefois pas aménagée et à peine identifiée. À cet endroit, la topographie ressert les perspectives, ne permettant pas de deviner la présence des lacs et du village tout près (figure 4.41). La rue Principale, dès les débuts de son tracé à partir de l'intersection de la route 138, offre un panorama sur le lac Sainte-Marie et le village (vue n° 6 sur la figure 4.38). Aucune halte ou lieu d'arrêt ne permet actuellement de profiter pleinement de cette perspective visuelle spectaculaire.

À partir du village de Notre-Dame-des-Monts, la découverte de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se fait davantage en lien avec le lac Nairne et toutes les implantations de villégiature qui y sont associées. Aucune percée visuelle ne permet de mettre en valeur l'église et le cœur du village. À l'intersection du chemin du lac Nairne et de la rue Principale, on ne distingue pas le clocher de l'église Saint-Aimé.

7. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.



4.36. Vue sur le lac Sainte-Marie à partir de la rive opposée.



4.37. Percée visuelle entre le bâti de base permettant d'apercevoir le bâti agricole implanté en arrière-cour.



4.38. Vue sur le lac Sainte-Marie, le village de Saint-Aimé-des-Lacs et les Laurentides, près de l'intersection de la route 138.



4.39. Perspective visuelle à partir du parvis de l'église Saint-Aimé.

À partir du village

Au village, les perspectives vers le lac Sainte-Marie sont peu nombreuses mais toutefois remarquables. Tout juste devant la chapelle du Sacré-Cœur, le dégagement du couvert forestier permet de comprendre toute l'importance qu'a pu jouer le lac dans le développement du village (vue n° 7 sur la figure 4.35 et figure 4.36). Aucune halte publique ne permet toutefois de profiter pleinement du point de vue. Seul le stationnement du bâtiment servant à alimenter la ville en eau potable permet de s'arrêter et de profiter de la vue sur le lac d'une part, et sur la chapelle, de l'autre côté de la rue.

Au cœur du village, le parvis de l'église situé sur un plateau surélevé permet de dégager une perspective sur le village et sur le couvert forestier, plus absent au centre du village, ainsi que le paysage vallonné de l'arrière-pays. Ici, le lien avec le lac est absent (figure 4.39).

Complètement à l'ouest du village, tout juste avant le lac Antoine, la ligne de transmission du réseau électrique traverse la rue Principale. Cette coupure dans le paysage représente, en quelque sorte, la limite ouest du noyau villageois.



4.40. Perspective à partir du rang du rang du Ruisseau-des-Frênes, date et source indéterminées.



4.41. Vue vers l'entrée du village de Saint-Aimé-des-Lacs à partir de la route 138.



Lac Nairne



Le village



Lac Sainte-Marie



4.42. Perspective remarquable à partir du rang du Ruisseau-des-Frênes. Il est possible d'apercevoir de ce point de vue le lac Nairne (à gauche) et le lac Sainte-Marie (à droite). Les deux entités sont reliées entre elles par le village de Saint-Aimé-des-Lacs.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

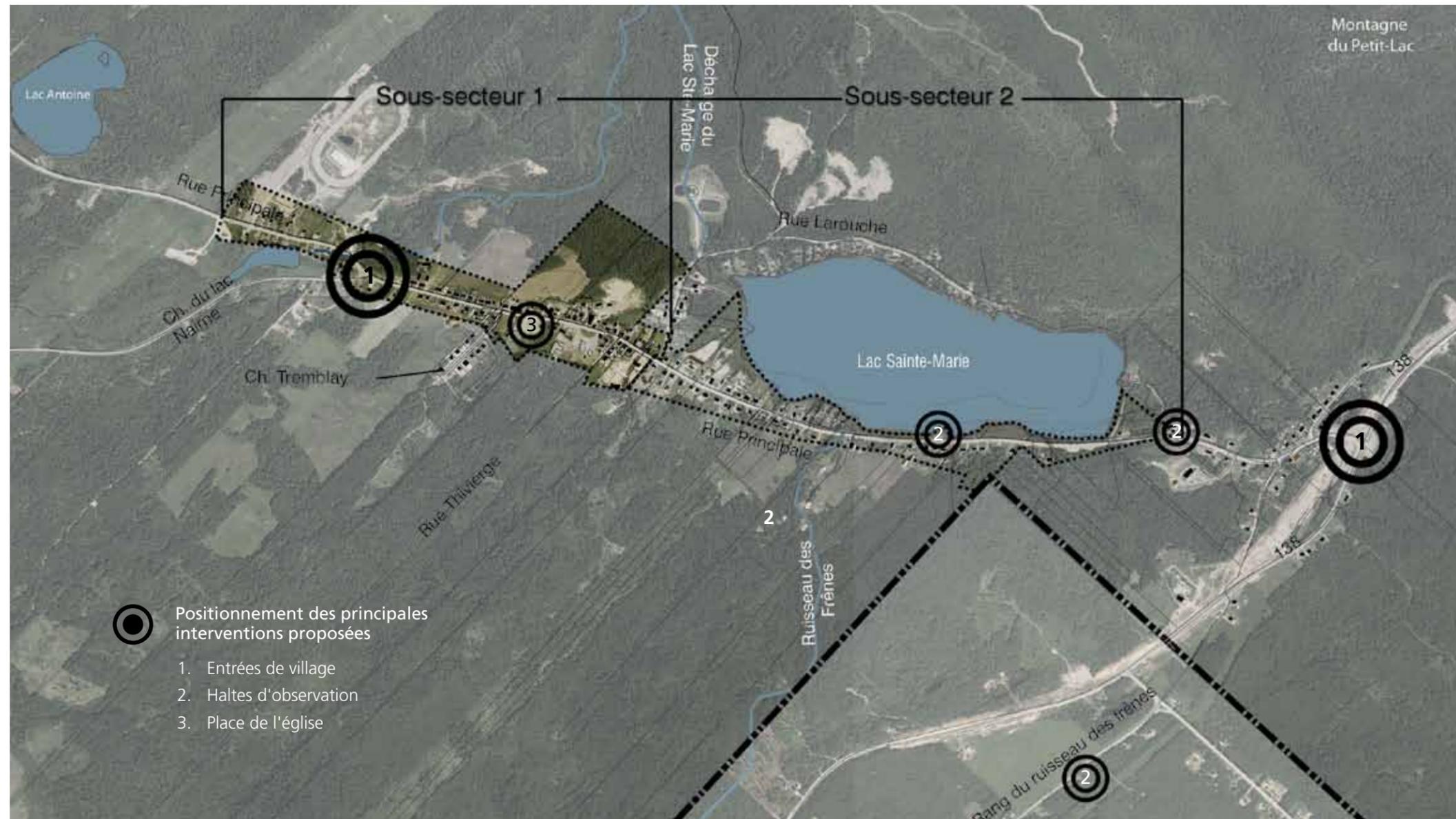
Le territoire de la municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs se compose majoritairement d'un paysage de villégiature axé autour des lacs de la région, en parallèle avec la ruralité typique de l'arrière-pays de Charlevoix. Le village de Saint-Aimé est situé sur la rive sud du lac Sainte-Marie. Orienté autour de l'église, le village-rue s'étire sur la rue Principale, concentré sur moins d'un kilomètre de long. Il nie quelque peu la présence du lac situé tout près ainsi que le caractère de villégiature qui a forgé l'identité et le développement du secteur. Les perspectives visuelles à partir du village ne permettent pas non plus de faire le lien entre ces différents éléments.

Le parcours-mère du secteur, la rue Principale, traverse le territoire et se connecte aux accès des villages environnants. Ce chemin était autrefois un rang agricole, comme en témoigne encore le parcellaire d'origine (longues bandes étroites perpendiculaires au lac) et certaines dépendances agricoles. La chapelle du Sacré-Cœur, située un peu à l'écart du noyau villageois, est un témoin important du passage des premiers estivants et de la notoriété de Saint-Aimé comme lieu de villégiature. Les chalets et les maisons de vacances de l'époque sont aujourd'hui disparus ou, à tout le moins, difficilement identifiables. Ce bâtiment prend donc une importance capitale comme témoin historique et point de repère.

Dans le cœur du village, l'architecture se caractérise par un bâti relativement de faible gabarit, d'un étage et demi, réparti de part et d'autre de la rue Principale et situé près de celle-ci, créant un noyau villageois relativement dense. Il se compose majoritairement de maisons qui reprennent les typologies des cottages vernaculaires américains. Quelques bâtiments spécialisés sont aussi remarquables. Ils se retrouvent principalement autour de la place de l'église (église Saint-Aimé, presbytère, station-service) et forment un secteur institutionnel éloigné par rapport à la rue.

Les espaces publics du village se font rares. Outre la place de l'église et le secteur institutionnel, les haltes publiques aménagées près du lac et des différents éléments clés des paysages sont quasi inexistantes.

Si le village de Saint-Aimé-des-Lacs possède peu de liens directs avec les plans d'eau du territoire, la présence des montagnes, quant à elle, se fait sentir même au centre du village. Le village de Saint-Aimé-des-Lacs se situe à l'entrée du circuit touristique de la Route des Montagnes. Il est également la porte d'entrée pour le Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie.



4.43. Délimitation proposé du secteur d'intervention. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

La signalisation et les percées visuelles à partir de la route 138 ne permettent toutefois pas de rendre compte de ces caractéristiques. Pour les mettre en valeur, le plan paysage propose comme thématique « Dans l'intimité du panorama Laurentien » pour le trajet compris entre Saint-Hilarion et Clermont. Cette thématique rend compte du panorama continu qu'offre la route 138 sur le

contrefort des Laurentides, mais pourrait également s'étendre à la route de la Montagne qui permet de véritablement pénétrer dans cette intimité.

Mettre en valeur le caractère village-rue

1. Mettre en valeur le caractère village-rue qui s'étend principalement sur le rang Saint-Aimé (rue Principale) entre la chapelle du Sacré-Cœur et la jonction du chemin du lac Nairne;
2. Éviter la création de nouvelles rues de type « banlieue » qui banalisent la typologie de village-rue traditionnel de Saint-Aimé-des-Lacs. Dans l'optique où de nouvelles rues doivent absolument être ouvertes, opter pour des aménagements plus en harmonie avec le tissu traditionnel et la topographie du site;
3. Privilégier la densification de la rue Principale;
4. Conserver, entretenir et mettre en valeur le bâti résidentiel, institutionnel et agricole qui forment la trame urbaine particulière du village;
5. Privilégier des implantations qui s'inspirent du bâti en place et s'organisent selon deux unités de paysage légèrement distinctes :
 - a. Le cœur du village - la place de l'église (unité de paysage 1) :
 - i. Constitué de bâtis de base (résidentiel) et spécialisé (institutionnel).
 - ii. Bâti de base d'un étage et demi constitué majoritairement de cottages vernaculaires américains;
 - iii. Toiture à deux versants ou mansardée avec faîte de toiture généralement parallèle à la rue (bâti de base), avec ou sans lucarne;
 - iv. Symétrie sur la façade principale;
 - v. Volume simple;
 - vi. Localisation du bâti résidentiel près de la rue (4 à 7 m) et du bâti institutionnel plus en retrait;
 - vii. Aménagement de galeries couvertes pour créer une zone tampon entre la rue et la résidence;
 - viii. Aménagements paysagers qui rendent compte de la topographie du site;
 - ix. Bâtiments secondaires (parfois agricoles) détachés, en arrière-cour;
 - x. Bâtiments situés de part et d'autre de la rue, rapprochés les uns des autres.

b. Les abords du lac Sainte-Marie (unité de paysage 2) :

- i. Constitué de bâti de base (résidentiel);
- ii. Bâti de base d'un étage et demi constitué d'un mélange de cottages vernaculaires américains, de bungalows, de maisons traditionnelles québécoises, de maisons de villégiature;
- iii. Toiture à deux versants ou mansardée avec faîte de toiture généralement parallèle à la rue (bâti de base) avec ou sans lucarne;
- iv. Symétrie sur la façade principale;
- v. Volume simple;
- vi. Localisation du bâti plus en retrait de la rue (12 à 28 m);
- vii. Aménagement de galeries couvertes pour créer une zone tampon entre la rue et la résidence;
- viii. Aménagements paysagers qui rendent compte de la topographie du site;
- ix. Bâtiments secondaires (parfois agricoles) détachés, en arrière-cour;
- x. Bâtiments situés majoritairement du côté sud de la rue, assez distants les uns des autres.

6. Dynamiser la zone institutionnelle autour de l'église :

- a. Déminéraliser le parvis de l'église et favoriser des aménagements intégrant plus de végétation;
- b. Mettre en lumière le secteur (éclairage fonctionnel de la place de l'église, éclairage architectural de l'église);
- c. Revoir la signalisation;
- d. Aménager une halte;
- e. Favoriser la mise en valeur du bâti de base environnant.

7. Mettre en valeur le lien avec le lac Sainte-Marie :

- a. Favoriser les aménagements qui permettent de profiter du lac (piste cyclable, haltes, modules d'interprétation, rampe de mise à l'eau, etc.).

Mettre en valeur la Route des Montagnes, les lacs et le caractère de villégiature de Saint-Aimé-des-Lacs :

1. Développer davantage le circuit de la Route des Montagnes :

- a. Poursuivre le circuit sur le rang du Ruisseau-des-Frênes pour profiter des panoramas vers le village de Saint-Aimé-des-Lacs :
 - i. Signaler le raccordement au rang du Ruisseau-des-Frênes et proposer ce parcours panoramique aux promeneurs;
 - ii. Signaler l'entrée de Saint-Aimé-des-Lacs comme porte d'entrée de la Route des Montagnes;
 - iii. Proposer une série de haltes qui rendent compte des montagnes et des lacs typiques de la Route des Montagnes et du village de Saint-Aimé-des-Lacs.

2. Aménager les entrées de village aux deux extrémités de la rue Principale, à la jonction de la route 138 et du chemin du Lac-Nairne, comprenant un élément signal particulier (figure 4.43). Aménager une halte près de la route 138 permettant de mettre en valeur le circuit touristique de la Route de la Montagne, la thématique proposée par le *Plan Paysage* « Dans l'intimité du panorama laurentien » de même que la perspective visuelle remarquable à l'entrée du village;

3. Aménager un halte près du gîte du Petit-Lac de façon à amener le visiteur à s'arrêter et à admirer le lac Sainte-Marie (figure 4.43);

4. Aménager une halte sur les bords du lac Sainte-Marie, près de la chapelle du Sacré-Cœur;

5. Aménager une halte sur le rang du Ruisseau-des-Frênes;

6. Mettre en valeur le caractère agricole (de subsistance) toujours présent dans le village et autour :

- a. Éviter la déprise agricole afin de conserver les grands panoramas et la présence du caractère agricole dans les paysages (figure 4.43);
- b. Conserver et mettre en valeur les percées visuelles entre le bâti qui permet d'entrevoir le bâti agricole situé derrière;
- c. « Évaluer le potentiel de récupération de l'architecture agricole (granges et autres bâtiments abandonnés) pour promouvoir des activités et événements à caractère artistique (expositions, ateliers, programmation de cinéma thématique, etc.) offrant un regard direct sur les montagnes⁸ ».

7. Conserver, pour tout le territoire de la municipalité, les caractéristiques principales du système viaire traditionnel constitué des parcours-mère d'origine et des parcours d'implantation qui contournent les lacs. Éviter l'ouverture de nouvelles rues de type « banlieue »;

8. Identifier Saint-Aimé-des-Lacs comme un lieu historique de villégiature :

- a. Trouver et mettre en valeur les traces des plus anciennes maisons de villégiature de la région;
- b. Mettre en valeur l'esprit de villégiature à travers la signalisation et les éléments d'interprétation.

8. IBI/DAA. *Plan Paysage de la route 138*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2013.

BIBLIOGRAPHIE

Archives et centres de documentation

MRC de Charlevoix-Est. Schéma d'aménagement.

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs. Plan d'urbanisme.

Études et inventaires

Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est*. s.l., s.é., février 1998, n.p.

IBI/DAA. *Plan paysage de la route 138*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2013, 103 p.

Patri-Arch. *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix-Est : rapport synthèse*. Clermont, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2011, 127 p.

ROBITAILLE, André, et Jena-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

SOTAR. *Macro-inventaire, comté de Charlevoix-Est, analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., Comté de Charlevoix-Est, février 1983.

Monographie et ouvrages de référence

DUMAS, Alain, et Yves OUELLET. *Charlevoix joyau du Québec*. Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1997, 159 p.

GAGNON, Patrice. *Les églises de Charlevoix : un patrimoine à découvrir*. Pointe-au-Pic, Conseil régional de pastorale de Charlevoix, [s.d.], 76 p.

GAUTHIER, Serge. *Saint-Aimé-des-Lacs : 50 ans d'histoire paroissiale 1942-1992*. Saint-Aimé-des-Lacs, Comité du cinquantième anniversaire de la paroisse de Saint-Aimé-des-Lacs, 1992, 55 p.

LACROIX, Georgette. *Charlevoix mes amours*. Baie-Saint-Paul, Club Lions de Baie-Saint-Paul, 1985, 192 p.

LAMBERT, Serge, et Caroline ROY. *Une histoire d'appartenance : Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 187 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Charlevoix des secrets bien gardés*. Québec, Les Éditions GID, 2010, 205 p.

Articles de périodiques

BOURGET, Clermont. « Pour la pérennité de Charlevoix ». *Continuité*, Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 78, 1998, p. 27-29.

HARVEY, Christian, et Serge GAUTHIER. « Saint-Aimé-des-Lacs : un village, une école ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 48, 2005, p. 19-20.

Revue d'histoire de Charlevoix. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011.

« Saint-Aimé-des-Lacs ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 28, 1998.

Ressources internet

Sites internet

Conseil du patrimoine religieux du Québec. *Inventaire des lieux de culte du Québec* [en ligne] : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/> (consulté le 7 novembre 2013).

Le lac Nairne [en ligne] : <http://lacnairne.org/lac.html> (consulté le 7 novembre 2013).

Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs [en ligne] : <http://www.saintaimedeslacs.ca> (consulté le 7 novembre 2013).

Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) [en ligne] : <http://iris.banq.qc.ca/> (consulté le 7 novembre 2013).

Québec. Commission de toponymie du Québec [en ligne] : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx> (consulté le 7 novembre 2013).

Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [en ligne] : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=184149&type=bien#.UjcUvX_eSPw (consulté le 7 novembre 2013).

Documents et articles

GAUTHIER, Serge. « La mine du Lac Pied-des-Monts ». *Encyclobec*. 4 octobre 2002 [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=62> (consulté le 7 octobre 2013).

LAVOIE, Brigitte. « Plan paysage de la route 138 : liste de propositions sur les tables des municipalités ». *Le Charlevoisien*. 25 septembre 2013 [en ligne] : http://www.charlevoixendirect.com/index.asp?ID=137467&s=detail_actualite (consulté le 7 octobre 2013).

Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/> (consulté le 19 septembre 2013).



5.1. Localisation de Notre-Dame-des-Monts dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.2. Vue aérienne des rangs Saint-Jean-Baptiste (avant-plan) et Saint-Antoine (arrière-plan), Notre-Dame-des-Monts. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

LOCALISATION

La municipalité de Notre-Dame-des-Monts est circonscrite par les villages de Saint-Aimé-des-Lacs, à 6 km au nord-est et de Saint-Urbain, à 20 km au sud-ouest, le long de la rivière du Gouffre qui constitue la limite nord-ouest du territoire. À l'est, la municipalité est bordée par le territoire de la municipalité de Saint-Hilarion. Elle se situe également à la limite sud-ouest de la MRC de Charlevoix-Est. Installée dans l'arrière-pays de Charlevoix, dans la vallée de la rivière du Gouffre, Notre-Dame-des-Monts est en retrait de la route 138, à environ 6 km à l'est, et fait partie du circuit touristique de la route des Montagnes. C'est une localité au relief montagneux, forestier et agricole.

L'agglomération est traversée par plusieurs rangs, dont ceux de Saint-Jean-Baptiste et de Saint-Antoine, au sud-ouest de la municipalité, qui suivent une partie de la rivière du Gouffre. Une partie du rang Saint-Jean-Baptiste se trouve dans les limites de la municipalité de Saint-Urbain alors que l'autre, la partie plus au nord, se trouve dans les limites de Notre-Dame-des-Monts. Le rang Saint-Antoine quant à lui, prend naissance à la jonction de la route du 7^e et du 8^e Rang, à 7 km du village. Il s'étire vers l'ouest jusqu'à sa rencontre avec le rang Saint-Jean-Baptiste, 2 km plus loin. Les deux rangs forment un parcours continu qui suit la rivière du Gouffre qui coule au fond de la vallée.

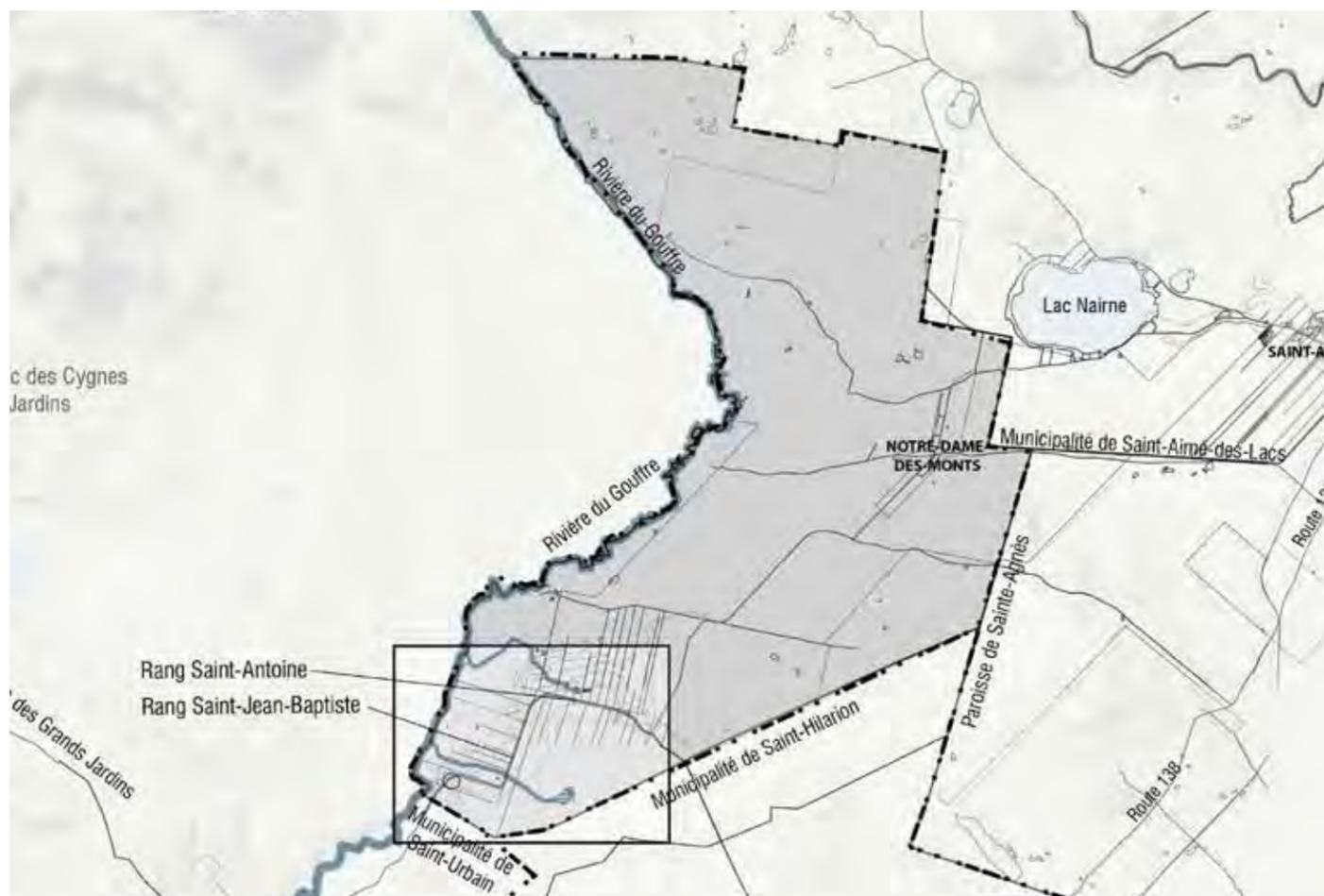
HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

Le territoire de Notre-Dame-des-Monts est d'abord compris dans les terres de la Couronne avant d'entrer dans les limites du canton De Sales, arpenté en 1853 et proclamé en 1868. La colonisation du secteur débute principalement vers le milieu du 19^e siècle. Les habitants s'y implantent progressivement et se trouvent bientôt en nombre suffisant, soit environ 200 en 1862, pour être régulièrement visités par un missionnaire de la paroisse de Sainte-Agnès à laquelle le territoire est rattaché. Une chapelle-école sert pour l'enseignement et les offices religieux. Les habitants fréquentent aussi l'église de Sainte-Agnès, mais doivent pour cela parcourir une longue distance.

C'est principalement autour de l'agriculture et de l'exploitation forestière que gravite l'économie de la future localité. L'élevage prenant de l'importance, une fromagerie est ouverte vers 1890 dans ce qui deviendra le cœur du village de Notre-Dame-des-Monts. En 1935, le canton De Sales obtient son statut de municipalité et un magasin général est ouvert en 1941. L'année suivante, les habitants procèdent à la construction de l'église, sans la permission de l'évêque. Pour cette raison, ce n'est seulement qu'en 1947 que la paroisse de Saint-François-de-Sales est fondée. Cette même année, le nom de Notre-Dame-des-Monts se substitue à celui de canton De Sales. L'établissement d'un curé permanent nécessite l'édification d'un presbytère en 1948 (figure 5.4).

En plus du petit hameau villageois constitué autour de l'église et du presbytère, l'agglomération est traversée par plusieurs rangs dont celui de Saint-Jean-Baptiste, qui suit une partie de la rivière du Gouffre et relie le plateau au village de Saint-Urbain, ainsi que le rang Saint-Antoine, qui en est la continuité est-ouest. Dans la tradition populaire, le rang Saint-Jean-Baptiste était autrefois connu sous les appellations le « Cran-Blanc » de Saint-Urbain, puisqu'une partie de ce rang se trouve dans les limites de la municipalité de Saint-Urbain, et le « Racourcy », ainsi nommé parce qu'il figure comme le chemin le plus court entre Baie-Saint-Paul et certains secteurs agricoles comme ceux de Misère, de Chiguère (rang Saint-Antoine) et de Tourne-Pioche. En 1859, la concession du Racourcy fait partie de la seigneurie du Gouffre et comprend 44 ménages.

Bien que le climat difficile du secteur montagneux qu'est Notre-Dame-des-Monts offre une période de culture assez courte, le rang Saint-Jean-Baptiste rappelle le rôle dominant qu'a joué l'agriculture et l'élevage dans le développement du territoire. Entouré de montagnes, de champs cultivés et de boisés, le rang Saint-Jean-Baptiste présente à certains endroits des percées visuelles panoramiques qui lui ont valu d'être repéré et choisi, dans les années 1980, pour camper le décor de certains épisodes du téléroman *Le temps d'une paix*. Le site d'une ancienne ferme



5.3. Localisation de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.4. Le noyau villageois de Notre-Dame-des-Monts, en 1948. Source : © Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ), cote E6,S8,SS1,SSS272,D1129.

aménagée en bordure de ce rang a été retenue pour représenter la ferme à Rosanna, le personnage principal du téléroman. Si la ferme était inhabitée depuis un moment et que la maison de Rosanna ainsi que le four à pain ont été construits sur place par une équipe de Radio-Canada, la ferme était encore composée de plusieurs bâtiments, assez anciens de surcroît, soit une maison en pièce sur pièce, une grange-étable, un hangar à voitures, un caveau à légumes et une bergerie (figures 5.5 et 5.6). La construction de certains de ces bâtiments remonte probablement à la deuxième moitié du 19^e siècle ou au début du 20^e siècle. Aussi, la maison présente sur le site est nécessairement antérieure à l'établissement d'Arthur Lajoie (1903-1994). Marié en 1927 à

Délia Girard (v. 1908-1996) dans la paroisse de Sainte-Agnès, il aurait acheté cette ferme en 1931, qui était alors située à quelques arpents de celle de son père Joseph Lajoie, également localisée dans le rang Saint-Jean-Baptiste mais du côté de Saint-Urbain (figure 5.7). Le couple Lajoie-Girard a résidé sur le site pendant 31 ans, vivant de l'élevage du bétail et de la grande culture, en plus d'y élever une famille de onze enfants. La ferme est ensuite devenue la propriété de plusieurs particuliers. L'aménagement de ce site en lieu de tournage pour la populaire tésérie *Le temps d'une paix* a propulsé au rang d'attractions touristiques très courues, du moins pendant quelques années, l'ancienne ferme des Lajoie et le rang Saint-Jean-Baptiste.



5.5. Tournage du téléroman *Le temps d'une paix*, 1983. Source : © BAnQ, cote P690,S1,D83-520.



5.6. Tournage du téléroman *Le temps d'une paix*, 1983. Source : © BAnQ, cote P690,S1,D83-520.



5.7. La maison voisine de Joseph Lajoie, localisée dans la municipalité de Saint-Urbain.

MILIEU NATUREL

Hydrographie

La rivière du Gouffre est l'élément hydrographique le plus important du secteur. D'une longueur de 73 km, son cours est très sinueux et caractérisé par une succession de rapides. Elle parcourt tout le territoire à l'ouest du rang Saint-Jean-Baptiste et prend sa source dans les hautes montagnes de l'arrière-pays, près du Parc national des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie, pour se jeter dans le fleuve Saint-Laurent à la hauteur de Baie-Saint-Paul. La rivière du Gouffre borde la municipalité de Notre-Dame-des-Monts sur 18,4 kilomètres. Elle aurait été nommée ainsi par Samuel de Champlain en 1608 en référence au tourbillon près de son embouchure. En direction de Notre-Dame-des-Monts, elle porte également l'extension « Bras du Nord-Est ». Sur certaines cartes anciennes, on l'appelle également la rivière de la Mine ou rivière du Nord-Est, possiblement en référence aux mines de Saint-Aimé-des-Lacs, près des sources de la rivière.

La rivière du Gouffre est une rivière à saumons. On y retrouve plusieurs fosses : celle à Adélar, des Tacons, des Pointes, à Moïse, à Éloi, à Harmel, à Éthier et à Gérard, pour ne nommer que celles-ci. On y pêche également la truite. On y aurait même déjà pêché, au début du 20^e siècle, l'huître perlée (moule d'eau douce). La rivière permet la pratique de diverses activités nautiques (canot, kayak). Les rives de la rivière du Gouffre sont toutes privées. Des droits de passage ont toutefois été négociés par l'Association de Conservation de la Vallée du Gouffre (ACVG) afin de permettre la pratique de la pêche.

Sur le territoire de la municipalité, il y a également quelques petits lacs, dont le lac à Ferdinand-Boudreault. Il se cache au sud du hameau, dans le couvert forestier (figure 5.8).

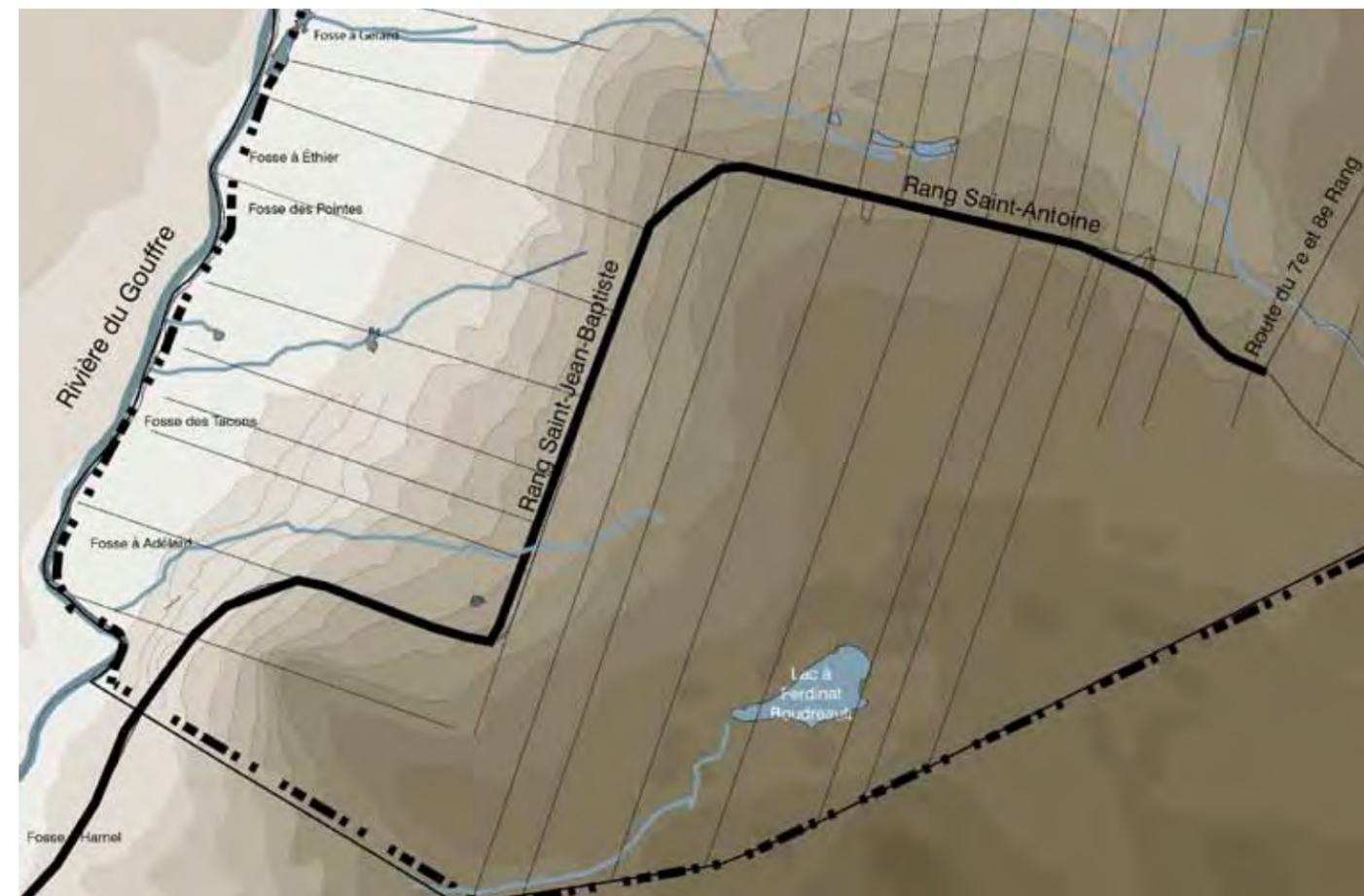
Topographie

La chaîne de montagnes des Laurentides referme les paysages de Notre-Dame-des-Monts en créant une muraille sur la quasi-totalité de sa limite nord-ouest. On y retrouve de nombreux sommets du Bouclier canadien, dont certains sont les plus hauts au sud de ce secteur géographique. Un de ces sommets visibles est le mont du Lac des Cygnes situé dans le Parc des Grands-Jardins, d'une hauteur de 980 m, qui surplombe la rivière du Gouffre complètement à l'ouest. Il y a aussi le mont des Morios (ou le Gros Mont), qui est à une altitude de 940 m. Enfin, on retrouve, complètement à l'est de ce contrefort, le mont de la Noyée, haut de près de 1 000 m. Ce massif a donné lieu à la légende du même nom. En réalité, l'ensemble de trois montagnes forme une figure topographique qui, observée d'un certain angle, nous laisse imaginer le corps d'une femme impassiblement étendue comme sur un lit d'eau, à demi submergé, laissant à découvert son ventre gonflé, son buste, le profil de son visage et sa longue chevelure flottant au fil de l'eau.

Les rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine ont été implantés en suivant la topographie du secteur. Ainsi, tout le secteur sud-est s'élève jusqu'au lac à Ferdinand-Boudreault alors qu'au nord-ouest, les pentes s'inclinent pour rejoindre la rivière du Gouffre. Dans les récits anciens, on parle également « du haut du cap », en référence à cette topographie qui s'élève à partir de la rivière (figure 5.9).



5.8. Éléments naturels de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.9. La topographie de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.10. Les champs, la vallée et les montagnes en arrière-plan.

Végétation et écosystèmes particuliers

Notre-Dame-des-Monts est située dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune¹. La forêt est très présente et dissimule complètement la rivière du Gouffre en contrebas (figure 5.12). Le long du rang Saint-Saint-Baptiste, sa présence succède celle des champs cultivés et des pâturages (figure 5.10) de façon à créer un certain rythme. Du côté est, vers le lac, la forêt est visible sur presque toute la totalité du rang. Seul le hameau de La Ferme-à-Rosanna vient rompre la continuité du couvert forestier. Sur le rang Saint-Antoine, la forêt reprend ses droits tout de suite après les espaces occupés par l'agriculture (figure 5.11).

1. André ROBITAILLE et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.



5.11. Le couvert forestier de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.12. La rivière du Gouffre qui serpente derrière la forêt complètement à gauche, est invisible à partir du rang Saint-Jean-Baptiste. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

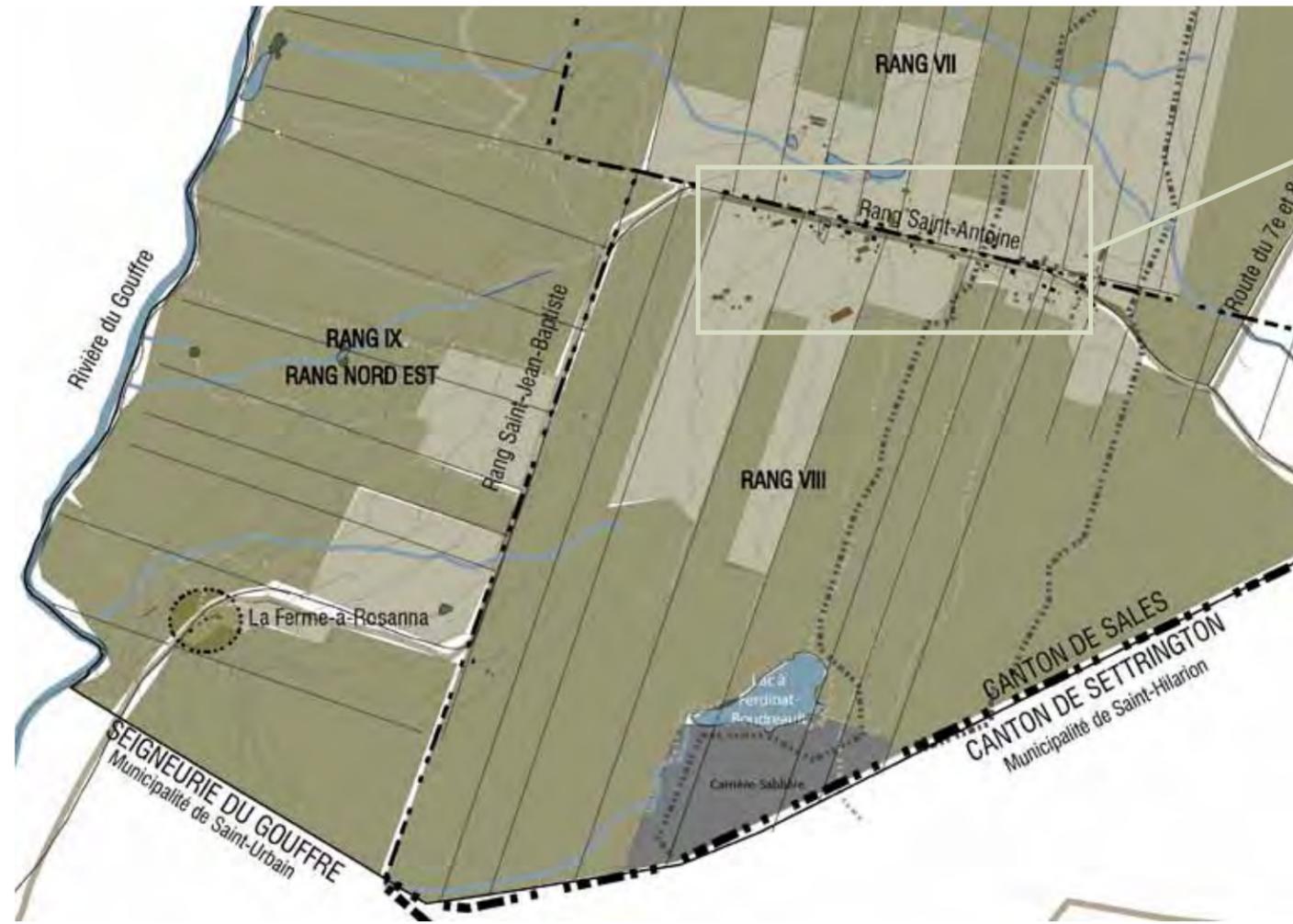
Les rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine se composent essentiellement d'implantations de type agricole, situées de part et d'autre du parcours (figures 5.14 et 5.15). Ces activités agricoles sont assez diversifiées. On retrouve également des implantations agro-forestières, principalement le long de la rivière du Gouffre, à travers lesquelles un bâti de villégiature, de faible gabarit, s'est installé (figure 5.13 et 5.16). Le territoire est somme toute très peu bâti.



5.14. Implantation du rang Saint-Jean-Baptiste.



5.15. Les terres agricoles du rang Saint-Jean-Baptiste sont souvent délimitées par des clôtures de perches discrètes.



5.13. L'implantation de Notre-Dame-des-Monts. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



- Implantation agricole
- Implantation agro-forestière
- Carrière / sablière
- Parcours
- Sentiers, parcours informels
- Sentiers de VTT / motoneiges
- Bâti agricole / secondaire
- Bâti résidentiel



5.16. Le bâti de type villégiature du rang Saint-Jean-Baptiste.



5.17. L'unique parcours du secteur, dans le hameau, avec son tracé droit.

Parcours

La rivière du Gouffre représente possiblement le premier parcours-mère du secteur qui permettait, à partir de Baie-Saint-Paul, de pénétrer dans l'arrière-pays boisé. Aujourd'hui, la rivière permet de parcourir le territoire d'une façon différente.

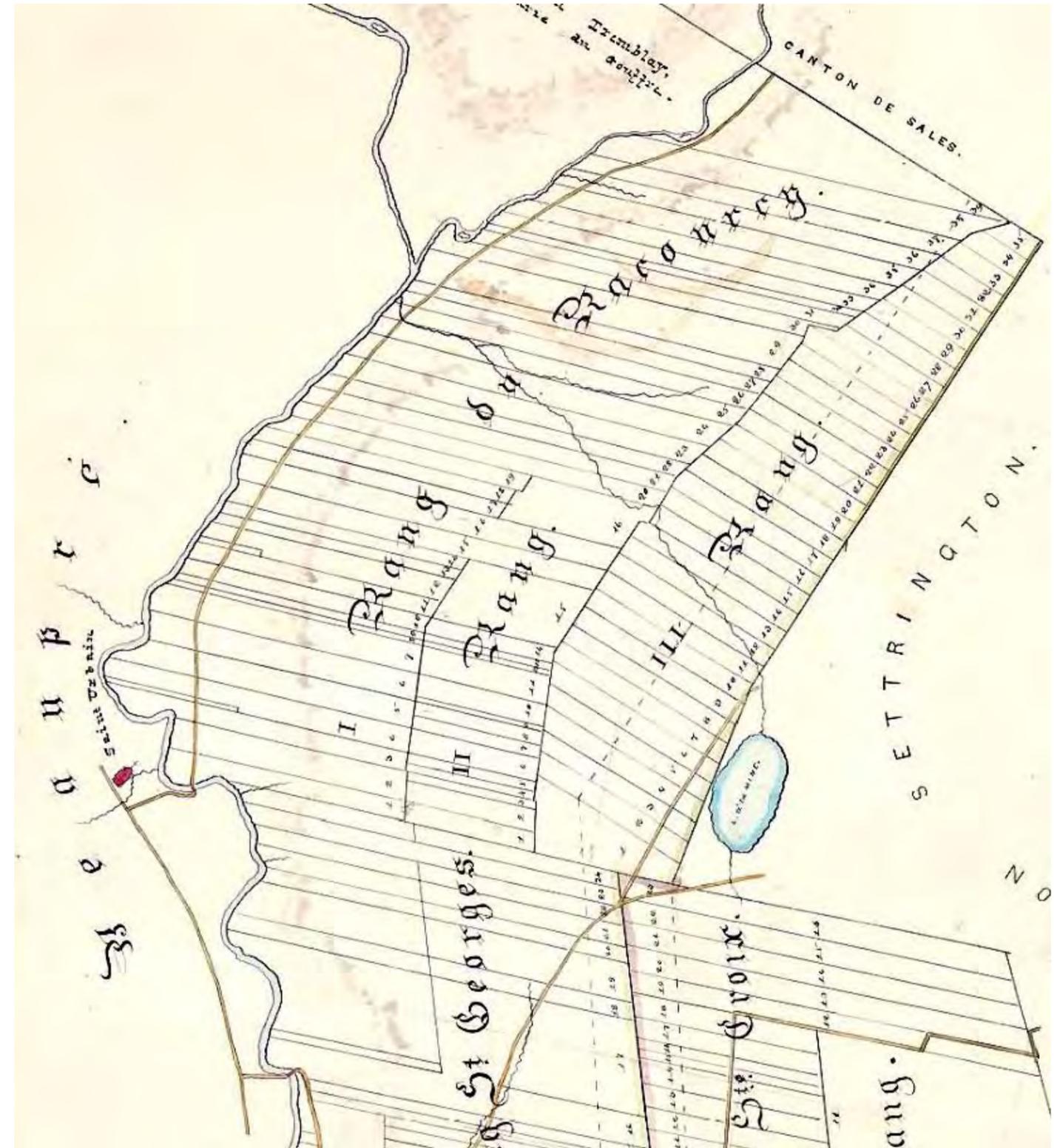
Le rang Saint-Antoine, qui devient en cours de tracé le rang Saint-Jean-Baptiste, est l'unique parcours du secteur. Il épouse le système parcellaire en place. Son tracé est donc très droit (figures 5.17 et 5.18). Trois courbes prononcées, à 90 degrés, permettent au parcours de s'insérer à travers les l'organisation territoriale des rangs VII, VIII et IX qu'il traverse. Il est assez récent, possiblement tracé vers le milieu du 20^e siècle, puisqu'il n'apparaît toujours pas sur d'anciennes cartes du canton De Sales datant de 1936 (figure 5.19). Toutefois, sur des cartes de la seigneurie du Gouffre de 1872 (municipalité de Saint-Urbain), le rang Saint-Jean-Baptiste (alors nommé rang du Raccourcy) est clairement identifié (figure 5.20). Ces anciennes cartes nous permettent de supposer que le rang Saint-Jean-Baptiste devait être à l'origine un réel raccourci, un parcours de raccordement plus ou moins officiel permettant de relier Saint-Urbain à Notre-Dame-des-Monts. Le tronçon de ce rang du côté de Saint-Urbain est donc plus ancien que celui du côté de Notre-Dame-des-Monts.



5.19. Extrait d'une carte du canton De Sales de 1936 par Chevrotière. Les tracés des rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Antoine n'apparaissent toujours pas. Source : © BAnQ.



5.18. L'unique parcours du secteur, le rang Saint-Jean-Baptiste, avec son tracé droit.



5.20. Carte d'une partie de la seigneurie du Gouffre (1872). On peut voir le tracé du chemin du rang du Raccourcy. Source : P.-P.-V. DU TREMBLAY. *Plan de la seigneurie du Gouffre (détail)*, 1872. Source : © BAnQ, cote E21,S555,SS1,SSS20,PD.11 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201402101435011823&p_centre=03Q&p_classe=E&p_fonds=21&p_numunide=1039740 (consulté le 7 octobre 2013).



5.21. Parcours privés vers la rivière menant aux différentes fosses.

Les systèmes parcellaire et bâti diffèrent sur chacune des deux portions du parcours : le rang Saint-Antoine s'étend sur 1,8 km entre l'intersection de la route du 7^e et du 8^e Rang, alors que le rang Saint-Jean-Baptiste s'étire sur environ 3 km du début du rang jusqu'à la fin du territoire de la municipalité. Le parcours, qui est pavé, est assez étroit mais comporte la plupart du temps un accotement plutôt discret. Sur place, la toponymie des deux rangs n'est pas identifiée ou se fait si discrète que la transition entre les deux toponymes se fait inconsciemment. La circulation est également locale, donc légère.

Le territoire est également parsemé de plusieurs sentiers privés (figures 5.21 et 5.22). Généralement, chaque grand lot possède son accès permettant de rejoindre le fond du lot et, par conséquent, la rivière du Gouffre (pour les lots du rang IX), le lac à Ferdinand-Boudreault (pour les lots du rang VIII) et le rang Chicago (pour les lots du rang VII). C'est souvent à l'extrémité de ces parcours informels que l'on retrouve les implantations de villégiature. Ces parcours longent, la plupart du temps, les divisions cadastrales. Ils ne sont pas pavés et ont un impact visuel mineur sur les paysages. Dans le rang Saint-Jean-Baptiste, ils épousent souvent le territoire accidenté au travers du couvert forestier.

Finalement, un parcours réservé aux véhicules tout-terrain (VTT) ainsi qu'un second conçu pour les motoneiges croisent le rang Saint-Antoine pour rejoindre le secteur boisé.



5.22. Parcours privé menant vers la rivière.

Parcellaire

Le rang Saint-Jean-Baptiste se situe à la rencontre des rangs VII, VIII et IX de l'ancien canton De Sales. Le système parcellaire semble avoir été découpé en regard de la topographie. Les lots du rang IX sont orientés perpendiculairement au rang Saint-Jean-Baptiste et à la rivière du Gouffre (est-ouest), alors que ceux des rangs VII et VIII s'orientent perpendiculairement au rang Saint-Antoine, (nord-sud) et donc parallèlement au rang Saint-Jean-Baptiste. Ils sont généralement rectangulaires, de forme régulière et n'ont pratiquement pas été subdivisés avec les années, témoignant ainsi encore du passé agricole du secteur. Dans le rang VII, ils font environ 130 m x 1 500 m, dans le rang VIII, les lots mesurent approximativement 275 m x 2 000 m, alors que ceux du rang IX font environ 280 m x 1 300 m. Plusieurs parcelles du hameau du rang Saint-Antoine sont séparées les unes des autres par des bandes boisées (figure 5.23).

Implantation du bâti

Le bâti du rang Saint-Antoine est situé assez près du parcours (figure 5.24). Il présente une certaine concentration et s'oriente par rapport à la rue. En moyenne, on retrouve deux propriétés sur chacune des grandes parcelles. Le hameau se compose d'environ 30 propriétés, réparties des deux côtés du rang Saint-Antoine, sur environ 1,8 km. Le bâti résidentiel est implanté au centre du lot, avec toutes les dépendances dispersées en marges arrière ou latérale. Aucune règle ne semble définir l'implantation des bâtiments secondaires qui est souvent désaxée par rapport à la rue et à la propriété principale. Lorsque plusieurs dépendances sont présentes, on remarque une certaine organisation dans le positionnement des unes par rapport aux autres. Elles sont parfois disposées tout juste derrière la propriété, parfois beaucoup plus loin sur la parcelle. Un petit chemin privé permet alors de rejoindre les bâtiments secondaires.

Le bâti du rang Saint-Jean-Baptiste apparaît, à première vue, comme étant absent des paysages du territoire. Petite surprise dans ce territoire agricole, le petit hameau de La Ferme-à-Rosanna implanté en bordure de la route, sur le côté est. Le bâti de villégiature est tout de même présent, mais n'est pas perceptible à partir du rang Saint-Jean-Baptiste. Il est concentré, en grande majorité, sur les rives de la rivière du Gouffre, en contrebas, derrière le couvert forestier. Seuls les parcours informels et les petites pancartes annonçant certaines propriétés témoignent de leur discrète présence.



5.23. Le système parcellaire divisé par des rangées d'arbres. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



5.24. L'implantation type du hameau sur le rang Saint-Antoine.

BÂTI

Types architecturaux

Bâti de base

Le bâti de base se compose majoritairement de bâtiments résidentiels unifamiliaux. Il est somme toute assez récent. Dans le rang Saint-Antoine, on retrouve plusieurs cottages vernaculaires américains qui parfois ont été transformés en maisons bifamiliales. Ce type est assez répandu au Québec dans la première moitié du 20^e siècle. Quelques bungalows sont également présents.

Le bâti agricole est véritablement l'élément vedette du secteur (figures 5.25 à 5.29). Situé en cour arrière, il se compose de granges-étables, de hangars, de garages et de bâtiments secondaires de toutes sortes. Il est généralement de gabarit plus important que le bâti résidentiel.

Le bâti de villégiature se retrouve très éloigné par rapport au parcours-mère. Ces constructions, relativement récentes et modestes, sont très variées mais de gabarit tout de même assez petit. Ce bâti n'est pas visible à partir des chemins publics.

Bâti spécialisé

Le bâti spécialisé est complètement absent du territoire à l'étude.

Types architecturaux

Le hameau du rang Saint-Antoine se compose d'un bâti de bois aux volumes variés construit assez près du chemin de manière à l'encadrer. De façon générale, les volumes se composent d'un corps de bâti principal assez simple, s'élevant sur un ou deux niveaux auquel on a ajouté un abri d'auto, une entrée de cave ou un autre appentis. La façade principale est, dans plusieurs cas, ornée d'une grande galerie couverte d'un auvent. Les faîtes de toiture sont généralement orientés parallèlement à la voie. Des lucarnes, bien souvent à chien-assis, ornent parfois la toiture à deux versants droits. Les revêtements sont assez hétérogènes mais fréquemment de facture contemporaine : clin de vinyle, brique, *masonite*, enduits, etc. La toiture est quant à elle recouverte de tôle de couleur variée (bleu et rouge notamment) ou encore de bardeaux d'asphalte. Les éléments d'ornementation sont plutôt sobres. On accède à la propriété par une allée située en cour latérale où se situe également le stationnement.

Le bâti de base se retrouve rarement seul sur la propriété puisque plusieurs bâtiments secondaires à vocation agricole se retrouvent en cour arrière et forment un ensemble avec la résidence. Un parcours privé permet également d'accéder au fond de la parcelle généralement boisée. Les propriétés sont construites très près du sol. La présence de talus est rare. Les aménagements paysagers sont également très variés, parfois très sobres, parfois très soignés.

Principaux témoins architecturaux

Les granges-étables

Cinq granges-étables intéressantes sont présentes le long des 1,8 km du rang Saint-Antoine et témoignent fortement du caractère agricole du territoire (figures 5.25 à 5.29). Même si elles n'ont pas été retenues dans l'inventaire du patrimoine agricole de la MRC de Charlevoix-Est, elles étaient présentes dans le pré-inventaire et ont assurément un intérêt par leur nombre et leur diversité le long d'un si court chemin. Elles sont à pignon droit sans larmier ou à toit brisé recouvert de tôle profilée. La plupart ont des annexes surmontées d'un toit en appentis. Les portes sont souvent à battants, exceptionnellement sur rails. Leur revêtement se compose de planches verticales ou obliques, parfois recouvertes partiellement ou entièrement de tôle.



5.25. Le bâti agricole dans le hameau.



5.26. Le bâti agricole dans le hameau.



5.27. Le bâti agricole dans le hameau.



5.28. Le bâti agricole dans le hameau.



5.29. Le bâti agricole dans le hameau.

Le cottage vernaculaire américain à lucarne continue à chien-assis

Cette modeste maison caractérise le bâti résidentiel du rang Saint-Antoine (figures 5.30 à 5.32). Elle est érigée possiblement dans la première moitié du 20^e siècle. Elle se décline sous différentes versions mais est caractérisée par un volume simple surmonté d'un toit à deux versants avec une grande lucarne continue à chien-assis. Elle s'implante à quelques mètres du chemin, parfois même, directement sur la ligne de lot. Sa porte principale se retrouve souvent au centre de la façade principale mais, étonnamment, parfois sur le mur pignon de la façade latérale. La maison a parfois été transformée en maison bifamiliale, type d'habitation plutôt rare en milieu rural. Une grande galerie couverte d'un auvent assure souvent la transition entre la rue et l'espace privé de la maison.



5.30. Le cottage vernaculaire américain transformé.



5.31. Le cottage vernaculaire américain.



5.32. Le cottage vernaculaire américain.



5.33. Le site de La Ferme-à-Rosanna. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



5.34. Le site est dorénavant privé et clôturé.

La Ferme-à-Rosanna

L'ensemble de La Ferme-à-Rosanna, nommé ainsi en l'honneur du personnage principal du téléroman *Le temps d'une paix*, a servi de lieu de tournage pour cette populaire série dans les années 1980 (figure 5.33). Il se compose de huit bâtiments de gabarits et d'usages différents. Bien qu'ils aient été utilisés durant quelques années comme site d'interprétation de la vie rurale charlevoisienne des années 1930, les lieux sont aujourd'hui clôturés et l'accès au public est restreint (figure 5.34). Depuis l'époque du tournage, où le terrain était déboisé et cultivé, plusieurs arbres ont poussé sur le site ce qui a complètement modifié le paysage. La ferme a longtemps été habitée par la famille d'Arthur Lajoie, dont la résidence est située tout juste à côté (figures 5.35 et 5.36).

La maison d'Arthur Lajoie

La maison d'Arthur Lajoie aurait été construite entre la deuxième moitié du 19^e siècle et le début du 20^e siècle. C'est le seul bâtiment du hameau qui n'a pas servi aux fins du tournage. Elle reprend plusieurs caractéristiques de la maison traditionnelle québécoise d'inspiration néoclassique avec son toit à deux versants légèrement recourbés à la base. Sa porte et ses trois fenêtres à battant à six carreaux sont décentrées sur la façade principale. Il s'agit d'une maison en pièce sur pièce isolée avec du brin de scie construite sur des fondations de maçonnerie massive de pierre. La maison a subi de multiples transformations en 2013. Son parement de papier brique a été remplacé par un parement de bois vertical, la tôle profilée de la toiture a été remplacée par un revêtement de bardeaux de bois, une galerie couverte d'un auvent a été ajoutée sur la façade avant et la cheminée de pierre a été retirée. La maison, en raison de la couleur de son revêtement de papier brique, aurait longtemps été surnommée la « maison rouge » (figures 5.35 et 5.36).



5.35. La maison d'Arthur Lajoie, en juillet 2013.



5.36. La maison d'Arthur Lajoie, en octobre 2013.



5.37. La maison de Rosanna. Source : Serge GAUTHIER. « Les sites de tournage : un Charlevoix imaginaire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 65, 2010, p. 20.

La maison de Rosanna

Cette résidence a été construite sur place pour les besoins du tournage du téléroman (figure 5.37). C'est une construction frêle et inhabitable qui se veut un hybride entre la maison traditionnelle québécoise d'inspiration néoclassique et la maison de colonisation, beaucoup plus sobre et petite. Son volume simple est surmonté d'un toit à deux versants droits recouvert de tôle profilée. La porte principale, ainsi que trois fenêtres sont toutefois décentrées sur la façade principale, contrairement aux maisons de colonisation et aux maisons traditionnelles québécoises qui ont habituellement des ouvertures distribuées symétriquement de part et d'autre d'une porte centrale. Une grande galerie couverte d'un auvent orne la maison. De fausses fondations imitent la maçonnerie massive de pierre. L'exhaussement par rapport au sol est assez important. Des planches de bois posées à la verticale composent le revêtement alors que des chambranles représentent les seuls ornements de cette maison. Contrairement à l'époque du tournage, la maison de Rosanna n'est plus visible à partir du rang Saint-Jean-Baptiste. Elle est dissimulée derrière un boisé le long de la route.



5.38. La grange-étable

La grange-étable

La grange-étable est authentique. Elle est construite en pièce sur pièce sur un étage et demi et surmontée d'un toit à deux versants avec coyaux recouvert de tôle profilée. Une lucarne à chien-assis avec de grandes portes suppose la présence antérieure d'un garnaud. Le bâtiment est recouvert en partie de planches verticales et la structure de pièce sur pièce de la partie étable est laissée apparente (figure 5.38).

Le four à pain

Il a été spécialement construit sur place pour les besoins du tournage sur le modèle des fours que l'on retrouvait autrefois dans la région. Il est recouvert d'une petite toiture de bois à deux versants droits (figure 5.39).

La bergerie

Construite en pièce sur pièce, la bergerie servait pour un petit élevage de moutons. Elle a été restaurée par monsieur Jacques Lévesque. Sa toiture possède deux versants recouverts de tôle profilée (figure 5.40).

Le hangar à voitures

Le hangar servait à l'entreposage, à l'entretien et à la réparation des instruments aratoires et des voitures (carrioles, boguëy). Un petit appentis attenant à ce hangar servait à entreposer le bois de chauffage. Le volume principal du hangar est surmonté d'une toiture à deux versants à base recourbée recouverte de tôle profilée. Le corps de bâti est revêtu de planches verticales (figure 5.41).

Le caveau à légumes

Le caveau se situe tout juste à côté de la maison de Rosanna. Il se compose simplement d'un toit à deux versants recouvert de planches posées de manière à couvrir les joints. Des planches verticales complètent le revêtement des murs pignons.

La bécosse

Tout juste derrière la maison de Rosanna, on retrouve l'ancienne bécosse complètement de bois.



5.39. Le four à pain



5.40. La bergerie



5.41. Le hangar à voitures

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

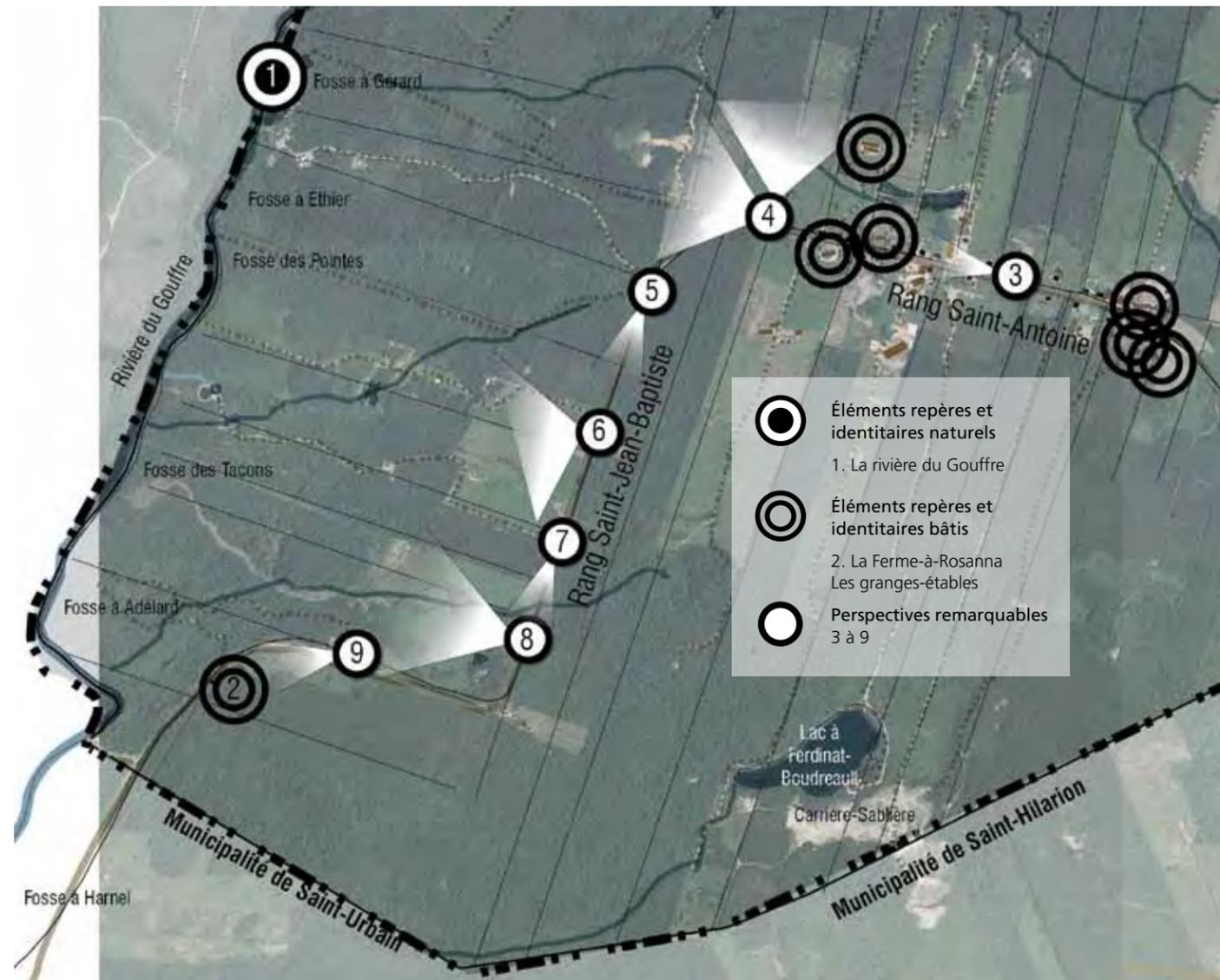
Les objets repères et identitaires du secteur (figure 5.42) sont principalement liés à la topographie du secteur. Les montagnes du contrefort des Laurentides situées de l'autre côté de la rivière du Gouffre en sont les principaux. Elles sont visibles sur presque la totalité du territoire.

La rivière du Gouffre est également un élément identitaire important. Même si elle n'est pas visible à partir du parcours-mère, elle demeure un élément important qui a induit la trame parcellaire, le système viaire et bâti de tout le secteur. On peut la

deviner au creux de la vallée. C'est également un lieu collectif de loisirs, même si ses accès sont privés, que se partagent plusieurs propriétaires terriens. On peut toutefois emprunter les droits de passage qui ont été négociés par l'Association de Conservation de la Vallée du Gouffre (ACVG).

Les différentes pratiques agricoles sont également des éléments identitaires importants du secteur. Elles forment assurément les paysages de la région (figure 5.43).

L'ensemble des bâtiments de La Ferme-à-Rosanna représente le principal objet identitaire bâti du secteur (figure 5.43). Le lieu a été fréquenté pendant plusieurs années par les visiteurs de l'arrière-pays de Charlevoix. Ce site a toutefois perdu de sa renommée ces dernières années et est de plus en plus envahi par la végétation. Les granges-étables du rang Saint-Antoine sont également des éléments repères et identitaires du parcours.



5.42. Les éléments repères et identitaires. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



5.43. Les montagnes, la rivière qu'on devine au creux de la vallée et les pratiques agricoles, éléments naturels repères et identitaires du secteur.



5.44. La Ferme-à-Rosanna, que l'on découvre dans la courbe du rang Saint-Jean-Baptiste, est un élément repère et identitaire très fort pour la région.

Perspectives visuelles

Les paysages des rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste sont très représentatifs des paysages de la route des Montagnes et de l'arrière-pays de Charlevoix. Les perspectives visuelles sont mises en valeur par la topographie de la vallée qui s'incline vers la rivière du Gouffre et s'élève, de l'autre côté de la rivière, jusqu'aux hautes montagnes des Laurentides. Les pratiques agricoles permettent d'ouvrir les perspectives. Le rythme entre le couvert forestier et les pâturages cultivés qu'on y retrouve permet de rendre compte du caractère rural du secteur. L'*Atlas des paysages* note d'ailleurs six perspectives visuelles remarquables le long du parcours. Ces perspectives forment, en quelque sorte, une mise en scène composée de vues ouvertes, encadrées et fermées qui se succèdent le long de ces rangs (figure 5.42).

L'enchaînement visuel débute dans le hameau où le bâti de base encadre le rang Saint-Antoine et procure un effet de mise en valeur, d'invitation vers les montagnes situées au bout de la perspective (figure 5.45). Au bout du hameau, là où débute le rang Saint-Jean-Baptiste, les montagnes dominent le paysage. La production agricole, de même que le relief vallonné, contribuent à ouvrir et à rehausser la qualité de ce point de vue (figure 5.46). Sur le rang Saint-Jean-Baptiste, les vues sont fermées par la forêt. Elles s'ouvrent ensuite sur les champs, au premier plan, le fond de la vallée et les montagnes de l'arrière-pays. Les perspectives visuelles se succèdent ainsi jusqu'à la limite de la municipalité (figure 5.47).

Les perspectives remarquables s'ouvrent en général du côté ouest du parcours, vers le creux de la vallée (figures 5.48 à 5.51). Seule la présence de La Ferme-à-Rosanna, du côté est de la route, permet de dégager des perspectives uniques sur ce paysage agricole en friche et sur ces bâtiments pour la plupart à l'abandon (figure 5.52). Son positionnement dans une courbe accentue également l'effet de découverte et de mise en valeur créé par la forêt qui l'entoure.

Ces perspectives visuelles sont tout de même assez récentes. Lors du tournage du téléroman *Le temps d'une paix*, en 1983, les champs cultivés sur le rang Saint-Jean-Baptiste étaient inexistantes. La Ferme-à-Rosanna (anciennement d'Arthur Lajoie) faisait exception. Ses champs étaient alors beaucoup plus vastes. Aujourd'hui, le couvert forestier a regagné du terrain tout autour de la ferme, si bien que plusieurs bâtiments sont à peine perceptibles à partir du chemin.



5.45. Perspective remarquable (3) depuis le hameau vers les montagnes.



5.46. Perspective remarquable (4) depuis le hameau vers les montagnes.



5.47. Perspective remarquable (4) depuis le hameau vers les montagnes.



5.48. Séquence de paysages le long du rang (5) : fermée (forêt), ouverte d'un côté (champ) et en plongée (montagne).



5.51. Perspective remarquable (8) ouverte depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers les montagnes.



5.49. Perspective remarquable (6) ouverte depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers les montagnes.



5.52. Perspective remarquable (9) ouverte depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers La Ferme-à-Rosanna.



5.50. Perspective remarquable (7) fermée depuis le rang Saint-Jean-Baptiste vers les montagnes.

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

Le territoire compris de part et d'autre des rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste se compose essentiellement de paysages ruraux avec pour toile de fond le contrefort du Bouclier canadien. La culture des sols et les nombreux pâturages sont très diversifiés. La rivière du Gouffre, au creux de la vallée, est l'élément fondateur de tout le territoire, mais n'est pas visible à partir du chemin public.

Le parcours épouse la forme du système parcellaire. Il est le seul chemin formel du territoire, passage obligé de la route des Montagnes, ancien raccourci entre Saint-Urbain et Notre-Dame-des-Monts. Sur place, les rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste ne sont pas identifiés, laissant croire qu'ils forment un seul et même parcours. Le bâti est concentré le long du

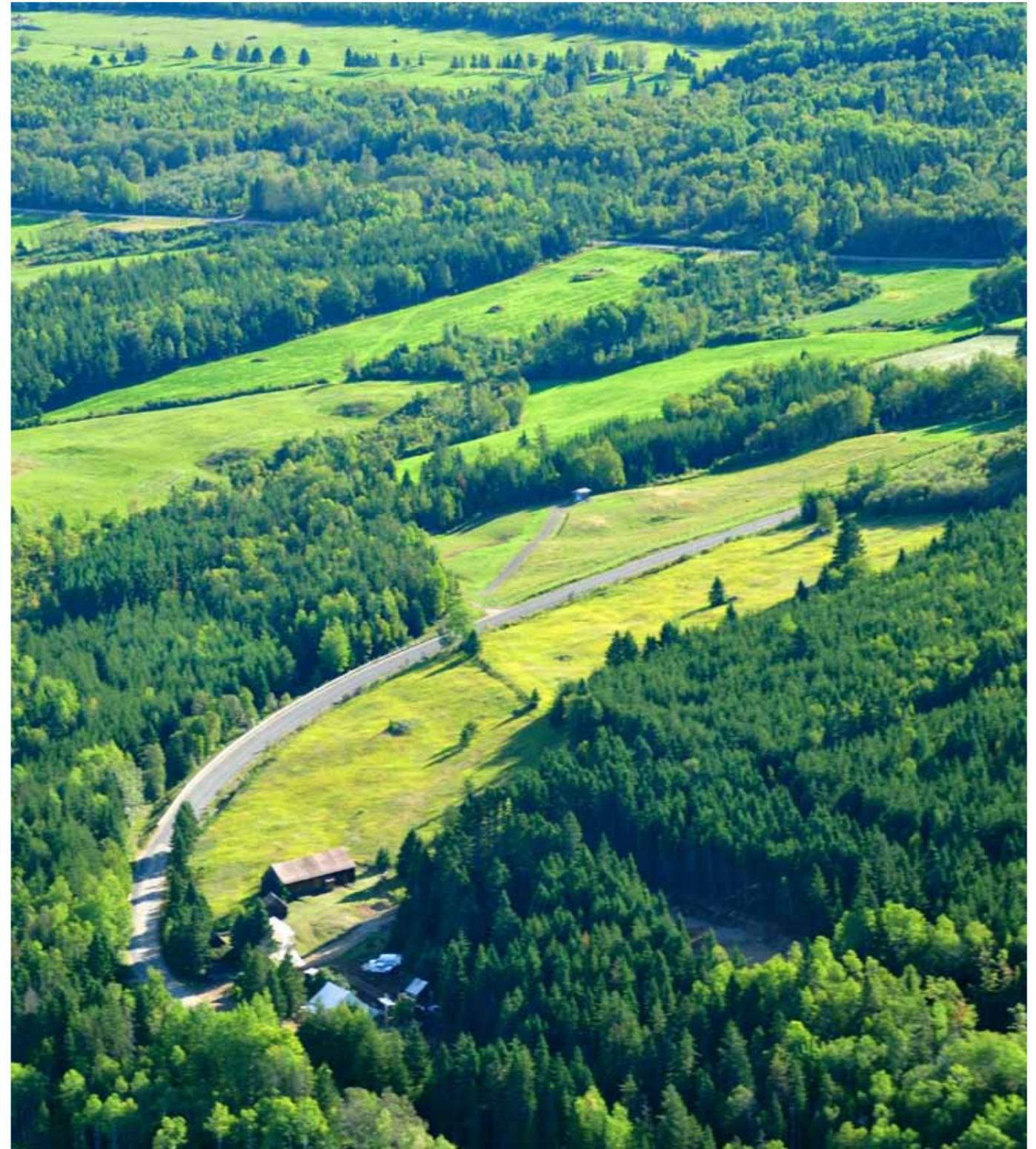
rang Saint-Antoine et formé d'un mélange de bâti résidentiel (principalement des cottages vernaculaires américains) et d'une riche diversité de bâti agricole érigé principalement autour du milieu du 20^e siècle. Sur le rang Saint-Jean-Baptiste, les champs cultivés et les boisés se succèdent sur la portion ouest de la route, alors que du côté est apparaît soudainement un ensemble connu maintenant sous le nom de « La Ferme-à-Rosanna », créant par le fait même un effet surprise dans les perspectives visuelles naturelles qui se sont révélées jusqu'alors.

Cette ferme se compose à la fois de bâtiments authentiques et construits pour les besoins du tournage qui a servi durant quelques années de site d'interprétation de la vie rurale charlevoisienne des années 1930 et qui offrait également des sentiers pédestres. Le bâti d'origine témoigne toujours du caractère rural du rang Saint-Jean-Baptiste du début du siècle dernier et s'apparente davantage à ce que l'on retrouve du côté de Saint-Urbain. Le site est aujourd'hui à l'abandon. Les terres sont en friche et le terrain est inaccessible au public curieux de visiter les lieux. Le site, aussi recherché soit-il, n'est toutefois pas identifié. Il faut en connaître la localisation pour identifier l'ensemble. Le boisé tout autour est également de plus en plus dense, menaçant les percées visuelles vers cet ensemble.

Aucun lieu public formel ne permet d'admirer les paysages grandioses qui caractérisent le rang Saint-Jean-Baptiste. Le faible débit de circulation permet toutefois de s'arrêter sur les accotements et de suivre la succession des paysages qui forment le décor de la route des Montagnes.



5.53. Le couvert forestier du côté ouest du rang, en 1983. Source : © BAnQ, cote P690,S1,D83-520.



5.53. Les champs cultivés du côté ouest du rang et le couvert forestier qui gagne du terrain autour de La Ferme-à-Rosanna, en 2013. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Recommandations

1. Les percées visuelles

- a. Préserver les percées visuelles vers le fond de la vallée et les montagnes;
- b. Favoriser les activités agricoles qui permettent de conserver les champs en culture et d'ouvrir les perspectives;
- c. Conserver certains couverts forestiers de manière à créer un rythme successif d'ouvertures et de fermetures dans l'enchaînement visuel du parcours;
- d. Réaliser des aménagements paysagers qui n'obstruent pas les perspectives visuelles vers la vallée et vers le bâti agricole en marge arrière. Préserver les espaces entre le bâti;
- e. Conserver les perspectives visuelles dans le rang Saint-Antoine qui mettent en valeur le bâti agricole;
- f. Ouvrir les perspectives visuelles vers La Ferme-à-Rosanna en privilégiant la culture des champs en friche et le déboisement contrôlé du couvert forestier;
- g. Aménager, sobrement et ponctuellement, des points d'arrêts sur les accotements de manière à permettre aux passants de s'arrêter quelques instants et de profiter des percées visuelles remarquables.

2. Le système viaire

- a. Éviter l'ouverture de nouvelles rues afin de mettre en valeur le parcours unique du secteur;
- b. Éviter d'élargir et de paver les allées privées qui mènent aux fonds des lots de manière à ce que ces parcours informels demeurent discrets dans le paysage;
- c. Aménager certaines zones d'arrêt sur les accotements pour permettre de profiter des percées visuelles remarquables;
- d. S'inspirer du découpage cadastral et du mode d'occupation des parcelles pour les nouvelles implantations;
- e. Développer une signalisation propre au secteur de manière à pouvoir distinguer sur place les rangs Saint-Antoine et Saint-Jean-Baptiste. Dans une interprétation éventuelle, faire référence aux toponymes populaires et anciens (rang du Cranc-Blanc, rang du Racourcy, rang Chiguère, etc.).

3. Le système parcellaire

- a. Dans le secteur du rang Saint-Antoine, conserver le rythme à l'intérieur des parcelles : implantation résidentielle en bordure de la rue, implantation agricole et forêt au fond de la parcelle;
- b. Conserver la topographie naturelle du lot;
- c. Éviter de subdiviser les grands lots qui caractérisent le secteur de part et d'autre du chemin public;
- d. Conserver les bandes boisées qui délimitent les parcelles et les mettre en valeur.

4. Le bâti de base

- a. Entretien des bâtiments principaux en privilégiant des matériaux traditionnels appropriés selon les typologies et l'époque de construction des maisons;
- b. Choisir des aménagements paysagers sobres, composés notamment d'espèces végétales indigènes;
- c. Intégrer les constructions neuves en s'assurant de conserver les percées visuelles vers la vallée, le relief montagneux et le bâti agricole à l'arrière-plan;
- d. Dans le rang Saint-Antoine, conserver l'alignement sur la voie publique. Privilégier un bâti de base de faible gabarit et au volume simple;
- e. Dans le rang Saint-Jean-Baptiste, favoriser les constructions qui se dissimulent derrière le boisé.

5. Les bâtiments secondaires

- a. Entretien et mettre en valeur les bâtiments agricoles et secondaires :
 - i. Respecter les types d'ouvertures, les formes de toiture ainsi que les matériaux traditionnels, principalement le bois pour le revêtement des murs.
- b. Favoriser un bâti secondaire détaché, qui s'intègre au bâti principal (matériaux, couleurs, etc.) et qui soit situé en cour arrière ou latérale;
- c. Intégrer les dépendances au bâtiment principal de façon à créer des ensembles;
- d. Mettre en valeur La Ferme-à-Rosanna et permettre un certain accès (physique ou visuel) aux bâtiments de cet ensemble, pour contrôler les allers et venues des visiteurs curieux d'observer ce lieu de tournage;
- e. Développer un programme d'interprétation sur les bâtiments de La Ferme-à-Rosanna de manière à distinguer le bâti authentique de celui conçu pour les besoins du tournage.

BIBLIOGRAPHIE

Archives et centres de documentation

MRC de Charlevoix-Est. Schéma d'aménagement.

Municipalité de Notre-Dame-des-Monts. Plan d'urbanisme

Études et inventaires

Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est*. s.l., s.é., février 1998, n.p.

IBI/DAA. *Plan paysage de la route 138*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2013, 103 p.

Patri-Arch. *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix-Est : rapport synthèse*. Clermont, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2011, 127 p.

LAVOIE, Normand. *L'espace régional de Saint-Urbain : aspects bio-physiques et humains*. Québec, mémoire présenté à l'Université Laval, 1978, 60 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

SOTAR. *Macro-inventaire, comté de Charlevoix-Est, analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. Février 1983.

Monographies et ouvrages de référence

Album souvenir 150^e anniversaire Saint-Urbain, Charlevoix. s.l., 1977, 185 p.

ANCTIL-TREMBLAY, Alain, et Chantal GRAVEL. *Les grandes familles de Saint-Urbain (1827-2000)*. Société de généalogie de Québec, n° 92 A, 2002, 370 p.

DUMAS, Alain, et Yves OUELLET. *Charlevoix joyau du Québec*. Saint-Laurent, Éditions du Trécarré, 1997, 159 p.

LAMBERT, Serge, et Caroline ROY. *Une histoire d'appartenance Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 187 p.

ROBITAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998, 213 p.

PAQUETTE, Sylvain, Philippe POUILLAOUEC-GONIDEC et Gérald DOMON. *Guide de Gestion des paysages au Québec. Lire comprendre et valoriser le paysage*. Québec, Publications du Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec, 2008, 96 p.

TURCOTTE-GIRARD, Judith. *La paroisse aux trois églises*. Chicoutimi, Éditions science moderne, 1973, 206 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Éditions de l'IQRC/ Presses de l'Université Laval, Sainte-Foy, 2000, 387 p.

Articles de périodiques

GAUTHIER, Serge. « Du Canton de Sales à Notre-Dame-des-Monts ». *Charlevoix*. N° 1, vol. 1, juin 1985, p. 11-12.

GAUTHIER, Serge. « Les sites de tournage : un Charlevoix imaginaire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 65, 2010, p. 20-23.

GAUTHIER, Serge. « Notre-Dame-des-Monts ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 8-9.

Ressources internet

Sites internet

Association de Conservation de la Vallée du Gouffre [en ligne] : <https://googledrive.com/host/0B7RMt7Bd3EvHN1FIZThHOXF45Hc/index.htm> (consulté le 7 octobre 2013).

Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple (consulté le 7 octobre 2013).

Commission de toponymie du Québec [en ligne] : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx> (consulté le 7 octobre 2013).

Municipalité de Notre-Dame-des-Monts [en ligne] : <http://www.notredamedesmonts.com/histoire.html>. (consulté le 7 novembre 2013).

Réserve de la biosphère de Charlevoix [en ligne] : <http://www.biospherecharlevoix.com/en/accueil.php> (consulté le 7 octobre 2013).

Tourisme Charlevoix [en ligne] : <http://www.tourisme-charlevoix.com/fr/ville-village/notre-dame-des-monts> (consulté le 7 octobre 2013).

Documents et articles électroniques

GAUTHIER, Serge. « Du Canton de Sales à Notre-Dame-des-Monts 1850-2003 ». *Encyclobec* [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=29> (consulté le 7 novembre 2013).

« La rivière du Gouffre ». *Fabri-Mouches* [en ligne] : http://www.fabri-mouches.com/du_gouffre/index.html (consulté le 7 novembre 2013).

LAVOIE, Brigitte. « Concert de Noël aux couleurs du Temps d'une paix ». *Le Charlevoisien*. 2 octobre 2009 [en ligne] : http://www.charlevoixendirect.com/index.asp?s=detail_actualite&id=129268 (consulté le 7 novembre 2013).

« Rose-Anna et Ti-Coune de retour dans Charlevoix ». *Le Charlevoisien*. 7 avril 2010 [en ligne] : http://www.charlevoixendirect.com/?s=detail_actualite&id=130399 (consulté le 7 novembre 2013).

Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix Est, 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/>. (consulté le 19 septembre 2013).

Personnes ressources

Catherine Gagnon, CLD de la MRC de Charlevoix-Est

Jacques Lévesque, directeur de Tourisme Charlevoix

Jean-Claude Bernier, Héritage Charlevoix

Félixine Lajoie

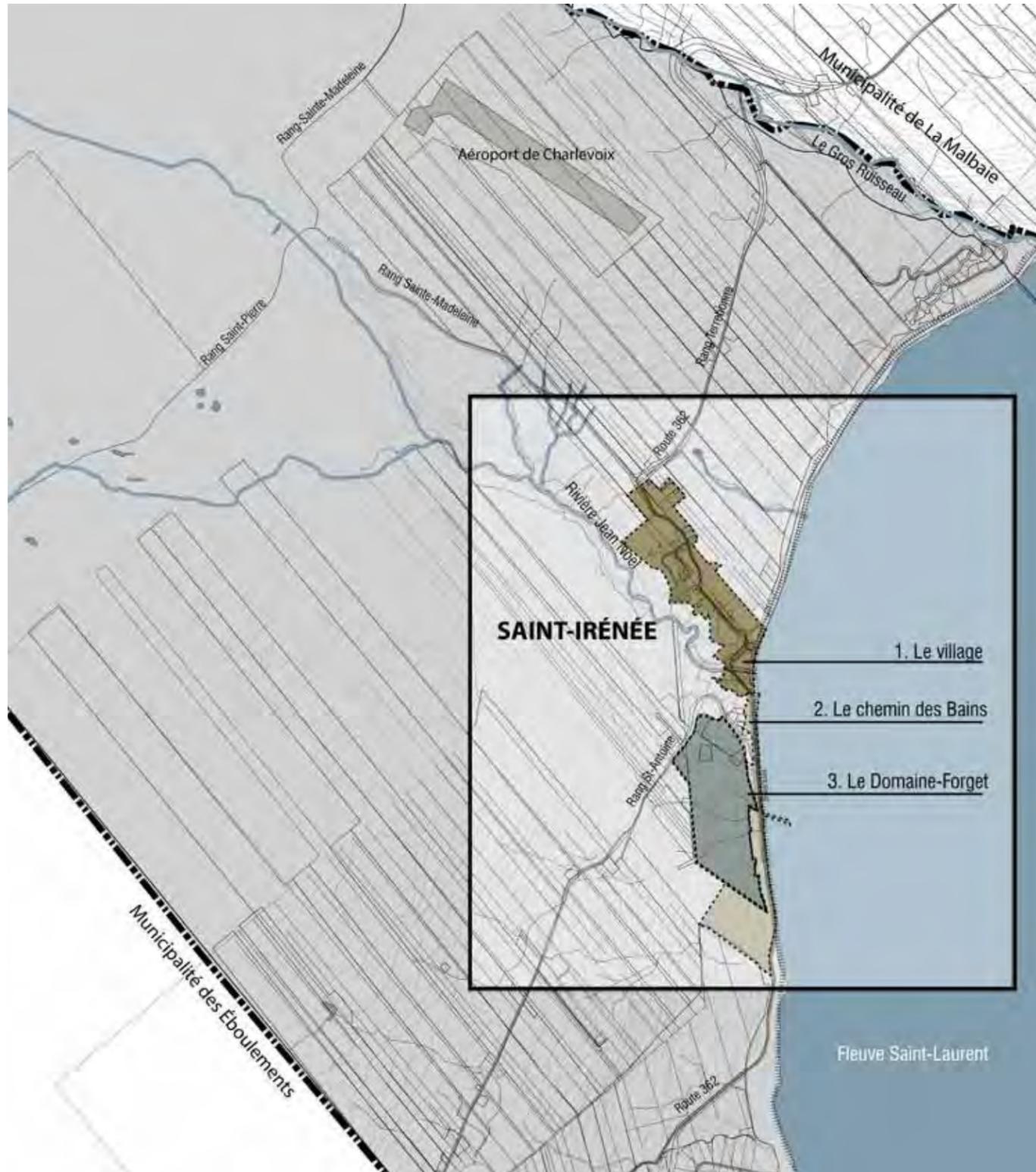
Rosaire Tremblay



6.1. Localisation de Saint-Irénée dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



6.2. Vue aérienne du noyau villageois de Saint-Irénée. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



6.3. Localisation de Saint-Irénée et des trois sous-secteurs qui la composent. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

LOCALISATION

La municipalité de Saint-Irénée est située au sud de la MRC de Charlevoix-Est. Elle est bornée au nord par le territoire de la ville de La Malbaie, où le Gros Ruisseau constitue sa limite naturelle. Le fleuve Saint-Laurent représente la limite est de l'agglomération. Au sud, Saint-Irénée borne la municipalité des Éboulements et à l'ouest celle de Saint-Hilarion, toutes deux situées dans la MRC voisine de Charlevoix. Le village de Saint-Irénée se retrouve sur le circuit touristique de la Route du Fleuve, la route 362, qui relie Baie-Saint-Paul à La Malbaie. Il est également situé le long du trajet du chemin de fer qui longe le fleuve Saint-Laurent. C'est également à Saint-Irénée, à cinq kilomètres au nord du village, que l'on retrouve l'aéroport de Charlevoix.

Le village de Saint-Irénée est membre de l'Association des plus beaux villages du Québec et fait également partie des municipalités fleurons du Québec (2 fleurons). Il se compose de trois sous-secteurs d'intérêt : le village (1), le chemin des Bains (2) ainsi que le Domaine Forget (3) (figure 6.3). Le village s'étend de l'embouchure de la rivière Jean-Noël, à proximité du fleuve Saint-Laurent, et se poursuit vers l'ouest en haut de l'escarpement. Le chemin des Bains longe le fleuve Saint-Laurent où s'est développée une zone de villégiature. Enfin, le Domaine Forget est situé sur un plateau délimité au nord par le rang Saint-Antoine et au sud de la rivière Jean-Noël. Le site offre une vue splendide sur le fleuve Saint-Laurent.

HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

Déjà à l'époque du seigneur John Nairne, le territoire de l'actuelle municipalité de Saint-Irénée, qui faisait partie de la seigneurie de Murray Bay octroyée à Nairne en 1762, entrevoit ses premiers développements. Entre 1784 et 1802, le noyau de peuplement initial de La Malbaie s'étire vers l'ouest par le prolongement du rang Terrebonne. La colonisation du territoire à l'ouest de La Malbaie se poursuit tout le long des premières décennies du 19^e siècle. Quelques moulins à scie sont établis près de certains cours d'eau de Saint-Irénée, mais les nouveaux arrivants sont principalement des cultivateurs et entreprennent de vivre de la terre. En 1840, les habitants des rangs Saint-Pierre, Saint-Nicolas, Terrebonne, Saint-Antoine, Saint-Thomas et du Ruisseau-Jureux sont devenus suffisamment nombreux pour demander la fondation d'une nouvelle paroisse. La paroisse de Saint-Irénée est alors fondée par détachement des paroisses de Saint-Étienne de La Malbaie, de Sainte-Agnès et des Éboulements. Les habitants du secteur ne tardent pas à édifier leur premier lieu de culte sur un site choisi par l'évêque en 1842 et qui se présente comme un promontoire faisant face au fleuve (figure 6.6). Un presbytère, que l'on campera à proximité du nouveau lieu de culte, vient compléter l'environnement, suivi d'un cimetière en 1843. Le noyau villageois composé essentiellement de modestes maisons en bois (figures 6.4 et 6.5) s'organise alors autour des nouvelles installations, comblant ainsi de satisfaction la population du secteur qui s'élève à environ 800 âmes en 1842, surtout implantées le long des rangs de l'arrière-pays. Les activités de subsistance sont alors l'agriculture, la construction navale, le cabotage et un peu de pêche dans le fleuve.



6.4. Le village de Saint-Irénée en 1935. Source : Gaétan TREMBLAY et al. *Recueil historique de Saint-Irénée*. La Malbaie, Imprimerie de Charlevoix, 1976.



6.5. Les principaux bâtiments à l'embouchure de la rivière Jean-Noël en 1951 (*unité de paysage 1.1 – L'embouchure de la rivière Jean-Noël*). Source : © Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), cote E6,S8,SS1,SSS270,D1127 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201401281312012375&p_centre=03Q&p_classe=E&p_fonds=6&p_numunide=969708



6.6. L'église de Saint-Irénée et son cimetière en 1925. Source : Gaétan TREMBLAY et al. *Recueil historique de Saint-Irénée*. La Malbaie, Imprimerie de Charlevoix, 1976.



6.7. Le quai de Saint-Irénée, la plage et les villas (en arrière-plan) en 1906. Source : Gaétan TREMBLAY et al. *Recueil historique de Saint-Irénée*. La Malbaie, Imprimerie de Charlevoix, 1976.

Le tourisme qui se développe dans la région à partir du milieu du 19^e siècle avec les circuits touristiques des bateaux à vapeur sur le fleuve Saint-Laurent profite à la localité. La beauté des paysages de Saint-Irénée plait aux gens fortunés de l'extérieur et la présence d'une belle plage de sable sur le fleuve contribue à développer le tourisme dans ce petit hameau charlevoisien bientôt connu par l'appellation « Saint-Irénée-les-Bains ». Avec ces atouts, Saint-Irénée devient le lieu de villégiature de la bourgeoisie canadienne-française, alors que Pointe-au-Pic (La Malbaie) est davantage prisée par l'élite anglophone. L'installation d'un quai (figure 6.7) et l'arrivée du chemin de fer en 1919 à Saint-Irénée, dont le tracé à cet endroit épouse la berge du fleuve (figure 6.8), ne font qu'augmenter le nombre d'estivants et renforcent la popularité de Saint-Irénée comme destination vacance dans la première moitié du 20^e siècle. De vastes complexes hôteliers, comme l'Hôtel Charlevoix (figure 6.11), sont édifiés non loin de la plage et reçoivent une clientèle nombreuse. Cet important hôtel, situé tout juste au sud du quai, est la proie des flammes en 1946 (figure 6.9).



6.8. La gare de Saint-Irénée. Source : *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 52, 2006, p. 14.



6.9. L'Hôtel Charlevoix et la plage de Saint-Irénée. Source : Municipalité de Saint-Irénée. Photos historiques [en ligne] : <http://www.saintirenee.ca/liens-rapides/photos-et-videos/photos-historiques.aspx#contentAnchor>

Les plus fortunés se font construire de luxueuses demeures estivales sur le plateau qui domine le fleuve. Adolphe-Basile Routhier, juge du district du Saguenay, fait ériger la villa Haute-Rive un peu avant 1894 (figure 6.10). Habitué à fréquenter les plus beaux lieux de villégiature de la vallée du Saint-Laurent, il considère Saint-Irénée comme un endroit unique en Amérique du Nord. Il est ensuite imité en 1902 par son ami Joseph Lavergne, avocat, politicien et juge, qui fait construire la villa des Sablons, sur un terrain donné par Routhier. Ces résidences sont aujourd'hui disparues. La villa Haute-Rive est démolie en 1962 et la villa des Sablons est transformée en auberge avant d'être la proie des flammes en 2003. C'est sur ce même emplacement qu'on a construit le complexe de villégiature les Sablons, qui reprend les caractéristiques des cottages que l'on retrouve dans les nouveaux développements du 21^e siècle.

Or, la villa la plus significative de toute est bien Gil'Mont, érigée en 1901 et conçue par les frères architectes Maxwell (figures 6.12 et 6.13). Il s'agit d'un imposant domaine composé d'un vaste manoir en bois de 16 chambres entouré de plusieurs bâtiments, le tout doté du confort moderne avec l'électricité. Son plan en longueur s'élève sur deux étages et le volume est recouvert de bardeaux de bois. Tourelles, pignons, vérandas, balcons et de nombreuses fenêtres ornent la propriété et permettent de profiter du domaine et des percées visuelles sur le fleuve. La place réservée au sport, très prisé par la bourgeoisie anglophone et dont les nouveaux riches canadiens-français prennent en référence, est attestée par la présence d'installations sportives telles des terrains de tennis, de croquet, des chevaux pour l'équitation, une piscine intérieure et une salle de quilles. L'instigateur et le propriétaire

de cette opulente propriété est le montréalais Rodolphe Forget, habile courtier financier et homme d'affaires bien de son temps qui tire sa fortune de ses investissements dans les secteurs des transports, de l'hydroélectricité, de la finance et des pâtes et papier. Impliqué dans la vie politique fédérale comme député conservateur de la région de Charlevoix, il est aussi philanthrope à ses heures et dote Saint-Irénée d'un couvent, en 1907, situé non loin de l'embouchure de la rivière Jean-Noël, et d'un quai pour accueillir les bateaux de croisière (figure 6.5). Le couvent est fermé en 1917 puis transformé en hôtel (Hôtel Gauthier) lequel est aujourd'hui disparu (figure 6.14).

Après être demeuré entre les mains de la famille Forget bien après le décès de son premier propriétaire, le domaine est acheté par les Petites Franciscaines de Marie en 1945 qui y tiennent presque successivement un orphelinat pour filles, une école ménagère et une annexe de l'hôpital Sainte-Anne de Baie-Saint-Paul. Un incendie détruit le manoir en 1965, mais épargne les autres bâtisses qui sont acquises par des hommes d'affaires de Baie-Saint-Paul en 1977. Rénovés, les pavillons forment aujourd'hui le Domaine Forget, une Académie internationale de musique et de danse pour jeunes et futurs professionnels reconnue sur le plan international pour la qualité de son enseignement.



6.10. La villa Haute-Rive du juge Routhier, en 1915. Source : William Notman & Son. © Musée McCord, cote VIEW-8053 [en ligne] : <http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-8053> (consulté le 7 octobre 2015).



6.12. La villa Gil'Mont, en 1950. Source : Gaétan TREMBLAY et al. *Recueil historique de Saint-Irénée*. La Malbaie, Imprimerie de Charlevoix, 1976.



6.13. Le domaine de Rodolphe Forget (sous-secteur 3 – Le Domaine Forget), en 1906. Source : Alain BOUCHER. « 1902 - L'architecte de Gill'mont présente sa création ». 408cm² [en ligne] : <http://408cm2.canalblog.com/archives/2012/08/10/25141092.html> (consulté le 7 octobre 2015).



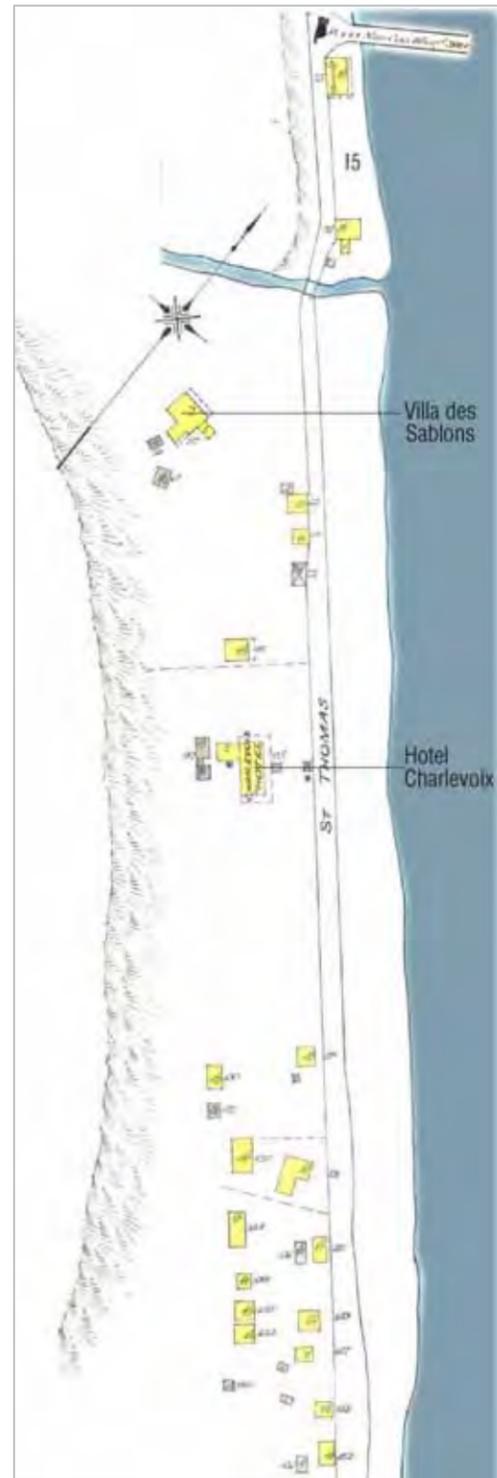
6.11. Le chemin des Bains (unité de paysage 2.1 – La zone de villégiature), en 1912. Source : William Notman & Son. © Musée McCord, cote VIEW-4933 [en ligne] : <http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-4933> (consulté le 7 octobre 2015).



6.14. Le couvent Sainte-Marie transformé en Hôtel Gauthier, vers 1930. Source : Alain BOUCHER. « 1919 - Eudore Boudet, domestique, raconte ». 408cm² [en ligne] : <http://408cm2.canalblog.com/archives/2012/08/10/25141240.html> (consulté le 7 octobre 2015).



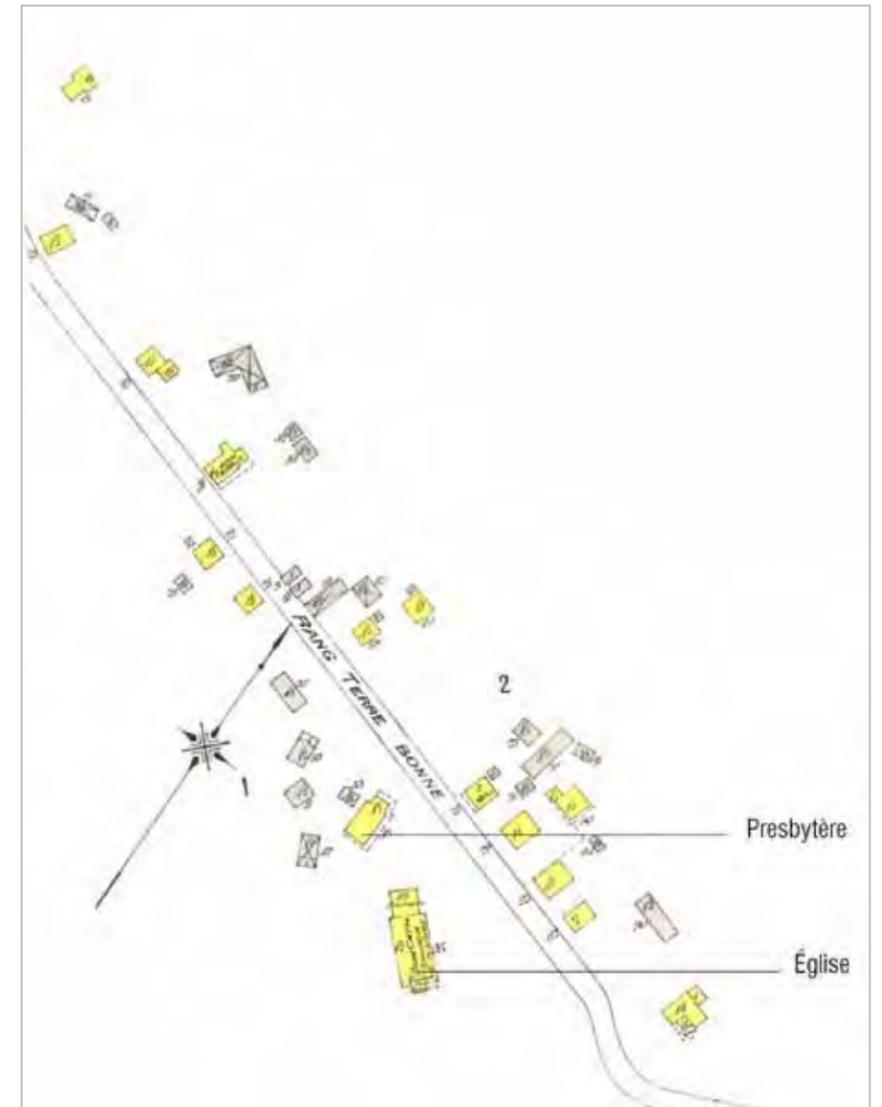
6.15. Localisation des principaux éléments historiques de Saint-Irénée. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



6.16. Plan d'assurance-incendie du chemin des Bains (unité de paysage 2.1), 1906. Source : Chas. E. GOAD. *St Irénée les Bains, Que.* Montréal / Toronto, Chas. E. Goad, 1906, 1 planche. © BAnQ [en ligne] : <http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000231080>



6.17. Plan d'assurance-incendie de l'embouchure de la rivière Jean-Noël (unité de paysage 1.1), 1906. Source : Chas. E. GOAD. *St Irénée les Bains, Que.* Montréal / Toronto, Chas. E. Goad, 1906, 1 planche. © BAnQ [en ligne] : <http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000231080>



6.18. Plan d'assurance-incendie du noyau villageois (unité de paysage 1.2), 1906. Source : Chas. E. GOAD. *St Irénée les Bains, Que.* Montréal / Toronto, Chas. E. Goad, 1906, 1 planche. © BAnQ [en ligne] : <http://services.banq.qc.ca/sdx/cep/document.xsp?id=0000231080>

MILIEU NATUREL

Hydrographie

La municipalité de Saint-Irénée s'est développée près de deux principaux cours d'eau : le fleuve Saint-Laurent et la rivière Jean-Noël (figure 6.19). Le fleuve Saint-Laurent est une composante importante dans le paysage de Saint-Irénée puisqu'il se dévoile très régulièrement à la sortie des nombreuses courbes de la municipalité. C'est aussi grâce à ses berges de sable blond que s'est développé le caractère de villégiature typique de la région. Le fleuve était également, pour les habitants de Saint-Irénée, source de revenus par l'entremise de la navigation, du cabotage et de la pêche. La rivière Jean-Noël coule quant à elle en cascade puis ralentit son rythme quelques mètres avant d'atteindre le fleuve (figure 6.20). Elle se situe au centre de l'agglomération de

Saint-Irénée. Elle sépare le secteur du village de celui du Domaine Forget avant de se déverser dans le fleuve. Autrefois, elle portait le nom de rivière Saint-Irénée.

Tout au nord du secteur, le Gros Ruisseau marque la limite avec le territoire de La Malbaie. Le hameau du Cap-Blanc s'est installé près de son embouchure. Le ruisseau Jureux caractérise quant à lui le secteur sud du territoire. Un hameau s'y est également implanté à son embouchure, en bordure du fleuve.

Topographie

Saint-Irénée est caractérisée par sa longue plage de deux kilomètres en bordure du fleuve Saint-Laurent (figure 6.21). La plage est d'ailleurs citée comme site patrimonial par la municipalité. On doit toutefois traverser la voie ferrée pour accéder à celle-ci. Autrefois, cette même plage était également utilisée pour la construction navale.

Le reste du territoire de Saint-Irénée est très accidenté, composé de montées et de plateaux. Le village est construit en flanc de colline. Une route sinueuse parcourt le noyau villageois et tout le territoire. Cette route offre des points de vue tant sur le fleuve que sur le bas du village. Elle s'élève à plus de 250 m avant de redescendre près de la berge du fleuve. Le Domaine Forget se situe également sur différents plateaux, en haut de l'escarpement surplombant la plage, le quai et le fleuve.

Végétation et écosystèmes particuliers

La faune

Saint-Irénée se situe dans l'estuaire moyen du Saint-Laurent qui regorge d'animaux marins diversifiés comme le hareng, le capelan, les oiseaux de mer et même le béluga. La richesse de la faune a contribué à attirer plusieurs villégiateurs, amateurs de chasse et de pêche, à s'installer dans la région. Dans ce secteur du fleuve Saint-Laurent, on retrouve notamment beaucoup de capelans qui viennent d'ailleurs s'échouer sur les plages au printemps. La couleur argentée de ce poisson donne un reflet brillant à la plage. L'éperlan est une autre espèce de poissons très présente. Pendant longtemps, on a pratiqué la pêche à la fascine sur le fleuve. On y a également chassé le marsouin et pêché l'anguille pendant longtemps.

Sur son domaine, Rodolphe Forget possédait notamment des cerfs, des chevaux et des poules. Seuls les bâtiments (poulailler et écurie) témoignent aujourd'hui de cette faune qui animait le domaine.

La forêt

Le territoire se situe dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. La municipalité de Saint-Irénée est dotée d'une végétation riche, notamment en feuillus. Le territoire est très boisé, en particulier près de l'escarpement sur le bord du littoral, alors que l'arrière-pays est davantage dédié à l'agriculture. Sur le Domaine Forget, le boisé est très présent également et mis en valeur par les différents aménagements paysagers qui font tout autant la renommée du domaine. Au village, le couvert végétal se fait plus discret.



6.19. Les éléments naturels de Saint-Irénée. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



6.20. La rivière Jean-Noël près de son embouchure et le couvert forestier tout autour.



6.21. La voie ferrée, la plage de Saint-Irénée et le fleuve Saint-Laurent.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

Le caractère agro-forestier domine le territoire de toute la municipalité de Saint-Irénée. Les implantations agricoles se retrouvent en grande majorité dans la partie ouest, sur le rang Saint-Antoine ainsi que sur le rang Terrebonne. Ce caractère se retrouve subtilement dans le premier sous-secteur du village, notamment dans l'unité de paysage 1.4 – La zone agricole.

Les implantations de type villageois et de villégiature sont concentrées dans le village, dans les unités de paysage 1.1 – L'embouchure de la rivière Jean-Noël et 1.2 – Le noyau villageois, respectivement en bas (près de la rivière Jean-Noël) et en haut de la côte de la rue Principale, ainsi que dans l'unité de paysage 2.1 – La zone de villégiature.

La partie au nord du sous-secteur du chemin des Bains, l'unité de paysage 2.2 – La zone commerciale, est davantage caractérisée par des implantations de type commercial.



-  Implantation agricole
-  Implantation agro-forestière
-  Implantation récréative
-  Implantation villageoise ou de villégiature
-  Implantation résidentielle à développer (plan de zonage)
-  Implantation commerciale
-  Parcours-mère
-  Parcours d'implantation
-  Chemin de fer
-  Sous-secteurs
 1. Le village
 - 1.1 L'embouchure de la rivière Jean-Noël
 - 1.2 Le noyau villageois
 - 1.3 Le nouveau développement
 - 1.4 La zone agricole
 2. Le chemin des Bains
 - 2.1 La zone de villégiature
 - 2.2 La zone commerciale
 3. Le Domaine Forget

6.22. Les types d'implantation de Saint-Irénée. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Sur tout le vaste territoire du Domaine Forget (*sous-secteur 3 – Le Domaine Forget*), on retrouve une occupation du sol liée à l'esprit de vacances et de villégiature. Toutefois, avec ses activités d'aujourd'hui, le territoire du Domaine Forget est aussi lié à une implantation de type récréatif.

Le plan de zonage de la municipalité de Saint-Irénée identifie également différents secteurs « habitations » qui apparaissent comme étant des secteurs pouvant permettre le développement résidentiel. Ceux-ci sont situés au nord-ouest du noyau villageois, près du nouveau développement des rues de la Rivière et de l'Eau-Claire (*unité de paysage 1.3 – Le nouveau développement*) ainsi que le long du rang Saint-Antoine, derrière le Domaine Forget.

Parcours

Le premier parcours-mère du secteur est véritablement le fleuve Saint-Laurent. Pendant longtemps, c'est par la voie fluviale que l'on abordait les différents peuplements de la région de Charlevoix. Le fleuve a également permis à différents bateaux de villégiateurs de s'approcher du village. De nos jours, la compagnie Richelieu offre même, à une certaine époque de l'année, des croisières sur le fleuve qui s'arrêtent chaque jour au quai de Saint-Irénée. Un service de traversier relie aussi Saint-Irénée à Rivière-Ouelle vers 1900.



6.23. Le parcours-mère, sinueux et parfois abrupt à l'approche du noyau villageois (*unité de paysage 1.2 – Le noyau villageois*).



6.24. Le parcours-mère (chemin des Bains) bordé d'un côté par un trottoir et de l'autre par le chemin de fer (*unité de paysage 2.2 – La zone commerciale*).



6.25. Nouveau parcours d'implantation au village (rue de la Rivière) (unité de paysage 1.3 – Le nouveau développement).

La route 362, qui traverse le territoire de Saint-Irénée, constitue le premier parcours-mère terrestre. Son tracé est très sinueux et parfois même abrupt. À partir du nord, il porte le nom de rang Terrebonne, puis de rue Principale au centre du village, et enfin de chemin des Bains (anciennement rang Saint-Thomas) le long du fleuve. Le long de son tracé, le parcours-mère dévale des côtes très abruptes qui caractérisent le territoire, particulièrement celle de la rue Principale, en plein cœur du village (figure 6.23). En plus d'accuser une dénivellation importante, ces côtes sont également caractérisées par des courbes prononcées. Le long du chemin des Bains, le parcours est bordé à l'ouest par un trottoir alors que l'accotement à l'est est utilisé comme stationnement en période touristique (figure 6.24).

Les parcours d'implantation sont peu nombreux dans le secteur. On retrouve néanmoins différents parcours à caractère agricole qui séparent les différents rangs et portent leur nom : les rangs Saint-Antoine, Sainte-Madeleine, Saint-Pierre et Saint-Nicolas. Ils sont situés à l'ouest du noyau villageois et du secteur de villégiature. Ces parcours permettent également de relier Saint-Irénée aux différents villages des alentours (Sainte-Agnès et Saint-Hilarion par exemple) et à la route 138.

Au cœur du village, les implantations se retrouvent presque uniquement le long du parcours-mère. Quelques parcours d'implantation privés, sans nom, sont distribués de part et d'autre de la rue Principale, perpendiculairement à celle-ci de façon à rejoindre une, deux ou trois propriétés. Ces parcours sont généralement très courts (environ 100 m). De nouveaux parcours d'implantation, conçus spécifiquement pour un nouveau développement résidentiel, ont été tracés récemment : les rues de l'Eau-Claire et de la Rivière. Ces parcours sont beaucoup plus longs (environ 300 m). Des ronds de virée sont aménagés au bout de ceux-ci (figure 6.25).



6.26. Les parcours pour piétons et automobiles à l'intérieur du Domaine Forget (sous-secteur 3 – Le Domaine Forget).

À l'intérieur du Domaine Forget, tout un réseau de parcours a également été aménagé, indépendamment de la trame viaire de la municipalité. On y retrouve de grandes allées ainsi que des réseaux de sentiers bien organisés (figure 6.26). L'entrée principale du domaine se retrouve sur le chemin des Bains.

Trois secteurs de villégiature légèrement en retrait ont également été développés en bordure du fleuve Saint-Laurent, le long de parcours d'implantation qui, à partir de la route 362, rejoignent les rives du fleuve. Il s'agit de la rue du Ruisseau-Jureux menant au Cap-Blanc, au nord du village, ainsi que celle menant à l'Anseau-Sac, au sud du territoire.

Le territoire est également traversé par le chemin de fer, inauguré en 1919, qui longe la plage et se poursuit jusqu'à la ville de Clermont et, par conséquent, aujourd'hui ponctué par le passage du *Train du Massif de Charlevoix*. On doit la venue du chemin de fer à Rodolphe Forget. De nos jours, aucune gare ne permet toutefois aux passagers de descendre ou de monter du train. L'ancienne gare se trouvait autrefois tout près de l'embouchure de la rivière Jean-Noël, tout en bas de village.

Les sentiers pédestres et cyclables sont absents du territoire. On dénote malgré tout une certaine volonté de relier le secteur de villégiature au noyau institutionnel par un sentier pédestre longeant la rive est de la rivière Jean-Noël. Les trottoirs, le long du parcours-mère, se retrouvent sur un seul côté de la rue et sont parfois interrompus.

Parcellaire

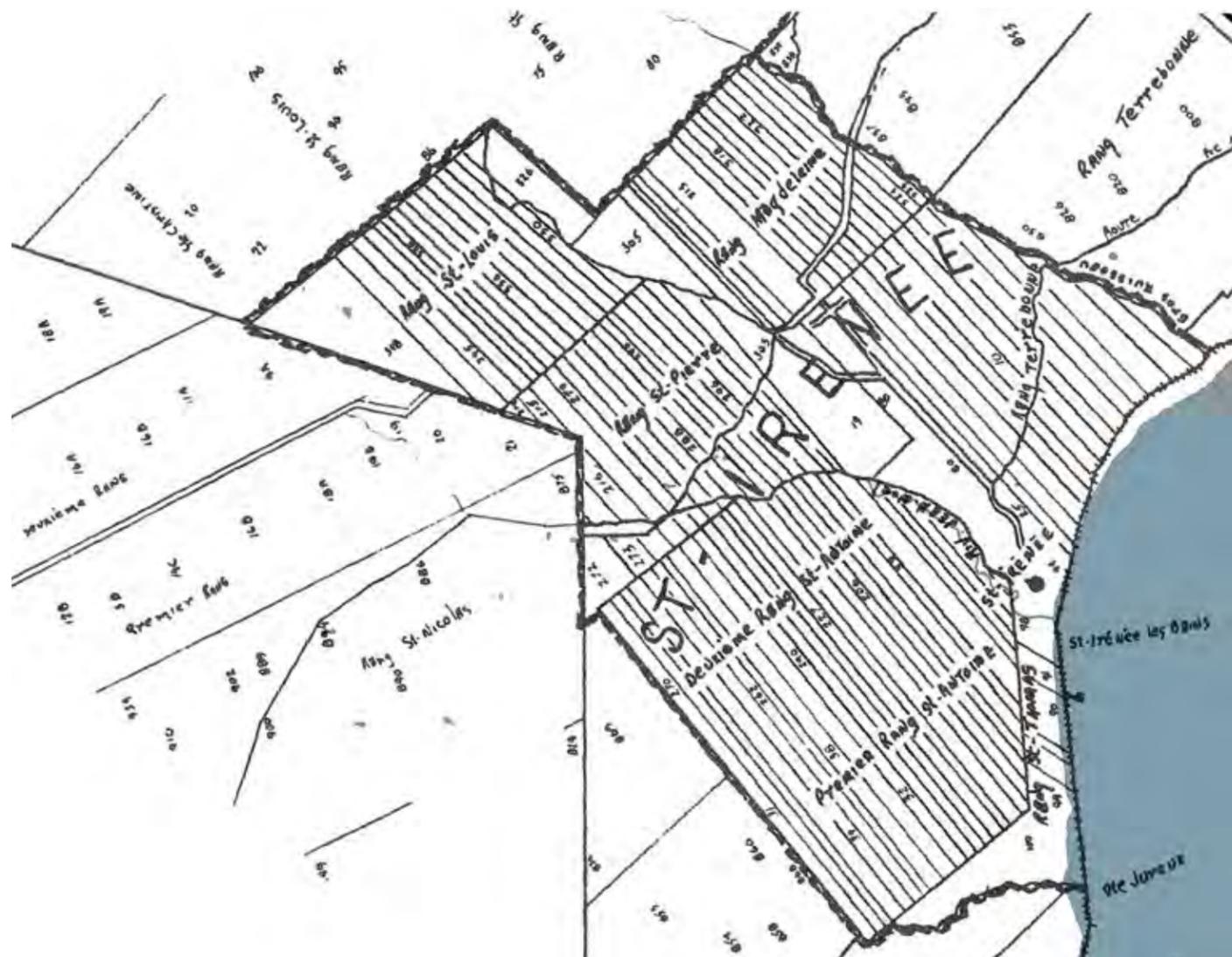
Le système parcellaire de Saint-Irénée témoigne encore aujourd'hui du système cadastral de l'ancienne seigneurie de Murray Bay à laquelle l'agglomération appartenait. Le territoire se divise en plusieurs grands lots. À partir du fleuve, on retrouve les rangs Saint-Thomas et Terrebonne, de part et d'autre de la rivière, puis les rangs Saint-Antoine, Saint-Nicolas, Saint-Pierre, Sainte-Madeleine et Saint-Louis qui occupent l'arrière-pays de Saint-Irénée.

Typiques du système seigneurial, les lots sont longs, étroits, rectangulaires, réguliers et perpendiculaires au fleuve. De façon générale, ils font entre 150 m et 200 m de largeur par environ 4 000 m de longueur.

Dans le secteur de villégiature, au bas de l'escarpement, les lots de l'ancien rang Saint-Thomas ont été divisés du côté ouest de la rue. Ainsi, toute la partie est, constituée de la grande plage qui borde le fleuve, demeure publique. Les lots bâtis sont petits (environ 60 m de profondeur par 20 m de largeur) de formes irrégulières, très peu profonds, mais orientés par rapport au chemin des Bains et au fleuve. Les lots sont enserrés entre la rue et la falaise à l'arrière.

Les lots du secteur villageois sont également de formes et de dimensions irrégulières. Ils se situent sur l'ancien rang Terrebonne. Ils épousent la topographie ainsi que les tracés de la rivière et de la rue Principale. Près de l'église, on retrouve une certaine régularité avec des petits lots presque carrés d'environ 30 m x 30 m. Les lots bordant les nouvelles rues (de la Rivière et de l'Eau-Claire) sont toutefois réguliers et de forme rectangulaire. Ils font environ 43 m de profondeur par 23 m de largeur.

Le Domaine Forget, quant à lui, occupe en réalité trois anciens lots du rang Saint-Thomas, vaste domaine de 0,6 km² (60 hectares ou 150 acres). À l'intérieur de ceux-ci, de plus petits lots ont été redécoupés pour implanter les nouvelles constructions : les studios du Domaine, le pavillon Joseph-Rouleau, la salle François-Bernier et le plus récent, le pavillon Paul-Lafleur.



6.27. Le système cadastral de Saint-Irénée. Source : Gaétan TREMBLAY et al. *Recueil historique de Saint-Irénée*. La Malbaie, Imprimerie de Charlevoix, 1976.

Implantation du bâti

Le village débute tout juste à l'embouchure de la rivière Jean-Noël (*unité de paysage 1.1*) (*figure 6.28*). Ici, le bâti semble implanté sans ordre apparent, concentré sur un îlot de forme triangulaire, bordé par la rivière, le fleuve et le parcours-mère. Ces bâtiments forment un petit hameau. Le bâti s'implante très près de la route, de la rivière et du fleuve.

L'implantation type du village prend naissance de l'autre côté du pont (*unité de paysage 1.2 – Le noyau villageois*) (*figure 6.29*). Le bâti s'organise de part et d'autre de la rue Principale à l'image des villages-rues du Québec. Il s'organise en regard de la topographie accidentée du secteur. Le bâti est implanté en bordure de la rue, orienté vers celle-ci et concentré davantage en haut de la côte autour de l'église. Quelques propriétés, possiblement les plus anciennes, s'orientent toutefois vers le fleuve. Elles sont parfois près de la rue, mais souvent plus éloignées, associées à un petit parcours d'implantation privé. Les cours avant (quelques mètres) sont gazonnées et aménagées. Quelques arbres matures occupent parfois cet espace. Près de l'église, le bâti est construit sur la ligne de lot, laissant peu de place aux aménagements paysagers en cour avant. Les propriétés situées dans le nouveau développement



6.28. Implantation du bâti en bas de la côte, près de l'embouchure de la rivière Jean-Noël (*unité de paysage 1.1 – L'embouchure de la rivière Jean-Noël*). Source : © Pierre Lahoud, 2013.



6.29. Implantation du bâti dans le noyau villageois (*unité de paysage 1.2 – Le noyau villageois*).
Source : © Pierre Lahoud, 2013.

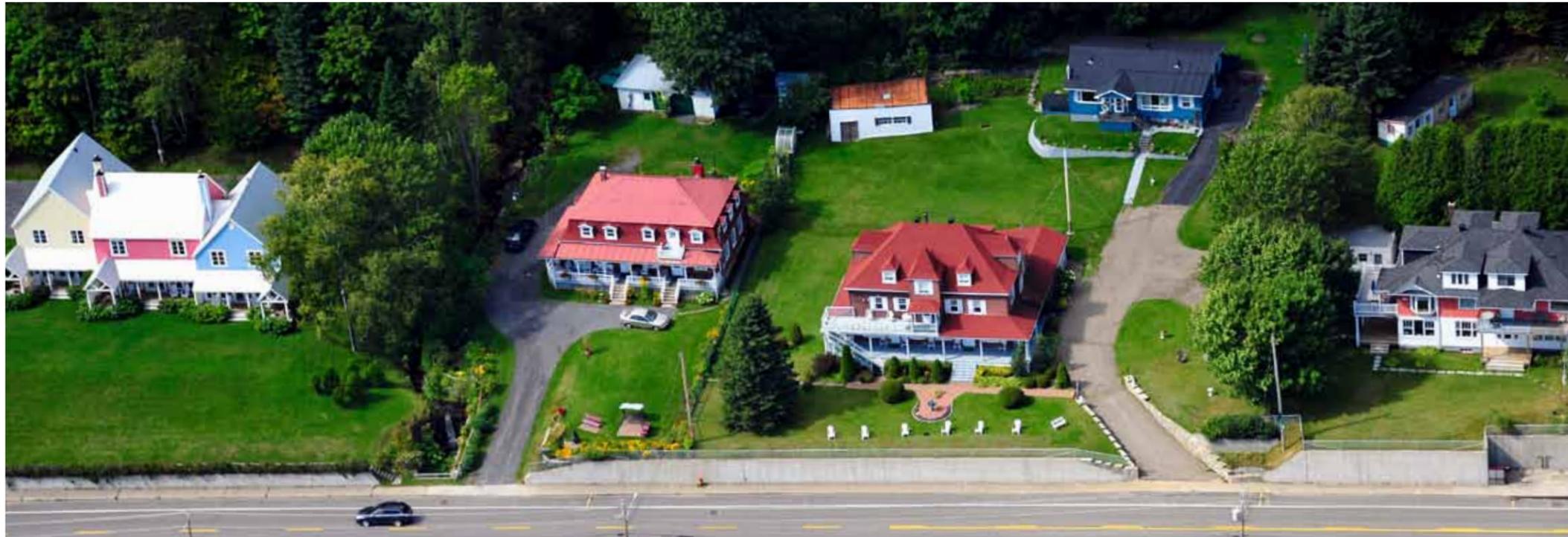
6.30. Implantation du bâti dans les nouveaux développements (*unité de paysage 1.3 – Le nouveau développement*). Source : © Pierre Lahoud, 2013.

des rues de la Rivière et de l'Eau-Claire s'implantent par rapport à la rue sans tenir compte du parcours-mère et du fleuve en contrebas (*unité de paysage 1.3 – Le nouveau développement*) (*figure 6.30*).

Vers l'ouest, le bâti villageois laisse peu à peu la place au bâti agricole qui s'organise en fonction du fleuve plutôt que de la rue (*unité de paysage 1.4 – La zone agricole*). Ainsi, les façades principales se tournent vers le fleuve Saint-Laurent. Le bâti est aussi beaucoup plus éloigné de la rue et distant les uns des autres. Les bâtiments secondaires se font très nombreux (*figure 6.31*).

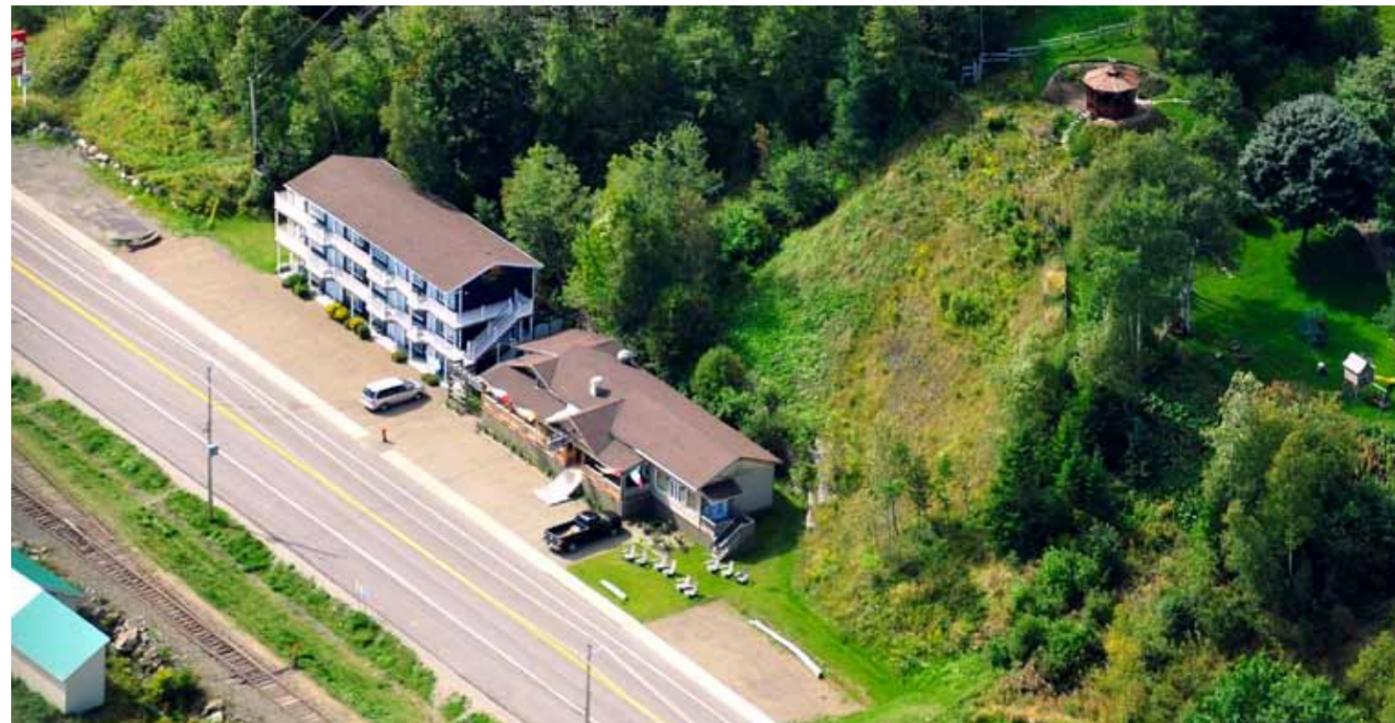


6.31. Implantation du bâti dans la zone agricole (*unité de paysage 1.4 – La zone agricole*). Source : © Pierre Lahoud, 2013.



6.32. Implantation du bâti dans la zone de villégiature du chemin des Bains (*unité de paysage 2.1 – La zone de villégiature*). Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Sur le chemin des Bains, les bâtiments résidentiels s'alignent avec le parcours-mère, à quelques mètres de celui-ci (*unité de paysage 2.1 – La zone de villégiature*) (figure 6.32). Un talus muni d'un mur de soutènement de béton sépare les propriétés de la voie publique. Le bâti est localisé uniquement du côté ouest du chemin. Il est implanté au centre des lots et se concentre au sud de l'entrée du Domaine Forget, sur une distance d'environ un kilomètre. Exceptionnellement, quelques propriétés se sont implantées en haut de la falaise, derrière les propriétés du chemin des Bains. Toutes les propriétés font face au fleuve et à la jetée des Capelans qui se retrouvent au cœur des panoramas. Les liens visuels entre le bâti et le fleuve sont très forts, alors que les liens physiques entre les propriétés et la plage sont gênés par la présence des talus, du parcours-mère tout de même achalandé, de l'accotement (stationnement) et du chemin de fer. Entre l'entrée du Domaine Forget et le petit hameau près de la rivière, le bâti est beaucoup plus clairsemé (*unité de paysage 2.2 – La zone commerciale*) (figure 6.33). Il est représenté par des immeubles commerciaux de plus gros gabarit (restaurant, dépanneur, stations-service, hôtels). Tout le secteur situé en contrebas du Domaine Forget (villa Gil'Mont) n'est pas construit, permettant de rehausser la notoriété de ce grand domaine.



6.33. Implantation du bâti dans la zone commerciale du chemin des Bains (*unité de paysage 2.2 – La zone commerciale*). Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Le bâti du Domaine Forget, quant à lui, se disperse au centre de l'immense lot sur les différents plateaux reliés par des talus (*sous-secteur 3 – Le Domaine Forget*) (figure 6.34). Le bâti d'origine s'oriente pour la plupart vers le fleuve. Il s'organise selon un système hiérarchique : les jardins français et les bâtiments prestigieux en premier plan (villa et pavillon des loisirs) et les bâtiments de service à l'arrière-plan. On accède au domaine principalement par le chemin des Bains à partir duquel se situe la majestueuse entrée principale. Dans le secteur situé entre cette entrée principale et l'intersection du rang Saint-Antoine, sur le chemin des Bains, la falaise et les lots attenants n'ont jamais été construits, augmentant la présence du domaine dans les paysages près de la plage. Le rang Saint-Antoine permet quant à lui d'accéder à la « cour arrière » du lot où se situe, en quelque sorte, l'entrée de service du site. Si le bâtiment principal (villa Gil'Mont) est aujourd'hui disparu, la plupart des dépendances d'origine y sont toujours. Leur disposition sur le domaine a été planifiée dans un souci d'aménagement global du site. La salle de spectacle François-Bernier s'implante un peu à l'écart de l'ancien domaine, plus en lien avec le rang Saint-Antoine qui permet d'accéder directement à cet équipement culturel. Tout comme ses voisins, la façade principale du bâtiment regarde le fleuve. Les studios du domaine et le nouveau pavillon Paul-Lafleur s'orientent quant à eux indépendamment de la trame d'origine. Les aménagements paysagers sont très présents sur l'ensemble du domaine. Des jardins français, des boisés, des talus gazonnés, des aménagements floraux ainsi qu'un réseau d'œuvres d'art extérieures ajoutent à l'intérêt du domaine tout en tirant profit de la géographie particulière du site.



6.34. Implantation du bâti dans le Domaine Forget (sous-secteur 3 – Le Domaine Forget). Source : © Pierre Lahoud, 2013.

LE BÂTI

Pour bien caractériser le territoire à l'étude, qui est très diversifié en terme de bâti, nous utilisons la subdivision en trois sous-secteurs et en unités de paysage présentée dans la section D.1 – Type d'implantation.

Types architecturaux et caractéristiques architecturales dominantes

SOUS SECTEUR I – LE VILLAGE

Bâti de base

Le bâti de base dans le village de Saint-Irénée est assez diversifié (*unités de paysage 1.1 – L'embouchure de la rivière Jean-Noël et 1.2 – Le noyau villageois*). On y retrouve des bâtiments résidentiels composés de maisons traditionnelles québécoises d'influence néoclassique, de cottages vernaculaires américains, de maisons cubiques, de maisons à mansarde et de quelques bungalows. De nombreuses propriétés comportent des bâtiments secondaires. Plusieurs de ces bâtiments sont de gabarit assez important et ont été conçus pour accueillir les villégiateurs. Dans l'unité de paysage 1.3 du nouveau développement à l'ouest du village (rues de la Rivière et de l'Eau-Claire), le bâti de base se compose de cottages érigés au 21^e siècle, typique des

nouveaux développements que l'on retrouve un peu partout dans la province. Quant à la zone agricole (*unité de paysage 1.4*), elle est principalement composée de bâtiments secondaires à vocation agricole qui sont regroupés autour de la résidence principale. On y retrouve notamment des granges-étables, des hangars et des fournils. Les maisons de ferme, érigées au 19^e siècle, s'apparentent essentiellement aux maisons traditionnelles québécoises d'influence néoclassique avec leur plan rectangulaire, leur toiture à deux versants à larmiers retroussés, leur grande galerie couverte d'un auvent ainsi que leur orientation vers le fleuve.

Bâti spécialisé

On retrouve une concentration de bâtiments industriels artisanaux (moulin, menuiserie, boulangerie) dans le bas de la côte, à l'embouchure de la rivière Jean-Noël (*unité de paysage 1.1*). Le noyau institutionnel est regroupé autour de l'église (église, presbytère, hôtel de ville, institution financière, école Notre-Dame-de-Lorette, bureau de poste) (*unité de paysage 1.2 – Le noyau villageois*). Par ailleurs, quelques commerces sont associés au caractère de villégiature du village de Saint-Irénée (hébergement, restauration) mais se confondent souvent avec le bâti de base.

Caractéristiques

Les constructions du noyau villageois de Saint-Irénée réfèrent principalement aux influences américaines de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle. Les modèles les plus souvent rencontrés sont des cottages vernaculaires américains et des maisons cubiques qui utilisent davantage des matériaux et des composantes architecturales standardisés où la sobriété de l'ornementation est de mise. Quelques bâtiments plus anciens, souvent reconnaissables par leur implantation vers le fleuve plutôt que vers la rue, s'insèrent dans la trame bâtie. Règle générale, les caractéristiques suivantes s'appliquent à l'ensemble des quatre unités de paysage, à moins d'avis contraire :

- Parcelles de petites dimensions, de formes et de dimensions irrégulières;
- Façade principale donnant sur la rue, parfois vers le fleuve pour le bâti plus ancien;
- Bâti construit très près du sol;
- Bâtiment à charpente de bois, à claire-voie;
- Plan simple, rectangulaire ou carré;

- Volumes d'un étage, d'un étage et demi ou de deux étages;
- Toitures de formes variées : à deux versants droits, à larmiers retroussés, à toit mansardé ou à pavillon. Souvent recouvertes de bardeaux d'asphalte ou de tôle profilée. Des lucarnes percent souvent la toiture;
- Grandes galeries couvertes d'un auvent sur la façade principale;
- Fenêtres de modèles à battants ou à guillotine;
- Allée et stationnement en cour latérale. L'allée se prolonge parfois pour rejoindre une propriété ou des bâtiments secondaires situés derrière.

Certaines caractéristiques diffèrent toutefois selon l'unité de paysage :

Unité de paysage I.1

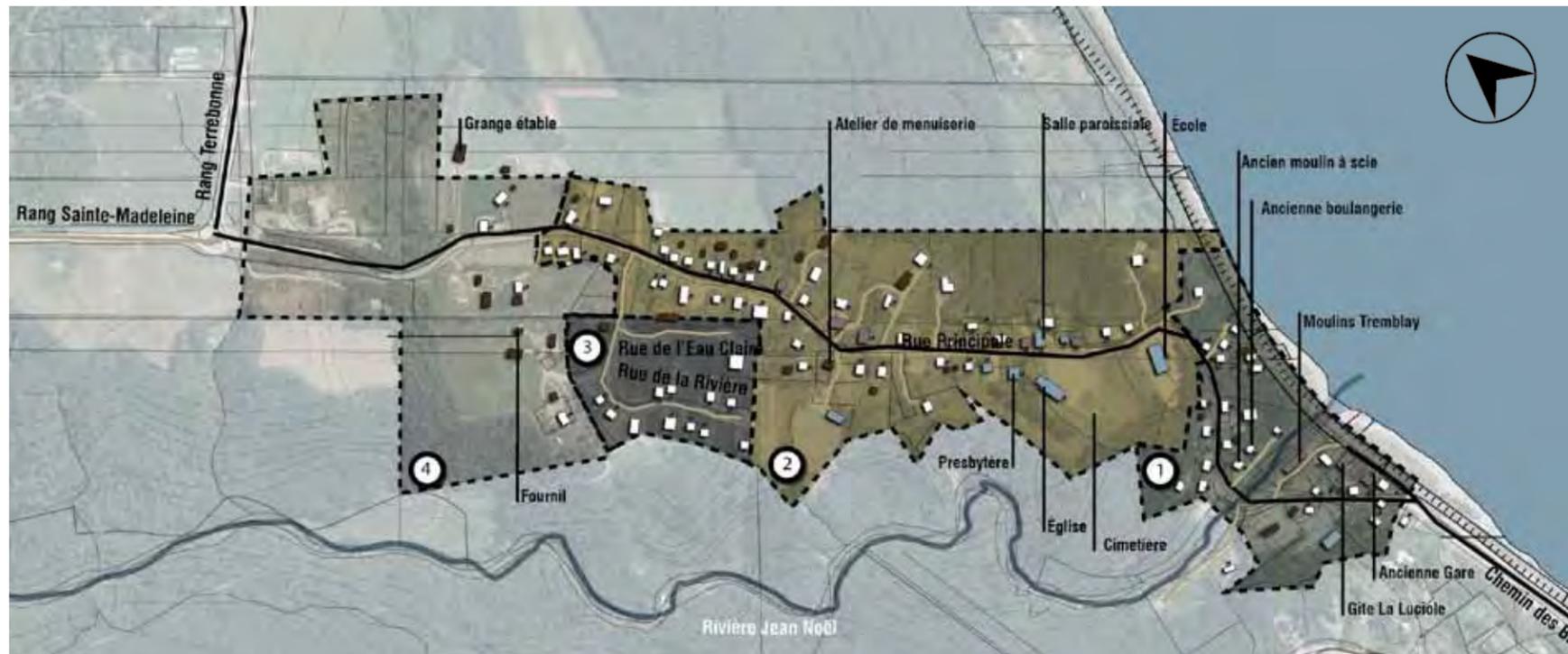
- Parcelles parfois une derrière l'autre;
- Bâti localisé près de la rue, parfois directement sur la ligne de lot. Cour avant aménagée sobrement. Cour arrière privée occupée par des bâtiments secondaires et des aménagements paysagers;
- Le bâti plus ancien s'oriente vers le fleuve ou vers la rivière Jean-Noël.

Unité de paysage I.2

- Bâti localisé près de la rue, parfois directement sur la ligne de lot. Cour avant souvent aménagée sobrement. Des arbres matures se retrouvent parfois en cour avant. Cour arrière privée occupée par des bâtiments secondaires et des aménagements paysagers.

Unité de paysage I.3

- Parcelles rectangulaires de formes et de dimensions assez régulières;
- Bâti localisé au centre du lot. Cour avant peu aménagée. Cour arrière privée donnant parfois sur la cour arrière des voisins. Peu de dépendances;
- Plan assez complexe avec de nombreuses saillies;
- Toitures de formes complexes comprenant de nombreux pignons;
- Allée et stationnement en cour latérale ou avant.



Les sous-secteurs du village

- 1.1 L'embouchure de la rivière Jean-Noël
- 1.2 Le noyau villageois
- 1.3 Le nouveau développement
- 1.4 La zone agricole

- Bâti résidentiel
- Bâti commercial
- Bâti institutionnel
- Bâti secondaire

6.35. Les différents sous-secteurs du village de Saint-Irénée. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



6.36. Le bâti-type de l'embouchure de la rivière Jean-Noël (*unité de paysage 1.1*), caractérisé par l'amalgame de résidences de différentes typologies (à gauche) et du bâti industriel artisanal (à droite).



6.37. Le bâti-type du noyau villageois (*unité de paysage 1.2*), caractérisé par la présence de cottages vernaculaires américains.



6.39. Le bâti-type de la zone agricole (*unité de paysage 1.4*), comme en témoigne cette maison de ferme entourée d'une grange-étable, d'un hangar et d'un fournil.



6.38. Le bâti-type du nouveau développement (*unité de paysage 1.3*), principalement composé de cottages contemporains.

Unité de paysage 1.4

- Parcelles de grandes dimensions, de formes et de dimensions irrégulières;
- Plusieurs dépendances en cour avant, latérale et arrière orientées pour la plupart vers le fleuve;
- Cour avant souvent très peu aménagée ou aménagée sobrement;
- Le bâti s'oriente vers le fleuve.
- Volumes principalement d'un étage et demi ;
- Charpente parfois en pièce sur pièce pour les bâtiments plus anciens ;
- Fondation en maçonnerie massive;
- Toiture à deux versants à larmiers retroussés. Originellement recouvertes de bardeaux de cèdre, les toitures sont aujourd'hui revêtues de bardeaux d'asphalte ou de tôle profilée;
- Fenêtres traditionnelles à battants en bois et à carreaux.

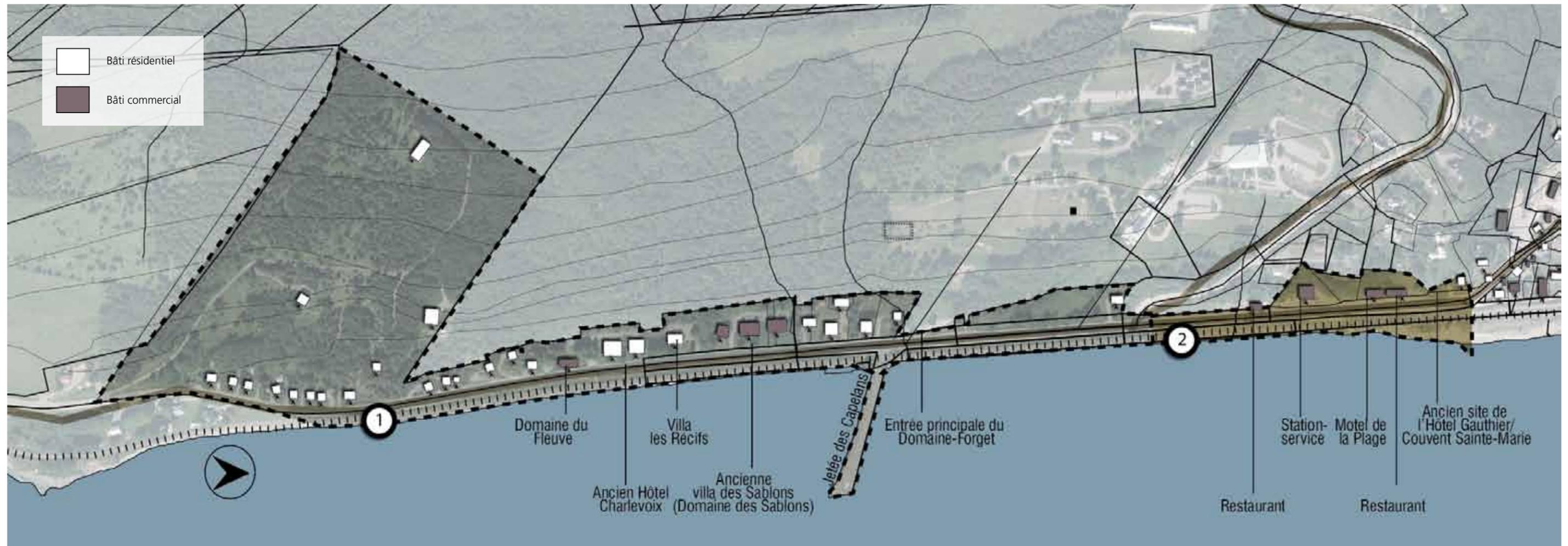
SOUS SECTEUR 2 – LE CHEMIN DES BAINS

Bâti de base

Le bâti de base du chemin des Bains se compose d'un bâti de villégiature qui se concentre au sud de la jetée des Capelans (*unité de paysage 2.1 – La zone de villégiature*). On y retrouve principalement des maisons cubiques (*Four Square*), mais également quelques maisons à toit mansardé de style Second Empire, des maisons traditionnelles québécoises d'influence néoclassique, quelques cottages vernaculaires américains ainsi que des cottages récents.

Bâti spécialisé

Le bâti spécialisé est principalement localisé au nord de la jetée des Capelans (*unité de paysage 2.2 – La zone commerciale*). Il se caractérise par des bâtiments liés à l'esprit de villégiature. On y retrouve des hôtels (Motel de la Plage) et des bâtiments de service (station-service, dépanneur, restaurant). Au début du 20^e siècle, tout ce secteur était également caractérisé par des établissements hôteliers de gabarit plus imposant, notamment l'Hôtel Charlevoix incendié en 1946 et l'Hôtel Gauthier, ainsi que des villas appartenant à des propriétaires biens nantis telles que la villa des Sablons et la villa Les Récifs.



6.40. Le sous-secteur du chemin des Bains et ses deux unités de paysage. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Caractéristiques

Les constructions le long du chemin des Bains réfèrent, comme au village, aux influences américaines de la fin du 19^e siècle et du début du 20^e siècle. Ici aussi, les modèles les plus souvent rencontrés sont des cottages vernaculaires américains et des maisons cubiques. La principale différence tient au fait que ces bâtiments sont tous implantés face au fleuve et qu'ils possèdent davantage de galeries et de balcons pour profiter du panorama, ce qui est caractéristique des milieux de villégiature. On retrouve également quelques maisons à toit mansardé qui s'inspirent du style Second Empire, apparu au Québec vers 1875, ainsi que quelques cottages contemporains.

Unité de paysage 2.1

- Parcelle généralement de petites dimensions, en pente, comprimée entre la falaise et le chemin des Bains. La parcelle est complètement aménagée. Aménagement paysager de faible hauteur en cour avant pour ne pas obstruer les percées visuelles;
- Présence importante des talus qui permettent d'assurer une certaine intimité aux propriétés tout en maximisant les percées visuelles vers le fleuve. En bordure de la route, les talus sont retenus par des murets de béton qui comprennent parfois un escalier en béton pour accéder à la propriété. L'unique trottoir le long du chemin des Bains se retrouve adossé à ces murets;
- Stationnements parfois en bordure de la rue (encadrés par les murets de béton), en cour latérale ou en cour arrière. Allée souvent sinueuse pour s'adapter à la dénivellation du terrain;
- Bâtiments à charpente de bois, à claire-voie;
- Plan généralement simple, rectangulaire ou carré ;

- Volume d'un étage et demi ou de deux étages;
- Toitures de formes variées : souvent à pavillon, parfois à deux versants droits, à larmiers retroussés ou à toit mansardé. Toits souvent recouverts de bardeaux d'asphalte ou de tôle profilée. Des lucarnes percent souvent la toiture;
- Grandes galeries couvertes d'un auvent sur la façade principale. Un balcon à l'étage permet souvent de profiter davantage des panoramas vers le fleuve. Un escalier permet de rejoindre la galerie principale en façade avant et de pallier aux pentes du terrain;
- Revêtements de clins de bois ou de brique;
- Présence d'ornementation sur le bâti : chambranles, planches cornières, jupes de galerie, aisseliers, volets, etc.;
- Façades principales orientées vers le fleuve, et par conséquent, parfois avec un certain angle par rapport au parcours-mère.

Unité de paysage 2.2

- Parcelle généralement de petites dimensions, en pente, comprimée entre la falaise et le chemin des Bains. La parcelle est complètement aménagée;
- Parfois muret de béton séparant le trottoir de la propriété.
- Grand stationnement en cour avant;
- Charpente de bois, à claire-voie;
- Plan généralement simple et rectangulaire, assez long;
- Volume d'un à trois étages;
- Toitures à deux versants droits;
- Façade principale, la plus longue, orientée vers la rue.



6.41. Le bâti-type dans la partie sud du chemin des Bains (*unité de paysage 2.1 – La zone de villégiature*), caractérisé par la présence de maisons cubiques et à mansarde ainsi que des cottages contemporains



6.42. Le bâti-type dans la partie nord du chemin des Bains (*unité de paysage 2.2 – La zone commerciale*), caractérisé par ses commerces liés à l'esprit de villégiature.

SOUS-SECTEUR 3 – LE DOMAINE FORGET

Bâti spécialisé

Le Domaine Forget ne comprend que du bâti spécialisé lié à sa vocation récréative. La propriété se compose de bâtiments pavillonnaires issus de la fusion des propriétés des Forget, Routhier et Lavergne en 1946. Les bâtiments principaux que l'on retrouvait autrefois (pavillon des Loisirs, villas Gil'Mont et Haute-Rive) sont toutefois aujourd'hui disparus. Le bâti ancien est donc aujourd'hui représenté par quelques anciennes dépendances issues des trois anciens domaines. Parmi le bâti spécialisé plus récent, notons la salle de concert François-Bernier, à la fine pointe des technologies.

Caractéristiques

Le Domaine Forget possède un bâti qui lui est propre. Composé de plusieurs bâtiments pavillonnaires répartis avec hiérarchie sur l'ensemble du domaine, cet ensemble architectural est inspiré du mouvement Arts & Crafts venu d'Europe, et plus particulièrement du style *Shingle Style* surtout développé aux États-Unis. Conformément à ces influences stylistiques, les différents bâtiments d'origine du domaine se caractérisent par des matériaux traditionnels (pierre, bardeau de cèdre), des couleurs sobres et des ornements variés.



6.43. Le sous-secteur du Domaine Forget. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

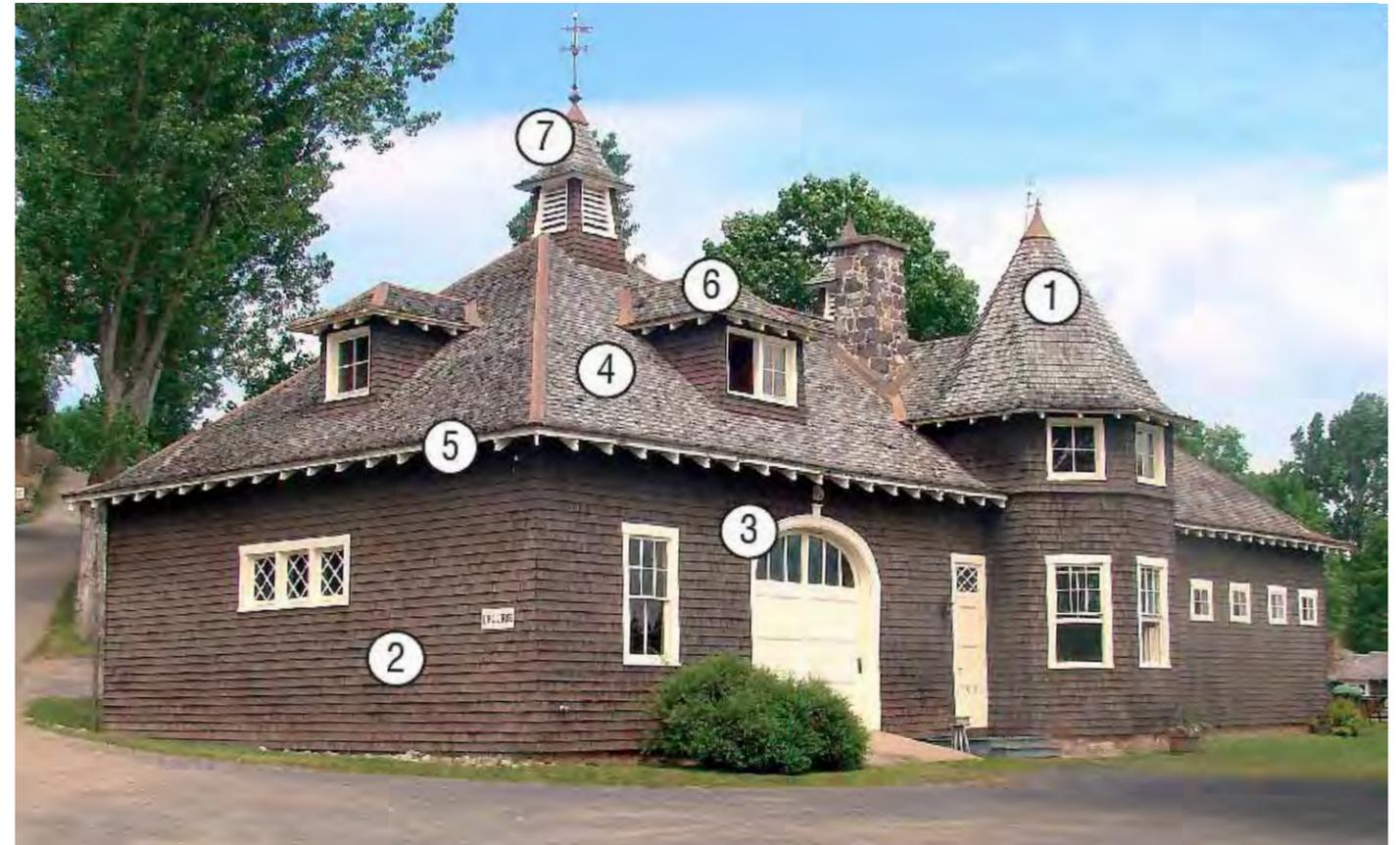
6.44. Le Domaine Forget. Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Du point de vue de l'implantation et des aménagements, le Domaine Forget est caractérisé par :

- Trois entrées : une entrée principale plus monumentale située sur le chemin des Bains, une entrée pour la salle de concert aménagée sur le rang Saint-Antoine, et une entrée de service, à l'arrière, sur le rang Saint-Antoine;
- Plus d'une douzaine de bâtiments construits sur un seul et même grand lot, sur une succession de plateaux;
- Les bâtiments d'origine du domaine s'organisent selon un certain ordre hiérarchique : les jardins et les espaces extérieurs d'apparat, les villas et l'rd bâtiments de prestige puis les dépendances sur les plateaux derrière les bâtiments principaux;
- Lot complètement aménagé dans un certain souci de prestige. La villa d'origine et ses dépendances étaient reliées par des avenues, des escaliers et des sentiers;
- Domaine ouvert sur le fleuve vers l'est et plus fermé sur le rang Saint-Antoine vers l'ouest;
- Jardins français, aménagements paysagers et réseau de sentiers pédestres qui entourent les bâtiments;
- Stationnement pour les visiteurs près de la salle de concert, en contrebas, évitant les allées et venues motorisées sur le domaine.

Le bâti d'origine du domaine est caractérisé par :

- Tourelles (1), pignons, galeries, vérandas;
- Revêtement de bardeaux de bois (2);
- Boiseries, chambranles, portes et fenêtres peints de couleur pâle qui contrastent avec la couleur foncée des murs (3);
- Prolongement des espaces intérieurs vers l'extérieur grâce à de multiples ouvertures et vérandas;
- Équilibre, symétrie dans la conception;
- Toiture d'origine à croupe (4) ou à pavillon, revêtue de bardeaux de bois;
- Chevrons apparents (5);
- Lucarne à croupe (6);
- Campaniles (7);
- Fenêtres de bois, à guillotine.



6.46. Le bâti-type d'origine du Domaine Forget et ses caractéristiques architecturales. À titre d'exemple, l'ancienne écurie de la villa Gil'Mont.



6.45. Implantation type au Domaine Forget sur une succession de plateaux. À remarquer, l'emplacement de l'ancienne villa Gil'Mont et l'écurie en arrière-plan (à droite).

PRINCIPAUX TÉMOINS ARCHITECTURAUX

Sous secteur I – Le village

Église

Construite de bois en 1845 par l'entrepreneur Jules Trudel, l'église Saint-Irénée (figures 6.47 et 6.48) a été modifiée en 1927 par l'architecte Joseph-Pierre Ouellet qui signe aussi les plans de plusieurs églises de la région (toutes incendiées) : Baie-Saint-Paul (1908-1962), Saint-Hilarion (1900-1923) et Saint-Urbain (1925-1954). L'église de Saint-Irénée demeure un bel exemple du talent de cet architecte prolifique. Elle est orientée nord-sud, sans tenir compte des implantations sur la rue du village. Le retrait par rapport à la rue permet de dégager les perspectives vers le fleuve et contribue à la monumentalité de l'édifice. La falaise se retrouve à quelques mètres de la façade principale. Son volume est sobre, surmonté d'un toit à deux versants à larmiers retroussés recouvert de tôle à la canadienne. Le corps de bâti est recouvert de clins de bois peints en blanc. La façade principale est ornée d'une fenêtre cintrée et d'un portique au-dessus desquels s'élance un clocher. Elle forme un ensemble exceptionnel avec le presbytère et le cimetière attenant. L'église a également servi de lieu de tournage pour le célèbre téléroman *Le temps d'une paix*. Alors que les scènes intérieures prenaient place dans l'église de Sainte-Agnès, c'est la place de l'église à Saint-Irénée, avec le presbytère et le cimetière adjacent, qui a été choisie pour les tournages extérieurs. Le cimetière, avec son charnier, est également un élément d'intérêt à souligner (figure 6.3).

Presbytère

Situé tout juste à l'ouest de l'église, le presbytère s'implante selon un mode d'implantation rural, parallèlement au fleuve (figure 6.49). Sa façade principale est donc orientée sur la place de l'église. La résidence curiale est toutefois située plus près de la rue principale. Elle a été construite en même temps que l'église, également selon les plans de Jules Trudel. Le presbytère a probablement été modifié à la fin du 19^e siècle pour prendre la forme qu'il a aujourd'hui avec son style Second Empire, sa toiture mansardée à quatre versants recouverte de tôle à la canadienne et ses lucarnes à pignon. Son volume d'un étage et demi se compose d'un volume principal et d'une annexe construite plus près de la rue. Les ouvertures sont distribuées de façon symétrique sur les façades. Une grande galerie couverte d'un auvent doté d'aisseliers ornait autrefois la façade principale (figure 6.50). Le presbytère est aujourd'hui transformé en résidence privée. Des aménagements paysagers ont permis de privatiser l'espace donnant directement sur la place de l'église.



6.47. L'église Saint-Irénée



6.48. L'église de Saint-Irénée au début du 20^e siècle. Source : © BANQ, cote CP 11682 CON [en ligne] : <http://www.banq.qc.ca/collections/images/notice.html?id=0002644011> (consulté le 7 octobre 2015).

Salle paroissiale / hôtel de ville

Complétant l'ensemble institutionnel d'origine, la salle paroissiale a été construite peu de temps après l'église, tout juste de l'autre côté de la rue Principale et a été démolie en 1936. La nouvelle salle, construite en 1949 sur le même terrain, accueille aujourd'hui les différents services municipaux de Saint-Irénée (figure 6.52).



6.49. Le presbytère



6.50. Le presbytère à une date indéterminée. Source : Municipalité de Saint-Irénée. Photos historiques [en ligne] : <http://www.saintirenee.ca/liens-rapides/photos-et-videos/photos-historiques.aspx#contentAnchor> (consulté le 7 octobre 2015).



6.51. Le cimetière et son charnier



6.52. La salle paroissiale / hôtel de ville

Industries artisanales

L'unité de paysage 1.1 – L'embouchure de la rivière Jean-Noël, est située en bordure du fleuve et est caractérisée par des bâtiments industriels artisanaux qui profitent de la présence de la rivière Jean-Noël. On y retrouve notamment les moulins Tremblay (à scie et à farine) qui se composent en réalité de trois bâtiments mitoyens et de plusieurs annexes construits le long de la rivière Jean-Noël (figure 6.53). Un second moulin à scie de même qu'une boulangerie se trouvaient également sur la rive opposée de la rivière. Ils auraient été érigés pour la plupart au 19^e siècle.

Atelier de menuiserie (290, rue Principale)

Sis près de l'église, cet ancien bâtiment agricole a été transformé en atelier de menuiserie (figure 6.54). Elle se caractérise par son toit mansardé à demi-croupe recouvert de bardeaux de cèdre, ses planches cornières et ses chambranles peints, sa marquise, sa porte à panneaux et à vitrage, ses fenêtres basculantes à carreaux, son revêtement de planches à feuillure et ses fondations en pierre. Sa proximité avec le centre du village et son orientation par rapport au fleuve témoignent également de son ancienneté.

Grange-étable (35, rue Principale)

Ce bâtiment agricole aurait possiblement été construit au tournant du 20^e siècle (figure 6.55). Son grand volume est coiffé d'un toit brisé et est revêtu de planches de bois horizontales. On retrouve un garnaud sur la façade arrière. Le bâtiment est implanté derrière la résidence, orientée par rapport au fleuve. Plusieurs bâtiments secondaires se retrouvent également sur la propriété, témoignant ainsi du fort caractère agricole de Saint-Irénée.

Fournil (40, rue Principale)

Cet ancien fournil, composé de deux corps de bâtiment, est surmonté d'un toit à deux versants (figure 6.56). On y retrouve toujours la cheminée de pierre qui caractérise ce type de construction. Il est revêtu de bardeaux de cèdre. Il se retrouve également au cœur d'une propriété agricole où sont érigés plusieurs bâtiments, tous orientés vers le fleuve.



6.53. Les moulins Tremblay



6.54. L'atelier de menuiserie, sis au 290, rue Principale.



6.55. La grange-étable, sise au 35, rue Principale.



6.56. Le fournil, sis au 40, rue Principale.



6.57. Le gîte La Luciole. Source : Municipalité de Saint-Irénée [en ligne] : <http://www.saintirenee.ca/tourisme/hebergement/gites.aspx#contentAnchor> (consulté le 7 octobre 2015).

Gîte La Luciole

Le gîte La Luciole est situé un peu en retrait du secteur de villégiature, près des moulins, face au fleuve (figure 6.57). Ce bâtiment a été construit en 1920. Il demeure aujourd'hui l'un des rares témoins du bâti de villégiature qui caractérisait Saint-Irénée au milieu du 20^e siècle.

Sous-secteur 2

Jetée des Capelans (quai)

La construction de la jetée des Capelans au début du 20^e siècle a été financée par Rodolphe Forget. Elle est aujourd'hui citée par la Municipalité de Saint-Irénée et est véritablement au cœur de la vie des villégiateurs et des habitants de Saint-Irénée (figure 6.58).

Villa Les Récifs

Plusieurs demeures importantes que l'on retrouvait le long du chemin des Bains sont aujourd'hui disparues. La villa Les Récifs, de type néoclassique québécois, représente un bel exemple du bâti d'origine du secteur (figures 6.59 et 6.60).



6.58. La jetée des Capelans

Maison à mansarde (280, chemin des Bains)

Cette maison à toit mansardée revêtue de brique est un bon témoin du luxe et de la prospérité des villégiateurs qui fréquentaient Saint-Irénée-des-Bains au siècle dernier (figure 6.1).

Maisons cubiques (chemin des Bains)

Plusieurs maisons cubiques anciennes se retrouvent le long du chemin des Bains. Ces grandes maisons de villégiature expriment bien l'esprit de vacances qui régnait dans cette station balnéaire au début du 20^e siècle. Ces maisons sont ornées de grandes galeries et de balcons à l'étage pour profiter du panorama (figures 6.62 et 6.63).



6.61. Maison à mansarde sise au 280, chemin des Bains.



6.59. La villa Les Récifs, en 2013. Le talus et les murets en béton sont très présents depuis le chemin des Bains.



6.60. La villa Les Récifs, en 1941. Source : © BANQ, cote P155, S1, SS1, D667 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201402211120495017&p_centre=06M&p_classe=P&p_fonds=155&p_numunide=905176



6.62. Maison cubique du chemin des Bains.



6.63. Maison cubique du chemin des Bains.

Le bâti d'origine

Écurie

Située tout juste derrière la villa Gil'Mont, l'écurie revêtue de bardeaux de cèdre et coiffée d'une toiture à croupe est parée d'une tourelle, de lucarnes à croupe, de campaniles et de chevrons apparents. Elle demeure aujourd'hui l'un des plus importants témoins de l'époque de la famille Forget et est représentative des caractéristiques architecturales qui avaient été adoptées pour tout le bâti du domaine (figure 6.64).

Poulailler

Le poulailler est situé sur le plateau supérieur et surplombe par conséquent tout le domaine. Il sert aujourd'hui de dortoir pour les étudiants. À l'époque de la famille Forget, on retrouvait à proximité des potagers, vergers, pigeonnier, réservoir d'eau et parc à cerf. Son long plan rectangulaire d'un étage est orienté également vers le fleuve. Il est surmonté d'un toit à croupe et orné de lucarnes à croupes, de tourelles et de campaniles. Tout comme le bâti d'origine, il est revêtu de bardeaux de bois (figure 6.65).

Autres bâtiments secondaires (hangar, boutique à bois, buanderie, glacière, caveau à légumes et serre)

Plusieurs bâtiments de service d'origine, de plus petits gabarits, sont dispersés un peu partout sur le domaine. Plus sobres que les bâtiments précédents, ils sont de plan rectangulaire, d'un étage et demi surmonté d'un toit en croupe ou à demi-croupe. Ils sont également recouverts de bardeaux de bois, assurant par conséquent une cohésion entre l'ensemble des bâtiments du domaine (figures 6.66 à 6.71).



6.64. L'écurie



6.66. Les hangars



6.68. La buanderie



6.70. Le caveau à légumes



6.65. Le poulailler



6.67. La boutique à bois



6.69. La glacière



6.71. La serre

Aménagements extérieurs

Depuis les débuts du domaine, un grand soin est apporté à l'aménagement paysager de l'ensemble. L'entrée principale, située sur le chemin des Bains, avec sa tourelle, son portique et ses arbres en est un bon exemple. Des jardins français et des sentiers pédestres sont également aménagés depuis l'époque de la famille Forget. Par ailleurs, un réseau d'œuvres d'art a été aménagé plus récemment à travers tout le domaine (figures 6.72 à 6.75).



6.72. Les aménagements extérieurs



6.73. L'entrée principale du Domaine Forget



6.74. Les jardins français



6.75. Œuvre d'art contemporaine

Le nouveau bâti

Pavillon Joseph-Rouleau

À la suite de l'incendie du pavillon des Loisirs en 2005, où on retrouvait notamment une piscine intérieure d'eau de mer, un salon de quilles et de billard ainsi qu'un salon japonais, un nouveau pavillon de service a été construit en 2006. Le pavillon Joseph-Rouleau, en plus d'abriter la cafétéria et des salles de cours, offre une grande salle polyvalente vitrée sur le fleuve. Beaucoup de colloques et d'événements régionaux s'y déroulent. Le bâtiment est largement ouvert sur l'extérieur. Une grande terrasse permet également de jouir des paysages environnants (figure 6.76).

Studios du Domaine

Construits en 1986 spécialement pour les étudiants, cet ensemble de 30 unités d'hébergement et de cinq salles de travail contraste avec les autres bâtiments du domaine. Son plan et son volume complexes sont recouverts de planches à gorge de couleur beaucoup plus pâle que les bâtiments d'origine. Ils sont également orientés vers le sud (figure 6.77).

Salle François-Bernier

Ce bâtiment résolument contemporain a été construit en 1996 selon les plans des architectes BBGL et Roy. Implanté à l'extrême nord du domaine, le bâtiment possède un accès direct sur le rang Saint-Antoine. À l'image des autres bâtiments du domaine, sa façade principale est orientée vers le fleuve. À l'instar du bâti d'origine, les grandes ouvertures de même que les aménagements paysagers tout autour permettent de créer des liens étroits entre les environnements intérieurs et extérieurs (figure 6.78).

Pavillon Paul-Lafleur

Dernier né des bâtiments du domaine, cette résidence pour étudiants de 30 chambres a été inaugurée en 2013. Conçue par les architectes Bisson et associés, elle s'implante à l'arrière du domaine, près du rang Saint-Antoine, tout juste à côté du poulailler. Le bâtiment de trois étages, au volume simple, est orienté vers le nord (figure 6.79).



6.76. Le pavillon Joseph-Rouleau



6.78. La salle François-Bernier



6.77. Les studios du Domaine Forget



6.79. Le pavillon Paul-Lafleur

ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

Le fleuve et sa grande plage constituent véritablement les éléments repères et identitaires par excellence de Saint-Irénée. Ils sont à l'origine du peuplement et du développement touristique de toute la région. La jetée des Capelans est également un objet repère et identitaire très fort qui s'avance dans l'immensité du fleuve Saint-Laurent.

La topographie, qui a induit le système viare caractéristique de Saint-Irénée avec ses routes sinueuses et pentues, est également un élément important des paysages.

Au cœur du village, l'église de Saint-Irénée, en haut de la côte, représente un objet repère et identitaire bâti important. Le Domaine Forget est quant à lui un élément identitaire pour toute la municipalité. Il évoque plus que tout autre construction la villégiature bourgeoise qui a fait la renommée de Saint-Irénée-les-Bains. Aujourd'hui, grâce à une habile conversion des lieux en académie de musique et de danse pour jeunes et futurs professionnels, le site jouit d'une renommée internationale qui fait la fierté de son village. L'immense domaine est toutefois assez discret dans les paysages, dissimulé sous le couvert forestier, tout en haut de la falaise.



-  Éléments repères et identitaires naturels
 - 1. Le fleuve Saint-Laurent
 - 2. La rivière Jean-Noël
-  Éléments repères et identitaires bâtis
 - 3. La jetée des Capelans
 - 4. L'église
 - 5. Le Domaine Forget
-  Perspectives remarquables

6.80. Les éléments repères et identitaires de Saint-Irénée. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Perspectives visuelles

Vers le site

La topographie tout autour de Saint-Irénée, de même que les pratiques agricoles, induisent des perspectives remarquables vers le village, le fleuve, le quai et la plage. Ainsi, en venant de La Malbaie, sur le rang Terrebonne, ces perspectives ont été répertoriées dans la *Caractérisation des paysages*¹ (figure 6.81). En arrière-plan de ces grandes perspectives visuelles, on peut

même apercevoir le mont des Éboulements. Une photographie ancienne datant de 1943 permet de valider que ce grand panorama est apprécié depuis longtemps (figure 6.82). Les pratiques agricoles caractérisent toujours ce paysage qui est tout de même un peu plus boisé aujourd'hui.

1. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.



6.81. Perspective visuelle vers Saint-Irénée depuis le rang Terrebonne.



6.82. Perspective visuelle vers Saint-Irénée depuis le rang Terrebonne, en 1943. Source : © BAnQ, cote E6, S7, SS1, P17513 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201402211143505192&p_centre=03Q&p_classe=E&p_fonds=6&p_numunide=865436 (consulté le 7 octobre 2015).



6.83. L'arrivée à Saint-Irénée depuis Les Éboulements.



6.84. L'arrivée à Saint-Irénée depuis Les Éboulements, en 1943. Source : © BAnQ, cote E6, S7, SS1, P17512 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201402211143505192&p_centre=03Q&p_classe=E&p_fonds=6&p_numunide=865435 (consulté le 7 octobre 2015).



6.85. Percée visuelle vers le fleuve Saint-Laurent depuis la rue Principale.

Les perspectives visuelles à partir du sud du territoire sont tout aussi remarquables, mais beaucoup plus cadrées (figure 6.83). Le Domaine Forget et le village de Saint-Irénée sont dissimulés derrière les boisés et les côtes de la région alors que le fleuve, le quai et le secteur de villégiature sont mis en valeur. Cette perspective visuelle est également répertoriée dans la *Caractérisation des paysages*². Des photographies anciennes témoignent également de la photogénie de ces perspectives visuelles (figure 6.84). En comparaison, la végétation d'aujourd'hui semble beaucoup plus dense que celle du milieu du siècle dernier.

À partir du site

Les perspectives visuelles remarquables de Saint-Irénée se situent tant au cœur du village, sur le chemin des Bains qu'au Domaine Forget.

Au village, les côtes amènent des effets de découverte et d'invitation avec le fleuve qui se pointe au bout des perspectives ou encore vers le secteur de la rivière Jean-Noël en contrebas. Les bâtiments, qui encadrent la rue, la sinuosité du parcours-mère et la végétation ajoutent au caractère photogénique et pittoresque du village (figure 6.85).

2. Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.



6.86. Le dégagement autour de l'église permet d'ouvrir les perspectives vers celle-ci, le presbytère et le cimetière voisin.

Le dégagement tout autour de l'église et du cimetière adossé offre également une perspective remarquable vers ce noyau institutionnel (figure 6.86). Il permet également d'ouvrir les perspectives vers le fleuve et le rang Saint-Antoine, qui contourne le Domaine Forget.

En bas de la falaise, la rivière, la falaise, la rue sinueuse et le fleuve se rencontrent pour former de riches percées visuelles sur le bâti de ce secteur. On peut également profiter de la vue vers la rivière qui coule en cascade. La sinuosité de la route de même que tout ce secteur ont également marqué les photographes du siècle dernier telles qu'en témoignent des photographies prises vers 1930 (figure 6.87). Le pavage de la route de même que les garde-fous installés le long de la courbe rendent les paysages d'aujourd'hui un peu moins pittoresques, mais l'implantation particulière du bâti dans cet environnement particulier offre tout de même encore aujourd'hui une expérience visuelle singulière (figure 6.88).



6.87. Vue à partir de la rue Principale vers l'embouchure de la rivière Jean-Noël, vers 1930. Source : © BAnQ, cote P428, S3, SS1, D39, P31.



6.88. Vue à partir de la rue Principale vers l'embouchure de la rivière Jean-Noël, de nos jours.



6.89. Perspective visuelle à partir de la jetée des Capelans : la plage, les résidences, la falaise boisée et le Domaine Forget.



6.90. Perspective visuelle à partir de la jetée des Capelans. À droite, le village niché en haut de la côte.

Sur le chemin des Bains, à partir du quai (Jetée des Capelans), on retrouve une vue grande ouverte qui nous offre plusieurs plans permettant de rendre compte de la spécificité de la villégiature du secteur : la plage, les résidences touristiques adossées à la falaise boisée et enfin, en dernier plan, le vaste Domaine Forget qui rappelle l'opulence des riches villégiateurs d'autrefois (*figures 6.89 et 6.90*). Le village est également visible, à droite de ce grand panorama, tout en haut de la côte. Cette perspective permet véritablement de rendre compte de tous les éléments clés qui composent les paysages de Saint-Irénée. Les murets de béton sont toutefois très présents. En direction du fleuve, on peut aussi parfois apercevoir, au loin, le littoral de la région de Kamouraska ainsi que les Appalaches.

La végétation est également beaucoup plus présente aujourd'hui sur le Domaine Forget qu'au début du 20^e siècle. Les photographies anciennes témoignent en effet d'un déboisement important autour de la propriété qui permettait de repérer le villa Gil'Mont à partir du quai, et vice-versa (figure 6.91). Ainsi, les percées visuelles à partir du domaine permettant d'apercevoir le fleuve, le quai et le village de Saint-Irénée sont beaucoup moins nombreuses aujourd'hui (figures 6.92 et 6.93).



6.91. Le chemin des Bains et le Domaine Forget, en 1912. À l'époque, le déboisement le long de la falaise était plus important. On y percevait clairement la villa Gil'Mont et le poulailler sur le plateau derrière la villa. Source : William Notman & Son. © Musée McCord, cote VIEW-4933 [en ligne] : <http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-4933> (consulté le 7 octobre 2015).



6.92. Perspective visuelle à partir du Domaine Forget (poulailler) sur le plateau supérieur.



6.93. Perspective visuelle à partir du Domaine Forget (écurie).

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

La municipalité de Saint-Irénée se compose de trois sous-secteurs bien distincts : le noyau villageois, le chemin des Bains et le Domaine Forget. Le fleuve Saint-Laurent est véritablement l'élément clé de tous ces paysages. La topographie accidentée, avec ses côtes, ses falaises et ses rivages a permis l'implantation d'une trame bâtie particulière où chaque unité possède ses caractéristiques propres : un noyau villageois qui s'agglutine le long d'une côte sinueuse, un secteur de villégiature tourné vers le fleuve et la grande plage et enfin, un domaine prestigieux implanté sur une succession de plateaux. Les trois sous-secteurs ont su tirer profit de la morphologie du territoire naturel. Outre les différents rangs situés à l'ouest, le réseau viaire de Saint-Irénée se compose presque uniquement d'un seul et unique parcours-mère : la route 362 (rang Terrebonne, rue Principale et chemin des Bains), véritable épine dorsale de toute la trame bâtie de Saint-Irénée.

La rivière Jean-Noël joue également un rôle important dans les paysages de Saint-Irénée. Elle a été à une certaine époque le moteur de l'économie, permettant à différents moulins et entreprises artisanales de fonctionner. C'est également une limite importante entre le village et le Domaine Forget. Elle a donc grandement influencé l'occupation du sol du village.

Le noyau villageois, avec le secteur institutionnel tout en haut de la falaise, constitue en quelque sorte le trait d'union entre les terres agricoles situées à l'ouest et le secteur dédié davantage aux villégiateurs, le long du chemin des Bains. Le village, distribué le long de ce parcours abrupt et sinueux, peut également se subdiviser en quatre unités de paysage où diffèrent les modes d'implantation et les typologies de bâti : le secteur de l'embouchure de la rivière Jean-Noël, en bas de la falaise composé davantage d'industries artisanales et de commerces (1.1 – *L'embouchure de la rivière Jean-Noël*), le noyau villageois en haut de la falaise auquel est associé tout le bâti institutionnel (1.2 – *Le noyau villageois*), le secteur du nouveau développement des rues de la Rivière et de l'Eau-Claire (1.3 – *Le nouveau développement*) et enfin, le secteur agricole à l'ouest (1.4 – *La zone agricole*). De façon générale, les propriétés plus anciennes s'implantent parallèlement au fleuve alors que les plus récentes s'orientent vers la rue Principale. Le bâti est autant résidentiel, institutionnel que commercial. Plusieurs bâtiments secondaires sont également présents, dont le bâti agricole d'un intérêt patrimonial indéniable.

Le long du chemin des Bains, les résidences sont comprimées entre la rue et la falaise, au sud de la Jetée des Capelans (2.1 – *La zone de villégiature*). Toutes les résidences sont tournées vers la plage, élément moteur des paysages de ce secteur. On y retrouve une diversité de typologies architecturales. Généralement, ce sont des résidences de gabarits assez importants qui sont implantées en retrait de la rue, au sommet d'un talus retenu par un muret de béton positionné le long du trottoir. Les maisons sont ornées de grandes galeries, de nombreuses ouvertures et parfois même d'un balcon à l'étage pour profiter du panorama qui s'offre devant elles. L'élargissement de la route 362, de même que l'ajout de murets de béton, a en quelque sorte dénaturé l'esprit balnéaire du lieu où les éléments naturels étaient mis à l'avant plan. Au nord de l'entrée du Domaine Forget, on retrouve un secteur davantage commercial (2.2 – *La zone commerciale*).

Tout le territoire est évidemment teinté par l'œuvre de Rodolphe Forget. Outre l'implantation de son important domaine, il est l'artisan de la mise en place du quai et du chemin de fer qui ont donné l'impulsion première à la station balnéaire de Saint-Irénée-les-Bains au début du 20^e siècle. C'est également lui qui a attiré plusieurs villégiateurs bourgeois issus de l'élite canadienne-française afin qu'ils viennent y établir leurs résidences d'été. Bien qu'aujourd'hui les bâtiments les plus importants du domaine n'existent plus (villas Gil'Mont et Haute-Rive, pavillon des Loisirs), le prestige et l'opulence de la villa Gil'Mont sont toujours tout autant perceptibles. Les aménagements paysagers de même que les diverses dépendances en témoignent encore aujourd'hui. La végétation est toutefois beaucoup plus importante actuellement qu'à l'époque de la famille Forget.

L'architecture d'origine du domaine est inspirée du *Shingle Style*. Plus spécifiquement, elle se caractérise par un bâti qui se veut en harmonie avec son environnement par son implantation et l'utilisation de matériaux locaux. Ainsi, les plans simples s'orientent vers le fleuve et sont disposés sur une succession de plateaux selon une certaine hiérarchie des fonctions. Le bâti, et la toiture, sont recouverts de bardeaux de cèdre. Les détails architecturaux peints en blanc contrastent avec la couleur foncée du bardeau. Les ouvertures sont nombreuses de manière à créer des liens avec l'extérieur. Plusieurs bâtiments contemporains ont été ajoutés au domaine. Toutefois, ceux-ci ne respectent pas toujours la logique constructive qui induit une harmonie à tout le domaine.

Les perspectives visuelles remarquables vers le village de Saint-Irénée sont nombreuses. La topographie naturelle et les pratiques agricoles de la région permettent au village d'être perceptible en plusieurs endroits le long de la route 362, en provenance de La Malbaie et des Éboulements.

Recommandations

Toutes les interventions sur les paysages et le bâti à Saint-Irénée devraient tendre à respecter le caractère intrinsèque et unique de chacun des trois sous-secteurs. Ainsi, il est primordial de privilégier des implantations résidentielles et institutionnelles au village, un bâti de villégiature et commercial sur le chemin des Bains ainsi que des implantations récréatives au Domaine Forget.

Au village (sous-secteur 1)

- Conserver les caractéristiques du village-rue le long de la rue Principale. Outre celles déjà créées, éviter l'ouverture de nouvelles voies publiques, qui ont pour effet d'affaiblir l'identité du village;
- Privilégier l'ouverture de chemins privés où s'implante un minimum de propriétés, à l'image des anciens parcours privés (plus ou moins 100 m), perpendiculairement à la rue Principale. Éviter ainsi la construction de nouveaux parcours trop longs. Sur les nouveaux parcours, encourager les nouvelles constructions à tenir compte de la présence du fleuve dans leur implantation;
- Respecter les modes d'implantation et le type de bâti de chacune des quatre unités de paysage : l'embouchure de la rivière Jean-Noël, le noyau villageois, le nouveau développement et le secteur agricole;
- Privilégier un bâti résidentiel aux plans et aux volumes simples, d'un maximum de deux étages;
- Mettre en valeur le bâti institutionnel, agricole et artisanal;
- Aménager de nouveaux parcours piétons en complétant les liens entre les différentes portions de trottoirs. Aménager des accès à la rivière Jean-Noël;
- Maintenir et favoriser l'activité commerciale et artisanale dans le secteur de la rivière Jean-Noël;
- Rendre accessible, par des accès piétonniers, les chemins privés qui permettent de découvrir le bâti près de la rivière Jean-Noël.

Sur le chemin des Bains (sous-secteur 2)

- Préserver le caractère naturel de la plage;
- Améliorer l'apparence des murets et des talus le long du chemin des Bains. Tenter de débétonner les murets et de les végétaliser. Donner des pentes plus naturelles au talus. Favoriser la pierre naturelle au béton dans les ouvrages de soutènement;
- Limiter le stationnement sur les accotements de manière à améliorer les accès à la plage;
- Favoriser les constructions du côté ouest de la route;
- Privilégier un secteur nord commercial (2.2 – *La zone commerciale*) et un secteur sud de villégiature (2.1 – *La zone de villégiature*). Respecter les modes d'implantation et le type de bâti de chacune de ces deux unités de paysage;
- Favoriser un arrêt du train touristique du *Massif de Charlevoix* à Saint-Irénée. Aménager une nouvelle gare à son emplacement d'origine, près de l'intersection entre le chemin des Bains et la rue Principale;
- Favoriser un ralentissement de la circulation par des aménagements adéquats de la chaussée (largeur, configuration, marquage au sol, signalisation);
- Améliorer les liens piétons et visuels avec le Domaine Forget et le village.

Au Domaine Forget (sous-secteur 3)

- Assurer la pérennité des bâtiments d'origine en les entretenant et en les restaurant avec soin. Considérant que plusieurs bâtiments en bois ont été détruits par les incendies au fil des années, s'assurer que les bâtiments historiques encore en place soient adéquatement protégés contre le feu;
- Conserver la hiérarchie bâtie établie par la famille Forget. Éviter notamment de construire devant l'ancien emplacement de la villa Gil'Mont;
- Mettre en valeur l'empreinte de la villa Gil'Mont et éviter de reconstruire à cet emplacement;
- Conserver le système viaire à l'intérieur du domaine en privilégiant les déplacements piétons à l'intérieur de la propriété. Minimiser les allées et venues en véhicules motorisés;
- Permettre un déboisement contrôlé devant le domaine, le long de la falaise, pour recréer les liens visuels entre les deux sous-secteurs (chemin des Bains et Domaine Forget);
- Privilégier les nouvelles constructions qui respectent l'implantation et les caractéristiques architecturales d'origine afin de préserver la cohésion d'ensemble :
 - Orientation vers le fleuve;
 - Matériaux nobles (bois et pierre);
 - Plans simples dotés d'éléments en saillie telles que des galeries;
 - Volumes d'un étage, un étage et demi et deux étages;
 - Revêtements foncés et détails d'ornementation peints en blanc.
- Voir le domaine comme un tout. Choisir des aménagements paysagers qui permettent de le lire comme tel.

Hors secteur

- Aménager quelques belvédères/arrêts sur les accotements pour apprécier les paysages depuis la route 362, autant à l'est qu'à l'ouest.

BIBLIOGRAPHIE

Archives et centres de documentation

MRC de Charlevoix-Est. Schéma d'aménagement.

Municipalité de Saint-Irénée. Plan d'urbanisme.

Études et inventaires

Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est*. s.l., s.é., février 1998, n.p.

Patri-Arch. *Inventaire des bâtiments agricoles de la MRC de Charlevoix-Est : rapport synthèse*. Clermont, CLD de la MRC de Charlevoix-Est, 2011, 127 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

SOTAR. *Analyse du paysage architectural. Étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., Comté de Charlevoix-Est, 1983.

Monographies et ouvrages de référence

DUMAS, Alain, et Yves OUELLET. *Charlevoix joyau du Québec*. Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1997, 159 p.

GAGNON PRATTE, France. *Fairmont le manoir Richelieu*. Québec, Éditions Continuité, 2003, 85 p.

LACROIX, Georgette. *Charlevoix mes amours*. Baie-Saint-Paul, Club Lions de Baie-Saint-Paul, 1985, 192 p.

LAFRAMBOISE, Yves. *Guide des plus beaux villages du Québec*. Québec, Les Publications du Québec, 2012, 159 p.

LAMBERT, Serge, et Caroline ROY. *Une histoire d'appartenance Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 187 p.

PAQUETTE, Sylvain, Philippe POUSSAQUE-GONIDEC et Gérald DOMON. *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2008, 96 p.

Patri-Arch. *Guide d'intervention en patrimoine*. Baie-Saint-Paul, MRC de Charlevoix, 2001, 72 p.

PELLETIER, Louis. *La seigneurie de Mount Murray*. Sillery, Septentrion, 2008, 397 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC / Presses de l'Université Laval, 2000, 387 p.

ROBTAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998. 213 p.

SIMARD, Léo. *Léo Simard nous raconte : la petite histoire de Charlevoix*. La Malbaie, Club Lions de Clermont, 1987, 300 p.

TREMBLAY, Gaétan, et al. *Recueil historique de Saint-Irénée*. La Malbaie, Imprimerie de Charlevoix, 1976, 60 p.

Articles de périodiques

BOURGET, Clermont. « Pour la pérennité de Charlevoix ». *Continuité*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 78, 1998, p. 27-29.

GAUTHIER, Serge. « Adolphe-Basile Routhier (1839-1920), auteur des paroles du Ô Canada ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 67, 2011, p. 2-4.

GAUTHIER, Serge. « Les sites de tournage : un Charlevoix imaginaire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 65, juin 2010.

GAUTHIER, Serge. « Saint-Irénée 1842-1992, 150 ans d'histoire ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 15, 1992, p. 3-20.

« Le Domaine Forget, au rythme de la musique depuis 25 ans ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 43, 2003.

PERRON, Normand. « Saint-Irénée ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 69, 2011, p. 12-13.

Revue d'histoire de Charlevoix. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 52, 2006, p. 14.

Ressources électroniques

Auberge des Sablons [en ligne] : <http://www.quebecweb.com/sablons/albumphotoa.htm>

BOUCHER, Alain. 408cm² [en ligne] : <http://408cm2.canalblog.com/archives/2012/08/10/25141291.html>

Conseil du patrimoine religieux du Québec. *Inventaire des lieux de culte du Québec* [en ligne] : <http://www.lieuxdeculte.qc.ca/>

Encyclobec [en ligne] : <http://www.encyclobec.ca/main.php?docid=65>

Le Domaine Forget [en ligne] : <http://www.domaineforget.com>

Gîte du passant La Luciole [en ligne] : <http://www.laluciole.ca/photo.html>

Municipalité de Saint-Irénée [en ligne] : <http://www.saintirenee.ca/>

Musée McCord [en ligne] : <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/>

Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ) [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/recherche_simple

Québec. Commission de toponymie du Québec [en ligne] : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx>

Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [en ligne] : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=184149&type=bien#.UjcUvX_eSPw

Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/> (consulté le 19 septembre 2013).

Tourisme Charlevoix [en ligne] : <http://www.tourisme-charlevoix.com/>

CHEMIN DES FALAISES

La Malbaie



7.1. Localisation de La Malbaie dans la MRC de Charlevoix-Est. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

7.2. Vue aérienne du chemin des Falaises, La Malbaie. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.3. Localisation du chemin des Falaises. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

LOCALISATION

Le chemin des Falaises est une route étroite qui traverse la ville de La Malbaie du nord au sud sur environ 4 km (figure 7.3). Il se situe au sud de la rivière Malbaie et du centre-ville, tout en haut de la falaise. Son trajet débute près du Club de golf Murray Bay, à sa rencontre avec le hameau de Rivière-Mailloux, et se dirige vers le sud jusqu'au Manoir Richelieu, dans l'ancien village de Pointe-au-Pic. Il surplombe en grande partie le secteur de Pointe-au-Pic et la route 362 en contrebas. Ce toponyme fait évidemment référence à la situation géographique de la route qui longe la falaise. Ce positionnement permet le dégagement de plusieurs points de vue sur le fleuve et sur le littoral de Kamouraska, qui s'étire de l'autre côté du fleuve.

Le chemin des Falaises fait partie de la grande Réserve de la biosphère de Charlevoix. De plus, il est compris dans le Lieu historique national du Canada de l'Arrondissement-Historique-de-La Malbaie, désigné en 2007. Le chemin des Falaises est considéré comme étant un des plus anciens lieux de villégiature au Canada toujours en fonction.

HISTORIQUE DE LA FORME DU TERRITOIRE

Le chemin des Falaises fait originellement partie de la seigneurie de La Malbaie qui est successivement concédée à Jean Bourdon en 1653, à Philippe Gaultier de Comporté en 1672 et à François Hazeur dès 1687. Demeuré peu développé, le territoire de la seigneurie est rattaché au domaine royal en 1724, se trouvant ainsi réservé à la traite des fourrures, à la pêche ainsi qu'au ravitaillement des Postes du Roi. En 1762, la seigneurie de La Malbaie est divisée en deux. La partie à l'ouest de la rivière Malbaie (Mal Bay ou Murray Bay) est attribuée à John Nairne, et le secteur à l'est de la rivière est concédé à Malcom Fraser. Respectivement baptisées Murray Bay et Mount Murray, les deux seigneuries connaîtront un développement progressif et continu.

John Nairne s'établit sur place en se réservant les meilleures terres. Son domaine englobe alors la partie appelée « le grand parc », l'actuel Club de golf Murray Bay, ainsi que les plateaux qui se dressent derrière. Ce territoire constitue aujourd'hui le centre de La Malbaie. La construction d'un manoir en bois sur une berge élevée, avec une façade donnant vue sur le fleuve Saint-Laurent, est entamée en 1764. On peut situer l'emplacement de ce manoir près de l'intersection des rues Saint-Étienne et du Jardin (figure 7.4). Le manoir aurait été démoli en 1960. Durant toute sa vie, Nairne s'est préoccupé du développement et de la rentabilité de ses avoirs. Aussi s'est-il rapidement activé à mettre en valeur sa seigneurie en concédant des terres dès 1764. À son décès, presque toutes les terres agricoles du secteur de Pointe-au-Pic (ou Pointe-à-Pic) ont trouvé acquéreur. La majorité des colons provenaient de l'ouest de la région de La Malbaie, mais quelques immigrants écossais sont également venus gonfler les rangs du petit établissement. Bien implantée et à l'aise sur sa seigneurie de Murray Bay, la famille Nairne reçoit souvent la visite d'amis venus de Québec, de Montréal et d'Écosse. Ces visiteurs, logeant sur place pendant plusieurs jours et semaines, en profitent pour pêcher le saumon dans la rivière Malbaie. De ce fait, ils peuvent être perçus comme les premiers touristes de la région.



7.4. Le manoir de John Nairne (manoir Duggan), vers 1925. Source : © Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BANQ), cote P600,S6,D5,P250 [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/description_fonds?p_anqid=201403031151221001&p_centre=03Q&p_classe=P&p_fonds=600&p_numide=941474 (consulté le 7 octobre 2013).



7.5. Pointe-au-Pic en 1890. Source : Rosaire TREMBLAY. *Charlevoix des secrets bien gardés*. Québec, Les Éditions GID, 2010, p. 113.

Au milieu du 19^e siècle, la région de La Malbaie se présente avant tout comme un territoire agricole peu densément peuplé dont le développement demeure dicté par le régime seigneurial jusqu'en 1854. C'est au cours de cette période que la région entre dans une nouvelle ère caractérisée par l'essor de la villégiature. L'orientation touristique qu'emprunte ce que l'on connaît comme Murray Bay, ou Pointe-au-Pic (*figure 7.5*), s'appuie sur une diversité de facteurs. La beauté des paysages arrive évidemment en premier lieu. On peut ajouter à cela l'attrait des classes fortunées pour les voyages en bord de mer et dans des régions pittoresques, l'apparition et la prolifération sur le fleuve Saint-Laurent des bateaux à vapeur de plaisance surtout à partir du début des années 1830, ainsi que l'installation à Pointe-au-Pic en 1853 d'un quai en eau profonde capable d'accueillir des navires avec un plus fort tonnage et contenant de plus en plus de touristes (*figure 7.6*). Tous ces éléments favorisent un achalandage accru à Murray Bay et confirment l'endroit comme une destination touristique à la mode. Les visiteurs en croisière vers le Saguenay s'y arrêtent pour admirer le paysage et profiter des bienfaits que l'on attribue alors à l'air marin et aux bains de mer.



7.6. Quai de Pointe-au-Pic en 1890. En haut de la falaise, le deuxième hôtel Chamard's Lorne House. Source : Exploracom. *Charlevoix et le Manoir Richelieu*. Ca-à l'Aigle, 1996, p. 18.

Dans les années 1840-1850, les estivants qui passent tout l'été à Murray Bay sont encore rares, mais les plus téméraires peuvent tout de même loger chez l'habitant. En 1848, l'avocat montréalais William Busby Lamb, de passage à Pointe-au-Pic, est séduit par la beauté du paysage. Conscient du potentiel du secteur pour le développement de la villégiature, il commence à acheter des terres agricoles à des descendants écossais apparentés aux familles Warren, Blackburn et McNicoll dans le but éventuel de les revendre. Favorisé par la fin du régime seigneurial en 1854, qui stimule les transactions immobilières, William Busby Lamb trouve progressivement preneurs pour les terres qu'il a achetées sur le haut de la falaise et sur les plus beaux espaces près du fleuve Saint-

Laurent. Des hôtels sont établis, tels le Central House en 1860 (propriété de Georges Duberger) (figure 7.7), le Riverside House (de Georges Warren qui devient en 1872 le premier Charmard's Lorne House) (figure 7.8), le Xavier Warren's House en 1875 (qui devient le Castel de la mer) (figure 7.11), puis le plus prestigieux de l'époque, la nouvelle construction du Chamard's Lorne House (figure 7.9), greffée dans la falaise en 1878, près du site de l'actuel Manoir Richelieu et offrant un important nombre de chambres, une bonne table, un confort à la fois luxueux et rustique et une vue intéressante sur le fleuve. En 1904, on construit également le Château Murray, près du bureau de poste sur la rue Richelieu (figure 7.12). Cette importante construction demeure aujourd'hui

un des rares bâtiments qui témoignent de l'offre hôtelière de l'époque. Si de nos jours il ne reste qu'une petite partie du Château Murray, le Central House, le Riverside House et le Warren's House ont quant à eux été la proie des flammes.

L'offre hôtelière n'est pas la seule à proposer le gîte. Des maisons de pension existent mais bientôt, les plus fortunés, membres d'une classe bourgeoise politique, industrielle et financière anglophone, se font construire des résidences d'été sur la falaise qui domine le fleuve. Ainsi, un contraste intéressant commence à s'opérer. Alors que les hôtels se concentrent principalement en contrebas de la falaise, les villas s'implantent, tel un chapelet, tout le long

de la falaise où se trouvent de vastes terrains et les meilleurs points de vue. Parmi les cottages et les villas qui commencent à être construits dans les années 1870, celle d'Edward Blake, surnommée la « Maison Rouge », érigée sur un terrain acquis de William Busby Lamb en 1873 sur la falaise possiblement près de la côte Bellevue, est probablement la plus ancienne maison dont la réalisation est attribuée à un architecte de profession, soit Harry Staveley de Québec (figure 7.13). C'est ainsi que vers la fin du 19^e siècle, la terrasse supérieure qui domine le fleuve à Pointe-au-Pic, déjà habitée par quelques prestigieux propriétaires, se couvre de villas au cours de l'âge d'or de la villégiature entre 1880 et 1930. La Maison Rouge est malheureusement incendiée en 1917.



7.7. Le Central House. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 85.



7.9. Le deuxième hôtel Charmard's Lorne House. Source : Serge GAUTHIER et Normand PERRON. *Les régions du Québec histoire en bref Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, p. 100.



7.11. Le Xavier Warren's House, vers 1890. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 88.



7.13. La Maison Rouge. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 170.



7.8. Le Riverside House. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 88.



7.10. Le troisième hôtel Chamard, aujourd'hui connu comme le Manoir Charlevoix. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 90.



7.12. Le Château Murray. Source : © BAnQ, cote P547,S1,SS1,SSS1,D341,P126R [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Afficher_image?p_page=1&p_anqid=201403031525052020&P_cote=P547,S1,SS1,SSS1,D341&P_codedepo=03Q&P_numunide=881734&p_hauteur=794&p_largeur=1584



7.14. Localisation des principaux éléments historiques de La Malbaie. Les informations sont tirées des cartes de Pointe-au-Pic avant 1899 (Atlas de Duberger) et de 1924 et 1929, présentées dans Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 163, 215 et 225. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

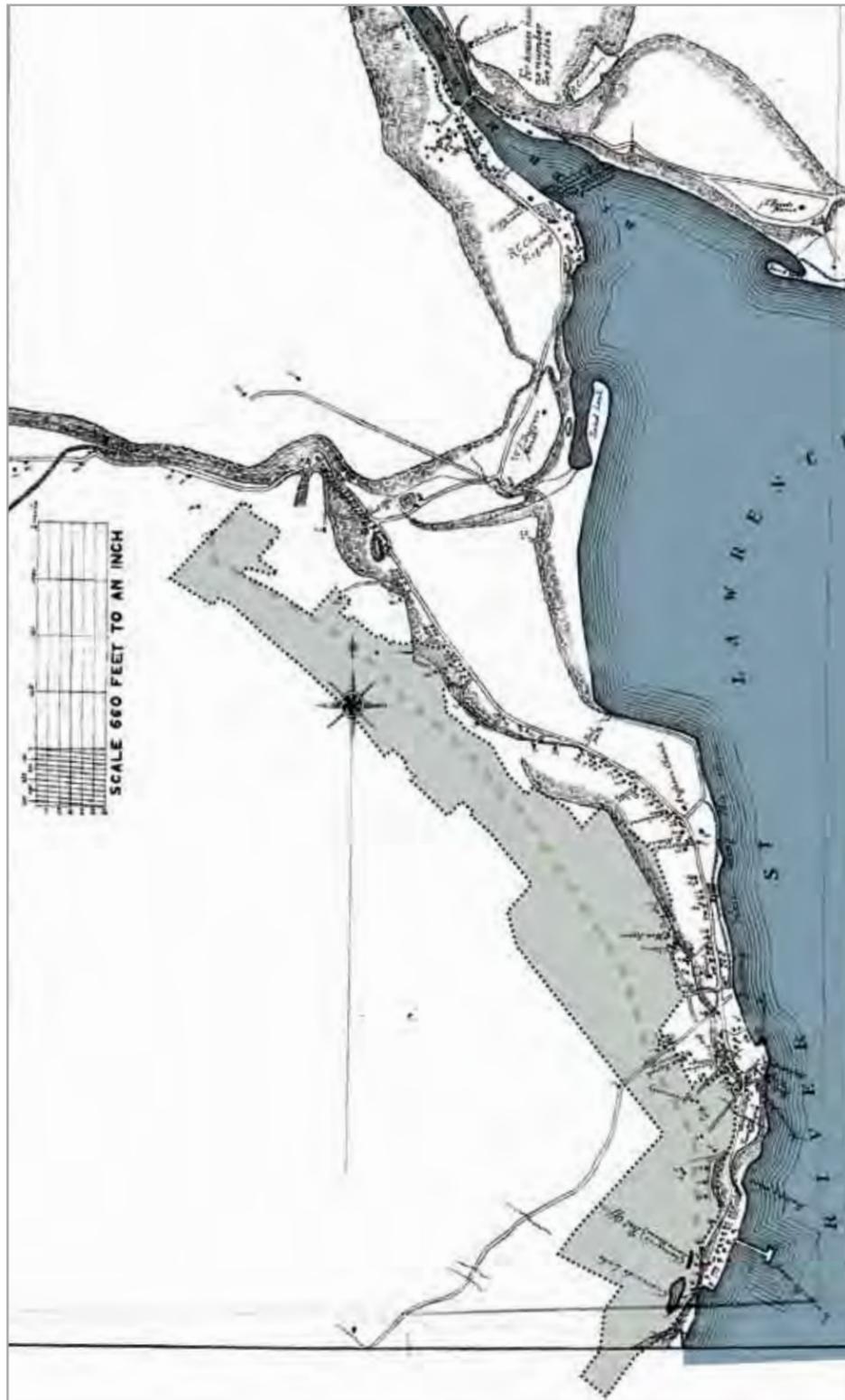


7.15. Vue sur Pointe-au-Pic en 1928. On observe le village et le quai de Pointe-au-Pic au bas de la falaise, de même que le Manoir Richelieu, le Chamard's Lorne House et les villas privées implantées sur les hauteurs du dénivelé. Source : Serge GAUTHIER. « La petite histoire d'un grand hôtel ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 25, 1997, p. 12.

Les terrains sur lesquels sont édifiées ces résidences cossues sont vastes, vallonnés, ponctués de grands jardins et partiellement déboisés afin de préserver leur attrait pittoresque et romantique, tout en étant suffisamment dégagés à certains endroits pour permettre des percées visuelles sur le fleuve Saint-Laurent. Le développement de ces terrains permet l'aménagement continu du chemin des Falaises qui permet de relier les villas entre elles. Les résidences sont grandes, dotées de tout le confort moderne et affichent une diversité de styles architecturaux. Une soixantaine de ces résidences sont d'ailleurs dessinées par Jean-Charles Warren, architecte autodidacte originaire de la région, dont la prolifique production architecturale marque le début du 20^e siècle. Si certaines d'entre-elles sont aujourd'hui disparues (maisons Tancredé Bienvenu, Donohue, Mon Rocher, etc.), plusieurs témoignent encore de l'ampleur de son œuvre (Rayon d'Or, Les Hirondelles, Les Pins Rouges, etc.). Très créatif, à la recherche d'une architecture dite laurentienne, Jean-Charles

Warren a orienté principalement son champ d'activités dans le domaine résidentiel. Ces œuvres, parfaitement adaptées à leur environnement pittoresque voué à la villégiature où l'aménagement paysager prend une grande importance, sont un résultat de plusieurs courants stylistiques à la fois rustiques et chics. On lui doit également le Château Murray Bay ainsi que le *Club House* du Club de golf Murray Bay. D'autres architectes de renom, tels les Staveley et la firme McKim Mead & White de New York, s'inscrivent dans ce même courant de pensée en signant des réalisations aux styles normands, de la Nouvelle-Angleterre ou inspirées des maisons de ferme québécoises. Les propriétaires de ces villas estivales s'organisent toute une vie mondaine à Murray Bay, tournant notamment autour de somptueuses réceptions et de la fréquentation du golf (Murray Bay Golf Club) conçu en 1876 sur une partie de l'ancien domaine seigneurial de John Nairne. Par ailleurs, ils possèdent leur propre comité au conseil de ville pour mieux représenter et défendre leurs intérêts.

- Bâti de 1895 (Duberger)
- Bâti de 1924
- Parcours anciens



Les compagnies de transports maritime et ferroviaire du début du 20^e siècle profitent de la fréquentation de certains villages côtiers du fleuve Saint-Laurent par les riches touristes américains et canadiens pour construire de grands hôtels de luxe à la chute Montmorency, à Tadoussac et à Murray Bay. En effet, la Richelieu & Ontario Ships Line prend possession de tout le terrain qui domine le quai de Pointe-au-Pic et une partie du haut de la falaise où se trouve le Chamard's Lorne House, qui est alors contraint de se reconstruire ailleurs en 1898 (aujourd'hui le Manoir Charlevoix). Désireux d'améliorer les escales des bateaux d'excursion qui voguent vers Tadoussac et Pointe-au-Pic, Rodolphe Forget, qui est à la tête de cette compagnie maritime, fait construire en 1899 sur ce vaste terrain de la falaise un énorme hôtel en bois de première classe, haut de trois étages, muni de 250 chambres et permettant d'accueillir près de 400 pensionnaires. Les architectes Maxwell & Shattuck de Montréal se voient confier la réalisation des plans. Le complexe hôtelier se dote de plusieurs installations sportives, dont un terrain de golf aménagé en 1925, et devient rapidement la destination chic par excellence, se greffant aisément à la vie mondaine des riches résidents du chemin des Falaises. Le complexe hôtelier est incendié en 1928. Le Manoir Richelieu est aussitôt reconstruit avec le même faste. Cet imposant bâtiment, entièrement conçu en béton par l'architecte John S. Archibald, s'inspire cette fois des châteaux avec ses tourelles et son toit de cuivre. Il est encore celui que l'on peut admirer aujourd'hui et demeure une destination incontournable de la région de Charlevoix.



7.16. Extrait de la carte de Duberger de 1895. Le tracé du chemin des Falaises n'apparaît toujours pas (voir le pointillé). Quelques propriétés se retrouvent toutefois le long de celui-ci. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 215.

7.17. Extrait d'une carte de 1924. Le tracé du chemin des Falaises y apparaît. Plusieurs propriétés se sont ajoutées le long de celui-ci. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 163.

7.18. Villa Les Croûtes sur le chemin des Falaises et l'Auberge sur la Côte, vers 1910. Source : © BAnQ, P547,S1,SS1,SSS1,D341,P17R [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Afficher_image?p_page=1&p_anqid=20140306102440776&p_cote=P547,S1,SS1,SSS1,D341&P_codedepo=03Q&P_numunide=881734&p_hauteur=794&p_largeur=1584

MILIEU NATUREL

Hydrographie

On retrouve plusieurs cours d'eau dans ce secteur. Il y a d'abord le fleuve Saint-Laurent qui fait partie intégrante du paysage. Il est à l'origine du peuplement du secteur et plus encore, du développement de la villégiature qui caractérise le chemin des Falaises. L'eau du fleuve y est saumâtre, mélange d'eau douce et salée, caractéristique de la région hydrographique du moyen estuaire du Saint-Laurent dont la région fait partie. Les fortes marées caractérisent également le secteur.

Le quai de Pointe-au-Pic témoigne de l'importance qu'a joué le fleuve Saint-Laurent en tant que voie navigable. Tout le long de ses berges, on retrouvait des plages qui permettaient la baignade et qui attiraient les villégiateurs. Dans le secteur de Pointe-au-Pic, on retrouve sur les cartes anciennes le nom de « Little Malbay » pour désigner une petite anse. Ce toponyme semble aujourd'hui disparu.

Plusieurs rivières sillonnent également le secteur (figure 7.19). La rivière Malbaie, au nord du chemin des Falaises, compose également les paysages de la ville. C'est autour de son embouchure sur le fleuve que s'est implanté le village de La Malbaie. À sa rencontre avec le Saint-Laurent, la rivière devient

La Malbaie (Mal Bay), ou anciennement Murray Bay (figure 7.20). Elle prend sa source dans les hautes montagnes de l'arrière-pays. Historiquement, elle a servi de lien de communication et de transport, de lieu de drave, de villégiature (pêche au saumon) et d'activités industrielles. Encore aujourd'hui, on peut y pratiquer la pêche au saumon.

Tout juste au sud, on retrouve la rivière Théodore qui apparaît sur d'anciennes cartes. La rivière Mailloux, quant à elle, coule de l'ouest vers l'est et donne son nom au chemin qui suit son tracé ainsi qu'au petit hameau résidentiel situé à l'intersection du chemin des Falaises et du chemin Mailloux, près du golf de Murray Bay. Les ruisseaux Joyeux et Tremblay se jettent dans la rivière Mailloux près du chemin des Falaises.

Sur plusieurs cartes anciennes, on peut y voir le lac Chamard, tout juste à côté du deuxième Chamard's Lorne House (aujourd'hui Manoir Richelieu). Ce lac, possiblement artificiel, semble avoir été asséché pour permettre la construction du casino et des divers bâtiments du complexe.



7.20. Vue sur La Malbaie à partir de la berge. À remarquer, la Pointe-au-Pic (à gauche) et l'embouchure de la rivière Malbaie (à droite).

7.19. Les éléments naturels de La Malbaie. L'escarpement est illustré par le trait noir. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Topographie

La Malbaie est un endroit vallonné, typique de la grande région du littoral escarpé de Charlevoix, mais toutefois moins accidenté que peuvent l'être d'autres municipalités de Charlevoix-Est, comme Saint-Irénée par exemple. Situé dans l'escarpement, le chemin des Falaises est bien représentatif de cette topographie. Les vastes terrains sont en pente, en direction du fleuve. En bas de la falaise, la rive est parfois assez large. Cette dernière a permis l'implantation du village de Pointe-au-Pic, en référence à la petite pointe qui s'avance vers le fleuve, en bas de la côte Bellevue. Les montagnes et les côtes jouxtent ainsi l'immensité du fleuve et le couvert forestier.

Près du quai, en bas du chemin des Falaises et du Manoir Richelieu, on retrouve le Trou de Pic et la Grotte de la Fée. La falaise est très abrupte à cet endroit.

De l'autre côté de la rivière Malbaie, la Pointe à Gaz fait face à la Pointe-au-Pic, tout juste avant le Cap-à-l'Aigle. La halte Cabot a été aménagée près de Pointe-au-Pic. C'est l'endroit tout désigné pour permettre d'apprécier l'ensemble du territoire de la municipalité de La Malbaie, avec l'ancien village de La Malbaie au premier plan, ainsi que celui de Pointe-au-Pic et le chemin des Falaises en arrière-plan (figure 7.20).



7.21. Le club de golf, le chemin des Falaises et le territoire boisé le long du parcours et autour de la villa Les Croûtes et de l'Auberge sur la Côte (voir la zone encerclée). Source : © Pierre Lahoud, 2013.

Végétation et écosystèmes particuliers

Localisé aux abords de La Malbaie, l'estuaire moyen regorge d'animaux marins diversifiés comme le hareng, le capelan, les oiseaux de mer et même le béluga. La richesse de la faune a contribué à attirer plusieurs villégiateurs, amateurs de chasse et de pêche, à s'installer dans la région.

Le territoire se situe dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. La végétation est abondante sur tout le territoire de la ville de La Malbaie ainsi que le long du chemin des Falaises. La végétation présente aux abords de cette voie de circulation est bien souvent le résultat de plantations et d'aménagements destinés à procurer une intimité aux villas implantées sur ce chemin (figure 7.21). De grandes haies ou de nombreux conifères en alignement y sont présents. On y retrouve des espèces indigènes ainsi que des espèces importées. Ces grands jardins aménagés caractérisent véritablement le secteur. Les photographies anciennes témoignent de cet aménagement paysager particulier du secteur qui en a fait la renommée (figures 7.22 et 7.23). Les terrains sont largement déboisés pour profiter du panorama. En comparaison, la végétation d'aujourd'hui est beaucoup plus dense.

En haut du chemin, en direction ouest, la forêt redevient dense et maître du territoire montagneux.



7.22. Déboisement autour de la villa Les Croûtes et de l'Auberge sur la Côte. Source : Godelieve DE KONINCK. « Des maisons centenaires encore bien animées ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 66, 2010, p. 4.



7.23. Déboisement autour des villas. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 251.

UTILISATION DU SOL

Type d'implantation

Le chemin des Falaises se compose essentiellement d'implantations de villégiature et récréotouristique (Manoir Richelieu). Une grande partie du chemin est bordée à l'ouest par des implantations agro-forestières. Tout en bas de la falaise, les implantations de villégiature et récréatives se poursuivent avec le Club de golf Murray Bay.

Au cœur du village de Pointe-au-Pic et près du port, on retrouve des implantations plus urbaines. Complètement au nord-ouest du secteur, les implantations de villégiature cèdent la place aux implantations agricoles qui se déploient le long du chemin Mailloux. Plusieurs propriétés agricoles de ce secteur sont très anciennes et apparaissent sur la carte de Duberger de 1895 (figure 7.16). Une nouvelle zone de développement résidentiel (villégiature) tend également à se développer à l'ouest du chemin, près du rang Terrebonne, tout en haut du chemin et du village.

Parcours

Le fleuve constitue véritablement le premier parcours-mère. Il permet de relier les différents villages implantés sur la côte charlevoisienne de part et d'autre de La Malbaie, qui en était en quelque sorte le centre, et de rejoindre les autres villes et villages repartis plus loin le long de celui-ci. Le relief accidenté et les denses forêts du secteur rendaient la circulation terrestre plus difficile. La construction du quai sur pilotis de Pointe-au-Pic, en 1853, a très vite permis de développer également la villégiature, caractéristique du secteur. Plusieurs des premiers villégiateurs accédaient à Pointe-au-Pic par bateau à vapeur. Ces bateaux de croisière, de la compagnie Richelieu & Ontario Ships Line (Canada Steamship Lines), étaient surnommés les « bateaux blancs ». À une certaine époque, un bateau faisait même la navette quotidienne (six heures) entre Québec et Pointe-au-Pic. La circulation fluviale est encore présente près du village, même si le va-et-vient des goélettes, des traversiers et des navires sur les rives de La Malbaie est aujourd'hui moins important. La navigation de plaisance et la circulation de navires dans le chenal Laurentien situé tout près confèrent toujours une importance capitale au fleuve Saint-Laurent en tant que parcours-mère.

Le premier parcours-mère terrestre de la région s'implante sur la rive du fleuve. Il correspond aux tracés actuels du chemin du Havre, de la rue Richelieu (côte Taft), du boulevard de Comporté puis du chemin du golf. Il rejoint ensuite le centre-ville de La Malbaie par la rue Saint-Étienne. Un second parcours-mère permet de relier Pointe-au-Pic à Saint-Irénée, en passant sur le rang Terrebonne par la côte Bellevue, ce qui correspond aujourd'hui à la route 362.

À partir du parcours-mère (rue Richelieu), plusieurs parcours d'implantation, perpendiculaires au parcours-mère, viendront gravir la falaise pour permettre l'implantation des différentes villas. Quelques-uns de ces parcours sont toujours présents aujourd'hui : les côtes des Pins, Saint-Antoine, Pednaud et Kennedy par exemple. La carte de Duberger de 1895 (figure 7.16) témoigne de ces parcours qui prennent racine en bas de la falaise et qui ont pour but premier l'implantation de villas en surplomb. L'implantation des villas et des parcours qui y sont associés sont donc antérieurs au tracé du chemin des Falaises.

Au début du 20^e siècle, on ouvre le chemin des Falaises à partir du rang Terrebonne, devenu la côte Bellevue, véritable parcours de raccordement entre les villas déjà implantées. Ce tracé permettra d'assurer une meilleure perméabilité à la trame urbaine, mais permettra également à un plus grand nombre de villégiateurs de s'implanter en haut de la falaise (figure 7.25).



- Implantation agricole
- Implantation agro-forestière
- Implantation récréative
- Implantation de villégiature
- Implantation urbaine
- 1. Manoir Fairmont Richelieu
- 2. Club de golf Murray Bay
- 3. Village de Pointe-au-Pic
- 4. Village de La Malbaie
- 5. Quai de Pointe-au-Pic
- Chemin des Falaises
- Chemin de fer
- Parcours-mère

7.24. Les types d'implantation de La Malbaie. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.



7.25. Le parcours sinueux du chemin des Falaises.

En 1919, Pointe-au-Pic voit passer son premier train, qui relie Québec à Clermont. Le tracé du chemin de fer longe la falaise, en bordure du fleuve. Il se poursuit derrière le village de Pointe-au-Pic, borde le club de golf pour ensuite aller rejoindre les villages de La Malbaie et de Clermont. Aujourd'hui, le *Train touristique du Massif* termine son trajet à la gare de Pointe-au-Pic, tout juste en face du quai.

L'engouement pour la ville de La Malbaie se poursuit encore de nos jours. De nouveaux parcours d'implantation au nord du chemin des Falaises, dans le secteur boisé, ont été tracés plus récemment : rues des Carrières, de la Champenoise et du Coteau-sur-Mer.

Tout en bas de la falaise, le boulevard de Comporté contourne la trame existante en suivant les rives du fleuve, puis de la rivière Malbaie, pour relier Pointe-au-Pic à Clermont. C'est un véritable parcours de restructuration dont le tracé et la largeur des voies ont été redessinés avec les années. Dans le secteur de Pointe-au-Pic, les propriétés tournent le dos à ce parcours qui s'implante dans les cours arrière. La démolition du Manoir Nairne (Manoir Duggan) a permis de tracer le boulevard en longeant les berges du fleuve et ainsi créer un lien plus direct entre le village de Pointe-au-Pic et celui de La Malbaie.

Les parcours d'implantation conçus au départ pour les premières villas qui ont gravi le cap sont aujourd'hui pour la plupart privés. La perméabilité entre le parcours-mère en bas de la falaise et le chemin tout en haut est assez faible. Seule la côte Saint-Antoine permet de relier les deux entités.

Parcellaire

Le chemin des Falaises empiète à la fois sur le rang de la rivière Mailloux et le rang de Pointe-au-Pic situé dans l'ancienne grande seigneurie de Murray Bay. Sa portion située davantage au nord appartenait donc autrefois à l'ancien village de La Malbaie, alors que sa portion plus au sud était liée au village de Pointe-au-Pic. Les deux villages sont aujourd'hui regroupés en une seule municipalité, soit celle de La Malbaie.

Témoins du régime seigneurial, les grands lots sont encore perceptibles de nos jours. Ils sont implantés perpendiculairement au chemin des Falaises et au fleuve Saint-Laurent et couvrent une superficie approximative de 175 m x 2 300 m. Au sud du rang Terrebonne et de la côte Bellevue, l'orientation de ces grands lots change pour suivre la géomorphologie du secteur et s'orienter toujours perpendiculairement au fleuve. Ils ne sont pratiquement plus visibles aujourd'hui.

Les parcelles ont été divisées davantage en bas de la falaise, le long du parcours-mère, ainsi que le long du chemin des Falaises, particulièrement autour de la côte Bellevue où les lots sont un peu plus petits que ceux concédés plus au nord du parcours. Les lots semblent aussi un peu plus nombreux du côté est du chemin, du côté donnant sur la falaise. Les grands lots d'origine sont tout de même encore quelque peu perceptibles, et ce malgré le fait qu'ils aient été scindés en deux avec l'ouverture du chemin.

De façon générale, les parcelles situées le long du chemin sont de forme irrégulière. Elles sont généralement très vastes (parfois 100 m x 250 m) mais peuvent également prendre des proportions très petites, en particulier près du Manoir Richelieu (29 m x 35 m). Les parcelles ont été subdivisées le long du chemin des Falaises, parfois sans égard aux grands lots d'origine. Certains lots empiètent donc sur deux grands lots d'origine. Les propriétés se sont parfois installées les unes derrière les autres, sur la portion est du chemin surtout, créant ainsi plusieurs petits chemins d'accès privés. On note une distinction entre les parcelles situées au nord et au sud de la côte Bellevue ainsi qu'à l'est et à l'ouest du chemin (*voir les différents sous-secteurs présentés aux pages 7.11 à 7.14*).

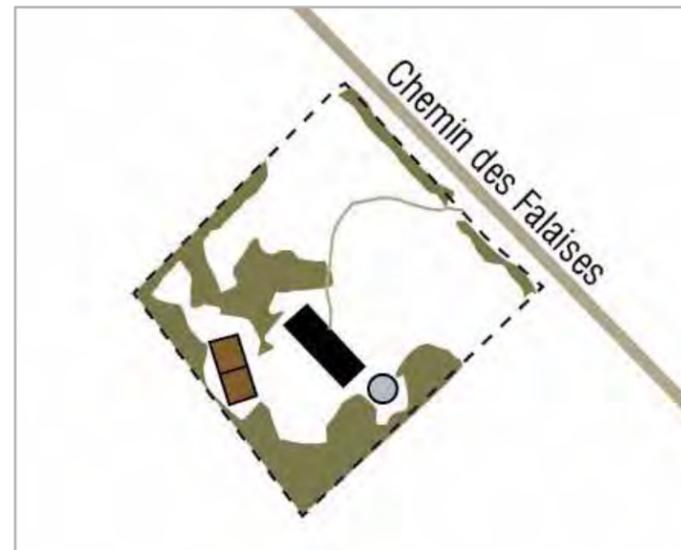


7.26. Les sous-secteurs et les unités de paysage du chemin des Falaises, à La Malbaie. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Implantation du bâti

Les premières implantations sont d'abord érigées sur les rives du Saint-Laurent, en bas de la falaise. Résidences, églises, hôtels et commerces s'y installent de façon à construire une trame bâtie assez dense qui formera le village de Pointe-au-Pic. Très vite, l'engouement pour le haut de la falaise se développe. On y retrouve principalement des villas et, exceptionnellement, des hôtels (Chamard's Lorne House près du Manoir Richelieu). Les villas sont d'abord implantées en lien avec le parcours-mère. Des chemins d'accès (parcours d'implantation) permettent de relier les villas et le village. Par la suite, l'aménagement du chemin des Falaises profite à une certaine élite qui, pour profiter du panorama, érige leur villa le long de celui-ci. De façon générale, la végétation est dégagée tout autour des villas de manière à favoriser la vue sur le fleuve à partir de la propriété.

L'implantation du bâti le long du chemin des Falaises peut se diviser en deux sous-secteurs et six unités de paysage. D'abord, on note une distinction entre la partie au nord de la côte Bellevue et celle au sud, jusqu'au Manoir Richelieu (sous-secteurs 1 et 2). Puis, l'implantation des villas diffère de part et d'autre du chemin, à l'est et à l'ouest (unités de paysage 1.1, 1.2, 2.1 et 2.2). Finalement, deux unités de paysage distinctes se retrouvent au bout des secteurs 1 et 2 (unités de paysage 1.3 et 2.3).



7.27. Implantation type de l'unité de paysage 1.1.

SOUS SECTEUR I

Unité de paysage 1.1

Les propriétés situées au nord de la côte Bellevue sont situées sur des parcelles généralement plus vastes que celles au sud. À l'ouest du chemin des Falaises, les villas s'en éloignent pour profiter du terrain beaucoup plus vaste et des vues sur le fleuve. Leur façade principale s'oriente par rapport à la voie publique. À partir du chemin, les villas sont pratiquement invisibles. Des aménagements paysagers, des haies, des clôtures et des boisés se retrouvent en marge avant.

- Implantation éloignée du chemin et plus haute que celui-ci;
- Implantation au centre du lot;
- Bâti orienté parallèlement au chemin;
- Chemin d'accès privé permettant de rejoindre la villa;
- Terrain assez vaste mais de formes irrégulières;
- Présence de jardins, piscine, court de tennis et bâtiments secondaires;
- Partie de la cour avant dégagée et gazonnée devant la villa;
- Clôtures (de bois ou de pierre), haies, aménagements paysagers en bordure du chemin obstruant les vues sur les villas à partir du chemin;
- Présence de nombreux portails donnant sur la voie publique, où le nom de la propriété est indiqué.

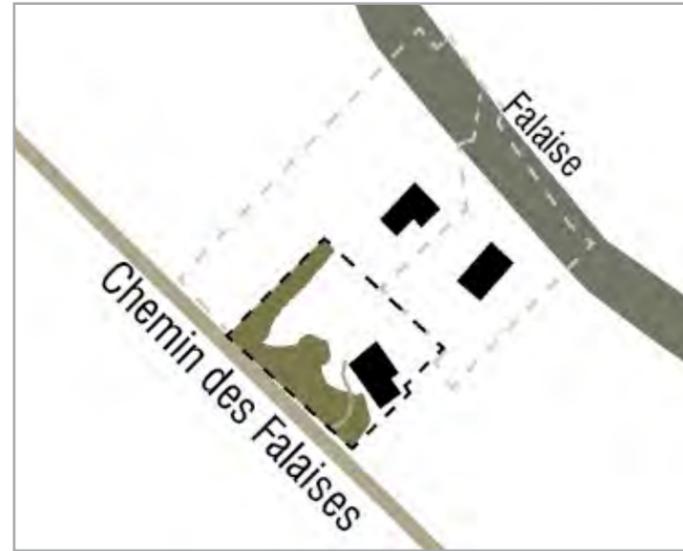


7.28. Implantation type de l'unité de paysage 1.1.

Unité de paysage 1.2

Les propriétés à l'est du chemin s'installent beaucoup plus près de la voie publique, les parcelles étant plus petites, de manière à dégager des perspectives vers le fleuve. Ces propriétés sont davantage visibles à partir du chemin que celles du côté ouest, étant donné que le chemin est en surplomb.

- Implantation parfois éloignée par rapport au chemin lorsque le lot s'étend jusqu'à la falaise, ou parfois plus près du chemin lorsque l'on retrouve plus d'une propriété entre le chemin et le bord de la falaise;
- Bâti orienté parallèlement au fleuve, souvent à angle par rapport au chemin;
- Les façades principales tournent parfois le dos au chemin, car orientées face au fleuve;
- Terrains généralement assez vastes mais de formes irrégulières. Certains terrains ont été subdivisés en plusieurs lots;
- Présence de jardins, piscine, court de tennis et bâtiments secondaires;
- Cour arrière dégagée et gazonnée vers la falaise. Cour avant généralement boisée près du chemin;
- Clôtures (plus souvent de bois), haies, aménagements paysagers en bordure du chemin en général plus sobres que



7.29. Implantation type de l'unité de paysage 1.2.

du côté ouest du chemin (voir unité de paysage 1.1), mais refermant les vues vers les villas et le fleuve;

- Portails plus sobres, moins fréquents;
- Bâtiments secondaires parfois implantés en marge avant pour dégager des vues vers le fleuve depuis la villa.

Unité de paysage 1.3

À l'intersection du chemin des Falaises et de la côte Bellevue, les parcelles deviennent très petites. Le tissu urbain est beaucoup plus dense, se rapprochant des implantations de type villageois. Ces constructions semblent antérieures au tracé du chemin des Falaises, comme en témoigne l'Atlas de Duberger de 1895.

- Implantation en bordure de la route, directement sur la ligne de lot;
- Bâti de type villageois de plus faible gabarit;
- Orienté par rapport au chemin;
- Parcelles de taille réduite;
- Peu de terrain libre autour du bâtiment;
- Peu d'aménagements paysagers;
- Stationnement en marge latérale.



7.31. Implantation type de l'unité de paysage 1.3.



7.30. Implantation type de l'unité de paysage 1.2.



7.32. Implantation type de l'unité de paysage 1.3.

SOUS SECTEUR 2

Unité de paysage 2.1

Au sud de la côte Bellevue, les parcelles plus petites induisent une trame bâtie un peu plus dense. Les villas se retrouvent généralement situées beaucoup plus près du chemin. Le couvert forestier est également plus aéré. Le bâti encadre davantage la voie publique.

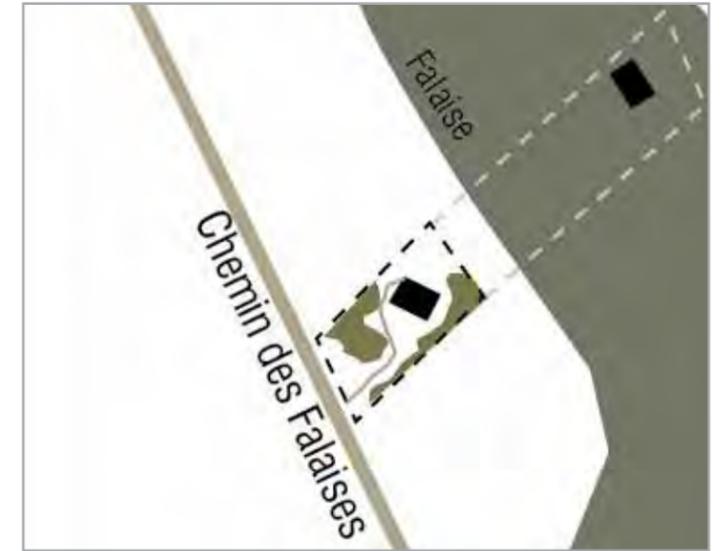
- Implantation légèrement éloignée du chemin et en surplomb par rapport à celui-ci, mais sur des terrains généralement plus petits que ceux de l'unité de paysage 1.1;
- Implantation au centre du lot;
- Bâti orienté vers le chemin;
- Chemin d'accès privé permettant de rejoindre la villa;
- Cour avant dégagée et gazonnée;
- Clôtures (de bois ou de pierre), haies, aménagements paysagers en bordure du chemin plus discrets permettant de voir davantage les villas;
- Présence de plusieurs portails donnant sur la voie publique où est indiqué le nom de la propriété.



7.33. Implantation type de l'unité de paysage 2.1.

Unité de paysage 2.2

- Terrains relativement petits;
- Aménagements paysagers en bordure du chemin plus discrets permettant de voir les villas;
- Stationnement en cour avant;
- Implantation un peu éloignée du chemin, mais sur des terrains généralement plus petits que ceux de l'unité de paysage 1.2;
- Implantation au centre du lot;
- Bâti orienté vers le fleuve, parfois à angle par rapport au chemin;
- Chemin d'accès privé permettant de rejoindre la villa;
- Cours avant et arrière dégagées et gazonnées;
- Clôtures (de bois ou de pierre), haies, aménagements paysagers en bordure du chemin plus discrets permettant de voir davantage les villas;
- Présence de plusieurs portails donnant sur la voie publique où est indiqué le nom de la propriété.



7.35. Implantation type de l'unité de paysage 2.2.



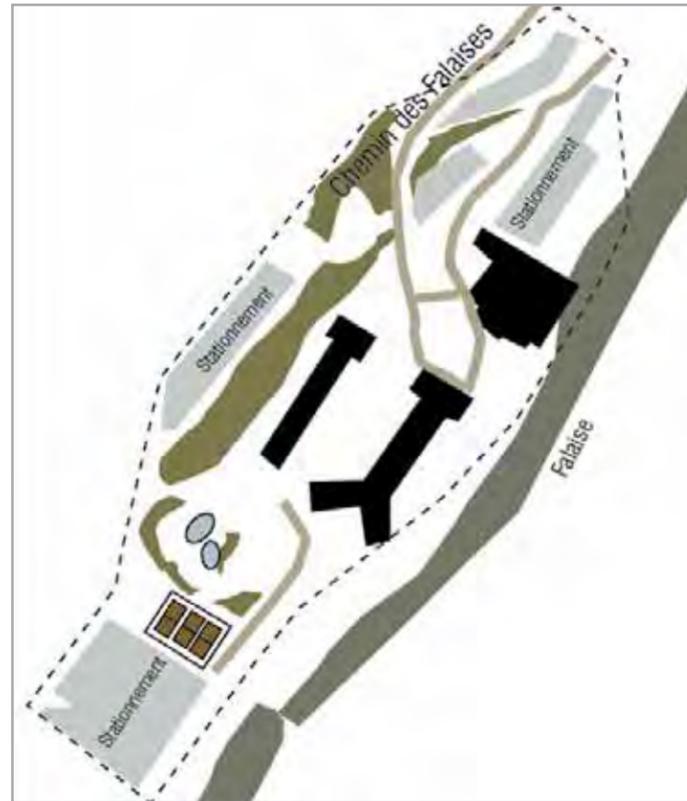
7.34. Implantation type de l'unité de paysage 2.1.



7.36. Implantation type de l'unité de paysage 2.2.

Unité de paysage 2.3 - Manoir Richelieu

- Bâti de gabarit beaucoup plus imposant;
- Un seul grand lot;
- Bâti orienté par rapport au fleuve;
- Grande quantité de stationnements;
- Aménagements paysagers élaborés.



7.37. Implantation type de l'unité de paysage 2.3.



7.38. Implantation type de l'unité de paysage 2.3.

LE BÂTI

Types architecturaux

Outre le Manoir Richelieu et le Casino de Charlevoix qui sont implantés à l'extrême sud du chemin (unité de paysage 2.3), le bâti spécialisé est absent du secteur. Le bâti de base du chemin des Falaises est essentiellement de villégiature. Plus précisément, il se compose de villas de gabarits importants. Les villas sont des résidences secondaires, destinées à la villégiature et conçues pour accueillir des familles nombreuses et plusieurs invités. Elles sont construites sur de grandes parcelles pour pouvoir profiter des paysages et de l'environnement qui les entourent. Bien que certaines villas aient été transformées en hôtels, auberges ou pensions, elles conservent les caractéristiques typologiques des villas.

Tout le bâti spécialisé de l'ancien village de Pointe-au-Pic est concentré au bas de la falaise, donc à l'extérieur du secteur à l'étude. Les églises, commerces, hôtels et bâtiments institutionnels s'y retrouvent.

Caractéristiques architecturales dominantes

Le bâti du chemin des Falaises est caractérisé par une architecture planifiée, orchestrée par des architectes de renom provenant de Québec, Montréal, Toronto et de grandes villes américaines. Leur défi et leur commande consistaient à harmoniser les nouvelles villas au paysage grandiose qui leur faisait face. Parmi ces architectes, on retrouve évidemment Jean-Charles Warren mais également Edward Staveley, John S. Archibald, Isaac Newton Phelps Stokes, Louis-Auguste Amos, James Waters, Robert W. Humphrey et Guy Saint-Aubin Mongenais. Les villas ainsi construites sont alors uniques mais bien ancrées dans le paysage. Comme c'est habituellement le cas dans de tels milieux de villégiature, les villas portent souvent un nom poétique qui évoque l'aspect pittoresque du lieu (ex : Rochegrise, Verte Feuille, Les Pivoines). On engage même souvent des architectes paysagers tels Patrick Morgan, John Charles et Frederick Jr Olmsted ainsi que Herbert Strong (Club de golf Murray Bay) pour aménager les jardins autour des villas.

Les styles choisis pour les villas du chemin des Falaises sont très éclectiques. On retrouve quelques villas inspirées du mouvement Arts & Crafts, et plus particulièrement du *Shingle Style* popularisé aux États-Unis. Ce style se caractérise par des matériaux traditionnels tels le bardeau de cèdre, des plans et des volumes articulés et plusieurs éléments en saillie comme

des ailes, des avancées, de larges cheminées en pierre ainsi que des galeries et des terrasses. En plus du *Shingle Style*, des styles anglais, normands et pittoresques sont également préconisés pour concevoir ces propriétés. Dans plusieurs cas, on s'inspire du bâti traditionnel de la région de Charlevoix, dont la maison de l'habitant avec sa toiture pointue à deux versants ou mansardée, ses murs blancs enduits de chaux et ses fenêtres traditionnelles à petits carreaux.

Les villas sont spacieuses et ont généralement deux niveaux, parfois trois. Les toitures sont de formes variées : deux versants droits, à larmiers retroussés, à toit mansardé ou à pavillon. Les toits sont souvent recouverts de bardeaux de cèdre et sont percés de lucarnes. De grandes galeries couvertes et de nombreuses fenêtres panoramiques permettent de tirer profit des vues sur le fleuve et les jardins. La porte principale est centrée sur la façade et est souvent monumentale. De façon générale, les villas optent pour des couleurs sobres. Le blanc est souvent utilisé pour le corps de bâti principal alors que les chambranles, volets et autres composantes architecturales sont peints de couleur plus foncée, souvent de tonalité noire.

Les espaces extérieurs sont considérés comme une extension de la villa et sont traités avec le même soin que les pièces du bâtiment. Ces espaces sont souvent bien délimités par des murets, des clôtures et des aménagements paysagers qui délimitent la parcelle et assurent la transition entre l'espace public de la rue et l'espace privé du domaine. Ces aménagements paysagers agissent également comme un écran d'intimité à partir de la voie publique. Les allées, souvent bien encadrées par un portail de bois ou de pierre, s'adaptent au terrain en pente et à la végétation présente. Leur tracé est donc sinueux, contribuant au caractère pittoresque du secteur. L'aire de stationnement se retrouve près de la maison, éloignée du chemin. Plusieurs bâtiments secondaires sont présents sur la propriété. Pour préserver les vues vers le fleuve, ils sont parfois positionnés en marge avant, sur le bord du chemin, surtout dans les unités de paysage 1.2 et 2.2.



7.39. Emplacement des principales villas du chemin des Falaises, à La Malbaie. Source : Matrice graphique de la MRC de Charlevoix-Est. © MRC de Charlevoix-Est. Service de l'aménagement du territoire.

Principaux témoins architecturaux

Le bâti du chemin des Falaises est exemplaire de par son type, son nombre et son intégrité. La plupart des villas ont su conserver avec les années leurs caractéristiques architecturales d'origine. Aujourd'hui, on retrouve plus de 70 de ces villas uniquement le long des 4 km du parcours du chemin des Falaises. Plusieurs de celles-ci sont dignes d'intérêt :

Adresse	Nom de la villa	Propriétaire(s) d'origine	Architecte(s)	Date const.	Figure(s)
5, chemin des Falaises	Mon toit	François Desbiens			Fig. 7.40
105, chemin des Falaises	La Rocaille ou Rocade				Fig. 7.41
113, chemin des Falaises	Les Hirondelles		Jean-Charles Warren	1925	Fig. 7.42 et 7.43
120, chemin des Falaises	Les Ailes	John Knox Tibbits	Jean-Charles Warren	1925	Fig. 7.44 et 7.45
125, chemin des Falaises	La Mansarde		Robert Walker Humphrey	1950	Fig. 7.46
135, chemin des Falaises	La Folie des Arts		Robert Walker Humphrey	1947	Fig. 7.47
140, chemin des Falaises	High Acres	Hume Blake	Mackenzie Waters	1935	Fig. 7.48
145, chemin des Falaises				1929	
155, chemin des Falaises	L'Abri				Fig. 7.49
165, chemin des Falaises	Les Rochettes				Fig. 7.50
180, chemin des Falaises	Rochegrise	M ^{lle} W. J. Boardman		1920	Fig. 7.51
203, chemin des Falaises	Les Croûtes (Canaan Cottage)	Sœurs Gertrude et Eugénie Gibert de New-York		v. 1920	Fig. 7.52 et 7.53
205, chemin des Falaises	Auberge sur la Côte	M ^{me} Henry Binse (Elizabeth Scudder Thebaud)		1905	Fig. 7.54 et 7.55
220, chemin des Falaises	La Marilou (emplacement de la villa Mur Blanc, 1907)				
230, chemin des Falaises	La Côte Fleurie (Villeneuve's Cottage)				Fig. 7.56
250, chemin des Falaises	Auberge des Falaises	M ^{me} C.P. Farnun			Fig. 7.56

Adresse	Nom de la villa	Propriétaire(s) d'origine	Architecte(s)	Date const.	Figure(s)
265, chemin des Falaises	Blue Cottage (Culver)	Hume Blake [?]			Fig. 7.57
285, chemin des Falaises	Rayon d'Or (Yellow Cottage)		Jean-Charles Warren	1898	Fig. 7.58 et 7.59
305, chemin des Falaises	Les Falaises	James Hampden Robb		1933	Fig. 7.60 et 7.61
Indéterminée	Mon Repos	M ^{me} F. E. Roy Painchaud			
415, chemin des Falaises	Auberge la Romance	M ^{me} Frederick Xxton [?]			Fig. 7.62
Vers 445, chemin des Falaises	Villa flamande (T'vlaams Hof)			1893	Fig. 7.63 et 7.64
465, chemin des Falaises		Fitzpatrick	Guy Saint-Aubin Mongenais	1950	Fig. 7.65
590, chemin des Falaises	Les Pivoines (Les Hydrangés)	Ferdinand Jake			Fig. 7.66
610, chemin des Falaises	La Folie Rose	M ^{me} C. L. Tiffany			Fig. 7.66
620, chemin des Falaises	La Sandraye (Le Cran, Ely's Cottage)				Fig. 7.67
640, chemin des Falaises	Les Capucines	Gordon McDougall			Fig. 7.68
660, chemin des Falaises	Aux Quatre-Temps				Fig. 7.69
670, chemin des Falaises	Verte Feuille	Sir Lomer Gouin	Louis Auguste Amos	1918	Fig. 7.70
830, chemin des Falaises	La Châtelaine	Clareinch Cottage		1892	Fig. 7.71
840, chemin des Falaises	Au Clos Joli				Fig. 7.72
870, chemin des Falaises	Mille Roches	Samuel Blake		1873	
8, rue des Pins	Auberge Les Sources	Louis Adjutor Amyot			
340, côte Bellevue	Pin Rouge	Henry Parker Fairbanks	Jean-Charles Warren		
181, rue Richelieu	Manoir Richelieu		John S. Archibald	1928	Fig. 7.73 et 7.74



7.40. Villa Mon Toit, sise au 5, chemin des Falaises.



7.42. Villa Les Hirondelles, sise au 113, chemin des Falaises, s.d. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 161.



7.41. Dépendance de la villa La Rocaille, sise au 105, chemin des Falaises.



7.43. Villa Les Hirondelles, sise au 113, chemin des Falaises.



7.44. Villa Les Ailes (maison Tibbits), sise au 120, chemin des Falaises, s.d. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 228.



7.46. Villa La Mansarde, sise au 125, chemin des Falaises.



7.49. Villa L'Abri, sise au 155, chemin des Falaises, 2013. Source : © Google Streetview.



7.52. Villa Les Croûtes, sise au 203, chemin des Falaises, vers 1910 alors que le domaine était plus dégagé. Source : Godelieve DE KONINCK. « Des maisons centenaires encore bien animées ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. n° 66, 2010, p. 5.



7.45. Villa Les Ailes (maison Tibbits), sise au 120, chemin des Falaises. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.47. Entrée de la villa La Folie des Arts, sise au 135, chemin des Falaises.



7.50. Villa Les Rochettes, sise au 165, chemin des Falaises.



7.53. Villa Les Croûtes, sise au 203, chemin des Falaises, telle que visible en 2013.



7.48. Villa High Acres, sise au 140, chemin des Falaises. © Pierre Lahoud, 2013.



7.51. Villa Rochegrise, sise au 180, chemin des Falaises, 2013. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.54. L'Auberge de la Côte, 205, chemin des Falaises, s.d., Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 228.



7.57. Villa Blue Cottage, 265, chemin des Falaises, s.d. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 165.



7.59. Villa Rayon d'Or (Yellow Cottage), sise au 285, chemin des Falaises, s.d. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 155.



7.61. Villa Les Falaises, 305, chemin des Falaises, s.d. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 186.



7.55. L'Auberge de la Côte, sise au 205, chemin des Falaises, telle que visible en 2013.



7.58. Entrée de la villa Blue Cottage, sise au 265, chemin des Falaises.



7.60. Entrée de la villa Rayon d'Or, sise au 285, chemin des Falaises.



7.62. Villa Les Falaises, sise au 305, chemin des Falaises.



7.56. L'Auberge des Falaises sise au 250, chemin des Falaises (à gauche) et la villa La Côte Fleurie sise au 230, chemin des Falaises (à droite). Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.63. Auberge La Romance, sise au 415, chemin des Falaises.



7.64. Villa Flamande (T'vlaams hof), sise aux environs du 445, chemin des Falaises, s.d. Source : Normand PERRON et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC / Presses de l'Université Laval, 2000, p. 249.



7.67. Villa La Folie Rose, sise au 610, chemin des Falaises (à gauche) et villa Les Pivoines sise au 590, chemin des Falaises (à droite), 2013. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.70. Villa Aux Quatre Temps, sise au 660, chemin des Falaises, 2013. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.73. Villa Au Clos Joli, sise au 840, chemin des Falaises.



7.65. Villa Flamande (T'vlaams hof), sise aux environs du 445, chemin des Falaises, telle que visible en 2013.



7.68. Villa La Sandraye, sise au 620, chemin des Falaises. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.71. Entrée de la villa Verte Feuille, sise au 670, chemin des Falaises.



7.74. Le Manoir Richelieu, en 1929. Source : France GAGNON-PRATTE. *Fairmont le manoir Richelieu*. Québec, Éditions Continuité, 2003, p. 29.



7.66. Villa sise au 465, chemin des Falaises.



7.69. Villa Les Capucines, sise au 640, chemin des Falaises. Source : © Pierre Lahoud, 2013.



7.72. Villa La Châtelaine, sise au 830, chemin des Falaises.



7.75. Le Manoir Richelieu, tel que visible en 2013.

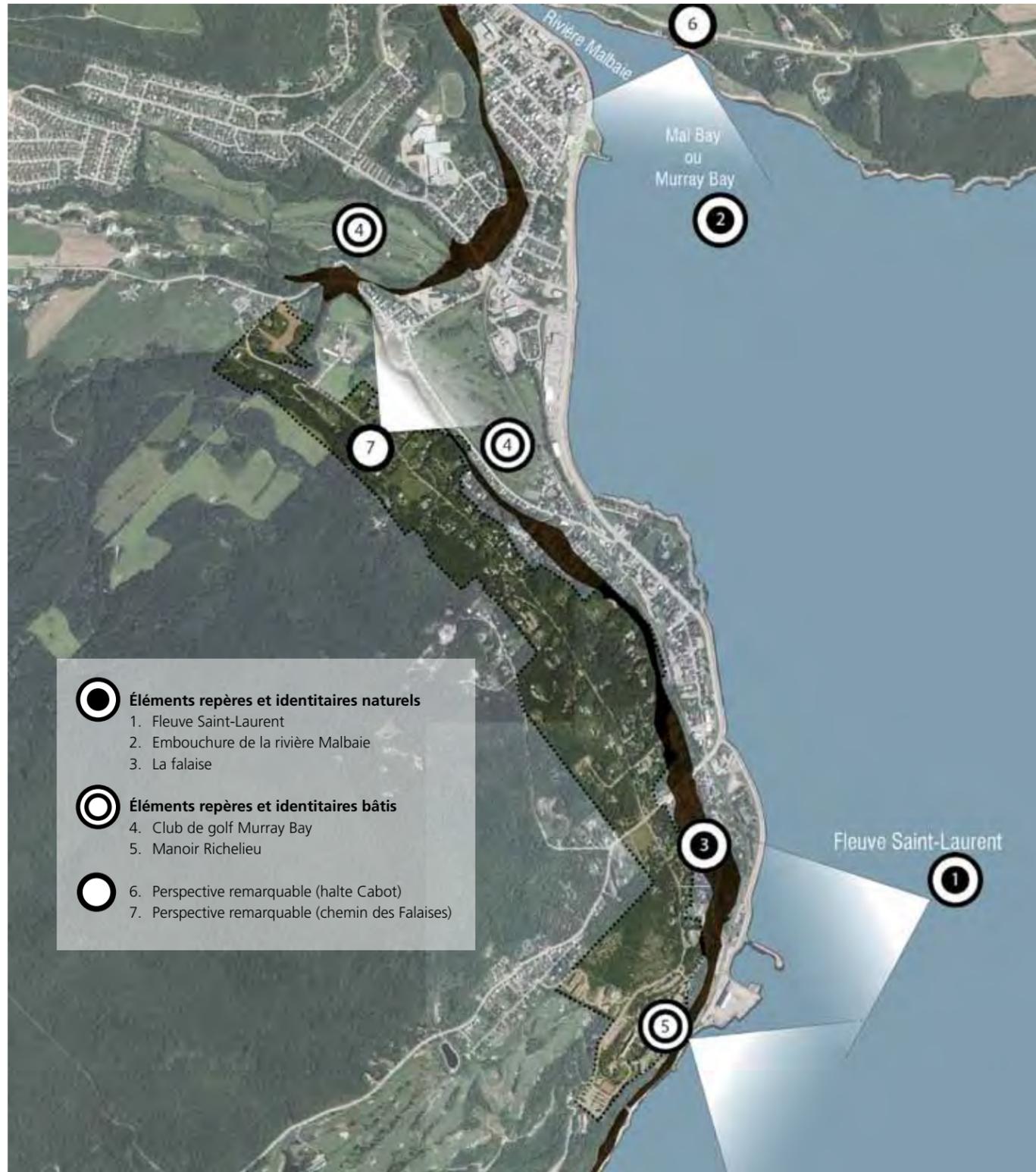
ANALYSE VISUELLE

Objets repères et identitaires

Le fleuve est sans contredit l'élément repère et identitaire des paysages de La Malbaie et du chemin des Falaises. Élément attracteur des premiers villégiateurs, le fleuve Saint-Laurent est source de loisirs et de contemplation permettant de se repérer, tout en s'avérant être un lieu de communication essentiel au développement de la région. À sa rencontre avec l'embouchure de la rivière Malbaie, le fleuve devient la baie de La Malbaie, véritable lieu identitaire de tout le territoire de la municipalité. C'est autour de cette baie que s'est développée toute l'activité économique de la région. Sur le chemin des Falaises, le fleuve apparaît en de rares endroits même si toute la trame bâtie y est associée. Chacune des villas est implantée en relation directe avec le Saint-Laurent.

La falaise, comme les collines environnantes, est également un élément repère important. Elle ajoute au charme pittoresque du secteur et permet à un grand nombre de villégiateurs de pouvoir jouir de la vue vers le fleuve. La falaise, en tant que limite, a permis de créer une distinction entre le village, en contrebas, et le secteur de villégiature qui a fait la renommée de La Malbaie.

Le tracé du chemin des Falaises est également compris entre deux objets repères et identitaires très forts : Le Club de golf Murray Bay et le Manoir Richelieu. Ces deux attraits témoignent de la notoriété de La Malbaie comme lieu de villégiature bien établi depuis des années. Ils forment des ensembles bien ancrés dans les paysages et facilement repérables à partir du fleuve et de la rive. À partir du chemin, ils sont encore une fois très discrets, le couvert forestier faisant écran aux percées visuelles de part et d'autre du parcours.



7.76. Les éléments repères et identitaires du chemin des Falaises, à La Malbaie.



7.77. Le fleuve Saint-Laurent est omniprésent dans les paysages du chemin des Falaises, notamment au Manoir Richelieu.



7.78. Le Manoir Richelieu et la falaise, éléments repères à partir du fleuve. Source : © Fairmont Manoir Richelieu.



7.79. Quelques rares percées visuelles permettent d'apprécier le fleuve et la baie dans le secteur des villas.



7.80. Le Club de golf Murray Bay, inauguré en 1894. Source : © BAnQ, cote P547,S1,SS1,SSS1,D341, P07R [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Afficher_image?p_page=1&p_anqid=20140306102440776&P_cote=P547,S1,SS1,SSS1,D341&P_codedepo=03Q&P_numunide=881734&p_hauteur=794&p_largeur=1584 (consulté le 7 octobre 2015).

Perspectives visuelles

Vers le site

À partir des haltes Pélican et Cabot, sur le boulevard Malcolm-Fraser en direction de Cap-à-l'Aigle, il est possible de deviner subtilement le chemin des Falaises entre les grandes propriétés implantées de l'autre côté de la baie. Le chemin se fait tout de même assez discret, le couvert forestier étant omniprésent.

En provenance de Saint-Irénée, le long du rang Terrebonne, les perspectives visuelles sont attirées en direction du fleuve, vers le bas de la côte Bellevue. Ainsi, on croise le chemin des Falaises sans comprendre l'opulence de toutes ces villas qui se retrouvent de part et d'autre de la côte.

À l'autre extrémité, à l'intersection avec le chemin Mailloux, les percées visuelles vers le chemin des Falaises laissent tout de même présager l'implantation de villas. Le bâti de type agricole domine toutefois.

À partir du village de Pointe-au-Pic, les villas se font également très discrètes, dissimulées en haut de la falaise derrière les arbres.

Les perspectives visuelles les plus remarquables sont sans contredit celles à partir du fleuve. De là, on perçoit tous les éléments clés du paysage qui ont attirés les villégiateurs.



7.81. Perspective visuelle vers le chemin des Falaises (voir l'encadré) à partir de la halte Cabot.

À partir du site

Le couvert forestier et les aménagements le long du chemin des Falaises referment complètement les perspectives vers les villas, le fleuve et le village de Pointe-au-Pic en contrebas. Les vues sont fermées (figure 7.82). La sinuosité du parcours amène toutefois un certain effet de découverte. Quelques rares percées visuelles, situées majoritairement au début du parcours (au nord) (figure 7.83) et sur le site du Manoir Richelieu, permettent de tisser le lien entre le chemin et le fleuve, pourtant déterminant dans le tracé du parcours. De la même façon, seules quelques villas sont visibles à partir du chemin. La plupart ne sont identifiables que par le traitement des allées, des portails, des clôtures et des murets le long des lots. Le caractère privé des villas, qui évoque une certaine richesse, est tout de même évident.

De façon générale, les perspectives visuelles remarquables donnant vers le chemin des Falaises et à partir de celui-ci sont assez rares. Il faut pénétrer sur les propriétés privées pour en saisir toute la splendeur. Les photographies anciennes permettent toutefois de confirmer que cet effet de fermeture et de privatisation des vues est assez récent (figures 7.84 et 7.88). Les propriétés d'origine étant initialement davantage déboisées, les percées visuelles à partir du chemin des Falaises étaient beaucoup plus nombreuses et diversifiées.



7.82. Perspective visuelle typique le long du chemin des Falaises.



7.83. Intersection des chemins Mailloux et des Falaises.



7.84. Vue vers la villa Les Hirondelles. Source : © BANQ, cote P547,S1,SS1,SSS1,D266.



7.85. Les jardins et les terres déboisées de la villa Les Croûtes. Source : © BANQ, P547,S1,SS1,SSS1,D341,P17R [en ligne] : http://pistard.banq.qc.ca/unite_chercheurs/Anq_Afficher_image?p_page=1&p_angsid=20140306102440776&P_cote=P547,S1,SS1,SSS1,D341&P_codepo=03Q&P_numunide=881734&p_hauteur=794&p_largeur=1584



7.86. Les terres déboisées autour du Blue Cottage. Source : Philippe DUBÉ. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, p. 165.



7.87. Percée visuelle à partir du club de golf de Murray Bay, vers 1912. On y voit le manoir Charlevoix et plusieurs villas le long du chemin des Falaises. Les parcelles sont largement déboisées pour profiter des vues vers le fleuve. Source : © Musée McCord, cote VIEW-4925 [en ligne] : <http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-4925>



7.88. Percée visuelle à partir du club de golf de Murray Bay en 1912. On y voit le manoir Charlevoix (gauche) et plusieurs villas (Les Croûtes et Murs Blancs) le long du chemin des Falaises. Les parcelles sont largement déboisées pour profiter des vues vers le fleuve. Source : © Musée McCord, cote VIEW-4927 [en ligne] : <http://www.mccord-museum.qc.ca/fr/collection/artefacts/VIEW-4927> (consulté le 7 octobre 2015).

SYNTHÈSE ET RECOMMANDATIONS

Synthèse

Le chemin des Falaises est un lieu unique qui témoigne de la villégiature qui a marqué toute la région de La Malbaie au siècle dernier. Il s'étire en haut de la falaise, entre le Club de golf Murray Bay et le Manoir Richelieu, de manière à ce que les différentes parcelles puissent profiter du panorama vers le fleuve Saint-Laurent et l'embouchure de la rivière Malbaie. Cet engouement pour le paysage environnant est véritablement l'élément déterminant pour l'aménagement de la parcelle et l'organisation bâtie des villas.

Le chemin des Falaises est au départ un parcours de raccordement venu relier entre elles les villas déjà implantées en haut de la falaise qui, à l'époque, possédaient chacune une allée privée partant du village de Pointe-au-Pic, juste en contrebas de la falaise. Suite à l'ouverture du chemin, de nouvelles constructions se sont alors implantées du côté ouest de la voie, sur les grandes parcelles encore vacantes. Aujourd'hui, les liens entre le chemin, la falaise et le village sont moins clairs. Les intersections le long du parcours se font rares. À l'exception de celle de la côte Bellevue, les parcours d'implantation (nouveaux et anciens) qui rencontrent le chemin sont discrets.

Le chemin des Falaises est véritablement un parcours résidentiel utilisé principalement par la circulation locale. Outre sa partie sud qui permet d'accéder au Manoir Richelieu, le chemin ne constitue pas une route touristique et panoramique. La lecture de la valeur historique et architecturale de l'ensemble se fait difficilement. Cependant, le chemin répond adéquatement à la commande des propriétaires d'avoir des résidences secondaires privées, bien ancrées dans leur environnement immédiat. À partir de la voie publique, les villas se dissimulent sous le couvert forestier. Les haies, clôtures, portails et aménagements paysagers implantés le long du parcours prennent alors toute leur importance, seuls éléments visibles qui témoignent de toutes les propriétés situées derrière. L'inscription du nom de certaines villas, en bordure de la route permet également d'en saisir l'opulence.

Avec les années, quelques villas ont été converties en résidences pour touristes et auberges. Le caractère privé du chemin diffère ainsi énormément du caractère public de l'ancien village de Pointe-au-Pic où se retrouvent tous les services et les hôtels. Les deux entités ont conservé avec les années leurs caractéristiques d'origine. Ainsi, les lieux publics le long du chemin sont pratiquement absents. Les percées visuelles vers le fleuve sont réservées aux domaines privés.

L'architecture des villas n'est alors pratiquement pas visible à partir du chemin des Falaises. Elle se caractérise toutefois par des villas de gabarits importants qui ont été conçues pour la plupart par des architectes de renom. Leur construction de qualité tend à s'harmoniser au paysage environnant. Les grands et riches espaces intérieurs se prolongent vers l'extérieur où la propriété est aménagée de manière à jouir du panorama vers le fleuve. Les espaces extérieurs tout autour des villas deviennent donc une caractéristique importante. À l'époque de leur construction, les parcelles étaient davantage ouvertes vers le fleuve. Le couvert forestier a aujourd'hui gagné du terrain, si bien que les villas sont pratiquement absentes des paysages du chemin des Falaises.

Recommandations

Le système viaire

- Conserver la largeur et le tracé du chemin des Falaises pour limiter la vitesse et conserver son aspect pittoresque;
- Minimiser l'ouverture de nouvelles rues à l'ouest du chemin (parcours d'implantation et de raccordement). Lorsque nécessaire, privilégier l'ouverture de nouveaux chemins privés qui sillonnent les terrains. Éviter le déboisement excessif pour minimiser l'impact de ces nouveaux parcours sur les paysages environnants;
- Privilégier l'ouverture de nouvelles rues qui permettent de faire le lien entre le village et le chemin des Falaises en s'inspirant des parcours d'implantation anciens (côtes).

Le système parcellaire

- Conserver le découpage cadastral en évitant de morceler davantage les grandes propriétés;
- Découper les nouvelles parcelles en regard des caractéristiques de chacun des sous-secteurs et des unités de paysage;
- S'inspirer du découpage cadastral et du mode d'occupation des parcelles des différents sous-secteurs et des unités de paysage pour les nouvelles implantations;
- Respecter la topographie naturelle du lot et éviter la création de talus;
- Aménager l'ensemble des parcelles et délimiter celles-ci avec des aménagements paysagers (murets, clôtures, haies, alignements d'arbres);
- Favoriser les allées et les stationnements qui s'insèrent dans l'environnement et qui sillonnent sur la propriété de façon à limiter leur impact visuel sur le chemin. Privilégier les allées de faible largeur.

Les percées visuelles

- À l'image des paysages visibles sur les photographies anciennes, permettre de façon contrôlée le déboisement partiel et ciblé pour ouvrir les perspectives cadrées vers le fleuve à partir du chemin ou des villas;
- Éviter de déboiser trop le long du chemin pour conserver l'intimité des villas. Conserver le plus possible les collines boisées qui se retrouvent en arrière-plan des paysages du chemin des Falaises;
- Conserver et mettre en valeur le Club de golf Murray Bay ainsi que le vaste site du Manoir Richelieu qui constituent des véritables pôles dans les paysages et dans l'histoire du développement de la villégiature du secteur.

Le bâti

- Éviter la construction de bâti spécialisé (public, institutionnel ou commercial) le long du chemin des Falaises;
- Entretien et mettre en valeur les clôtures, haies et portails le long du chemin, qui sont souvent les seuls témoins visibles des domaines situés derrière;
- Pour les nouvelles constructions, privilégier des constructions uniques, de qualité supérieure, qui s'intègrent au paysage environnant. Orienter le bâti vers le fleuve ou vers le chemin, selon l'unité de paysage correspondante. Privilégier des constructions qui s'ouvrent vers l'extérieur (galeries, terrasses, grandes ouvertures);
- Veiller à entretenir et à conserver adéquatement les villas existantes en choisissant des matériaux appropriés et en restaurant avec soin les différentes composantes architecturales d'intérêt;
- Développer un programme d'interprétation uniforme, sur panneaux par exemple, le long du chemin en face de chacune des propriétés afin d'identifier les propriétaires d'origine, les architectes de renom associés à la conception des résidences et les styles architecturaux en présence tout en respectant l'intimité des propriétaires actuels;
- Mettre en valeur l'œuvre architecturale de Jean-Charles Warren par des études plus approfondies, une exposition, un circuit thématique, une publication, etc.

BIBLIOGRAPHIE

Archives et centres de documentation

MRC de Charlevoix-Est. Schéma d'aménagement.

Ville de La Malbaie. Plan d'urbanisme.

Études et inventaires

Anne Carrier Architecte, GRHQR et SIGMA. *Évaluation des territoires d'intérêt patrimonial : MRC Charlevoix-Est*. s.l., s.é., février 1998, n.p.

CHARROIS, Geneviève. *Arrondissement de La Malbaie. Rapport au feuillet, n° 2005-97*. Direction des services historiques de Parcs Canada. s.l., n.p.

Exploracom. *Charlevoix et le Manoir Richelieu*. Cap-à-l'Aigle, 1996, 74 p.

IBI/DAA. *Plan Paysage de la route 138*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2013, 103 p.

Ruralys. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est : un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, 2010, 174 p.

SOTAR. *Macro-inventaire, comté de Charlevoix-Est, analyse du paysage architectural : étude synchronique des lieux, étude thématique de l'architecture*. s.l., Comté de Charlevoix-Est, 1983 (février).

Monographies et ouvrages de référence

DUBÉ, Philippe. *Deux cents ans de villégiature dans Charlevoix*. Québec, Presses de l'Université Laval, 1986, 336 p.

DUMAS, Alain, et Yves OUELLET. *Charlevoix joyau du Québec*. Saint-Laurent, Éditions du Trécaré, 1997, 159 p.

GAGNON PRATTE, France. *Fairmont le manoir Richelieu*. Québec, Éditions Continuité, 2003, 85 p.

GAUTHIER, Serge, et Normand PERRON. *Les régions du Québec histoire en bref Charlevoix*. Québec, Éditions de l'IQRC, 2002, 173 p.

LAMBERT, Serge, et Caroline ROY. *Une histoire d'appartenance Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions GID, 2001, 187 p.

PAQUETTE, Sylvain, Philippe POUULLAOUEC-GONIDEC et Gérald DOMON. *Guide de gestion des paysages au Québec. Lire, comprendre et valoriser le paysage*. Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 2008, 96 p.

PAQUETTE, Marcel. *Villégiature et tourisme au Québec 1800-1910*. Tome 1. Québec, Éditions GID, 2005, 309 p.

PELLETIER, Louis. *La seigneurie de Mount Murray*. Sillery, Septentrion, 2008, 397 p.

PERRON, Normand, et Serge GAUTHIER. *Histoire de Charlevoix*. Sainte-Foy, Éditions de l'IQRC / Presses de l'Université Laval, 2000, 387 p.

ROBITAILLE, André, et Jean-Pierre SAUCIER. *Paysages régionaux du Québec méridional*. Québec, Les Publications du Québec, 1998. 213 p.

TREMBLAY, Rosaire. *Charlevoix des secrets bien gardés*. Québec, Les Éditions GID, 2010, 205 p.

WRONG, George M. *Un manoir canadien et ses seigneurs 1761-1861 : cent ans d'histoire*. Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2005, 273 p.

Articles de périodiques

BOURGET, Clermont. « Pour la pérennité de Charlevoix ». *Continuité*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 78, 1998, p. 27-29.

DE KONINCK, Godelieve. « Des maisons centenaires encore bien animées ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 66, 2010, p. 2-6.

GAGNÉ, Bernard Serge. « Le design urbain; dessine-moi une ville ! ». *Continuité*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 87, 2000-2001, p. 31-33.

GAUTHIER, Serge, et Christian HARVEY. « La Malbaie, la mal-aimée ? ». *Continuité*. Québec, Conseil des monuments et sites du Québec, n° 87, 2000-2001, p. 27-29.

GAUTHIER, Serge, et Christian HARVEY. « Le tourisme dans Charlevoix, les repères chronologiques ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 64, 2010, p. 3-8.

GAUTHIER, Serge. « La petite histoire d'un grand hôtel ». *Revue d'histoire de Charlevoix*. Baie-Saint-Paul, Société d'histoire de Charlevoix, n° 25, 1997, p. 9-15.

Ressources électroniques

Sites internet

Musée McCord [en ligne] : <http://www.musee-mccord.qc.ca/fr/>

Québec. Bibliothèque et Archives nationales du Québec (BAnQ) [en ligne] : <http://pistard.banq.qc.ca/>

Québec. Commission de toponymie du Québec [en ligne] : <http://www.toponymie.gouv.qc.ca/ct/accueil.aspx>

Québec. Ministère de la Culture et des Communications. *Répertoire du patrimoine culturel du Québec* [en ligne] : http://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=184149&type=bien#.UjCjVX_eSPw

Réserve mondiale de la biosphère de Charlevoix. <http://www.biospherecharlevoix.com/en/accueil.php>

Tourisme Charlevoix [en ligne] : <http://www.tourisme-charlevoix.com/>

Ville de La Malbaie [en ligne] : <http://www.ville.lamalbaie.qc.ca/>

Documents et articles électroniques

BRADETTE, Mélissa. « Résidence Beaubien : Une maison estivale typiquement charlevoisienne ». *Le Quotidien*. Chicoutimi, 27 mars 2012 [en ligne] : <http://www.lapresse.ca/le-quotidien/toit-et-moi/201203/27/01-4509919-une-maison-estivale-typiquement-charlevoisienne.php#Slide-6-box-0> (consulté le 7 octobre 2013).

BUIES, Arthur. *Petites chroniques pour 1877*. La Bibliothèque électronique du Québec. Coll. Littérature québécoise, n° 133 [en ligne] : <http://beq.ebooksgratuits.com/pdf/Buies-1877.pdf> (consulté le 7 octobre 2013).

HILL, Robert G. « McKim, Mead & White ». *Biographical Dictionary of Architects in Canada 1800-1950* [en ligne] : <http://dictionaryofarchitectsincanada.org/architects/view/1915> (consulté le 7 octobre 2013).

PERRON, Alexandra. « Les maisons en « croûtes » des soeurs Gibert ». *Le Soleil*. Québec, 6 juillet 2013 [en ligne] : <http://www.lapresse.ca/le-soleil/maison/patrimoine/201307/04/01-4667786-les-maisons-en-croutes-des-soeurs-gibert.php> (consulté le 7 octobre 2013).

Ruralys. *À la découverte des paysages de la Côte de Beaupré et de Charlevoix*. Québec, Table de concertation sur les paysages des MRC de la Côte de Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. 2010 [en ligne] : <http://www.notrepanorama.com/ruralys/> (consulté le 19 septembre 2013).

